République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/03//2018

Date de transmission de la convocation : 22 mars 2018 - Date d'affichage : 22 mars 2018
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 24 - Excusés représentés : 5 - Absents : 3 - Votants : 29
Excusé(s) non représenté(s) : 3
VOTE : A la majorité - Pour : 23 - Contre : 1 - Abstention : 5

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Jocelyne VERNON, première adjointe au Maire, remplaçant le Maire empêché.

Etaient présents : Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, Mme DIOP (arrivée au point n° 10 à 20h33), M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme BOINET, Mme RIGAULT, Mme MORIN, M. BATON, M. FOSSE, M. SAMYN, Mme MBERI NSANA (arrivée au point n° 6 à 19h49), M. GUERIN (départ au point n° 18 à 21h43), Mme DAUVERGNE-JOVIN, M. AYINA, Mme CADET, Mme YAZICI
Etaient excusés représentés : M. VERNIN avait donné pouvoir à Mme VERNON, Mme ANTIGNAC à M. QUILLAY, M. SCHRUB à M. GENET, M. BENTEJ à Mme MEUNIER, M. TOUNKARA à M. BATON, M. GUERIN à Mme DAUVERGNE-JOVIN (à partir du point n° 18)
Etaient excusées non représentées : Mme PRONO, Mme GUIDY, Mme CAMPS
Etaient absents : Mme NDIAYE, M. POIREL

A été nommé (e) secrétaire de séance : Mme Michelle BOINET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du : 05 AVR. 2018

N° : 2018DCM-03-80
OBJET : AFFECTATION DE RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2311-5 et R. 2311-11
- Vu le Compte Administratif 2017
- Vu l'avis de la Commission finances et administration générale du 20 mars 2018
- Considérant le résultat global de clôture de 1 713 372,21 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'inscrire au Budget Primitif 2018, la somme de **2 792 450,39 €** au chapitre 001 en dépenses de la section d'investissement déficit de clôture d'investissement 2017.

- D'affecter le solde excédentaire de la section de fonctionnement **(4 872 733,91 €)** de l'exercice 2017 de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-80-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

- *En recettes de la section d'investissement* au chapitre 10, article 1068 en recettes pour un montant de **3 159 361,70 €.**

- *En recettes de la section de fonctionnement* au chapitre 002 pour un montant de **1 713 372,21 €.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Première Adjointe au Maire :

MAIRIE DU MEE-SUR-SEINE (77)

Jocelyne VERNON

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-80-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/03//2018

Date de transmission de la convocation : 22 mars 2018 - Date d'affichage : 22 mars 2018
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 24 - Excusés représentés : 5 - Absents : 3 - Votants : 29
Excusé(s) non représenté(s) : 3
VOTE : A l'unanimité - Pour : 29 - Contre : - Abstention :

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Jocelyne VERNON, première adjointe au Maire, remplaçant le Maire empêché.

Etaient présents : Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, Mme DIOP (arrivée au point n° 10 à 20h33), M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme BOINET, Mme RIGAULT, Mme MORIN, M. BATON, M. FOSSE, M. SAMYN, Mme MBERI NSANA (arrivée au point n° 6 à 19h49), M. GUERIN (départ au point n° 18 à 21h43), Mme DAUVERGNE-JOVIN, M. AYINA, Mme CADET, Mme YAZICI
Etaient excusés représentés : M. VERNIN avait donné pouvoir à Mme VERNON, Mme ANTIGNAC à M. QUILLAY, M. SCHRUB à M. GENET, M. BENTEJ à Mme MEUNIER, M. TOUNKARA à M. BATON, M. GUERIN à Mme DAUVERGNE-JOVIN (à partir du point n° 18)
Etaient excusées non représentées : Mme PRONO, Mme GUIDY, Mme CAMPS
Etaient absents : Mme NDIAYE, M. POIREL

A été nommé (e) secrétaire de séance : Mme Michelle BOINET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du : 05 AVR. 2018

N° : 2018DCM-03-90
OBJET : PRODUIT GLOBAL DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES ET FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général des impôts, notamment en son article 1639A
- Vu la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité locale directe
- Vu la Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018
- Vu le document retraçant les informations nécessaires au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) transmis à chaque membre du Conseil Municipal
- Vu l'avis de la Commission finances et administration générale le 20 mars 2018
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

VOTE le produit global des trois taxes directes locales pour un montant de : **10 010 000,00 €.**

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-90-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

FIXE le taux de ces taxes à :

- Taxe d'Habitation… **16,00%**
- Foncier Bâti …….. **26,62%**
- Foncier non bâti ……. **100,40%**

DIT que cette somme sera imputée, à la réception des informations nécessaires par la DGFiP, entre les chapitres 73 (fiscalité) et 74 (dotations et participations) pour tenir compte de la réforme de la taxe d'habitation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Première Adjointe au Maire :

Jocelyne VERNON

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-90-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/03//2018

Date de transmission de la convocation : 22 mars 2018 - Date d'affichage : 22 mars 2018
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 25 - Excusés représentés : 5 - Absents : 2 - Votants : 30
Excusé(s) non représenté(s) : 3
VOTE : A la majorité - Pour : 24 - Contre : 6 - Abstention :

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Jocelyne VERNON, première adjointe au Maire, remplaçant le Maire empêché.

Etaient présents : Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, Mme DIOP (arrivée au point n° 10 à 20h33), M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme BOINET, Mme RIGAULT, Mme MORIN, M. BATON, M. FOSSE, M. SAMYN, Mme MBERI NSANA (arrivée au point n° 6 à 19h49), M. GUERIN (départ au point n° 18 à 21h43), Mme DAUVERGNE-JOVIN, M. AYINA, Mme CADET, Mme YAZICI
Etaient excusés représentés : M. VERNIN avait donné pouvoir à Mme VERNON, Mme ANTIGNAC à M. QUILLAY, M. SCHRUB à M. GENET, M. BENTEJ à Mme MEUNIER, M. TOUNKARA à M. BATON, M. GUERIN à Mme DAUVERGNE-JOVIN (à partir du point n° 18)
Etaient excusées non représentées : Mme PRONO, Mme GUIDY, Mme CAMPS
Etaient absents : Mme NDIAYE, M. POIREL

A été nommé (e) secrétaire de séance : Mme Michelle BOINET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du : 05 AVR 2018

N° : 2018DCM-03-100
OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-1 à L. 2343-2 et R. 2311-1 à R. 2313-7 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14 modifiée
- Vu la Délibération du 15 février 2018 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire
- Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14 modifiée
- Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2018
- Vu le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2017 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal
- Vu la Délibération du présent Conseil décidant de l'affectation du résultat de 2017
- Vu l'avis de la Commission finances et administration générale du 20 mars 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

CONFIRME que la Commune vote son budget par nature et par chapitre en fonctionnement et en investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

PRECISE que le Budget Primitif 2018 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2017, au vu du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

ADOPTE le Budget Primitif 2018 comme suit :

Fonctionnement

Les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6 828 955,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 550 000,00 €
014	Atténuation de produits	0 €
65	Autres charges de gestion courante	1 360 512,00 €
66	Charges financières	804 860,00 €
67	Charges exceptionnelles	40 800,00 €
68	Dotations provisoires semi-budgétaires	0 €
023	Virement à la section d'investissement	4 104 342,31 €
022	Dépenses imprévues	0 €
042	Opérations d'ordre	682 689,00 €
	Dépenses de l'exercice	**32 372 158,31 €**

Les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	407 000,00 €
70	Produits des services	1 920 470,40 €
73	Impôts et taxes	14 255 394,00 €
74	Dotations, subventions et participations	13 550 292,00 €
75	Autres produits de gestion courante	490 300,00 €
77	Produits exceptionnels	34 000,00 €
	Recettes de l'exercice	**30 657 456,40 €**
	Excédent de fonctionnement reporté 002	1 713 371,91 €
	Total cumulé des recettes	**32 372 158,31 €**

Investissement

Les chapitres/opérations suivants en dépenses (incluant les restes à réaliser) :

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	2 139 394,39 €
20	Immobilisations incorporelles	99 639,37 €
21	Immobilisations corporelles	3 237 855,90 €
	Total des opérations d'équipement	2 460 131,63 €
204	Subventions d'équipement versées	2 250,00 €
040	Opérations d'ordre	1 330,00 €
	Dépenses de l'exercice	7 940 601,29 €
	Déficit reporté 001	2 792 450,39€
	Total cumulé des dépenses	**10 733 051,68 €**

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Les chapitres suivants en recettes (incluant les restes à réaliser) :

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	882 563,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 159 362,00 €
13	Subventions d'investissement	1 419 842,37 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	3 200,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	4 104 342,31 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	481 053,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	682 689,00 €
	Total cumulé des recettes	**10 733 051,68 €**

EXCEPTÉ une partie du chapitre 65 pour laquelle les conditions de vote sont décrites ci-après.

PRECISE qu'en application de l'article 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, le chapitre 65 dans sa partie relative au subventionnement des associations a été voté distinctement des autres chapitres du budget, les Conseillers intéressés à l'affaire n'ayant pas pris part au vote des subventions les concernant comme suit dans le tableau :

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE BP 2018	Conseillers intéressés à l'affaire n'ayant pas pris part au vote des subventions les concernant (élu étant président d'association, membre du Conseil d'administration)	Nombre de votants	Adopté par
AMOR	Mme ANTIGNAC, M. DAUVERGNE, M. VERNIN	30	21 voix pour , 6 voix contre et 3 abstentions
Animations et œuvres de loisirs en faveur du personnel communal de la Ville du Mée-sur-Seine	M. DURAND, M. AURICOSTE (membres délégués CM)	30	22 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	M. VERNIN (président d'honneur), M. AURICOSTE	30	22 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions
ASSAD RM	Mme BERRADIA - suppléante (membre délégué CM)	30	23 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE MOLIERE	Mme GUIDY	30	24 voix pour et 6 voix contre
CLIC RIVAGE	Mme BERRADIA (membre délégué CM)	30	23 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention
CLUB DE D'AMITIÉ	M. BILLECOCQ (membre CA), Mme MEUNIER (Vice-Présidente)	30	22 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions
COLLÈGE ELSA TRIOLET	M. DIDIERLAURENT, M. DAUVERGNE - titulaires, Mme MEUNIER, M. BILLECOCQ - suppléants (membres délégués CM)	30	20 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions
COLLÈGE LA FONTAINE	M. DIDIERLAURENT - titulaire, M. DAUVERGNE - suppléant (membres délégués CM)	30	22 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions
COMITÉ DE JUMELAGE	M. VERNIN, Mme BAK (adjoint désigné par le Maire), Mme VERNON, M. DIDIERLAURENT, Mme ANTIGNAC, Mme PRONO, M. FOSSE (membres délégués CM), M. DAUVERGNE	30	17 voix pour, 6 voix contre et 7 abstentions
COMITE DES FÊTES	M. DAUVERGNE, M. DURAND, Mme BOINET, M. FOSSE	30	20 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions
COMITÉ MEEN POUR LE FLEURISSEMENT	Mme BAK (Présidente), Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE (membres délégués CM), Mme PRONO, Mme BOINET	30	20 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions
DONNEURS DE SANG	M.AURICOSTE, Mme DAUVERGNE-JOVIN, Mme BOINET	30	21 voix pour , 6 voix contre et 3 abstentions
MJC LE CHAUDRON	Mme VERNON, Mme ANTIGNAC, M. DAUVERGNE, Mme BOINET, M. VERNIN	30	19 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions
LE MEE DURABLE	M. BILLECOQ, Mme CADET	30	22 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions
LE MEE SPORT CYCLISME	M. DURAND	30	23 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention
LE MEE SPORT FOOTBALL	M. QUILLAY (Président)	30	23 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention
LE MEE SPORT G R S	Mme RIGAULT	30	23 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention
LES FLAMBOYANTS	Mme VERNON (Présidente)	30	23 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Première Adjointe au Maire :

Jocelyne VERNON

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- LE MEE SUR SEINE -

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21770285100239

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MELUN SPL

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2018

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) 37
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement 42
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement 67
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 102
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 103
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 109
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 110
A4 - Etat des provisions Sans Objet
A5 - Etalement des provisions Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 111
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 112
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) 114
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) 124
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel 127
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) 131
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 135
C3.2 - Liste des établissements publics créés 136
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 137

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Code INSEE 285	LE MEE SUR SEINE BUDGET PRINCIPAL	BP 2018

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	20956
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :	200
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE DE MELUN VAL DE SEINE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
14317059	19334408	919.285280	1194.272364

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGFIP COMTES DE GESTION-BUDGETS PRINCIPAUX OPERATION REELLES INSEE POP 2015 CALCULS DGCL
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1316.34	1269
2	Produit des impositions directes/population	477.67	626
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1462.94	1450
4	Dépenses d'équipement brut/population	175.03	259
5	Encours de dette/population	1157.35	1118
6	DGF/population	227.27	244
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	67.25%	60.0%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	96.88%	94,3%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	11.96%	17.9%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	79.11%	77,1%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, …) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	32 372 158,31	30 658 786,40
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 713 371,91
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	32 372 158,31	32 372 158,31

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 792 154,61	8 951 516,31
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 148 446,68	1 781 535,37
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 2 792 450,39	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	10 733 051,68	10 733 051,68

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	43 105 209,99	43 105 209,99

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	6 761 150,00	0,00	6 828 955,00	6 828 955,00	6 828 955,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	18 550 000,00	0,00	18 550 000,00	18 550 000,00	18 550 000,00
014	Atténuations de produits	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 377 753,00	0,00	1 360 512,00	1 360 512,00	1 360 512,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**26 694 103,00**	**0,00**	**26 739 467,00**	**26 739 467,00**	**26 739 467,00**
66	Charges financières	900 000,00	0,00	804 860,00	804 860,00	804 860,00
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	0,00	40 800,00	40 800,00	40 800,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	200 000,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	114 086,61		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**27 948 189,61**	**0,00**	**27 585 127,00**	**27 585 127,00**	**27 585 127,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*3 500 000,00*		*4 104 342,31*	*4 104 342,31*	*4 104 342,31*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*641 041,69*		*682 689,00*	*682 689,00*	*682 689,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***4 141 041,69***		***4 787 031,31***	***4 787 031,31***	***4 787 031,31***
	TOTAL	**32 089 231,30**	**0,00**	**32 372 158,31**	**32 372 158,31**	**32 372 158,31**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**32 372 158,31**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	450 000,00	0,00	407 000,00	407 000,00	407 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 929 000,00	0,00	1 920 470,40	1 920 470,40	1 920 470,40
73	Impôts et taxes	13 926 197,00	0,00	14 255 394,00	14 255 394,00	14 255 394,00
74	Dotations et participations	13 269 067,70	0,00	13 550 292,00	13 550 292,00	13 550 292,00
75	Autres produits de gestion courante	350 000,00	0,00	490 300,00	490 300,00	490 300,00
	Total des recettes de gestion courante	**29 924 264,70**	**0,00**	**30 623 456,40**	**30 623 456,40**	**30 623 456,40**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	22 500,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**29 946 764,70**	**0,00**	**30 657 456,40**	**30 657 456,40**	**30 657 456,40**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*700,00*		*1 330,00*	*1 330,00*	*1 330,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***700,00***		***1 330,00***	***1 330,00***	***1 330,00***
	TOTAL	**29 947 464,70**	**0,00**	**30 658 786,40**	**30 658 786,40**	**30 658 786,40**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**1 713 371,91**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**32 372 158,31**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**4 785 701,31**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	34 092,00	33 987,37	65 652,00	65 652,00	99 639,37
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00	2 250,00	0,00	0,00	2 250,00
21	Immobilisations corporelles	2 279 136,00	511 475,90	2 726 380,00	2 726 380,00	3 237 855,90
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 782 009,69	1 584 322,02	875 809,61	875 809,61	2 460 131,63
	Total des dépenses d'équipement	**5 100 237,69**	**2 132 035,29**	**3 667 841,61**	**3 667 841,61**	**5 799 876,90**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 087 060,00	16 411,39	2 122 983,00	2 122 983,00	2 139 394,39
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**2 087 060,00**	**16 411,39**	**2 122 983,00**	**2 122 983,00**	**2 139 394,39**
45…	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**7 187 297,69**	**2 148 446,68**	**5 790 824,61**	**5 790 824,61**	**7 939 271,29**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*700,00*		*1 330,00*	*1 330,00*	*1 330,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***700,00***		***1 330,00***	***1 330,00***	***1 330,00***
TOTAL		**7 187 997,69**	**2 148 446,68**	**5 792 154,61**	**5 792 154,61**	**7 940 601,29**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**2 792 450,39**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**10 733 051,68**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	983 453,00	1 298 972,37	120 870,00	120 870,00	1 419 842,37
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**983 453,00**	**1 298 972,37**	**120 870,00**	**120 870,00**	**1 419 842,37**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	810 000,00	482 563,00	400 000,00	400 000,00	882 563,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	2 603 221,95	0,00	3 159 362,00	3 159 362,00	3 159 362,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 500,00	0,00	3 200,00	3 200,00	3 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 250 003,00	0,00	481 053,00	481 053,00	481 053,00
	Total des recettes financières	**4 666 724,95**	**482 563,00**	**4 043 615,00**	**4 043 615,00**	**4 526 178,00**
45…	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**5 650 177,95**	**1 781 535,37**	**4 164 485,00**	**4 164 485,00**	**5 946 020,37**

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*3 500 000,00*		*4 104 342,31*	*4 104 342,31*	*4 104 342,31*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*641 041,69*		*682 689,00*	*682 689,00*	*682 689,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***4 141 041,69***		***4 787 031,31***	***4 787 031,31***	***4 787 031,31***
TOTAL		**9 791 219,64**	**1 781 535,37**	**8 951 516,31**	**8 951 516,31**	**10 733 051,68**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**10 733 051,68**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**4 785 701,31**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC…) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 828 955,00		6 828 955,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	18 550 000,00		18 550 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 360 512,00		1 360 512,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	804 860,00	*0,00*	804 860,00
67	Charges exceptionnelles	40 800,00	*0,00*	40 800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*682 689,00*	682 689,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*4 104 342,31*	4 104 342,31
Dépenses de fonctionnement – Total		**27 585 127,00**	***4 787 031,31***	**32 372 158,31**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**32 372 158,31**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*1 330,00*	1 330,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 139 394,39	*0,00*	2 139 394,39
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 460 131,63		2 460 131,63
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*		*0,00*	*0,00*
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	99 639,37	*0,00*	99 639,37
204	Subventions d'équipement versées	2 250,00	*0,00*	2 250,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 237 855,90	*0,00*	3 237 855,90
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		**7 939 271,29**	***1 330,00***	**7 940 601,29**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**2 792 450,39**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**10 733 051,68**

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	407 000,00		407 000,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 920 470,40		1 920 470,40
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	14 255 394,00		14 255 394,00
74	Dotations et participations	13 550 292,00		13 550 292,00
75	Autres produits de gestion courante	490 300,00	*0,00*	490 300,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	34 000,00	*1 330,00*	35 330,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		**30 657 456,40**	***1 330,00***	**30 658 786,40**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**1 713 371,91**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**32 372 158,31**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	882 563,00	*0,00*	882 563,00
13	Subventions d'investissement	1 419 842,37	*0,00*	1 419 842,37
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	3 200,00	*0,00*	3 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*634 023,00*	634 023,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*48 666,00*	48 666,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*4 104 342,31*	4 104 342,31
024	Produits des cessions d'immobilisations	481 053,00		481 053,00
Recettes d'investissement – Total		**2 786 658,37**	***4 787 031,31***	**7 573 689,68**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	**3 159 362,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**10 733 051,68**

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général**	**6 761 150,00**	**6 828 955,00**	**6 828 955,00**
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	152 394,00	157 460,00	157 460,00
60611	Eau et assainissement	240 000,00	190 000,00	190 000,00
60612	Energie - Electricité	586 200,00	636 200,00	636 200,00
60613	Chauffage urbain	287 500,00	352 900,00	352 900,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	75 150,00	80 300,00	80 300,00
60623	Alimentation	588 810,00	564 550,00	564 550,00
60624	Produits de traitement	12 200,00	5 840,00	5 840,00
60628	Autres fournitures non stockées	13 000,00	17 800,00	17 800,00
60631	Fournitures d'entretien	69 740,00	53 340,00	53 340,00
60632	Fournitures de petit équipement	220 100,00	221 850,00	221 850,00
60633	Fournitures de voirie	114 000,00	98 200,00	98 200,00
60636	Vêtements de travail	53 662,00	54 162,00	54 162,00
6064	Fournitures administratives	24 100,00	15 100,00	15 100,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	44 000,00	42 000,00	42 000,00
6067	Fournitures scolaires	162 680,00	162 164,00	162 164,00
6068	Autres matières et fournitures	91 320,00	92 770,00	92 770,00
611	Contrats de prestations de services	166 560,00	114 500,00	114 500,00
6132	Locations immobilières	295,00	295,00	295,00
6135	Locations mobilières	89 874,00	144 496,00	144 496,00
614	Charges locatives et de copropriété	129 900,00	128 300,00	128 300,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	464 110,00	420 940,00	420 940,00
615231	Entretien, réparations voiries	280 700,00	166 000,00	166 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	135 000,00	315 000,00	315 000,00
61551	Entretien matériel roulant	167 000,00	137 000,00	137 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	82 150,00	87 950,00	87 950,00
6156	Maintenance	802 995,00	854 665,00	854 665,00
6161	Multirisques	109 028,00	110 000,00	110 000,00
6168	Autres primes d'assurance	1 800,00	1 800,00	1 800,00
6182	Documentation générale et technique	22 790,00	17 940,00	17 940,00
6184	Versements à des organismes de formation	105 950,00	88 700,00	88 700,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	700,00	700,00
6188	Autres frais divers	55 710,00	40 800,00	40 800,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	4 900,00	4 500,00	4 500,00
6226	Honoraires	237 760,00	116 351,00	116 351,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	5 500,00	5 500,00
6228	Divers	3 400,00	3 450,00	3 450,00
6231	Annonces et insertions	22 900,00	22 546,00	22 546,00
6232	Fêtes et cérémonies	57 350,00	59 880,00	59 880,00
6236	Catalogues et imprimés	38 200,00	36 595,00	36 595,00
6238	Divers	1 217,00	1 235,00	1 235,00
6241	Transports de biens	0,00	2 000,00	2 000,00
6247	Transports collectifs	47 394,00	39 392,00	39 392,00
6251	Voyages et déplacements	22 500,00	21 500,00	21 500,00
6257	Réceptions	18 000,00	13 000,00	13 000,00
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	22 500,00	22 500,00
6262	Frais de télécommunications	73 000,00	72 000,00	72 000,00
627	Services bancaires et assimilés	11 270,00	6 895,00	6 895,00
6281	Concours divers (cotisations)	23 273,00	104 219,00	104 219,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	44 000,00	42 350,00	42 350,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	575 000,00	660 000,00	660 000,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	300,00	300,00
6288	Autres services extérieurs	60 092,00	58 500,00	58 500,00
63512	Taxes foncières	115 000,00	141 000,00	141 000,00
63513	Autres impôts locaux	16 000,00	9 000,00	9 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	50,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	276,00	1 100,00	1 100,00
6358	Autres droits	850,00	1 600,00	1 600,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	18 000,00	10 420,00	10 420,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**18 550 000,00**	**18 550 000,00**	**18 550 000,00**
6218	Autre personnel extérieur	17 000,00	9 440,00	9 440,00
6331	Versement de transport	210 000,05	213 000,00	213 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	57 999,97	53 000,00	53 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	179 999,99	174 000,00	174 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	80,02	60,00	60,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 749 919,99	6 770 000,00	6 770 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	529 999,99	528 000,00	528 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 460 000,02	1 458 000,00	1 458 000,00
64131	Rémunérations non tit.	2 620 000,00	2 925 000,00	2 925 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	942 000,00	962 900,00	962 900,00
64161	Emplois jeunes	250 000,01	43 000,00	43 000,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	142 000,01	26 000,00	26 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	15 000,00	5 000,00	5 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 209 999,97	2 241 000,00	2 241 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 299 999,99	2 355 000,00	2 355 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	300 000,00	276 600,00	276 600,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	25 000,00	25 000,00	25 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	499 999,99	450 000,00	450 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	21 000,00	30 000,00	30 000,00
6488	Autres charges	20 000,00	5 000,00	5 000,00
014	**Atténuations de produits**	**5 200,00**	**0,00**	**0,00**
7489	Reverst, restitut° sur autres attribut°	5 200,00	0,00	0,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 377 753,00**	**1 360 512,00**	**1 360 512,00**
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	18 650,00	20 565,00	20 565,00
6531	Indemnités	210 000,00	210 000,00	210 000,00
6533	Cotisations de retraite	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	14 000,00	15 000,00	15 000,00
6535	Formation	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	27 600,00	27 600,00
6542	Créances éteintes	15 000,00	40 000,00	40 000,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	110 200,00	110 600,00	110 600,00
6557	Contribut° politique de l'habitat	6 300,00	6 300,00	6 300,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	15 600,00	16 500,00	16 500,00
657362	Subv. fonct. CCAS	108 300,00	45 784,00	45 784,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	839 655,00	843 115,00	843 115,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 048,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	3 048,00	3 048,00
656	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		**26 694 103,00**	**26 739 467,00**	**26 739 467,00**
66	**Charges financières (b)**	**900 000,00**	**804 860,00**	**804 860,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	889 150,00	816 453,00	816 453,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-17 151,99	-14 093,22	-14 093,22
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	28 001,99	2 500,22	2 500,22
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**40 000,00**	**40 800,00**	**40 800,00**
6713	Secours et dots	0,00	300,00	300,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	39 500,00	40 000,00	40 000,00
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)**	**200 000,00**	**0,00**	**0,00**
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	200 000,00	0,00	0,00
022	**Dépenses imprévues (e)**	**114 086,61**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		**27 948 189,61**	**27 585 127,00**	**27 585 127,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***3 500 000,00***	***4 104 342,31***	***4 104 342,31***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)***	***641 041,69***	***682 689,00***	***682 689,00***
675	*Valeurs comptables immobilisations cédée*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*592 376,69*	*634 023,00*	*634 023,00*
6862	*Dot. amort. charges financ. à répartir*	*48 665,00*	*48 666,00*	*48 666,00*

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*4 141 041,69*	*4 787 031,31*	*4 787 031,31*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*4 141 041,69*	*4 787 031,31*	*4 787 031,31*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		32 089 231,30	32 372 158,31	32 372 158,31

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	32 372 158,31

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	182 926,53
Montant des ICNE de l'exercice N-1	197 019,75
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-14 093,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges**	**450 000,00**	**407 000,00**	**407 000,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	400 000,00	360 000,00	360 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	50 000,00	47 000,00	47 000,00
70	**Produits services, domaine et ventes div**	**1 929 000,00**	**1 920 470,40**	**1 920 470,40**
70311	Concessions cimetières (produit net)	32 700,00	29 000,00	29 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	21 000,00	63 239,00	63 239,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	23,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	180 000,00	180 000,00	180 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	204 050,00	219 240,00	219 240,00
70631	Redevances services à caractère sportif	103 900,00	94 680,00	94 680,00
70632	Redevances services à caractère loisir	155 500,00	171 500,00	171 500,00
7066	Redevances services à caractère social	434 327,00	351 011,40	351 011,40
7067	Redev. services périscolaires et enseign	785 000,00	798 000,00	798 000,00
70688	Autres prestations de services	4 000,00	1 800,00	1 800,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	8 500,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	12 000,00	12 000,00
73	**Impôts et taxes**	**13 926 197,00**	**14 255 394,00**	**14 255 394,00**
73111	Taxes foncières et d'habitation	9 697 596,00	10 010 000,00	10 010 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	30 000,00	71 000,00	71 000,00
73211	Attribution de compensation	380 422,00	354 460,00	354 460,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	397 061,00	400 900,00	400 900,00
73221	FNGIR	17 434,00	17 434,00	17 434,00
73222	Fonds solidar. com. région Ile-de-France	2 667 760,00	2 614 457,00	2 614 457,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	60 322,00	62 500,00	62 500,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	260 000,00	270 500,00	270 500,00
7362	Taxes de séjour	100 000,00	18 143,00	18 143,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	315 602,00	436 000,00	436 000,00
74	**Dotations et participations**	**13 269 067,70**	**13 550 292,00**	**13 550 292,00**
7411	Dotation forfaitaire	4 761 150,00	4 762 766,00	4 762 766,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	5 242 971,00	5 224 239,00	5 224 239,00
74127	Dotation nationale de péréquation	393 680,00	407 106,00	407 106,00
744	FCTVA	0,00	82 000,00	82 000,00
7461	DGD	0,00	24 000,00	24 000,00
74712	Emplois d'avenir	137 450,00	15 000,00	15 000,00
74718	Autres participations Etat	377 200,00	336 500,00	336 500,00
7472	Participat° Régions	1 500,00	5 400,00	5 400,00
7473	Participat° Départements	149 063,50	144 939,00	144 939,00
74751	Participat° GFP de rattachement	99 000,00	99 594,00	99 594,00
7478	Participat° Autres organismes	1 763 953,20	1 981 348,00	1 981 348,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	28 000,00	20 000,00	20 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	11 000,00	3 500,00	3 500,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	200 000,00	340 000,00	340 000,00
748372	Dotation politique de la ville	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	4 100,00	3 900,00	3 900,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**350 000,00**	**490 300,00**	**490 300,00**
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	8 000,00	8 000,00	8 000,00
752	Revenus des immeubles	334 000,00	482 300,00	482 300,00
758	Produits divers de gestion courante	8 000,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	**29 924 264,70**	**30 623 456,40**	**30 623 456,40**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**22 500,00**	**34 000,00**	**34 000,00**
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	400,00	400,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	2 500,00	4 000,00	4 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 000,00	1 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	20 000,00	28 600,00	28 600,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		29 946 764,70	30 657 456,40	30 657 456,40
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*700,00*	*1 330,00*	*1 330,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*700,00*	*1 330,00*	*1 330,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*700,00*	*1 330,00*	*1 330,00*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		29 947 464,70	30 658 786,40	30 658 786,40

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 713 371,91

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	32 372 158,31

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)**	**34 092,00**	**65 652,00**	**65 652,00**
2031	Frais d'études	0,00	20 000,00	20 000,00
2051	Concessions, droits similaires	34 092,00	45 652,00	45 652,00
204	**Subventions d'équipement versées (hors opérations)**	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	5 000,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**2 279 136,00**	**2 726 380,00**	**2 726 380,00**
2111	Terrains nus	30 000,00	30 000,00	30 000,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	130 000,00	130 000,00
21311	Hôtel de ville	175 000,00	165 000,00	165 000,00
21312	Bâtiments scolaires	228 800,00	605 105,00	605 105,00
21316	Equipements du cimetière	29 000,00	31 540,00	31 540,00
21318	Autres bâtiments publics	591 310,00	308 920,00	308 920,00
2135	Installations générales, agencements	133 000,00	156 000,00	156 000,00
2138	Autres constructions	180 000,00	404 000,00	404 000,00
2152	Installations de voirie	223 200,00	361 500,00	361 500,00
21533	Réseaux câblés	3 000,00	36 200,00	36 200,00
21538	Autres réseaux	94 000,00	19 000,00	19 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	10 000,00	35 000,00	35 000,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	14 300,00	20 000,00	20 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	20 350,00	1 890,00	1 890,00
2182	Matériel de transport	67 000,00	59 800,00	59 800,00
2183	Matériel de bureau et informatique	138 640,00	92 400,00	92 400,00
2184	Mobilier	154 303,00	99 005,00	99 005,00
2188	Autres immobilisations corporelles	187 233,00	171 020,00	171 020,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
0905	**Opération d'équipement n° 0905 (5)**	**226 000,00**	**0,00**	**0,00**
1009	**Opération d'équipement n° 1009 (5)**	**102 500,00**	**0,00**	**0,00**
1115	**Opération d'équipement n° 1115 (5)**	**360 000,00**	**0,00**	**0,00**
1302	**Opération d'équipement n° 1302 (5)**	**433 780,00**	**0,00**	**0,00**
1401	**Opération d'équipement n° 1401 (5)**	**848 000,00**	**0,00**	**0,00**
1402	**Opération d'équipement n° 1402 (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1601	**Opération d'équipement n° 1601 (5)**	**200 000,00**	**300 000,00**	**300 000,00**
1602	**Opération d'équipement n° 1602 (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1701	**Opération d'équipement n° 1701 (5)**	**211 729,69**	**300 000,00**	**300 000,00**
1702	**Opération d'équipement n° 1702 (5)**	**200 000,00**	**175 809,61**	**175 809,61**
1703	**Opération d'équipement n° 1703 (5)**	**200 000,00**	**0,00**	**0,00**
1801	**Opération d'équipement n° 1801 (5)**	**0,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
1802	**Opération d'équipement n° 1802 (5)**	**0,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
	Total des dépenses d'équipement	**5 100 237,69**	**3 667 841,61**	**3 667 841,61**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**2 087 060,00**	**2 122 983,00**	**2 122 983,00**
1641	Emprunts en euros	2 063 870,00	2 115 878,00	2 115 878,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	17 700,00	4 360,00	4 360,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	5 490,00	2 745,00	2 745,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**2 087 060,00**	**2 122 983,00**	**2 122 983,00**

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 187 297,69	5 790 824,61	5 790 824,61
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7)*	*700,00*	*1 330,00*	*1 330,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	*700,00*	*1 330,00*	*1 330,00*
13911	*Etat et établissements nationaux*	*700,00*	*1 330,00*	*1 330,00*
	Charges transférées (9)	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		*700,00*	*1 330,00*	*1 330,00*
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 187 997,69	5 792 154,61	5 792 154,61

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	2 148 446,68

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	2 792 450,39

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 733 051,68

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042.*
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**	**983 453,00**	**120 870,00**	**120 870,00**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	893 333,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	40 120,00	80 870,00	80 870,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	50 000,00	40 000,00	40 000,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**983 453,00**	**120 870,00**	**120 870,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**3 413 221,95**	**3 559 362,00**	**3 559 362,00**
10222	FCTVA	650 000,00	350 000,00	350 000,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	160 000,00	50 000,00	50 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 603 221,95	3 159 362,00	3 159 362,00
138	**Autres subvent° invest. non transf.**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**3 500,00**	**3 200,00**	**3 200,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**1 250 003,00**	**481 053,00**	**481 053,00**
	Total des recettes financières	**4 666 724,95**	**4 043 615,00**	**4 043 615,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**5 650 177,95**	**4 164 485,00**	**4 164 485,00**
021	***Virement de la sect° de fonctionnement***	***3 500 000,00***	***4 104 342,31***	***4 104 342,31***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)***	***641 041,69***	***682 689,00***	***682 689,00***
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2111	*Terrains nus*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2115	*Terrains bâtis*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
21312	*Bâtiments scolaires*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*3 853,20*	*3 853,20*	*3 853,20*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*21 468,55*	*21 468,55*	*21 468,55*
28041512	*GFP rat : Bâtiments, installations*	*0,00*	*3 588,00*	*3 588,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*20 565,72*	*27 157,45*	*27 157,45*
2804412	*Sub nat org pub - Bâtiments, installat°*	*44 759,04*	*44 759,04*	*44 759,04*
2804422	*Sub nat privé - Bâtiments et installat°*	*15 667,29*	*11 167,29*	*11 167,29*
28051	*Concessions et droits similaires*	*24 267,29*	*23 962,85*	*23 962,85*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*6 345,37*	*6 345,37*	*6 345,37*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*78 887,84*	*81 231,65*	*81 231,65*
281568	*Autres matériels, outillages incendie*	*3 426,35*	*4 022,21*	*4 022,21*
281571	*Matériel roulant*	*22 085,59*	*13 096,10*	*13 096,10*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*13 276,92*	*14 837,39*	*14 837,39*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*0,00*	*7 080,45*	*7 080,45*
28182	*Matériel de transport*	*98 654,12*	*76 281,25*	*76 281,25*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*77 985,33*	*100 844,20*	*100 844,20*
28184	*Mobilier*	*34 083,62*	*71 508,82*	*71 508,82*
28188	*Autres immo. corporelles*	*127 050,46*	*123 819,19*	*123 819,19*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*48 665,00*	*48 666,00*	*48 666,00*

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		*4 141 041,69*	*4 787 031,31*	*4 787 031,31*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		*4 141 041,69*	*4 787 031,31*	*4 787 031,31*
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		**9 791 219,64**	**8 951 516,31**	**8 951 516,31**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**1 781 535,37**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**10 733 051,68**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DF 042.*

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0905 (1)
LIBELLE : SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	**1 627 746,03**	**a 235 246,54**	**0,00**	**b 0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**1 627 746,03**	**235 246,54**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 608 674,10	235 246,54	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	19 071,93	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**c 0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c + d) – (a + b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-235 246,54**

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1009 (1)
LIBELLE : MAISON DES ASSOCIATIONS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	**859 502,56**	**a 129 102,68**	**0,00**	**b 0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**859 502,56**	**129 102,68**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	859 502,56	129 102,68	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	**c 0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c + d) – (a + b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-129 102,68**

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1115 (1)
LIBELLE : CONCESSION AMENAGEMENT (74.80.83.85)

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	**1 795 137,00**	**a 95 027,40**	**0,00**	**b 0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**1 795 137,00**	**95 027,40**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	1 795 137,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	95 027,40	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**c 0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c + d) – (a + b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-95 027,40**

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1302 (1)
LIBELLE : M.M.U

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	**3 729 347,17**	**a 425 700,00**	**0,00**	**b 0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**3 729 347,17**	**425 700,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	3 729 347,17	425 700,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	**c 0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c + d) – (a + b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-425 700,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1401 (1)
LIBELLE : DIABOLO

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	**1 166 624,52**	**a 69 824,98**	**0,00**	**b 0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**1 166 624,52**	**69 824,98**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	1 166 624,52	69 824,98	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**c 0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c + d) – (a + b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-69 824,98**

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1402 (1)
LIBELLE : POLICE MUNICIPAL RESIDENCE SOLEANE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1601 (1)
LIBELLE : Ad'ap

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	**421 732,83**	**a 128 266,34**	**300 000,00**	**b 300 000,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**161 893,18**	**128 266,34**	**300 000,00**	**300 000,00**	**0,00**
21312	Bâtiments scolaires	140 158,81	87 787,86	300 000,00	300 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	11 997,60	40 478,48	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 736,77	0,00	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**259 839,65**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	259 839,65	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**c 0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c + d) – (a + b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-428 266,34**

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1602 (1)
LIBELLE : NPNRU

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 50 000,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-50 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1701 (1)
LIBELLE : PPI

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		52 966,00	a 158 763,69	300 000,00	b 300 000,00	b 0,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**52 966,00**	**158 763,69**	**300 000,00**	**300 000,00**	**0,00**
21312	Bâtiments scolaires	0,00	111 729,69	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	17 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	35 016,00	47 034,00	300 000,00	300 000,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c + d) – (a + b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-458 763,69**

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1702 (1)
LIBELLE : JARDINS FAMILIAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		5 809,61	a 94 190,39	175 809,61	b 175 809,61	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 809,61	94 190,39	175 809,61	175 809,61	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 809,61	94 190,39	175 809,61	175 809,61	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-270 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1703 (1)
LIBELLE : ZONE VERTE PIETON CYCLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 800,00	a 198 200,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 800,00	198 200,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 800,00	198 200,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-198 200,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1801 (1)
LIBELLE : CAR

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	**0,00**	**a 0,00**	**50 000,00**	**b 50 000,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**50 000,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**c 0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c + d) – (a + b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-50 000,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1802 (1)
LIBELLE : PAVE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-50 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	2 118 623	1 357 765	1 000	753 205	10 720	162 995	24 360	23 567	0	902 090	436 500	5 790 825
- Equipements municipaux (2)		1 355 905	1 000	753 205	10 720	162 995	24 360	23 567	0	902 090	434 000	3 667 842
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	2 118 623											2 118 623
Dépenses d'ordre	1 330											1 330
Total dépenses de l'exercice	**2 119 953**	**1 357 765**	**1 000**	**753 205**	**10 720**	**162 995**	**24 360**	**23 567**	**0**	**902 090**	**436 500**	**5 792 155**
RAR N-1 et reports	**2 792 450**	**419 456**	**0**	**267 521**	**16 121**	**35 561**	**429 657**	**86 126**	**0**	**695 737**	**198 268**	**4 940 897**
Total cumulé dépenses d'investissement	**4 912 403**	**1 777 221**	**1 000**	**1 020 726**	**26 841**	**198 556**	**454 017**	**109 693**	**0**	**1 597 827**	**634 768**	**10 733 052**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**8 867 446**	**700**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**80 870**	**2 500**	**8 951 516**
RAR N-1 et reports	**482 563**	**333 333**	**0**	**160 000**	**0**	**40 120**	**240 000**	**192 900**	**0**	**332 619**	**0**	**1 781 535**
Total cumulé recettes d'investissement	**9 350 009**	**334 033**	**0**	**160 000**	**0**	**40 120**	**240 000**	**192 900**	**0**	**413 489**	**2 500**	**10 733 052**
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	**5 702 491**	**9 001 682**	**863 901**	**3 436 856**	**1 637 565**	**3 374 654**	**1 146 740**	**3 598 098**	**169 601**	**3 319 993**	**120 577**	**32 372 158**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses de fonctionnement	**5 702 491**	**9 001 682**	**863 901**	**3 436 856**	**1 637 565**	**3 374 654**	**1 146 740**	**3 598 098**	**169 601**	**3 319 993**	**120 577**	**32 372 158**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**25 412 086**	**1 152 482**	**10 110**	**878 571**	**196 940**	**548 643**	**281 507**	**2 099 447**	**0**	**0**	**79 000**	**30 658 786**
RAR N-1 et reports	**1 713 372**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 713 372**
Total cumulé recettes de fonctionnement	**27 125 458**	**1 152 482**	**10 110**	**878 571**	**196 940**	**548 643**	**281 507**	**2 099 447**	**0**	**0**	**79 000**	**32 372 158**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 et L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
	INVESTISSEMENT												
	DEPENSES												
Total dépenses investissement		**2 119 953**	**1 777 221**	**1 000**	**1 020 726**	**26 841**	**198 556**	**454 017**	**109 693**	**0**	**1 597 827**	**634 768**	**7 940 601**
Dépenses réelles		2 118 623	1 777 221	1 000	1 020 726	26 841	198 556	454 017	109 693	0	1 597 827	634 768	7 939 271
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	2 118 623	3 770	0	0	0	0	0	0	0	0	17 001	2 139 394
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	79 639	0	0	0	0	0	0	0	20 000	0	99 639
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 250	0	2 250
21	Immobilisations corporelles	0	766 064	1 000	848 462	10 720	198 556	28 317	39 868	0	727 103	617 766	3 237 856
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	927 747	0	172 265	16 121	0	425 700	69 825	0	848 474	0	2 460 132
090	SYSTEME DE VIDEO PROTECTION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	235 247	0	235 247
100	MAISON DES ASSOCIATIONS	0	129 103	0	0	0	0	0	0	0	0	0	129 103
111	CONCESSION AMENAGEMENT (74.80.83.85)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95 027	0	95 027
130	M.M.U	0	0	0	0	0	0	425 700	0	0	0	0	425 700
140	DIABOLO	0	0	0	0	0	0	0	69 825	0	0	0	69 825
160	Ad'ap	0	351 610	0	60 535	16 121	0	0	0	0	0	0	428 266
160	NPNRU	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
170	PPI	0	347 034	0	111 730	0	0	0	0	0	0	0	458 764
170	JARDINS FAMILIAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	270 000	0	270 000

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
1703	ZONE VERTE PIETON CYCLE	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**198 200**	**0**	**198 200**
1801	CAR	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
1802	PAVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	50 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*1 330*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 330*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 330*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 330*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

RECETTES													
Total recettes investissement		**9 350 009**	**334 033**	**0**	**160 000**	**0**	**40 120**	**240 000**	**192 900**	**0**	**413 489**	**2 500**	**10 733 052**
Recettes réelles		4 562 978	334 033	0	160 000	0	40 120	240 000	192 900	0	413 489	2 500	5 946 020
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	481 053	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	481 053
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 041 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 041 925
13	Subventions d'investissement	40 000	333 333	0	160 000	0	40 120	240 000	192 900	0	413 489	0	1 419 842
16	Emprunts et dettes assimilées	0	700	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500	3 200
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*4 787 031*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 787 031*
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*4 104 342*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 104 342*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*682 689*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*682 689*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		**5 702 491**	**9 001 682**	**863 901**	**3 436 856**	**1 637 565**	**3 374 654**	**1 146 740**	**3 598 098**	**169 601**	**3 319 993**	**120 577**	**32 372 158**
Dépenses réelles		915 460	9 001 682	863 901	3 436 856	1 637 565	3 374 654	1 146 740	3 598 098	169 601	3 319 993	120 577	27 585 127
011	Charges à caractère général	5 000	3 654 912	48 522	825 360	290 922	257 254	251 500	101 335	1 500	1 389 650	3 000	6 828 955
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	4 306 292	815 379	2 553 381	1 329 553	3 117 400	848 611	3 449 163	161 801	1 850 843	117 577	18 550 000
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	67 600	1 037 678	0	58 115	17 090	0	46 629	47 600	6 300	79 500	0	1 360 512
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	804 860	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	804 860
67	Charges exceptionnelles	38 000	2 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 800
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*4 787 031*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 787 031*
023	*Virement à la section d'investissement*	*4 104 342*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 104 342*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*682 689*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*682 689*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		**25 412 086**	**1 152 482**	**10 110**	**878 571**	**196 940**	**548 643**	**281 507**	**2 099 447**	**0**	**0**	**79 000**	**30 658 786**
Recettes réelles		25 410 756	1 152 482	10 110	878 571	196 940	548 643	281 507	2 099 447	0	0	79 000	30 657 456
013	Atténuations de charges	0	407 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	407 000
70	Produits des services, du domaine, vente	180 000	151 539	0	728 571	174 240	341 643	14 440	330 037	0	0	0	1 920 470
73	Impôts et taxes	14 237 251	18 143	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 255 394
74	Dotations et participations	10 985 105	144 000	10 110	150 000	17 600	207 000	267 067	1 769 410	0	0	0	13 550 292
75	Autres produits de gestion courante	8 000	398 300	0	0	5 000	0	0	0	0	0	79 000	490 300
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
77	Produits exceptionnels	400	33 500	0	0	100	0	0	0	0	0	0	34 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*1 330*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 330*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 330*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 330*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		5 702 491,31	9 001 682,41	0,00	0,00	14 704 173,72
Dépenses de l'exercice		5 702 491,31	9 001 682,41	0,00	0,00	14 704 173,72
011	Charges à caractère général	5 000,00	3 654 912,00	0,00	0,00	3 659 912,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	4 306 292,41	0,00	0,00	4 306 292,41
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*4 104 342,31*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*4 104 342,31*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*682 689,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*682 689,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	67 600,00	1 037 678,00	0,00	0,00	1 105 278,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	804 860,00	0,00	0,00	0,00	804 860,00
67	Charges exceptionnelles	38 000,00	2 800,00	0,00	0,00	40 800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		27 125 457,91	1 152 482,00	0,00	0,00	28 277 939,91
Recettes de l'exercice		25 412 086,00	1 152 482,00	0,00	0,00	26 564 568,00
013	Atténuations de charges	0,00	407 000,00	0,00	0,00	407 000,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 330,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*1 330,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	180 000,00	151 539,00	0,00	0,00	331 539,00
73	Impôts et taxes	14 237 251,00	18 143,00	0,00	0,00	14 255 394,00
74	Dotations et participations	10 985 105,00	144 000,00	0,00	0,00	11 129 105,00
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00	398 300,00	0,00	0,00	406 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	400,00	33 500,00	0,00	0,00	33 900,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		1 713 371,91	0,00	0,00	0,00	1 713 371,91

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCN-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
SOLDE (2)		21 422 966,60	-7 849 200,41	0,00	0,00	13 573 766,19

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		7 240 454,06	259 550,00	134 296,14	260 013,21	308 646,00	797 931,00	792,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		7 240 454,06	259 550,00	134 296,14	260 013,21	308 646,00	797 931,00	792,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	3 401 317,00	12 550,00	2 200,00	116 822,00	108 300,00	12 931,00	792,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 833 159,06	0,00	132 096,14	143 191,21	197 846,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	3 178,00	247 000,00	0,00	0,00	2 500,00	785 000,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 077 982,00	500,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	29 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		1 077 982,00	500,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	29 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	407 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	77 039,00	500,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	29 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	18 143,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
74	Dotations et participations	144 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	398 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	33 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-6 162 472,06	-259 050,00	-134 296,14	-260 013,21	-263 646,00	-797 931,00	28 208,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		853 901,17	10 000,00	863 901,17
Dépenses de l'exercice		853 901,17	10 000,00	863 901,17
011	Charges à caractère général	38 522,00	10 000,00	48 522,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	815 379,17	0,00	815 379,17
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		10 110,00	0,00	10 110,00
Recettes de l'exercice		10 110,00	0,00	10 110,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 110,00	0,00	10 110,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-843 791,17	-10 000,00	-853 791,17

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DC
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	2 322,00	851 579,17	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	2 322,00	851 579,17	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 322,00	36 200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	815 379,17	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	10 110,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	10 110,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	10 110,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-2 322,00	-841 469,17	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)	14 600,00	1 452 388,27	0,00	0,00	0,00	1 969 867,98	3 436 856,25
	Dépenses de l'exercice	14 600,00	1 452 388,27	0,00	0,00	0,00	1 969 867,98	3 436 856,25
011	Charges à caractère général	14 600,00	281 760,00	0,00	0,00	0,00	529 000,00	825 360,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 112 513,27	0,00	0,00	0,00	1 440 867,98	2 553 381,25
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	58 115,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 115,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	150 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	693 571,40	878 571,40
	Recettes de l'exercice	150 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	693 571,40	878 571,40
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	693 571,40	728 571,40
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	135 400,00	-1 417 388,27	0,00	0,00	0,00	-1 276 296,58	-2 558 284,85

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	1 150 365,31	170 281,78	131 741,18	1 965 367,98	0,00	0,00	0,00	4 500,00
	Dépenses de l'exercice	1 150 365,31	170 281,78	131 741,18	1 965 367,98	0,00	0,00	0,00	4 500,00
011	Charges à caractère général	105 436,00	136 040,00	40 284,00	524 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 044 929,31	34 241,78	33 342,18	1 440 867,98	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	58 115,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	35 000,00	693 571,40	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	35 000,00	693 571,40	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	35 000,00	693 571,40	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 150 365,31	-170 281,78	-96 741,18	-1 271 796,58	0,00	0,00	0,00	-4 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	DEPENSES (2)	123 859,01	1 009 856,27	493 849,81	10 000,00	1 637 565,09
	Dépenses de l'exercice	123 859,01	1 009 856,27	493 849,81	10 000,00	1 637 565,09
011	Charges à caractère général	7 500,00	218 342,00	55 080,00	10 000,00	290 922,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	116 359,01	774 424,27	438 769,81	0,00	1 329 553,09
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	17 090,00	0,00	0,00	17 090,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	10 102,00	184 978,00	1 860,00	0,00	196 940,00
	Recettes de l'exercice	10 102,00	184 978,00	1 860,00	0,00	196 940,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	102,00	173 678,00	460,00	0,00	174 240,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 000,00	6 200,00	1 400,00	0,00	17 600,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
SOLDE (2)		-113 757,01	-824 878,27	-491 989,81	-10 000,00	-1 440 625,09

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		678 838,64	1 000,00	0,00	330 017,63	456 929,09	36 920,72	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		678 838,64	1 000,00	0,00	330 017,63	456 929,09	36 920,72	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	23 347,00	1 000,00	0,00	193 995,00	54 480,00	600,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	655 401,64	0,00	0,00	119 022,63	402 449,09	36 320,72	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	90,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		107 058,00	820,00	0,00	77 100,00	460,00	1 400,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		107 058,00	820,00	0,00	77 100,00	460,00	1 400,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	100 858,00	820,00	0,00	72 000,00	460,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	6 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-571 780,64	-180,00	0,00	-252 917,63	-456 469,09	-35 520,72	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		417 518,41	628 064,85	2 329 070,30	3 374 653,56
Dépenses de l'exercice		417 518,41	628 064,85	2 329 070,30	3 374 653,56
011	Charges à caractère général	2 340,00	169 934,00	84 980,00	257 254,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	415 178,41	458 130,85	2 244 090,30	3 117 399,56
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	71 000,00	477 643,00	548 643,00
Recettes de l'exercice		0,00	71 000,00	477 643,00	548 643,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	71 000,00	270 643,00	341 643,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	207 000,00	207 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-417 518,41	-557 064,85	-1 851 427,30	-2 826 010,56

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		261 340,87	76 095,61	285 828,37	4 800,00	0,00	450 356,40	1 877 700,92	1 012,98
Dépenses de l'exercice		261 340,87	76 095,61	285 828,37	4 800,00	0,00	450 356,40	1 877 700,92	1 012,98
011	Charges à caractère général	69 238,00	34 900,00	60 996,00	4 800,00	0,00	45 200,00	39 780,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	192 102,87	41 195,61	224 832,37	0,00	0,00	405 156,40	1 837 920,92	1 012,98
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	71 000,00	0,00	0,00	330 000,00	147 643,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	71 000,00	0,00	0,00	330 000,00	147 643,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	71 000,00	0,00	0,00	160 000,00	110 643,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00	37 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-261 340,87	-76 095,61	-214 828,37	-4 800,00	0,00	-120 356,40	-1 730 057,92	-1 012,98

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 146 740,28	1 146 740,28
Dépenses de l'exercice		0,00	1 146 740,28	1 146 740,28
011	Charges à caractère général	0,00	251 500,00	251 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	848 611,28	848 611,28
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	46 629,00	46 629,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	281 507,00	281 507,00
Recettes de l'exercice		0,00	281 507,00	281 507,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	14 440,00	14 440,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	267 067,00	267 067,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-865 233,28	-865 233,28

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DC
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	94 784,00	0,00	540 450,46	465 738,37	45 767,45
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	94 784,00	0,00	540 450,46	465 738,37	45 767,45
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	49 000,00	0,00	121 400,00	75 100,00	6 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	418 255,46	390 588,37	39 767,45
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	45 784,00	0,00	795,00	50,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 200,00	203 307,00	20 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 200,00	203 307,00	20 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 700,00	3 740,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 500,00	199 567,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-94 784,00	0,00	-482 250,46	-262 431,37	-25 767,45

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)	0,00	54 600,00	0,00	0,00	3 543 498,12	3 598 098,12
	Dépenses de l'exercice	0,00	54 600,00	0,00	0,00	3 543 498,12	3 598 098,12
011	Charges à caractère général	0,00	7 000,00	0,00	0,00	94 335,00	101 335,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	3 449 163,12	3 449 163,12
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	47 600,00	0,00	0,00	0,00	47 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	50 037,00	0,00	0,00	2 049 410,00	2 099 447,00
	Recettes de l'exercice	0,00	50 037,00	0,00	0,00	2 049 410,00	2 099 447,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	40 037,00	0,00	0,00	290 000,00	330 037,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	10 000,00	0,00	0,00	1 759 410,00	1 769 410,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-BE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

LE MEE SUR SEINE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
SOLDE (2)		0,00	-4 563,00	0,00	0,00	-1 494 088,12	-1 498 651,12

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		169 600,70	0,00	0,00	0,00	169 600,70
Dépenses de l'exercice		169 600,70	0,00	0,00	0,00	169 600,70
011	Charges à caractère général	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	161 800,70	0,00	0,00	0,00	161 800,70
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	6 300,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-169 600,70	0,00	0,00	0,00	-169 600,70

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DM
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		876 000,00	2 443 992,79	0,00	3 319 992,79
Dépenses de l'exercice		876 000,00	2 443 992,79	0,00	3 319 992,79
011	Charges à caractère général	813 000,00	576 650,00	0,00	1 389 650,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 850 842,79	0,00	1 850 842,79
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	63 000,00	16 500,00	0,00	79 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-876 000,00	-2 443 992,79	0,00	-3 319 992,79

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DM
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	162 000,00	0,00	364 000,00	0,00	350 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	162 000,00	0,00	364 000,00	0,00	350 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	107 000,00	0,00	356 000,00	0,00	350 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	55 000,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-162 000,00	0,00	-364 000,00	0,00	-350 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		182 381,59	15 459,29	990 307,42	1 239 844,49	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		182 381,59	15 459,29	990 307,42	1 239 844,49	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	11 500,00	0,00	273 700,00	275 450,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	170 881,59	15 459,29	716 607,42	947 894,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-182 381,59	-15 459,29	-990 307,42	-1 239 844,49	-16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)	117 576,63	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 576,63
	Dépenses de l'exercice	117 576,63	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 576,63
011	Charges à caractère général	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	117 576,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 576,63
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00	0,00	0,00	79 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00	0,00	0,00	79 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

LE MEE SUR SEINE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00	0,00	0,00	79 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-117 576,63	-3 000,00	0,00	0,00	79 000,00	0,00	0,00	-41 576,63

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		**4 912 403,39**	**1 777 220,54**	**0,00**	**0,00**	**6 689 623,93**
Dépenses de l'exercice		**2 119 953,00**	**1 357 765,00**	**0,00**	**0,00**	**3 477 718,00**
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***1 330,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***1 330,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**2 118 623,00**	**1 860,00**	**0,00**	**0,00**	**2 120 483,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**45 652,00**	**0,00**	**0,00**	**45 652,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**660 253,00**	**0,00**	**0,00**	**660 253,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations d'équipement		**0,00**	**650 000,00**	**0,00**	**0,00**	**650 000,00**
100	MAISON DES ASSOCIATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
160	Ad'ap	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
160	NPNRU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
170	PPI	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
180	CAR	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
Opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser – reports		**2 792 450,39**	**419 455,54**	**0,00**	**0,00**	**3 211 905,93**
RECETTES (2)		**9 350 009,31**	**334 033,00**	**0,00**	**0,00**	**9 684 042,31**

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM03-100-BE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
Recettes de l'exercice		8 867 446,31	700,00	0,00	0,00	8 868 146,31
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*4 104 342,31*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*4 104 342,31*
024	Produits des cessions d'immobilisations	481 053,00	0,00	0,00	0,00	481 053,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*682 689,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*682 689,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 559 362,00	0,00	0,00	0,00	3 559 362,00
13	Subventions d'investissement	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	700,00	0,00	0,00	700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		482 563,00	333 333,00	0,00	0,00	815 896,00
SOLDE (2)		4 437 605,92	-1 443 187,54	0,00	0,00	2 994 418,38

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		1 593 098,34	0,00	0,00	0,00	5 600,00	131 392,28	47 129,92	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		1 319 125,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00	1 500,00	31 540,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	45 652,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	621 613,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00	1 500,00	31 540,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1009	MAISON DES ASSOCIATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1601	Ad'ap	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1602	NPNRU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1701	PPI	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1801	CAR	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		273 973,34	0,00	0,00	0,00	0,00	129 892,28	15 589,92	0,00	0,00
	RECETTES (2)	334 033,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2013DCM-03-1-00-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	333 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 259 065,34	0,00	0,00	0,00	-5 600,00	-131 392,28	-47 129,92	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217708651-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
	DEPENSES (2)	1 000,00	0,00	1 000,00
	Dépenses de l'exercice	1 000,00	0,00	1 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

Accusé de réception en préfecture
077-217702551-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 000,00	0,00	-1 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-1 000,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DGM03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)	0,00	981 726,35	0,00	0,00	0,00	39 000,00	1 020 726,35
	Dépenses de l'exercice	0,00	714 205,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00	753 205,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	714 205,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00	753 205,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
160	Ad'ap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
170	PPI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	267 521,35	0,00	0,00	0,00	0,00	267 521,35
	RECETTES (2)	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
	SOLDE (2)	0,00	-821 726,35	0,00	0,00	0,00	-39 000,00	-860 726,35

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	80 274,20	97 476,50	803 975,65	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	33 200,00	59 547,00	621 458,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**33 200,00**	**59 547,00**	**621 458,00**	**39 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1601	Ad'ap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1701	PPI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Restes à réaliser – reports	**47 074,20**	**37 929,50**	**182 517,65**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (2)	**160 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Recettes de l'exercice	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la sect° de fonctionnement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		79 725,80	-97 476,50	-803 975,65	-39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		**0,00**	**26 840,86**	**0,00**	**0,00**	**26 840,86**
Dépenses de l'exercice		**0,00**	**10 720,00**	**0,00**	**0,00**	**10 720,00**
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**10 720,00**	**0,00**	**0,00**	**10 720,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
160	Ad'ap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser – reports		**0,00**	**16 120,86**	**0,00**	**0,00**	**16 120,86**
RECETTES (2)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes de l'exercice		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la sect° de fonctionnement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***

Accusé de réception en préfecture
077-217702351-20180329-2018DCN-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-26 840,86	0,00	0,00	-26 840,86

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		16 120,86	0,00	0,00	10 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	10 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 720,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1601	Ad'ap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser – reports		**16 120,86**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (2)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes de l'exercice		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la sect° de fonctionnement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-16 120,86	0,00	0,00	-10 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	DEPENSES (2)	0,00	130 429,10	68 127,00	198 556,10
	Dépenses de l'exercice	0,00	95 264,00	67 731,00	162 995,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	95 264,00	67 731,00	162 995,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	35 165,10	396,00	35 561,10
	RECETTES (2)	0,00	40 120,00	0,00	40 120,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

Accusé de réception en préfecture
077-217702551-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	40 120,00	0,00	40 120,00
SOLDE (2)		0,00	-90 309,10	-68 127,00	-158 436,10

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		109 929,10	7 500,00	13 000,00	0,00	0,00	66 931,00	1 196,00	0,00
Dépenses de l'exercice		74 764,00	7 500,00	13 000,00	0,00	0,00	66 931,00	800,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
21	Immobilisations corporelles	74 764,00	7 500,00	13 000,00	0,00	0,00	66 931,00	800,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	35 165,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396,00	0,00
	RECETTES (2)	40 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	40 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-69 809,10	-7 500,00	-13 000,00	0,00	0,00	-66 931,00	-1 196,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		**425 700,00**	**28 317,24**	**454 017,24**
Dépenses de l'exercice		**0,00**	**24 360,00**	**24 360,00**
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**24 360,00**	**24 360,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1300	M.M.U	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser – reports		**425 700,00**	**3 957,24**	**429 657,24**
RECETTES (2)		**0,00**	**240 000,00**	**240 000,00**
Recettes de l'exercice		**0,00**	**0,00**	**0,00**
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la sect° de fonctionnement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
077-217700351-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	240 000,00	240 000,00
SOLDE (2)		-425 700,00	211 682,76	-214 017,24

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		425 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 607,24	21 710,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 650,00	21 710,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-D
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 650,00	21 710,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1302	M.M.U	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		425 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 957,24	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
SOLDE (2)		-425 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 392,76	-21 710,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	109 692,85	109 692,85
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	23 567,00	23 567,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	23 567,00	23 567,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
140	DIABOLO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	86 125,85	86 125,85
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	192 900,00	192 900,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

Accusé de réception en préfecture
077-217702351-20180329-2018DCN-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	192 900,00	192 900,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	83 207,15	83 207,15

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

Accusé de réception en préfecture
077-217702551-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		**293 443,40**	**1 304 383,34**	**0,00**	**1 597 826,74**
Dépenses de l'exercice		**256 000,00**	**646 089,61**	**0,00**	**902 089,61**
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**236 000,00**	**420 280,00**	**0,00**	**656 280,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations d'équipement		**0,00**	**225 809,61**	**0,00**	**225 809,61**
0900	SYSTEME DE VIDEO PROTECTION	0,00	0,00	0,00	0,00
1111	CONCESSION AMENAGEMENT (74.80.83.85)	0,00	0,00	0,00	0,00
1700	JARDINS FAMILIAUX	0,00	175 809,61	0,00	175 809,61
1701	ZONE VERTE PIETON CYCLE	0,00	0,00	0,00	0,00
1802	PAVE	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser – reports		**37 443,40**	**658 293,73**	**0,00**	**695 737,13**
RECETTES (2)		**0,00**	**413 489,37**	**0,00**	**413 489,37**

Accusé de réception en préfecture
077-217703851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
Recettes de l'exercice		0,00	80 870,00	0,00	80 870,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	80 870,00	0,00	80 870,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	332 619,37	0,00	332 619,37
SOLDE (2)		-293 443,40	-890 893,97	0,00	-1 184 337,37

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	293 443,40	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	256 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702831-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**236 000,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
0905	SYSTEME DE VIDEO PROTECTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1115	CONCESSION AMENAGEMENT (74.80.83.85)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1702	JARDINS FAMILIAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1703	ZONE VERTE PIETON CYCLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1802	PAVE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser – reports		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**37 443,40**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (2)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes de l'exercice		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la sect° de fonctionnement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-293 443,40	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	100 000,00	0,00	405 046,80	598 886,54	200 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	100 000,00	0,00	277 780,00	268 309,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**100 000,00**	**0,00**	**227 780,00**	**92 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations d'équipement		**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**175 809,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
0905	SYSTEME DE VIDEO PROTECTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1115	CONCESSION AMENAGEMENT (74.80.83.85)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1702	JARDINS FAMILIAUX	0,00	0,00	0,00	175 809,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1703	ZONE VERTE PIETON CYCLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1802	PAVE	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser – reports		**0,00**	**0,00**	**127 266,80**	**330 576,93**	**200 450,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (2)		**0,00**	**0,00**	**59 979,37**	**193 510,00**	**160 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Recettes de l'exercice	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**80 870,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la sect° de fonctionnement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**80 870,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	59 979,37	112 640,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-100 000,00	0,00	-345 067,43	-405 376,54	-40 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		634 767,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	634 767,61
Dépenses de l'exercice		436 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	436 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	434 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-20180329-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	Restes à réaliser – reports	198 267,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 267,61
	RECETTES (2)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
	Recettes de l'exercice	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-632 267,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-632 267,61

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DEM094-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9616751021A (LTI2016-01)	10/02/2016	0,00	600 000,00	1 445,71	600 000,00	0,00
2016900102V00001 (LTI2016-02)	17/02/2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9617751047A (LTI2017-02)	23/02/2017	0,00	1 475 000,00	337,86	475 000,00	1 000 000,00
2017900191Y 00001 (LTI2017-01)	03/03/2017	0,00	1 220 000,00	441,39	720 000,00	500 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**3 295 000,00**	**2 224,96**	**1 795 000,00**	**1 500 000,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial: Niveau de taux (5)	Taux initial: Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**39 995 468,88**									
1641 Emprunts en euros (total)					39 995 468,88									
1128269	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	08/12/2008	30/06/2009	01/01/2010	1 600 000,00	F	FIXE	4,470	4,470		A	P	N	A-1
1158278	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	26/01/2010	28/01/2010	01/02/2011	885 378,00	V	LIVRETA	1,250	1,540		A	X Produits CDC	N	A-1
1208467	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	05/12/2011	30/04/2012	01/01/2013	294 712,00	V	LIVRETA	2,250	1,700		A	X Produits CDC	N	A-1
1209286	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	21/12/2011	02/04/2012	01/01/2013	159 044,00	V	LIVRETA	2,250	1,670		A	X Produits CDC	N	A-1
1209523	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	21/12/2011	24/02/2012	01/03/2013	1 000 000,00	F	FIXE	4,510	4,450		A	X Produits CDC	N	A-1
1210797	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	21/12/2011	30/03/2012	01/07/2014	358 488,00	V	LIVRETA	2,250	1,670		A	X Produits CDC	N	A-1
1210799	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	21/12/2011	30/03/2012	01/07/2014	156 080,00	V	LIVRETA	2,250	1,350		A	X Produits CDC	N	A-1
1210804	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	21/12/2011	30/03/2012	01/07/2014	191 250,00	V	LIVRETA	2,250	1,680		A	X Produits CDC	N	A-1
8511354	CAISSE D' EPARGNE	03/12/2008	05/03/2009	05/05/2009	1 400 000,00	F	FIXE	4,750	4,850		M	P	N	A-1
8598266	CAISSE D' EPARGNE	30/12/2009	15/01/2010	10/02/2010	1 000 000,00	F	FIXE	3,870	3,940		M	C	N	A-1
8765914	CAISSE D' EPARGNE	29/12/2010	21/03/2011	05/03/2012	2 000 000,00	F	FIXE	3,890	3,890		A	C	N	A-1
9669258	CAISSE D' EPARGNE	09/12/2015	15/01/2016	25/02/2016	660 000,00	F	FIXE	1,380	1,410		S	C	N	A-1
A7509183	CAISSE D' EPARGNE	05/08/2009	18/11/2014	18/02/2015	2 000 000,00	F	FIXE	2,280	2,300		T	C	N	A-1
A7509183	CAISSE D' EPARGNE	05/08/2009	15/09/2014	15/12/2014	8 000 000,00	F	FIXE	2,480	2,500		T	C	N	A-1
MIN196436EUR/0197605/001/02	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	07/12/2001	21/12/2003	01/02/2004	1 168 508,00	F	FIXE	4,400	4,490		M	P	N	A-1
MIN237373/246927/001/1	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	22/12/2005	01/01/2007	01/02/2007	1 000 000,00	F	FIXE	3,640	3,700		M	P	N	A-1
MIN245145EUR/0256865/001/1	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	19/12/2006	31/12/2008	01/02/2009	725 400,00	F	FIXE	3,920	4,050		M	C	N	A-1

Accusé de réception en préfecture
077-217702891-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MIN254296EUR/0268933	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	05/12/2007	30/11/2009	01/01/2010	1 784 000,00	F	FIXE	4,650	4,820		M	P	N	A-1
MON011387EUR/0011387/001/1	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/02/1999	01/03/1999	01/06/1999	3 663 385,82	F	FIXE	4,580	4,580		M	P	N	A-1
MON023471EUR/0023471/001/1	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/02/1999	01/03/1999	01/06/1999	10 124 223,06	F	FIXE	4,880	4,920		M	P	N	A-1
MON254291EUR/0268928/001/1	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	05/12/2007	17/12/2007	01/02/2008	1 000 000,00	F	FIXE	4,570	4,740		M	P	N	A-1
MON273263EUR/0291859/001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	23/11/2010	25/11/2010	01/03/2011	225 000,00	F	FIXE	3,030	3,060		T	P	N	A-1
MON273264EUR/0291860/001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	23/11/2010	25/11/2010	01/03/2011	600 000,00	F	FIXE	3,030	3,060		T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1673 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1674 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1675 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**41 172,00**									

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					41 172,00									
2010CAF041	Caisse d'Allocations Familiales	20/02/2008	01/01/2010	01/06/2010	41 172,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**40 036 640,88**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**24 234 257,29**					**2 115 877,46**	**816 646,18**	**0,00**	**182 936,73**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		24 234 257,29					2 115 877,46	816 646,18	0,00	182 936,73
1128269	N	0,00	A-1	1 120 610,69	11,00	F	FIXE	4,470	72 590,99	50 091,30	0,00	46 846,48
1158278	N	0,00	A-1	571 300,28	7,00	V	LIVRETA	1,000	68 950,40	5 713,00	0,00	4 596,85
1208467	N	0,00	A-1	251 242,01	14,00	V	LIVRETA	1,350	15 223,20	3 391,77	0,00	3 186,25
1209286	N	0,00	A-1	135 585,03	14,00	V	LIVRETA	1,350	8 215,34	1 830,40	0,00	1 719,49
1209523	N	0,00	A-1	736 927,59	9,00	F	FIXE	4,510	59 942,40	33 235,43	0,00	25 596,72
1210797	N	0,00	A-1	296 489,08	15,00	V	LIVRETA	1,350	18 530,57	4 002,60	0,00	1 891,64
1210799	N	0,00	A-1	129 086,64	15,00	V	LIVRETA	1,350	8 067,92	1 742,67	0,00	823,59
1210804	N	0,00	A-1	158 174,18	15,00	V	LIVRETA	1,350	9 885,89	2 135,35	0,00	1 009,17
8511854	N	0,00	A-1	950 026,65	11,00	F	FIXE	4,750	64 838,80	43 726,76	0,00	3 051,76
8598268	N	0,00	A-1	604 166,35	12,00	F	FIXE	3,870	50 000,04	22 494,36	0,00	1 268,33
8765[illegible]4	N	0,00	A-1	1 599 999,98	23,00	F	FIXE	3,890	66 666,67	62 240,00	0,00	49 351,49
9669[illegible]3	N	0,00	A-1	528 000,00	7,00	F	FIXE	1,380	66 000,00	7 058,70	0,00	2 234,93
A75[illegible]33	N	0,00	A-1	1 700 000,00	16,00	F	FIXE	2,280	100 000,00	37 905,00	0,00	4 361,74
A75[illegible]33	N	0,00	A-1	6 700 000,00	16,00	F	FIXE	2,480	400 000,00	162 440,00	0,00	7 378,00
MIN[illegible]436EUR/0197605/001/02	N	0,00	A-1	129 280,84	1,00	V	EURIBOR3M	0,000	102 855,91	0,00	0,00	0,00
MIN[illegible]373/246927/001/1	N	0,00	A-1	328 181,74	4,00	F	FIXE	3,640	75 925,81	10 687,43	0,00	765,18
MIN[illegible]145EUR/0256865/001/1	N	0,00	A-1	294 190,00	6,00	F	FIXE	3,920	48 360,00	10 810,38	0,00	829,81
MIN[illegible]296EUR/0268933	N	0,00	A-1	986 731,08	6,00	F	FIXE	4,650	122 112,90	43 900,41	0,00	3 462,08
MON[illegible]1387EUR/0011387/001/1	N	0,00	A-1	383 390,88	1,00	F	FIXE	4,580	268 039,42	11 979,14	0,00	440,26
MON023471EUR/0023471/001/1	N	0,00	A-1	5 622 395,85	11,00	F	FIXE	4,880	377 299,20	266 008,20	0,00	21 330,06
MON254291EUR/0268928/001/1	N	0,00	A-1	417 654,40	5,00	F	FIXE	4,570	74 693,70	17 776,74	0,00	1 349,65

Accusé de réception en préfecture
077-217702811-20180329-01DCM-3-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
MON273263EUR/0291859/001	N	0,00	A-1	161 133,74	12,00	F	FIXE	3,030	10 275,91	4 766,33	0,00	393,61
MON273264EUR/0291860/001	N	0,00	A-1	429 690,28	12,00	F	FIXE	3,030	27 402,39	12 710,21	0,00	1 049,64
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**19 213,60**					**2 744,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		19 213,60					2 744,80	0,00	0,00	0,00
2010CAF041	N	0,00	A-1	19 213,60	6,00	F	FIXE	0,000	2 744,80	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1688 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**24 253 470,89**					**2 118 622,26**	**816 646,18**	**0,00**	**182 936,73**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018CM133100-DT
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	24	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	24 253 470,89	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	21/12/2012

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2182 VEHICULES	10	21/12/2012
L	2188 AUTRES IMMOS	10	21/12/2012
L	2184 MOBILIERS	10	21/12/2012
L	2051 LOGICIEL	2	21/12/2012
L	2121 PLANTATION	15	21/12/2012
L	2128 AUTRES AGENCEMENTS TERRAIN	15	21/12/2012
L	21571 MATERIEL OUTILLAGE VOIRIE	5	21/12/2012
L	21578 AUTRE MATERIEL OUTILLAGE	5	21/12/2012
L	2158 AUTRE INSTALLATION MATERIEL	10	21/12/2012
L	21757 MATERIEL OUTILLAGE VOIRIE	5	21/12/2012
L	2183 MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	5	21/12/2012
L	20031 BUREAU ETUDES	5	21/12/2012
L	204A SUBVENTION EQUIPEMENT BIENS MOBILIER	5	21/12/2012
L	204B SUBVENTION EQUIPT BIEN IMMO	15	21/12/2012
L	2188 COFFRE FORT	20	21/12/2012
L	21568MAT.OUTILLAGE TECHNIQUE	10	21/12/2012

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**2 119 953,00**	**I 2 119 953,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**2 118 623,00**	**2 118 623,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 115 878,00	2 115 878,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	2 745,00	2 745,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**1 330,00**	**1 330,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*1 330,00*	*1 330,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**2 119 953,00**	**2 148 446,68**	**2 792 450,39**	**7 060 850,07**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**5 668 084,31**	**III 5 668 084,31**
Ressources propres externes de l'année (a)		**400 000,00**	**400 000,00**
10222	FCTVA	350 000,00	350 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	50 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
139146	*Attributions de compensation d'investissement*	*0,00*	*0,00*
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**5 268 084,31**	**5 268 084,31**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28031	*Frais d'études*	*3 853,20*	*3 853,20*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*21 468,55*	*21 468,55*
28041512	*GFP rat : Bâtiments, installations*	*3 588,00*	*3 588,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*27 157,45*	*27 157,45*
2804412	*Sub nat org pub - Bâtiments, installat°*	*44 759,04*	*44 759,04*
2804422	*Sub nat privé - Bâtiments et installat°*	*11 167,29*	*11 167,29*
28051	*Concessions et droits similaires*	*23 962,85*	*23 962,85*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*6 345,37*	*6 345,37*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*81 231,65*	*81 231,65*
281568	*Autres matériels, outillages incendie*	*4 022,21*	*4 022,21*
281571	*Matériel roulant*	*13 096,10*	*13 096,10*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*14 837,39*	*14 837,39*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*7 080,45*	*7 080,45*
28182	*Matériel de transport*	*76 281,25*	*76 281,25*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*100 844,20*	*100 844,20*
28184	*Mobilier*	*71 508,82*	*71 508,82*
28188	*Autres immo. corporelles*	*122 819,18*	*122 819,18*
29…	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*		
39…	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*48 666,00*	*48 666,00*
49…	*Prov. dépréc. comptes de tiers*		
59…	*Prov. dépréc. comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	481 053,00	481 053,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*4 104 342,31*	*4 104 342,31*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Total ressources propres disponibles	**5 668 084,31**	**1 781 535,37**	**0,00**	**3 159 362,00**	**10 608 981,68**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**7 060 850,07**
Ressources propres disponibles	IV	**10 608 981,68**
Solde	V = IV – II (6)	**3 548 131,61**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**108 712 297,77**	**75 151 267,12**											**1 136 079,30**	**4 293 015,08**
ANTIN RESIDENCES	2011	X Produits CDC	Réhabilitation et résidentialisation 103 logements Croix Blanche	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 095 649,00	705 636,28	7,00	A	F	FIXE	2,120	F	FIXE	1,900	A-1		13 407,09	82 504,47
ANTIN RESIDENCES	2010	X Produits CDC	Réhabilitation et résidentialisation 103 logements Croix Blanche	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	417 845,00	378 676,97	18,00	A	V	LIVRETA	1,720	V	LIVRETA	1,350	A-1		5 112,14	0,00
ANTIN RESIDENCES	2010	X Produits CDC	Réhabilitation 100 logements Croix Blanche	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	140 237,40	115 069,61	17,00	A	V	LIVRETA	1,720	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 553,44	5 690,30
ANTIN RESIDENCES	2010	X Produits CDC	Réhabilitation 100 logements Croix Blanche	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	755 124,00	486 326,26	7,00	A	F	FIXE	1,910	F	FIXE	1,900	A-1		9 240,20	56 862,29

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM003-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ANTIN RESIDENCES	2017	X Produits CDC	Opération Rés. La Croix Blanche -Réhabilitation de 203 logements, rue du marché Marais et av Vercors	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	557 222,00	557 222,00	21,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350	A-1		0,00	0,00
EFIDIS	1973	X Produits CDC	O/Construction Foyer Plein Ciel pour personnes âgées	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	519 988,35	15 072,19	0,00	A	F	FIXE	0,840	F	FIXE	1,000	A-1		150,67	15 072,19
EFIDIS	1999	X Produits CDC	R/Réaménagement prêt Schweitzer	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	3 331 639,63	338 187,04	1,00	A	V	LIVRETA	5,510	V	LIVRETA	2,050	A-1		6 932,83	168 844,61
EFIDIS	1996	X Produits CDC	O/Construction 92 logements Courtilleraies	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	47 309,81	10 409,70	3,00	A	F	FIXE	3,350	F	FIXE	3,350	A-1		348,72	2 475,22
EFIDIS	1996	X Produits CDC	O/Construction 92 logements Courtilleraies	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	36 218,49	8 140,09	3,00	A	F	FIXE	3,600	F	FIXE	3,600	A-1		293,04	1 928,40
EFIDIS	1999	X Produits CDC	R/Réaménagement prêt Schweitzer	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	2 109 262,79	154 469,87	0,00	A	V	LIVRETA	4,650	V	LIVRETA	3,550	A-1		3 166,63	154 469,87
EFIDIS	2005	X Produits CDC	O/Réhabilitation 75 logements Libération	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	320 397,00	75 843,14	2,00	A	V	LIVRETA	3,390	V	LIVRETA	1,950	A-1		1 478,94	25 174,07
EFIDIS	2005	X Produits CDC	O/Réhabilitation 75 logements Libération	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	525 237,00	124 332,10	2,00	A	V	LIVRETA	3,390	V	LIVRETA	1,950	A-1		2 424,48	41 268,65
	2005	X Produits CDC	O/Réhabilitation 121 logements av Maurice Dauvergne	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	965 000,00	226 423,34	2,00	A	V	LIVRETA	2,820	V	LIVRETA	1,450	A-1		3 283,14	75 137,13
EFI	2011	X Produits CDC	Construction 19 logements rue du Pressoir	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	493 706,00	456 188,07	43,00	A	V	LIVRETA	1,550	V	LIVRETA	1,350	A-1		6 158,54	7 659,53
EFI	2011	X Produits CDC	Construction 19 logements rue du Pressoir	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	2 247 434,00	2 010 803,05	33,00	A	V	LIVRETA	1,590	V	LIVRETA	1,350	A-1		27 145,84	46 994,48
EFI	2013	X Produits CDC	RESIDENTIALISATION DE 127 LOGEMENTS SQUARE A SCHWEITZER	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	616 000,00	468 953,07	10,00	A	V	LIVRETA	1,670	V	LIVRETA	1,850	A-1		8 675,63	38 833,10

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-DB18DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
EFIDIS	2013	X Produits CDC	REHABILITATION 127 LOGEMENTS RESIDENCE SQUARE A SCHWEITZER	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	2 119 470,00	1 845 855,25	20,00	A	V	LIVRETA	1,810	V	LIVRETA	1,850	A-1		34 148,32	72 727,04
EFIDIS	1973	X Produits CDC	O/Construction Foyer Plein Ciel pour personnes âgées	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	84 395,78	2 423,43	0,00	A	F	FIXE	0,900	F	FIXE	1,000	A-1		24,15	2 423,43
EFIDIS	2015	X Produits CDC	EFIDIS construction de 23 logements 145 route de Boissise	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	65 153,00	60 809,37	46,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,550	A-1		334,45	1 481,71
EFIDIS	2015	X Produits CDC	EFIDIS construction de 23 logements 145 route de Boissise	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 350 549,00	1 252 387,38	36,00	A	V	LIVRETA	1,360	V	LIVRETA	1,350	A-1		16 907,23	33 726,21
EFIDIS	2015	X Produits CDC	EFIDIS construction de 23 logements 145 route de Boissise	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	384 773,00	362 123,60	46,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350	A-1		4 888,67	7 822,86
EFIDIS	2015	X Produits CDC	EFIDIS construction de 23 logements 145 route de Boissise	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	354 741,00	325 998,05	36,00	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,550	A-1		1 792,99	9 750,43
EFIDIS	2017	X Produits CDC	Réhabilitation de 145 logements Rés. Libération, situés route de Boissise	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 740 000,00	1 740 000,00	24,00	A	V	LIVRETA	0,470	V	LIVRETA	0,500	A-1		2 879,30	65 514,23
EFIDIS	2017	X Produits CDC	Réhabilitation de 145 logements Rés. Libération, situés route de Boissise	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	400 691,00	400 691,00	24,00	T	F	FIXE	1,430	F	FIXE	1,520	A-1		5 980,98	13 294,86
EFIDIS	2017	X Produits CDC	Réhabilitation de la Résidence "Les canards" située au 25 allée des Abeilles	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	2 196 000,00	2 196 000,00	24,00	A	V	LIVRETA	0,480	V	LIVRETA	0,500	A-1		5 016,93	82 683,48
EFIDIS	2017	X Produits CDC	Réhabilitation de la Résidence "Les canards" située au 25 allée des Abeilles	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	148 562,00	148 562,00	24,00	T	F	FIXE	1,430	F	FIXE	1,520	A-1		2 217,54	4 929,26
FOYER DE SEINE ET MARNE	2016	X Produits CDC	Résidence Europe, Parc social public, Acquisition en VEFA de 41 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	112 899,00	112 899,00	38,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,550	A-1		620,94	2 603,39
FOYER DE SEINE ET MARNE	2016	X Produits CDC	Résidence Europe, Parc social public, Acquisition en VEFA de 41 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	193 332,00	193 332,00	38,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350	A-1		2 609,98	3 798,86
FOYERS DE SEINE ET MARNE	1999	X Libre	O/Acquisition/Amélioration 2 logements 60 Quai des Tilleuls	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	269 682,32	147 691,85	18,00	A	V	LIVRETA	2,990	V	LIVRETA	1,550	A-1		2 289,22	6 744,41

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-201803GVME01-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2005	X Libre	R1/Construction 122 logements Courtilleraies	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	131 875,23	67 025,03	11,00	A	V	LIVRETA	3,140	V	LIVRETA	1,950	A-1		1 306,99	5 011,43
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2005	X Libre	R/Construction 70 logements square A. Carrel	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	47 264,27	4 727,84	0,00	A	V	LIVRETA	4,820	V	LIVRETA	1,950	A-1		92,64	4 727,84
FOYERS DE SEINE ET MARNE	1978	X Libre	O/Construction 203 logements Courtilleraies	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	110 769,46	5 062,16	0,00	A	V	LIVRETA	2,920	V	LIVRETA	3,350	A-1		169,56	5 062,16
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2005	X Produits CDC	O/Rachat 1 logement Courtilleraies	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	37 659,20	7 360,58	1,00	A	F	FIXE	9,210	F	FIXE	5,810	A-1		2 016,49	3 576,38
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2000	X Produits CDC	Fusion Bréau Courtilleraies	CIL	6 860 205,78	2 574 047,83	7,00	A	V	LIVRETA	2,010	V	LIVRETA	2,000	A-1		51 480,96	299 901,79
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2005	X Libre	Réaménagement prêt	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 608 019,53	864 296,42	10,00	A	V	LIVRETA	4,000	V	LIVRETA	2,200	A-1		19 014,52	76 977,10
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2005	X Libre	Réaménagement prêt	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 577 292,38	806 544,91	10,00	A	V	LIVRETA	4,010	V	LIVRETA	2,200	A-1		15 727,63	73 630,80
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2005	X Libre	R1/Réaménagement de prêts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	98 046,55	48 010,87	11,00	A	V	LIVRETA	3,200	V	LIVRETA	1,950	A-1		936,21	3 589,75
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2006	X Libre	R/Réaménagement 9 prêts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	4 358 201,04	759 420,67	14,00	A	V	LIVRETA	3,870	V	LIVRETA	1,360	A-1		27 778,06	34 406,13
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2007	X Produits CDC	Amélioration 96 logements rue Eugène Delacroix	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	2 452 375,93	1 597 439,77	11,00	S	V	LIVRETA	3,140	V	LIVRETA	1,350	A-1		39 751,42	115 466,94
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2005	X Libre	R/Réaménagement prêts 48 logements Courtilleraies	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 926 976,40	1 326 852,68	16,00	A	V	LIVRETA	4,700	V	LIVRETA	1,950	A-1		59 434,23	50 019,12
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2005	X Libre	R/Construction 96 logements H. Moissan	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	174 295,14	46 399,65	2,00	A	V	LIVRETA	4,290	V	LIVRETA	1,950	A-1		2 101,31	14 675,03
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2005	X Libre	Réaménagement de prêt	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	174 272,08	33 225,74	1,00	A	V	LIVRETA	4,640	V	LIVRETA	1,950	A-1		1 905,68	16 183,99

Acquis de réception en préfecture
077-211702830-20180329-2018DCM031-00-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2010	X Produits CDC	Réhabilitation 892 logements Courtilleraies	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 229 590,00	1 047 078,33	22,00	A	V	LIVRETA	1,720	V	LIVRETA	1,350	A-1		14 135,56	39 126,71
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2011	X Produits CDC	Réhabilitétion48 logements sociaux rue G Coubet	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	24 885,00	21 280,34	18,00	A	V	LIVRETA	1,700	V	LIVRETA	1,350	A-1		287,28	990,02
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2011	X Produits CDC	Réhabilitation 154 logements Square R Roland	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 120 900,00	977 763,49	23,00	A	V	LIVRETA	1,670	V	LIVRETA	1,350	A-1		13 199,81	34 768,02
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2011	X Produits CDC	Réhabilitation 154 logements Square R Rolland	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 604 714,00	1 399 795,50	23,00	A	V	LIVRETA	1,660	V	LIVRETA	1,350	A-1		18 897,24	49 774,94
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2011	X Produits CDC	Réhabilitation 95 logements Résidence H Moissan	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	453 307,00	395 420,67	23,00	A	V	LIVRETA	1,670	V	LIVRETA	1,350	A-1		5 338,18	14 060,65
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2011	X Produits CDC	Réhabilitaion 96 logements Résidence H Moissan	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 693 433,00	1 477 185,28	23,00	A	V	LIVRETA	1,660	V	LIVRETA	1,350	A-1		19 942,00	52 526,83
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2011	X Produits CDC	Réhabilitation de 114 logements sociaux Rue Jacques Louis David	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 913 611,00	1 669 247,03	23,00	A	V	LIVRETA	1,680	V	LIVRETA	1,350	A-1		22 534,83	59 356,30
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2011	X Produits CDC	Réhabilitation de 70 logements sociaux Square Alexis Carrel	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	799 178,00	679 482,69	23,00	A	V	LIVRETA	1,690	V	LIVRETA	1,350	A-1		9 173,02	24 161,54
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2011	X Produits CDC	Réhabilitation de 70 logements sociaux Square Alexis Carrel	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	231 322,00	201 782,68	23,00	A	V	LIVRETA	1,690	V	LIVRETA	1,350	A-1		2 724,07	7 175,13
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2011	X Produits CDC	Réhabilitation de 110 logements Square Anatole France	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	862 974,00	752 774,09	23,00	A	V	LIVRETA	1,680	V	LIVRETA	1,350	A-1		10 162,45	26 767,69
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2011	X Produits CDC	Réhabilitation de 110 logements Square Anatole France	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 345 017,00	1 131 541,58	22,00	A	V	LIVRETA	1,670	V	LIVRETA	1,350	A-1		15 275,81	42 282,89
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2011	X Produits CDC	REHABILITATION 145 LOGEMENTS SQURE MARIE CURIE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	2 213 859,00	1 876 218,60	22,00	A	V	LIVRETA	1,650	V	LIVRETA	1,350	A-1		25 328,95	70 109,62
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2013	X Produits CDC	ACQUISITION-AMELIORATION 4 LOGEMENTS 1 A 20 SQUARE MARIE CURIE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	401 032,00	385 017,19	35,00	A	V	LIVRETA	1,440	V	LIVRETA	1,350	A-1		5 197,73	8 376,38

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
077-217702814-20180329-2018DCSM032-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2013	X Produits CDC	ACQUISITION-AMELIORATION 4 LOGEMENTS 1 A 20 SQUARE MARIE CURIE (Part foncière)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	206 362,00	200 343,51	45,00	A	V	LIVRETA	1,420	V	LIVRETA	1,350	A-1		2 704,64	3 170,46
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2013	X Produits CDC	ACQUISITION-AMELIORATION 1 LOGEMENT 1 A 20 SQUARE MARIE CURIE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	72 109,00	68 754,94	35,00	A	V	LIVRETA	0,630	V	LIVRETA	0,550	A-1		378,15	1 732,25
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2013	X Produits CDC	ACQUISITION-AMELIORATION 1 LOGEMENT 1 A 20 SQUARE MARIE CURIE (Part foncière)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	48 406,00	46 685,03	45,00	A	V	LIVRETA	0,620	V	LIVRETA	0,550	A-1		256,77	894,69
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2013	X Produits CDC	ACQUISITION-AMELIORATION 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	263 053,00	252 548,25	35,00	A	V	LIVRETA	1,440	V	LIVRETA	1,350	A-1		3 409,40	5 494,40
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2013	X Produits CDC	ACQUISITION-AMELIORATION 3 LOGEMENTS (Part foncière)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	141 643,00	137 512,02	45,00	A	V	LIVRETA	1,420	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 856,41	2 176,15
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2014	X Produits CDC	Réhabilitation Parc Social Public - 145 logements 1 sq. Marie Curie	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	577 500,00	518 541,51	21,00	A	V	LIVRETA	1,370	V	LIVRETA	1,350	A-1		7 000,31	20 400,51
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2015	X Produits CDC	FOYERS DE SEINE ET MARNE 41 logements avenue de l'Europe	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	782 042,00	782 042,00	37,00	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,550	A-1		4 301,23	18 560,64
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2015	X Produits CDC	FOYERS DE SEINE ET MARNE 41 logements avenue de l'Europe	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	125 370,00	125 370,00	47,00	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,550	A-1		689,53	2 289,39
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2015	X Produits CDC	FOYERS DE SEINE ET MARNE 41 logements avenue de l'Europe	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	3 424 855,00	3 424 855,00	37,00	A	V	LIVRETA	1,360	V	LIVRETA	1,350	A-1		46 235,54	69 571,90
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2015	X Produits CDC	FOYERS DE SEINE ET MARNE 41 logements avenue de l'Europe	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	549 042,00	549 042,00	47,00	A	V	LIVRETA	1,360	V	LIVRETA	1,350	A-1		7 412,07	8 204,23
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2015	X Produits CDC	FOYERS DE SEINE ET MARNE amélioration et acquisition de 51 logements 257 allée de la Gare (CT20941)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	395 193,99	395 193,99	37,00	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,550	A-1		2 173,57	8 870,38
FOYERS DE SEINE ET MARNE	2015	X Produits CDC	FOYERS DE SEINE ET MARNE amélioration et acquisition de 51 logements 257 allée de la Gare (CT20941)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 396 157,15	1 396 157,15	37,00	A	V	LIVRETA	1,370	V	LIVRETA	1,350	A-1		18 848,12	26 373,49

Acusé de réception en préfecture
077-217702839-20180329-DELIB2018-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HLM FRANCE HABITATION	1993	X Produits CDC	Rachat aux accédants PAP en difficulté 1 logement	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	51 606,86	7 161,08	1,00	A	F	FIXE	6,330	F	FIXE	5,810	A-1		1 961,83	3 479,46
LES TROIS MOULINS	2003	X Produits CDC	O/Construction 24 pavillons Montesquieu - Bruyère	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	9 156,00	764,94	2,00	A	F	FIXE	4,510	F	FIXE	3,600	A-1		27,54	246,00
LES TROIS MOULINS	2003	X Produits CDC	O/Construction 24 pavillons Montesquieu - Bruyère	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	323 692,65	10 503,70	0,00	A	F	FIXE	3,600	F	FIXE	3,600	A-1		378,12	10 503,70
LES TROIS MOULINS	2003	X Produits CDC	O/Construction 24 logements Monstesquieu - Bruyère	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	9 913,84	828,20	2,00	A	F	FIXE	4,510	F	FIXE	3,600	A-1		29,82	266,36
LES TROIS MOULINS	2003	X Produits CDC	O/Construction 24 logements Montesquieu - Bruyère	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	23 901,23	756,50	0,00	A	F	FIXE	3,600	F	FIXE	3,600	A-1		27,26	756,50
LES TROIS MOULINS	2003	X Produits CDC	R/Construction 24 pavillons Montesquieu - Bruyère	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	16 335,34	497,29	0,00	A	V	LIVRETA	3,580	V	LIVRETA	2,050	A-1		10,19	497,29
LES TROIS MOULINS	2017	P	HABITAT 3 MOULINS - Réhabilitation de 127 logements à Le Mée-Sur-Seine	LA BANQUE POSTALE	1 808 169,00	1 753 600,21	14,00	T	F	FIXE	1,360	F	FIXE	1,350	A-1		23 117,05	110 246,95
LOGEMENT FRANCILIEN	2007	X Produits CDC	Construction 43 logements Courtilleraies	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 486 314,02	600 259,40	4,00	A	V	LIVRETA	4,520	V	LIVRETA	1,250	A-1		22 320,80	110 687,82
LOGEMENT FRANCILIEN	2007	X Produits CDC	Construction 4 logements Courtilleraies	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	118 245,50	47 754,35	4,00	A	V	LIVRETA	4,430	V	LIVRETA	0,750	A-1		1 672,84	8 805,90
LOGEMENT FRANCILIEN	2007	X Produits CDC	Construction 40 logements Courtilleraies	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	552 753,39	154 614,55	2,00	A	V	LIVRETA	5,270	V	LIVRETA	1,250	A-1		7 020,22	49 523,67
LOGEMENT FRANCILIEN	2007	X Produits CDC	Construction 50 logements Courtilleraies	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 659 099,28	574 447,02	3,00	A	V	LIVRETA	5,010	V	LIVRETA	1,250	A-1		25 068,19	135 201,03
LOGEMENT FRANCILIEN	2011	X Produits CDC	REHABILITATION 435 LOGEMENTS RESIDENCE CIRCE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	7 733 267,00	6 087 281,31	14,00	A	V	LIVRETA	1,580	V	LIVRETA	1,350	A-1		82 178,30	368 839,31
LOGEMENT FRANCILIEN	2014	X Produits CDC	Résidentialisation de 45 logements - résidence le Circé	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 879 143,00	1 534 684,82	11,00	A	V	LIVRETA	1,290	V	LIVRETA	1,350	A-1		20 718,25	118 670,31

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180328-2018DCM03-100-BE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGEMENT FRANCILIEN	2015	X Produits CDC	Acquisition-amélioration de 108 lgt : 41 allée de Montdauphin, 393 r de la Noue et 54 r Bois des Joi	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	9 413 991,00	9 235 682,29	33,00	A	V	LIVRETA	1,290	V	LIVRETA	1,350	A-1		124 681,71	215 503,92
OPHLMS&M	1994	X Produits CDC	O/Acquisition 24 allée des Fusains	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	28 305,21	13 839,06	14,00	A	V	LIVRETA	4,110	V	LIVRETA	1,650	A-1		228,34	820,69
OPHLMS&M	1994	X Produits CDC	O/Acquisition pavillon 84 rue J Houdon	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	25 004,69	12 225,37	14,00	A	V	LIVRETA	4,110	V	LIVRETA	1,650	A-1		201,72	724,99
OPHLMS&M	1994	X Produits CDC	O/Acquisition pavillon 164 Beaumont du Gatinais	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	28 443,63	13 671,98	14,00	A	V	LIVRETA	4,050	V	LIVRETA	1,650	A-1		225,59	810,78
OPHLMS&M	1994	X Produits CDC	O/Acquisition pavillon 63 rue Puget	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	23 765,43	11 423,30	14,00	A	V	LIVRETA	3,250	V	LIVRETA	1,650	A-1		188,48	677,43
OPHLMS&M	1997	X Produits CDC	O/Acquisition pavillon 138 rue des Belotins	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	66 151,90	35 128,03	16,00	A	V	LIVRETA	3,090	V	LIVRETA	1,550	A-1		544,48	0,00
OPHLMS&M	1994	X Produits CDC	O/Acquisition logement 329 av Bir Hakeim	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	28 682,22	12 872,60	14,00	A	V	LIVRETA	3,400	V	LIVRETA	1,650	A-1		212,40	763,37
OPHLMS&M	1995	X Produits CDC	O/Acquisition pavillon 50 Impasse de la Motte	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	37 526,09	18 586,98	15,00	A	V	LIVRETA	3,330	V	LIVRETA	1,550	A-1		288,10	0,00
OPHLMS&M	1980	X Produits CDC	O/Construction 172 logements Courtilleraies	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	71 529,08	9 492,24	2,00	A	F	FIXE	2,890	F	FIXE	3,350	A-1		317,99	3 060,37
OPHLMS&M	2011	X Produits CDC	Résidentialisation de 175 logements Square des Sorbiers	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 324 111,00	1 042 306,11	15,00	A	V	LIVRETA	1,790	V	LIVRETA	1,350	A-1		14 071,13	0,00
OPHLMS&M	2011	X Produits CDC	Création 3 logements Square des Sorbiers	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	154 542,00	141 037,40	33,00	A	V	LIVRETA	0,770	V	LIVRETA	0,550	A-1		775,71	3 783,75
OPHLMS&M	2011	X Produits CDC	Création 1 logement Square des Sorbiers	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	43 969,00	40 126,79	33,00	A	V	LIVRETA	0,770	V	LIVRETA	0,550	A-1		220,70	1 076,52

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPHLMS&M	2011	X Produits CDC	Création 1 logement Square des Sorbiers	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	55 840,00	50 747,78	28,00	A	V	LIVRETA	1,610	V	LIVRETA	1,350	A-1		685,10	1 441,30
OPHLMS&M	2012	X Produits CDC	REHABILITATION 170 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 359 014,00	1 176 880,13	20,00	A	V	LIVRETA	1,560	V	LIVRETA	1,350	A-1		15 887,88	48 847,76
RESIDENCE URBAINE DE FRANCE	2008	X Produits CDC	Construction 111 logements zac des Courtilleraies	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	69 426,90	29 342,11	7,00	A	V	LIVRETA	3,870	V	LIVRETA	1,270	A-1		372,64	3 737,65
RESIDENCE URBAINE DE FRANCE	2008	X Produits CDC	Construction 40 logements Courtilleraies	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	459 283,93	235 453,08	6,00	A	V	LIVRETA	4,180	V	LIVRETA	1,270	A-1		3 125,40	35 229,63
RESIDENCE URBAINE DE FRANCE	2007	X Produits CDC	Construction 111 logements zac des Courtilleraies	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 687 194,55	350 433,18	2,00	A	V	LIVRETA	5,030	V	LIVRETA	1,950	A-1		13 386,20	117 764,98
RESIDENCE URBAINE DE FRANCE	2008	X Produits CDC	Construction 111 logements zac des Courtilleraies	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	897 499,44	256 141,39	3,00	A	V	LIVRETA	4,620	V	LIVRETA	1,950	A-1		7 844,42	60 075,98
RESIDENCE URBAINE DE FRANCE	2007	X Produits CDC	Construction 40 logements Courtilleraies	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	703 382,29	320 686,65	5,00	A	V	LIVRETA	4,400	V	LIVRETA	1,270	A-1		4 175,09	54 887,94
RESIDENCE URBAINE DE FRANCE	2007	X Produits CDC	Construction 111 logements zac des Courtilleraies	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	817 842,60	221 744,17	3,00	A	V	LIVRETA	4,610	V	LIVRETA	1,950	A-1		4 805,71	53 482,87
RESIDENCE URBAINE DE FRANCE	2012	X Produits CDC	REHABILITATION 83 LOGEMENTS SQUARE ANATOLE FRANCE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 250 000,00	875 465,70	9,00	A	V	LIVRETA	1,810	V	LIVRETA	1,350	A-1		11 818,79	82 358,82
RESIDENCE URBAINE DE FRANCE	2012	X Produits CDC	REHABILITATION 52 LOGEMENTS RUE BROGLIE B274L ET B275L	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	275 000,00	230 481,70	19,00	A	V	LIVRETA	1,740	V	LIVRETA	1,600	A-1		3 687,71	9 869,58
VILOGIA	2008	X Produits CDC	Rachat 154 logements les Acacias	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	6 983 454,00	5 124 031,30	25,00	A	V	LIVRETA	2,070	V	LIVRETA	1,550	A-1		79 422,49	243 006,67
VILOGIA	2013	X Produits CDC	REHABILITATION RESIDENTIALISATION 80 LOGEMENTS ALLEE DES ACACIAS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 119 131,00	965 856,64	16,00	T	V	LIVRETA	1,440	V	LIVRETA	1,350	A-1		12 709,10	52 651,70

Accusé de réception en préfecture
077-217702810-20180328-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési-duelle	Périodi-cité des rem-bour-sements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actua-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VILOGIA	2015	X Produits CDC	VILOGIA réhabilitation 74 logements 40.60.80 allée du bois de l'Etrier -convention 17319	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	50 284,00	44 376,36	12,00	A	V	LIVRETA	1,340	V	LIVRETA	1,350	A-1		599,08	3 091,02
VILOGIA	2015	X Produits CDC	VILOGIA réhabilitation 74 logements 40.60.80 allée du bois de l'Etrier -convention 17319	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 036 000,00	937 508,68	17,00	A	V	LIVRETA	0,310	V	LIVRETA	0,300	A-1		2 812,53	50 764,91
TOTAL GENERAL					**108 712 297,77**	**75 151 267,12**											**1 136 079,30**	**4 293 015,08**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657362			CCAS Mée sur seine	Commune	45 784,00
6574			Coop.Scolaire Camus Mat	Association	1 882,00
6574			Coop.Scolaire Camus prim	Association	3 770,00
6574			Coop.Scolaire Fenez Mat1	Association	2 601,00
6574			Coop.Scolaire Fenez prim2	Association	3 234,00
6574			Coop.Scolaire Giono Mat	Association	3 351,00
6574			Coop.Scolaire Giono prim	Association	3 245,00
6574			Coop.Scolaire Lapierre Mat	Association	979,00
6574			Coop.Scolaire Lapierre prim	Association	1 277,00
6574			Coop.Scolaire Le Breau	Association	1 392,00
6574			Ass sportive et culturel Abeilles	Association	1 454,00
6574			Coop.Scolaire Moliere Mat	Association	1 499,00
6574			Coop.Scolaire Moliere prim	Association	2 997,00
6574			Coop.Scolaire Plein Ciel Mat	Association	1 515,00
6574			Coop.Scolaire Plein Ciel prim	Association	1 318,00
6574			Coop.Scolaire Prevert	Association	1 652,00
6574			Coop.Scolaire Racine Mat	Association	2 632,00
6574			Coop.Scolaire Racines prim	Association	3 317,00
6574			C.O.S	Association	25 000,00
6574			ASS USEP Maternel Jacques Prevert	Association	230,00
6574			ASS Sportive et Culturelle elementaire Moliere	Association	638,00
6574			ASS Sportive du college Elsa Triolet	Association	314,00
6574			ASS Sportive du college La Fontaine	Association	272,00
6574			FSE College La Fontaine	Autre personne de droit public	1 200,00
6574			FSE College Elsa Triolet	Autre personne de droit public	1 500,00
6574			ASS de Soins et Services à domicile de la Région Melunaise	Association	17 200,00
6574			AFL-Info dettes	Association	300,00
6574			Clic Rivage	Association	9 345,00
6574			ASS pour le don du Sang Benevole	Association	400,00
6574			Elan 2	Association	1 500,00
6574			Les Restaurants du Cœur	Association	750,00
6574			Secours Populaire	Association	2 000,00
6574			AIDES	Association	210,00
6574			AFAD	Association	210,00
6574			RESEAU VILLE HOPITAL 77 SUD	Association	210,00
6574			SAUVEGARDE/DEFENSE DES CYGNES	Association	210,00
6574			ASS Alutue Frabci-Cambodgienne (A.A.F.C)	Association	332,00
6574			Amicale des Anciens Combattants	Association	1 100,00
6574			Amor	Association	246,00
6574			ASS Parent Eléve Ecole de Musique et de Danse	Association	730,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574			ASS Parent Eléve Fenez	Association	252,00
6574			APE PLEIN CIEL	Association	210,00
6574			Club de l'Amitie	Association	4 500,00
6574			Centre culturel Franco Indien	Association	210,00
6574			Comité des Fêtes	Association	412,00
6574			Comité de Jumelage	Association	29 500,00
6574			Comite Meen pour le Fleurissement de la France	Association	2 000,00
6574			Cœur Gospel 77	Association	210,00
6574			Jardins Familieux Melun Val de Seine-Senart	Association	378,00
6574			Le Damier	Association	560,00
6574			Les Flambyants	Association	500,00
6574			Les Ateliers de la Grappe	Association	100,00
6574			Les P'tits Drole	Association	210,00
6574			Les Chœurs du Mée	Association	260,00
6574			Le Mée Durable	Association	280,00
6574			Loisirs solidarite Retraites	Association	500,00
6574			Glimmer of Hope	Association	345,00
6574			MJC-Le Chaudron	Association	283 000,00
6574			PEEP	Association	372,00
6574			Theatre Pourpre	Association	210,00
6574			Racine Animation	Association	500,00
6574			Amical des Anciens Sapeur Pompiers de Paris Seine et Marne	Association	100,00
6574			Photo cine retro	Association	100,00
6574			ASS Karaté	Association	3 943,81
6574			ASS Kick Boxing	Association	12 941,72
6574			ASS Athétisme	Association	10 085,33
6574			ASS Le Mée Sports Melun Val de Seine Basket-Ball	Association	72 177,83
6574			ASS Cyclisme	Association	6 084,43
6574			ASS Cyclotourime (Amical)	Association	2 239,54
6574			ASS Escrime	Association	6 712,94
6574			ASS Football	Association	144 957,05
6574			AA GRS	Association	8 937,78
6574			ASS Hand Ball	Association	17 149,54
6574			ASS Judo	Association	8 658,13
6574			ASS Muay Thai	Association	5 855,93
6574			ASS Pétanque	Association	4 405,30
6574			ASS Tennis	Association	10 805,00
6574			ASS Tennis de Table	Association	1 789,41
6574			ASS Tir a L'Arc	Association	2 897,43
6574			ASS Tir	Association	211,33
6574			ASS Nationale FETE LE MUR	Association	2 500,00
6574			OCCE LE BREAU	Association	300,00
6574			OCCE CAMUS ELEMENTAIRE	Association	1 850,00
6574			OCCE CAMUS MATERNELLE	Association	800,00
6574			OCCE FENEZ ELEMENTAIRE	Association	3 300,00
6574			OCCE FENEZ MATERNELLE	Association	500,00
6574			OCCE GIONO ELEMENTAIRE	Association	1 300,00
6574			OCCE LAPIERRE	Association	900,00
6574			OCCE MOLIERE ELEMENTAIRE	Association	2 550,00
6574			OCCE MOLIERE MATERNELLE	Association	450,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574			OCCE PLIEN CIEL MATERNELLE	Association	400,00
6574			OCCE PREVERT	Association	800,00
6574			OCCE RACINE ELEMENTAIRE	Association	3 150,00
6574			OCCE RACINE MATERNELLE	Association	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**4,00**	**0,00**	**4,00**	**4,00**	**0,00**	**4,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**92,00**	**1,00**	**93,00**	**71,00**	**7,00**	**78,00**
Adjoint administratif	C	20,00	0,00	20,00	13,00	1,00	14,00
Adjoint administratif principal 1er classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	32,00	1,00	33,00	30,00	0,00	30,00
Attaché	A	11,00	0,00	11,00	6,00	3,00	9,00
Attaché Hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	5,00	0,00	5,00	3,00	1,00	4,00
Collaborateur de cabinet	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	8,00	0,00	8,00	7,00	0,00	7,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal 1ere classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**176,00**	**8,00**	**184,00**	**126,00**	**47,00**	**173,00**
Adjoint technique	C	72,00	8,00	80,00	31,00	46,00	77,00
Adjoint technique principal de 1ere classe	C	10,00	0,00	10,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	60,00	0,00	60,00	59,00	0,00	59,00
Agent de maitrise	C	10,00	0,00	10,00	9,00	0,00	9,00
Agent de maitrise principal	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		**26,00**	**0,00**	**26,00**	**17,00**	**2,00**	**19,00**
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ere classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	C	12,00	0,00	12,00	9,00	0,00	9,00

Accusé de réception en préfecture
- 077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Assistant social éducatif	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant social éducatif principal	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de jeunes enfants	B	3,00	0,00	3,00	0,00	1,00	1,00
Educateur principal de jeunes enfants	B	7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**36,00**	**3,00**	**39,00**	**33,00**	**3,00**	**36,00**
Auxiliaire de puériculture principale de 1ere classe	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe	C	21,00	0,00	21,00	21,00	0,00	21,00
Diététicienne	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Infirmière soins généraux hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Médecin 2ème classe	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Médecin hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Psychologue	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Puéricultrice de classe normale	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Puéricultrice de classe supérieure	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Puéricultrice hors classe	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**9,00**	**1,00**	**10,00**	**7,00**	**1,00**	**8,00**
Conseiller A.P.S.	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S.	B	1,00	1,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Educateur des A.P.S. principal de 1ere classe	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Educateur des A.P.S. principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Opérateur qualifié des A.P.S.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		**22,00**	**20,00**	**42,00**	**16,00**	**15,00**	**31,00**
Adjoint du patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ere classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	B	12,00	1,00	13,00	9,00	0,00	9,00
Assistant d'enseignement artistique principale de 1ere classe	B	0,00	1,00	1,00	0,00	2,00	2,00
Assistant d'enseignement artistique principale de 2ème classe	B	0,00	16,00	16,00	1,00	10,00	11,00
Assistant de conservation	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 1ere classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur Artistique hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	1,00	1,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		**45,00**	**50,00**	**95,00**	**23,00**	**70,00**	**93,00**
Adjoint d'animation	C	35,00	5,00	40,00	14,00	26,00	40,00

Acte publié et téléchargeable
ID : 077-217702559-20180329-DCM18-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Animateur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Animateur principal de 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Animateur saisonnier EMS-CLSH	C	0,00	45,00	45,00	0,00	44,00	44,00
FILIERE POLICE (j)		**16,00**	**0,00**	**16,00**	**14,00**	**0,00**	**14,00**
Brigadier chef principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Chef de police municipale	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-Brigadier	C	12,00	0,00	12,00	10,00	0,00	10,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**422,00**	**83,00**	**505,00**	**307,00**	**145,00**	**452,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DC
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à LE MEE SUR SEINE (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
28/10/1974 - O/Construction Foyer Plein Ciel pour personnes âgées	EFIDIS			519 988,35
28/10/1974 - O/Construction Foyer Plein Ciel pour personnes âgées	EFIDIS			84 395,78
15/12/1978 - O/Construction 172 logements Courtilleraies	OPHLMS&M			71 529,08
15/12/1978 - O/Construction 203 logements Courtilleraies	FOYERS DE SEINE ET MARNE			110 769,46
16/12/1992 - O/Acquisition logement 329 av Bir Hakeim	OPHLMS&M			28 682,22
25/06/1993 - Rachat aux accédants PAP en difficulté 1 logement	HLM FRANCE HABITATION			51 606,86
22/10/1993 - O/Acquisition 24 allée des Fusains	OPHLMS&M			28 305,21
22/10/1993 - O/Acquisition pavillon 84 rue J Houdon	OPHLMS&M			25 004,69
22/10/1993 - O/Acquisition pavillon 164 Beaumont du Gatinais	OPHLMS&M			28 443,63
22/10/1993 - O/Acquisition pavillon 63 rue Puget	OPHLMS&M			23 765,43
27/06/1994 - O/Acquisition pavillon 50 Impasse de la Motte	OPHLMS&M			37 526,09
21/12/1996 - O/Acquisition pavillon 138 rue des Belotins	OPHLMS&M			66 151,90
01/04/1997 - R/Réaménagement prêt Schweitzer	EFIDIS			2 109 262,79
06/09/1997 - O/Construction 92 logements Courtilleraies	EFIDIS			47 309,81
06/09/1997 - O/Construction 92 logements Courtilleraies	EFIDIS			36 218,49
21/12/1998 - O/Acquisition/Amélioration 2 logements 60 Quai des Tilleuls	FOYERS DE SEINE ET MARNE			269 682,32
20/12/1999 - R/Réaménagement prêt Schweitzer	EFIDIS			3 331 639,63
20/12/2000 - Fusion Bréau Courtilleraies	FOYERS DE SEINE ET MARNE			6 860 205,78
18/12/2001 - O/Réhabilitation 75 logements Libération	EFIDIS			320 397,00
18/12/2001 - O/Réhabilitation 75 logements Libération	EFIDIS			525 237,00
07/07/2005 - O/Réhabilitation 121 logements av Maurice Dauvergne	EFIDIS			965 000,00
04/10/2006 - R/Réaménagement 9 prêts	FOYERS DE SEINE ET MARNE			4 358 201,04
04/10/2006 - O/Construction 24 pavillons Montesquieu - Bruyère	LES TROIS MOULINS			9 156,00
04/10/2006 - O/Construction 24 pavillons Montesquieu - Bruyère	LES TROIS MOULINS			323 692,65
04/10/2006 - O/Construction 24 logements Monstesquieu - Bruyère	LES TROIS MOULINS			9 913,84
04/10/2006 - O/Construction 24 logements Montesquieu - Bruyère	LES TROIS MOULINS			23 901,23
04/10/2006 - R/Construction 24 pavillons Montesquieu - Bruyère	LES TROIS MOULINS			16 335,34

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
04/06/2007 - R1/Construction 122 logements Courtilleraies	FOYERS DE SEINE ET MARNE			131 875,23
04/06/2007 - R/Construction 70 logements square A. Carrel	FOYERS DE SEINE ET MARNE			47 264,27
04/06/2007 - O/Rachat 1 logement Courtilleraies	FOYERS DE SEINE ET MARNE			37 659,20
04/06/2007 - R1/Réaménagement de prêts	FOYERS DE SEINE ET MARNE			98 046,55
18/09/2007 - Construction 111 logements zac des Courtilleraies	RESIDENCE URBAINE DE FRANCE			897 499,44
14/04/2008 - Construction 43 logements Courtilleraies	LOGEMENT FRANCILIEN			1 486 314,02
14/04/2008 - Construction 4 logements Courtilleraies	LOGEMENT FRANCILIEN			118 245,50
14/04/2008 - Construction 40 logements Courtilleraies	LOGEMENT FRANCILIEN			552 753,39
14/04/2008 - Construction 50 logements Courtilleraies	LOGEMENT FRANCILIEN			1 659 099,28
11/06/2008 - R/Réaménagement prêts 48 logements Courtilleraies	FOYERS DE SEINE ET MARNE			1 926 976,40
11/06/2008 - R/Construction 96 logements H. Moissan	FOYERS DE SEINE ET MARNE			174 295,14
11/06/2008 - Réaménagement de prêt	FOYERS DE SEINE ET MARNE			174 272,08
18/09/2008 - Construction 111 logements zac des Courtilleraies	RESIDENCE URBAINE DE FRANCE			69 426,90
18/09/2008 - Construction 40 logements Courtilleraies	RESIDENCE URBAINE DE FRANCE			459 283,93
18/09/2008 - Construction 111 logements zac des Courtilleraies	RESIDENCE URBAINE DE FRANCE			1 687 194,55
18/09/2008 - Construction 40 logements Courtilleraies	RESIDENCE URBAINE DE FRANCE			703 382,29
18/09/2008 - Construction 111 logements zac des Courtilleraies	RESIDENCE URBAINE DE FRANCE			817 842,60
17/03/2009 - Réaménagement prêt	FOYERS DE SEINE ET MARNE			1 608 019,53
17/03/2009 - Réaménagement prêt	FOYERS DE SEINE ET MARNE			1 577 292,38
05/10/2009 - Amélioration 96 logements rue Eugène Delacroix	FOYERS DE SEINE ET MARNE			2 452 375,93
05/10/2009 - Rachat 154 logements les Acacias	VILOGIA	VILOGIA		6 983 454,00
23/12/2009 - Réhabilitation et résidentialisation 103 logements Croix Blanche	ANTIN RESIDENCES			1 095 649,00
23/12/2009 - Réhabilitation et résidentialisation 103 logements Croix Blanche	ANTIN RESIDENCES			417 845,00
23/12/2009 - Construction 19 logements rue du Pressoir	EFIDIS			493 706,00
23/12/2009 - Construction 19 logements rue du Pressoir	EFIDIS			2 247 434,00
01/04/2010 - Réhabilitation 892 logements Courtilleraies	FOYERS DE SEINE ET MARNE			1 229 590,00
06/04/2010 - Réhabilitation 100 logements Croix Blanche	ANTIN RESIDENCES			140 237,40
06/04/2010 - Réhabilitation 100 logements Croix Blanche	ANTIN RESIDENCES			755 124,00
09/12/2010 - Réhabilitation 154 logements Square R Rolland	FOYERS DE SEINE ET MARNE			1 604 714,00
14/12/2010 - Réhabilitétion48 logements sociaux rue G Coubet	FOYERS DE SEINE ET MARNE			24 885,00
14/12/2010 - Réhabilitation 154 logements Square R Roland	FOYERS DE SEINE ET MARNE			1 120 900,00
14/12/2010 - Réhabilitation 95 logements Résidence H Moissan	FOYERS DE SEINE ET MARNE			453 307,00
14/12/2010 - Réhabilitaion 96 logements Résidence H Moissan	FOYERS DE SEINE ET MARNE			1 693 433,00
14/12/2010 - Réhabilitation de 114 logements sociaux Rue Jacques Louis David	FOYERS DE SEINE ET MARNE			1 913 611,00
14/12/2010 - Réhabilitation de 70 logements sociaux Square Alexis Carrel	FOYERS DE SEINE ET MARNE			199 178,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
14/12/2010 - Réhabilitation de 70 logements sociaux Square Alexis Carrel	FOYERS DE SEINE ET MARNE			231 322,00
14/12/2010 - Réhabilitation de 110 logements Square Anatole France	FOYERS DE SEINE ET MARNE			862 974,00
14/12/2010 - Réhabilitation de 110 logements Square Anatole France	FOYERS DE SEINE ET MARNE			1 345 017,00
10/02/2011 - Création 1 logement Square des Sorbiers	OPHLMS&M			43 969,00
10/02/2011 - Création 1 logement Square des Sorbiers	OPHLMS&M			55 840,00
15/02/2011 - Résidentialisation de 175 logements Square des Sorbiers	OPHLMS&M			1 324 111,00
15/02/2011 - Création 3 logements Square des Sorbiers	OPHLMS&M			154 542,00
28/04/2011 - REHABILITATION 435 LOGEMENTS RESIDENCE CIRCE	LOGEMENT FRANCILIEN			7 733 267,00
27/09/2011 - RESIDENTIALISATION DE 127 LOGEMENTS SQUARE A SCHWEITZER	EFIDIS			616 000,00
30/09/2011 - REHABILITATION 127 LOGEMENTS RESIDENCE SQUARE A SCHWEITZER	EFIDIS			2 119 470,00
30/09/2011 - REHABILITATION 145 LOGEMENTS SQURE MARIE CURIE	FOYERS DE SEINE ET MARNE			2 213 859,00
21/10/2011 - REHABILITATION 83 LOGEMENTS SQUARE ANATOLE FRANCE	RESIDENCE URBAINE DE FRANCE			1 250 000,00
21/10/2011 - REHABILITATION 52 LOGEMENTS RUE BROGLIE B274L ET B275L	RESIDENCE URBAINE DE FRANCE			275 000,00
11/07/2012 - REHABILITATION 170 LOGEMENTS	OPHLMS&M			1 359 014,00
20/12/2012 - REHABILITATION RESIDENTIALISATION 80 LOGEMENTS ALLEE DES ACACIAS	VILOGIA	VILOGIA		1 119 131,00
20/12/2012 - ACQUISITION-AMELIORATION 4 LOGEMENTS 1 A 20 SQUARE MARIE CURIE	FOYERS DE SEINE ET MARNE			401 032,00
20/12/2012 - ACQUISITION-AMELIORATION 4 LOGEMENTS 1 A 20 SQUARE MARIE CURIE (Part foncière)	FOYERS DE SEINE ET MARNE			206 362,00
20/12/2012 - ACQUISITION-AMELIORATION 1 LOGEMENT 1 A 20 SQUARE MARIE CURIE	FOYERS DE SEINE ET MARNE			72 109,00
20/12/2012 - ACQUISITION-AMELIORATION 1 LOGEMENT 1 A 20 SQUARE MARIE CURIE (Part foncière)	FOYERS DE SEINE ET MARNE			48 406,00
20/12/2012 - ACQUISITION-AMELIORATION 3 LOGEMENTS	FOYERS DE SEINE ET MARNE			263 053,00
20/12/2012 - ACQUISITION-AMELIORATION 3 LOGEMENTS (Part foncière)	FOYERS DE SEINE ET MARNE			141 643,00
26/11/2013 - Résidentialisation de 45 logements - résidence le Circé	LOGEMENT FRANCILIEN			1 879 143,00
26/11/2013 - Acquisition-amélioration de 108 lgt : 41 allée de Montdauphin, 393 r de la Noue et 54 r Bois des Joi	LOGEMENT FRANCILIEN			9 413 991,00
03/10/2014 - Réhabilitation Parc Social Public - 145 logements 1 sq. Marie Curie	FOYERS DE SEINE ET MARNE			577 500,00
08/12/2014 - VILOGIA réhabilitation 74 logements 40.60.80 allée du bois de l'Etrier -convention 17319	VILOGIA	VILOGIA		50 284,00
08/12/2014 - VILOGIA réhabilitation 74 logements 40.60.80 allée du bois de l'Etrier -convention 17319	VILOGIA	VILOGIA		1 036 000,00
31/03/2015 - FOYERS DE SEINE ET MARNE amélioration et acquisition de 51 logements 257 allée de la Gare (CT20941)	FOYERS DE SEINE ET MARNE			395 193,99
31/03/2015 - FOYERS DE SEINE ET MARNE amélioration et acquisition de 51 logements 257 allée de la Gare (CT20941)	FOYERS DE SEINE ET MARNE			1 396 157,15
05/05/2015 - FOYERS DE SEINE ET MARNE 41 logements avenue de l'Europe	FOYERS DE SEINE ET MARNE			782 042,00

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
05/05/2015 - FOYERS DE SEINE ET MARNE 41 logements avenue de l'Europe	FOYERS DE SEINE ET MARNE			125 370,00
05/05/2015 - FOYERS DE SEINE ET MARNE 41 logements avenue de l'Europe	FOYERS DE SEINE ET MARNE			3 424 855,00
05/05/2015 - FOYERS DE SEINE ET MARNE 41 logements avenue de l'Europe	FOYERS DE SEINE ET MARNE			549 042,00
31/07/2015 - EFIDIS construction de 23 logements 145 route de Boissise	EFIDIS			65 153,00
31/07/2015 - EFIDIS construction de 23 logements 145 route de Boissise	EFIDIS			1 350 549,00
31/07/2015 - EFIDIS construction de 23 logements 145 route de Boissise	EFIDIS			384 773,00
31/07/2015 - EFIDIS construction de 23 logements 145 route de Boissise	EFIDIS			354 741,00
30/09/2016 - Résidence Europe, Parc social public, Acquisition en VEFA de 41 logements	FOYER DE SEINE ET MARNE			112 899,00
30/09/2016 - Résidence Europe, Parc social public, Acquisition en VEFA de 41 logements	FOYER DE SEINE ET MARNE			193 332,00
30/03/2017 - Réhabilitation de 145 logements Rés. Libération, situés route de Boissise	EFIDIS			1 740 000,00
30/03/2017 - Réhabilitation de 145 logements Rés. Libération, situés route de Boissise	EFIDIS			400 691,00
30/03/2017 - Réhabilitation de la Résidence "Les canards" située au 25 allée des Abeilles	EFIDIS			2 196 000,00
30/03/2017 - Réhabilitation de la Résidence "Les canards" située au 25 allée des Abeilles	EFIDIS			148 562,00
19/05/2017 - Opération Rés. La Croix Blanche -Réhabilitation de 203 logements, rue du marché Marais et av Vercors	ANTIN RESIDENCES			557 222,00
05/10/2017 - HABITAT 3 MOULINS - Réhabilitation de 127 logements à Le Mée-Sur-Seine	LES TROIS MOULINS			1 808 169,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
COMMUNAUTE AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE	01/01/2002	TPU	755 360,00
Autres organismes de regroupement			
SIESME SYNCICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES S&M	26/11/1925		8 000,00
SIGF FOYER RESIDENCE LA CHESNAIE	23/05/1970		47 600,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
SERVICE CULTUREL	EXPLOITATION DE LA SALLE DU MAS	01/01/2012	12.04.170 - 16/04/2012	SALLE DE SPECTACLE

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 30
VOTES : 30
Pour : 24
Contre : 6
Abstentions :

Date de convocation : jeudi 22 mars 2018

Présenté par M Michel BINECCCA, 9ème adjoint au Maire en charge de l'aménagement du territoire et des transports.
Au Mée sur Seine , le 29 Mars 2018

Délibéré par le Conseil Municipal, réunie en session ordinaire
Au Mée sur Seine , le 29 Mars 2018
Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 5/04/18 et de la publication le 5/04/2018

A , le

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-100-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/03//2018

Date de transmission de la convocation : 22 mars 2018 - Date d'affichage : 22 mars 2018
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 25 - Excusés représentés : 5 - Absents : 2 - Votants : 30
Excusé(s) non représenté(s) : 3
VOTE : A l'unanimité - Pour : 30 - Contre : - Abstention :

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Jocelyne VERNON, première adjointe au Maire, remplaçant le Maire empêché.

Etaient présents : Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, Mme DIOP (arrivée au point n° 10 à 20h33), M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme BOINET, Mme RIGAULT, Mme MORIN, M. BATON, M. FOSSE, M. SAMYN, Mme MBERI NSANA (arrivée au point n° 6 à 19h49), M. GUERIN (départ au point n° 18 à 21h43), Mme DAUVERGNE-JOVIN, M. AYINA, Mme CADET, Mme YAZICI
Etaient excusés représentés : M. VERNIN avait donné pouvoir à Mme VERNON, Mme ANTIGNAC à M. QUILLAY, M. SCHRUB à M. GENET, M. BENTEJ à Mme MEUNIER, M. TOUNKARA à M. BATON, M. GUERIN à Mme DAUVERGNE-JOVIN (à partir du point n° 18)
Etaient excusées non représentées : Mme PRONO, Mme GUIDY, Mme CAMPS
Etaient absents : Mme NDIAYE, M. POIREL

A été nommé (e) secrétaire de séance : Mme Michelle BOINET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du : 05 AVR. 2018

N° : 2018DCM-03-110
OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001
- Vu la Circulaire n° 5811/SG du Premier Ministre du 29 septembre 2015 aux subventions accordées aux associations et à la conclusion des conventions d'objectifs
- Vu la Délibération du 14 décembre 2017 prévoyant le versement d'acomptes sur subventions 2018
- Vu le Budget Primitif 2018 et notamment son annexe B1.7
- Vu les conventions d'objectifs et de moyens liant ces associations et la Ville du Mée-sur-Seine
- Vu l'avis de la Commission finances et administration générale du 20 mars 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder les subventions 2018 ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-110-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Association	*Acompte voté en décembre 2017*	Subvention totale 2018
MJC Le Chaudron	*113 200 €*	283 000 €
Animations et œuvres de loisirs en faveur du personnel communal de la Ville du Mée-sur-Seine	*18 000 €*	25 000 €
Comité de jumelage		29 500 €
Le Mée Sports Melun Val de Seine Basket Ball	*28 599 €*	72 177,83 €
Le Mée Sports Football	*57 624 €*	144 957,05 €

DIT que les dépenses seront imputées aux chapitre et nature correspondants du budget communal.

PRECISE qu'en application de l'article 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, les subventions 2018 aux associations ont été votées et les Conseillers intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote des subventions les concernant comme suit dans le tableau annexé.

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE D'UNE SUBVENTION 2018	Conseillers intéressés à l'affaire n'ayant pas pris part au vote des subventions les concernant (élu étant président d'association, membre du Conseil d'administration)	Nombre de votants	Adopté par
MJC Le Chaudron	M. VERNIN, M. DAUVERGNE, Mme ANTIGNAC, Mme VERNON, Mme BOINET	30	25 voix pour et 5 abstentions
Animations et œuvres de loisirs en faveur du personnel communal de la Ville du Mée-sur-Seine	M. DURAND, M. AURICOSTE (membres délégués CM)	30	28 voix pour et 2 abstentions
Comité de jumelage	Mme ANTIGNAC, Mme VERNON, Mme BOINET, M. FOSSE, M. DIDIERLAURENT	30	25 voix pour et 5 abstentions
Le Mée Sports Football	M. QUILLAY (Président)	30	29 voix pour et 1 abstention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Première Adjointe au Maire :

Jocelyne VERNON

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-110-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/03//2018

Date de transmission de la convocation : 22 mars 2018 - Date d'affichage : 22 mars 2018
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 25 - Excusés représentés : 5 - Absents : 2 - Votants : 30
Excusé(s) non représenté(s) : 3
VOTE : A l'unanimité - Pris acte : 25 - pas pris acte : 5

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Jocelyne VERNON, première adjointe au Maire, remplaçant le Maire empêché.

Etaient présents : Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, Mme DIOP (arrivée au point n° 10 à 20h33), M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme BOINET, Mme RIGAULT, Mme MORIN, M. BATON, M. FOSSE, M. SAMYN, Mme MBERI NSANA (arrivée au point n° 6 à 19h49), M. GUERIN (départ au point n° 18 à 21h43), Mme DAUVERGNE-JOVIN, M. AYINA, Mme CADET, Mme YAZICI
Etaient excusés représentés : M. VERNIN avait donné pouvoir à Mme VERNON, Mme ANTIGNAC à M. QUILLAY, M. SCHRUB à M. GENET, M. BENTEJ à Mme MEUNIER, M. TOUNKARA à M. BATON, M. GUERIN à Mme DAUVERGNE-JOVIN (à partir du point n° 18)
Etaient excusées non représentées : Mme PRONO, Mme GUIDY, Mme CAMPS
Etaient absents : Mme NDIAYE, M. POIREL

A été nommé (e) secrétaire de séance : Mme Michelle BOINET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du : 05 AVR. 2018

N° : 2018DCM-03-120
OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU) 2017

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi du 13 mai 1991 créant la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- Vu les articles L. 2334-15 à L. 2334-18-4 définissant les modalités de calcul et de versement de la DSU
- Vu l'article L. 2334-19 donnant obligation de présenter un rapport qui retrace les dépenses de développement social et urbain
- Vu l'avis de la Commission finances et administration générale du 20 mars 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-120-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

PREND acte du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2017.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Première Adjointe au Maire :

Jocelyne VERNON

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-120-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/03//2018

Date de transmission de la convocation : 22 mars 2018 - Date d'affichage : 22 mars 2018
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 25 - Excusés représentés : 5 - Absents : 2 - Votants : 30
Excusé(s) non représenté(s) : 3
VOTE : A l'unanimité - Pris acte : 25 - pas pris acte : 5

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Jocelyne VERNON, première adjointe au Maire, remplaçant le Maire empêché.

Etaient présents : Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, Mme DIOP (arrivée au point n° 10 à 20h33), M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme BOINET, Mme RIGAULT, Mme MORIN, M. BATON, M. FOSSE, M. SAMYN, Mme MBERI NSANA (arrivée au point n° 6 à 19h49), M. GUERIN (départ au point n° 18 à 21h43), Mme DAUVERGNE-JOVIN, M. AYINA, Mme CADET, Mme YAZICI
Etaient excusés représentés : M. VERNIN avait donné pouvoir à Mme VERNON, Mme ANTIGNAC à M. QUILLAY, M. SCHRUB à M. GENET, M. BENTEJ à Mme MEUNIER, M. TOUNKARA à M. BATON, M. GUERIN à Mme DAUVERGNE-JOVIN (à partir du point n° 18)
Etaient excusées non représentées : Mme PRONO, Mme GUIDY, Mme CAMPS
Etaient absents : Mme NDIAYE, M. POIREL

A été nommé (e) secrétaire de séance : Mme Michelle BOINET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du : 05 AVR. 2018

N° : 2018DCM-03-130
OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE-DE-France (FSRIF) 2017

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2531-16 stipulant qu'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France prévu à l'article L. 2531-12 du Cgct présente un rapport annuel quant aux actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur fonctionnement
- Vu la Loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant une Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et un Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) réformant la Dotation Globale de Fonctionnement des communes et des départements et modifiant le code des communes
- Vu l'avis de la Commission finances et administration générale du 20 mars 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-130-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

PREND connaissance du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France au titre de l'année 2017.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Première Adjointe au Maire :

Jocelyne VERNON

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-130-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France 2017

Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la Région Ile-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de cette Région.

En 2017, la Commune du Mée-sur-Seine a bénéficié de **2 613 175 €** au titre du FSRIF.

I. Bilan financier

Le FSRIF a permis à la Ville du Mée-sur-Seine de réaliser les opérations suivantes :

Programmes sociaux :	984 433 €
Programmes culturels :	1 731 734 €
Programmes jeunesse :	2 376 132 €
Programmes sportifs :	330 951€
Total	**5 423 250 €**

II. Présentation des programmes

2.1 Programmes sociaux

Les programmes sociaux contribuent à renforcer l'égalité des chances et la cohésion sociale sur le territoire communal.

En 2017 :
- 47% des logements étaient des logements sociaux,
- Le revenu moyen par habitant était de 10 715€ (contre 14 745 € en moyenne pour les communes de la même strate).
- Le taux de pauvreté était de 20.9%.
- 1 774 personnes étaient couvertes par le RSA.

En 2017, 984 433€ ont été consacrés aux populations les plus défavorisées de la Ville, dans le cadre de deux programmes majeurs :

- Action sociale en faveur de l'enfance et de l'adolescence : 527 116 €
- Action sociale en faveur des adultes en difficultés : 457 317 €

Ces programmes concernent notamment les actions menées par le Centre Social, le BIJ, le CCAS et le Mée-plage.
Une politique sociale dynamique reste indispensable pour une Commune comme le Mée-sur-Seine.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-130-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

2.2 Programmes culturels

L'accès à la culture pour tous, est un axe majeur de la politique sociale de la Ville. En 2017, 1 731 734€ lui ont été consacrés :

- Conservatoire de musique et de danse : 659 410€
- Le Mas, fonctionnement et participation aux spectacles : 325 712€
- Médiathèque : 449 769€
- Evénementiel : 296 843€

2.3 Programme Jeunesse – Education

En 2017, 429 117 € ont été consacrés au fonctionnement des centres de loisirs et à l'achat de matériel. Par ailleurs, 1 947 015 € l'ont été à la restauration scolaire. Ces deux services sont des rouages essentiels à l'amélioration des conditions de vies des familles méennes.

2.4 Programmes sportifs

La population méenne est jeune et le taux de fréquentation des associations sportives est important. Il est donc nécessaire d'intervenir régulièrement pour entretenir et développer les installations sportives.
En 2017, 254 406 € ont été consacrés au fonctionnement et à l'entretien des gymnases et 76 545 € à l'entretien du complexe sportif Pozoblanco et du stade Pierre de Coubertin.

III. Tableau récapitulatif de l'utilisation du FSRIF 2017

	Montant du FSRIF 2017: **2 613 175 €**				
Domaine d'intervention	**Dépenses: construction, rénovation, équipements, fonctionnement…**	**Recettes (subventions, participations des familles…)**	**FSRIF**	**Reste à charge net de la commune**	**Part du FSRIF (%)**
Social					
Action sociale en faveur de l'enfance et adolescence	527 116 €	102 775 €	356 984 €	67 357 €	68%
Action sociale en faveur des personnes en difficultés	457 317 €	205 221 €	167 889 €	84 207 €	37%
Culture					
Evénementiel	296 843 €	42 352 €	148 965 €	105 526 €	50%
Conservatoire de musique et de danse	659 410 €	105 862 €	401 663 €	151 885 €	61%
Le Mas	325 712 €	72 389 €	194 770 €	58 553 €	60%
Médiathèque	449 769 €	463 €	354 471 €	94 835 €	79%
Jeunesse					
Centres de loisirs	429 117 €	320 172 €	73 840 €	35 105 €	17%
Restauration scolaire	1 947 015 €	685 288 €	730 231 €	531 496 €	38%
Sport					
Fonctionnement gymnases	254 406 €	-	137 850 €	116 556 €	54%
Fonctionnement stades	76 545 €	-	46 512 €	30 033 €	61%
Total	**5 423 250 €**	**1 534 522 €**	**2 613 175 €**	**1 275 553 €**	**48%**

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-130-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/03//2018

Date de transmission de la convocation : 22 mars 2018 - Date d'affichage : 22 mars 2018
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 25 - Excusés représentés : 5 - Absents : 2 - Votants : 30
Excusé(s) non représenté(s) : 3
VOTE : A l'unanimité - Pour : 30 - Contre : - Abstention :

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Jocelyne VERNON, première adjointe au Maire, remplaçant le Maire empêché.

Etaient présents : Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, Mme DIOP (arrivée au point n° 10 à 20h33), M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme BOINET, Mme RIGAULT, Mme MORIN, M. BATON, M. FOSSE, M. SAMYN, Mme MBERI NSANA (arrivée au point n° 6 à 19h49), M. GUERIN (départ au point n° 18 à 21h43), Mme DAUVERGNE-JOVIN, M. AYINA, Mme CADET, Mme YAZICI
Etaient excusés représentés : M. VERNIN avait donné pouvoir à Mme VERNON, Mme ANTIGNAC à M. QUILLAY, M. SCHRUB à M. GENET, M. BENTEJ à Mme MEUNIER, M. TOUNKARA à M. BATON, M. GUERIN à Mme DAUVERGNE-JOVIN (à partir du point n° 18)
Etaient excusées non représentées : Mme PRONO, Mme GUIDY, Mme CAMPS
Etaient absents : Mme NDIAYE, M. POIREL

A été nommé (e) secrétaire de séance : Mme Michelle BOINET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du : 05 AVR. 2018

N° : 2018DCM-03-140
OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ATELIERS POUR L'INITIATION, LA PRODUCTION ET L'INSERTION (AIPI)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1111.1, L. 2121-29 alinéa 1er et L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune
- Vu le Code du travail, notamment en ses articles R. 5132-27 et suivants
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu les réalisations effectuées par l'association les Ateliers pour l'Initiation, la Production et l'Insertion (AIPI) sur le territoire communal, et tout spécialement au parc Chapu
- Vu l'intérêt qui s'attache aux actions menées par cette association vis-à-vis d'un public éloigné de l'emploi
- Vu le projet de convention ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, transports et technique du 22 mars 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la Convention de partenariat entre la Commune et l'association les Ateliers pour l'Initiation, la Production et l'Insertion (AIPI).

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-140-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Première Adjointe au Maire :

Jocelyne VERNON

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-140-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

CONVENTION

Entre les soussignés

La commune du Mée sur Seine, 555 route de Boissise (77350), représentée par Monsieur Franck VERNIN, Maire,

D'une part,

L'association Les Ateliers Pour l'Initiation, la Production et l'Insertion (AIPI), 17 rue Edouard Vaillant 77390 Verneuil l'Etang, représentée par Madame Véronique LE PLEUX, Directrice,

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet à la convention

AIPI mène depuis plusieurs années un chantier d'insertion pour la réhabilitation du mur d'enceinte du Parc Chapu.

Par la présente convention, et dans le cadre de travaux définis d'un commun accord avec la commune, l'association s'engage à soutenir ses activités d'insertion par l'activité économique sur la commune du Mée sur Seine. Pour ces activités, l'association accueille un public entrant dans le cadre de l'agrément IAE Pôle Emploi, résidant de préférence sur le territoire de l'agglomération Melun Val de Seine, et plus particulièrement sur celui de la commune du Mée sur Seine.

A ce titre, AIPI mobilise des personnes éloignées de l'emploi :

- Bénéficiaires du RSA
- Jeunes de moins de 26 ans
- Demandeurs d'emploi de longue durée
- Personnes ayant plus de 50 ans
- Personnes reconnues handicapées

avec un accompagnement collectif et individuel pour tendre à la levée des freins à l'emploi et à construire un projet professionnel vers l'emploi pérenne.

ARTICLE 2 – Durée de la convention

Cette convention est annuelle, elle prend effet du 01/01/2018 au 31/12/2018. Elle pourra être prorogée annuellement selon l'évolution des besoins exprimés par la Ville.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-140-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

ARTICLE 3 – Montant de la subvention et conditions de paiement

La commune du Mée sur Seine consent à AIPI une aide financière annuelle d'un montant de 5 000,00 €.

Le règlement annuel de cette subvention s'effectuera de façon suivante :

- 50 % à la signature de la convention
- Le solde à la fin de l'année civile, à réception des travaux exécutés pour la commune, et d'un bilan au titre des actions d'insertion : nombre et provenance des personnes accueillies sur le chantier d'insertion, temps de parcours dans la structure, formation et nombre de sorties vers l'emploi ou la formation.

Pour effectuer le suivi de cette convention, et en particulier pour la définition et le suivi des chantiers eux-mêmes, les deux parties conviennent de se réunir une fois par mois durant les périodes où l'Association travaille sur le territoire de la commune.

ARTICLE 3 – Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant la mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 4 – Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Melun.

A Verneuil l'Etang, le

Pour l'association La Directrice,	Pour la commune Le Maire,
Véronique LE PLEUX	Franck VERNIN

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-140-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/03//2018

Date de transmission de la convocation : 22 mars 2018 - Date d'affichage : 22 mars 2018
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 25 - Excusés représentés : 5 - Absents : 2 - Votants : 30
Excusé(s) non représenté(s) : 3
VOTE : A la majorité- Pour : 24 - Contre : - Abstention : 6

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Jocelyne VERNON, première adjointe au Maire, remplaçant le Maire empêché.

Etaient présents : Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, Mme DIOP (arrivée au point n° 10 à 20h33), M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme BOINET, Mme RIGAULT, Mme MORIN, M. BATON, M. FOSSE, M. SAMYN, Mme MBERI NSANA (arrivée au point n° 6 à 19h49), M. GUERIN (départ au point n° 18 à 21h43), Mme DAUVERGNE-JOVIN, M. AYINA, Mme CADET, Mme YAZICI
Etaient excusés représentés : M. VERNIN avait donné pouvoir à Mme VERNON, Mme ANTIGNAC à M. QUILLAY, M. SCHRUB à M. GENET, M. BENTEJ à Mme MEUNIER, M. TOUNKARA à M. BATON, M. GUERIN à Mme DAUVERGNE-JOVIN (à partir du point n° 18)
Etaient excusées non représentées : Mme PRONO, Mme GUIDY, Mme CAMPS
Etaient absents : Mme NDIAYE, M. POIREL

A été nommé (e) secrétaire de séance : Mme Michelle BOINET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du : 05 AVR. 2018

N° : 2018DCM-03-150
OBJET : AVENANT N° 2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 1411-1 et suivants, R. 1411-1 et suivants
- Vu la Délibération n° 15-06-70 du 24 juin 2015 approuvant le principe de la délégation du service public de distribution d'eau potable
- Vu la Délibération 2015DCM-11-30 du 18 novembre 2015 approuvant le choix du délégataire, le contrat de délégation de service public et le règlement du service public de distribution d'eau potable
- Vu l'avenant 1 au contrat de délégation de service public susvisé comprenant notamment l'approbation d'un nouveau règlement de service
- Vu le projet d'avenant n°2 ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission finances et administration générale du mardi 20 mars 2018

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant n°2 ci-annexé.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-150-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit-avenant, ainsi que tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Première Adjointe au Maire :

Jocelyne VERNON

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-150-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

LE MEE SUR SEINE

AVENANT N°2

AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-150-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Entre :

La Ville de Le Mée-sur-Seine, représentée par Monsieur Franck VERNIN, son Maire, agissant en cette qualité en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil Municipal, suivant délibération en date du et désignée dans ce qui suit par l'appellation «la Collectivité»,

d'une part,

et :

La société SUEZ EAU FRANCE, S.A.S. au capital de 422.224.040 Euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro SIREN 410 034 607, ayant son Siège Social à Paris La Défense au CB21, 16 place de l'Iris 92010 PARIS LA DEFENSE, représentée par Monsieur Laurent CARROT, Directeur Régional, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués, ci-après désignée « le Délégataire »,

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Par contrat en date du 13/11/2015, approuvé en Préfecture le 11/12/2015, la commune de Le Mée sur Seine a confié à SUEZ EAU FRANCE la gestion par affermage de son service public de distribution d'eau potable pour une durée de 9 ans. L'échéance du contrat est le 31 décembre 2024.

Le renouvellement de l'intégralité des branchements en plomb est un des objectifs majeurs de ce contrat. Le nombre d'unités avait été estimé à 929 à partir du listing mis à disposition par l'ancien délégataire dans le cadre de la consultation. Or, il s'est avéré, lors du démarrage de la campagne de renouvellement de ces branchements, que le listing des branchements plombs remis à SUEZ Eau France comportait de nombreuses anomalies. SUEZ EAU France a dû engager une campagne de contrôle du matériau constitutif des branchements de toutes les habitations. Cette opération n'avait pas été prévue à l'origine du contrat et a mobilisé plus d'un agent pendant 1 an. Le diagnostic mentionné comme à notre charge dans le contrat consistait à prendre contact avec le riverain au moment des travaux pour définir les modalités d'intervention notamment lors des travaux en domaine privé.

Cette importante campagne d'identification des branchements en plomb a permis d'identifier à date **635 unités sur le territoire**.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-150-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

L'opération réalisée, non suggérée nécessaire par l'ancien délégataire, a obligé SUEZ EAU France à engager des dépenses au-delà des obligations contractuelles qui comprennent :

- L'envoi de courrier à tous les abonnés,
- La campagne d'enquête sur les compteurs situés en domaine public et également sur les compteurs inaccessibles en domaine privé (courrier, prise de rendez-vous, relance),
- Des sondages demandés par les concessionnaires au vu des DICT (ENEDIS, ENGIE,…). 63 sondages ont dû être réalisés à date,
- Des réfections en domaine privé validées avec la commune,
- Des constats d'huissier : en regard de la localisation des travaux, nos agents ont pris le parti de réaliser un constat par rue,
- Des détections de branchements suite à l'absence de bouche à clef. Certains branchements ne répondent pas à la définition d'un branchement tel que le prévoit l'article 4 du Règlement de Service de par l'absence de bouche à Clef. Cette situation nous impose un sondage spécifique (Génie),
- Des temps d'intervention plus importants pour le renouvellement d'un tiers des branchements déjà réhabilités avec la technique Néofite. L'ancien délégataire n'a pas précisé la présence de ce type de branchements sur lesquels les outils standards ne fonctionnent pas.

Afin de valoriser ces dépenses supplémentaires supportées par SUEZ EAU France, la Collectivité et SUEZ EAU France ont décidé de déduire ces coûts du solde de la dotation des branchements plombs.

Aux vues des difficultés rencontrées lors de cette campagne d'identification, il est préconisé de conserver une dotation de 35 592 €uros pour réaliser les branchements en plomb qui seraient identifiés à postériori lorsque le riverain n'a répondu à aucun des trois courriers. Ces branchements en plomb seront valorisés à 1,5 équivalent plomb du fait que la réalisation de ce type de prestation nécessite de nombreux déplacements non mutualisés. Ils sont essentiellement dus à l'absence de réponse des riverains.

Le tableau ci-après synthétise l'impact financier des opérations supplémentaires sur le solde de la dotation de renouvellement des branchements plombs à date :

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-150-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Opération	Crédit en €uros	Débit en €uros	Solde en €uros
Plombs (valorisation selon CEP)	929 x 1186,39 = 1 102 158	635 x 1186,39 = 753 358	348 800
Campagne d'enquête/courrier sur toute la commune		1 x 60 000	- 60 000
Sondages *		63 x 500 = 31 500	- 31 500
Réfections domaine privé *		8700	- 8 700
Absence de Bouches à Clef sur renouvellements déjà effectués		7030	- 7 030
Absence de Bouches à Clef en prévision des prochains renouvellements*		4977	- 4977
Dotation à conserver en vue de la réalisation des plombs à postériori*		20 x (1,5 x 1186,39) = 35 592	- 35 592
Solde			**201 001 €**

***Les montants de ces opérations sont effectifs à date de signature de l'avenant. Leurs montants pourront être revus en fonction du nombre d'interventions réalisées en fin de campagne de renouvellement des branchements plombs.**

Par ailleurs, la Collectivité et SUEZ EAU France ont décidé d'intégrer au contrat de nouveaux travaux grâce au solde financier précisé ci-dessus (201 001 €uros) dont :

- La création d'un branchement pour mettre à disposition des utilisateurs du parcours sportif (street Work Out) et de l'espace pique-nique deux fontaines à eau.
- L'installation de la télétransmission des données des compteurs d'achats d'eau existant suite à l'accord du fournisseur d'eau de mettre à disposition de la commune les impulsions de ses débitmètres. Cette disposition permettra de mettre en œuvre la sectorisation sur la commune pour suivre les volumes livrés au réseau de manière quotidienne et répondre à un enjeu majeur du service de l'eau pour la collectivité : le rendement de réseau,

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-150-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Le tableau ci-dessous résume les coûts de ces différentes opérations :

	Opérations	Coût en €uros
Investissements	**Création des fontaines à eau sur le parcours sportif**	33 000
Exploitation	**Fourniture, pose, exploitation et maintenance des 9 débitmètres d'achat d'eau sur la durée résiduelle du contrat**	21500 € x 6,58 = 139 750 €
	Total	**172 750 €**

Les coûts de fourniture, pose exploitation et maintenance des nouveaux équipements de télétransmission des compteurs d'achats d'eau sur la durée résiduelle du contrat seront déduits de la dotation de renouvellement des branchements plombs pour être revalorisés dans le compte d'exploitation prévisionnel en tant que charges d'exploitation directes.

Suite à la déduction de ces travaux supplémentaires au solde de la dotation des branchements plombs, et comme le précise l'article 37.4.4, le solde dégagé : 28.25 k€ (201-172.75 k€) sera affecté au renouvellement des canalisations.

Ceci étant exposé :

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-150-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de :

- Valoriser les coûts supplémentaires liés à la campagne relative au renouvellement des branchements plombs,
- Intégrer les nouvelles prestations supplémentaires au contrat (installation de la télétransmission sur les compteurs d'achats d'eau,
- Création d'un branchement et installation de deux fontaines à eau,
- Réviser la dotation de renouvellement des branchements plombs (déduction des coûts d'exploitation des 9 débitmètres revalorisés en charges d'exploitation),
- Réviser la dotation de renouvellement des canalisations.

ARTICLE 2 – MOYEN MIS EN ŒUVRE POUR L'AMELIORATION DU RENDEMENT DE RESEAU

*L'article **29.2.2** du contrat est complété de la manière suivante :*

« Le Délégataire s'engage à réaliser le programme d'amélioration du rendement du réseau, notamment le suivi, les recherches et réparations des fuites décrit dans son **Mémoire Technique**.

Le Délégataire met notamment en place :

- des campagnes de recherches de fuites couvrant 100 % du réseau tous les 3 ans,
- 20 capteurs acoustiques (prélocalisateurs) fixes sur le réseau, sous 6 mois à compter de l'entrée en vigueur du contrat, qui seront remis gratuitement à la Collectivité en fin de contrat,
- une sectorisation du réseau par le déploiement de 6 débitmètres sous 6 mois à compter de l'entrée en vigueur du contrat,
- la plateforme de pilotage AQUADVANCED pour une consultation par la Collectivité en temps réel des données issues des outils de mesure sur le réseau (compteurs télérelevés, capteurs) et indicateurs de fonctionnement du système (suivi des débits de nuit notamment),
- l'installation et la maintenance de la télétransmission des données sur les 9 compteurs d'achats d'eau existant et le suivi des données de ces 9 compteurs. »

ARTICLE 3 – TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT

*L'article **37.4.2** du contrat est modifié de la manière suivante :*

« Le volume des travaux de renouvellement des canalisations à la charge du Délégataire est défini par la dotation annuelle DOc. Pour cette catégorie d'opérations, l'obligation de résultats (notamment sur le rendement et l'indice linéaire de pertes) prime sur l'obligation de moyens, de sorte que la dotation DOc définit un programme minimal que le Délégataire s'engage à réaliser.

Le calcul du solde des dotations et des dépenses effectives au 31 décembre de l'année N est établi comme suit :

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-150-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

$$C_N = (DOc_N - DEc_N) + (1 + TL_N + 3\%) \times C_{N-1}$$

où :

C_N est le solde des dotations pour le renouvellement des canalisations et des dépenses effectives au 31 décembre de l'année N,

C_{N-1} est le solde des dotations et des dépenses effectives au 31 décembre de l'année N-1,

DOc_N est le montant de la dotation pour l'année N,

DEc_N est le montant des dépenses effectives pour l'année N,

TL_N est la valeur du taux légal d'intérêt du second semestre de l'année N,

avec :

N : exercice concerné

DOc_O	(entre janvier 2016 et juin 2018)	=	127 351 €
DOc_O	(entre juillet 2018 et décembre 2024)	=	131 697 €

$$DOc_N = DOc_O \times K_1$$

$$K_1 = 0{,}15 + 0{,}85 \times \frac{TP10a}{TP10a_0}$$

K_1 est calculé à partir des indices connus au 1er octobre de l'année N-1. Les indices constituant la formule du coefficient et leurs valeurs de base connues au 1er septembre 2015 sont définis à l'article 49 du présent contrat. »

*L'article **37.4.4** du contrat est complété de la manière suivante :*

« Le volume minimal de travaux de renouvellement des branchements plomb garantis par le Délégataire est défini par la dotation annuelle DObp. Pour cette catégorie d'opérations, l'obligation de résultats prime sur l'obligation de moyens, de sorte que la dotation DObp définit un programme minimal que le Délégataire s'engage à réaliser.

Le calcul du solde des dotations et des dépenses effectives au 31 décembre de l'année N est établi comme suit :

$$BP_N = (DObp_N - DEbp_N) + (1 + TL_N + 3\%) \times BP_{N-1}$$

où :

BP_N est le solde des dotations pour le renouvellement des branchements plombs et des dépenses effectives au 31 décembre de l'année N,

BP_{N-1} est le solde des dotations et des dépenses effectives au 31 décembre de l'année N-1,

$DObp_N$ est le montant de la dotation pour l'année N,

$DEbp_N$ est le montant des dépenses effectives pour l'année N,

TL_N est la valeur du taux légal d'intérêt du second semestre de l'année N,

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-150-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

avec :

N : exercice concerné

$DObp_O$	(entre janvier 2016 et juin 2018)	=	122 462 €
$DObp_O$	(entre juillet 2018 et décembre 2024)	=	100 962 €

$DObp_N = DObp_O \times K_1$

Dans lequel K_1 est calculé conformément à l'article 37.4.2 du présent contrat. »

ARTICLE 4 - DATE D'EFFET

Le présent avenant entrera en application à compter de sa notification.

ARTICLE 5 - CLAUSES DIVERSES

Les clauses au contrat de délégation d'origine non modifiées par le présent avenant restent en vigueur.

Fait en 3 exemplaires,

Le Mée sur Seine, le

Le Maire,

Franck VERNIN

Le Directeur Régional
Sud Ile de France,

Laurent CARROT

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-150-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/03//2018

Date de transmission de la convocation : 22 mars 2018 - Date d'affichage : 22 mars 2018
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 25 - Excusés représentés : 5 - Absents : 2 - Votants : 30
Excusé(s) non représenté(s) : 3
VOTE : A l'unanimité - Pour : 30 - Contre : - Abstention :

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Jocelyne VERNON, première adjointe au Maire, remplaçant le Maire empêché.

Etaient présents : Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, Mme DIOP (arrivée au point n° 10 à 20h33), M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme BOINET, Mme RIGAULT, Mme MORIN, M. BATON, M. FOSSE, M. SAMYN, Mme MBERI NSANA (arrivée au point n° 6 à 19h49), M. GUERIN (départ au point n° 18 à 21h43), Mme DAUVERGNE-JOVIN, M. AYINA, Mme CADET, Mme YAZICI
Etaient excusés représentés : M. VERNIN avait donné pouvoir à Mme VERNON, Mme ANTIGNAC à M. QUILLAY, M. SCHRUB à M. GENET, M. BENTEJ à Mme MEUNIER, M. TOUNKARA à M. BATON, M. GUERIN à Mme DAUVERGNE-JOVIN (à partir du point n° 18)
Etaient excusées non représentées : Mme PRONO, Mme GUIDY, Mme CAMPS
Etaient absents : Mme NDIAYE, M. POIREL

A été nommé (e) secrétaire de séance : Mme Michelle BOINET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du : 05 AVR. 2018

N° : 2018DCM-03-160
OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX A DESTINATION DE JARDINS FAMILIAUX DENOMMES « JARDINS DES RIVES DE SEINE »

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1111.1, L. 2121-29 alinéa 1er et L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune
- Vu les articles L 471-1 à 7 du Code rural et de la pêche maritime
- Vu le projet de convention ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, transports et technique du 22 mars 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition de terrains appartenant à la Ville de Le Mée-sur-Seine à destination de jardins familiaux dénommés « Jardins des Rives de Seine », ci-annexée, au profit de l'association des Jardins du Mée-sur-Seine.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-160-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Première Adjointe au Maire :

Jocelyne VERNON

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-160-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Convention de mise à disposition de terrains appartenant à la Ville de Le Mée-sur-Seine à destination de jardins familiaux dénommés « Jardins des Rives de Seine »

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Le Mée-sur-Seine, représentée par M. Franck VERNIN, Maire, en vertu de la décision du Conseil municipal n° … du 29 mars 2018,

ci-après désignée "La Ville" **D'UNE PART,**

ET

L'Association des Jardins du Mée-sur-Seine représentée par son/sa Président(e), ……., dûment habilité(e) en vertu de la décision prise en conseil d'administration de l'association en date du **……** 2018,

ci-après désignée "L'Association" **D'AUTRE PART,**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

<u>Article 1 : Objet</u>

La Ville consent, à titre gratuit, la mise à disposition au profit de l'Association, du terrain sis sur la commune de Le Mée sur Seine, cadastré BX n°23, chemin des Praillons (cf plan joint) et des équipements décrits à l'article 5 ci-dessous.

Cette mise à disposition est régie par les articles L 471-1 à 7 du code rural et de la pêche maritime.

<u>Article 2 : Destination du terrain</u>

Le terrain, divisé en parcelles, est destiné à être cultivé en jardin potager. Plus de la moitié de ces parcelles doit être effectivement cultivée ; à défaut la présente convention peut être résiliée à la demande de la Ville, selon les modalités de l'article 11 ci-dessous.

Hormis les parcelles attribuées individuellement aux jardiniers eux-mêmes ainsi que l'espace comportant les équipements communs à l'ensemble des jardiniers, les lieux demeurent un espace public ouvert à la population selon des modalités définies d'un commun accord entre la Ville et l'Association.

L'exploitation du terrain ne peut donner lieu à aucun commerce ni vente de la production obtenue.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-160-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Article 3 : Affiliation

L'Association peut s'affilier à la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC) qui est le référent et le garant de pratiques sociales et environnementales auxquelles adhère la Ville.

Article 4 : Etat des lieux

Un dossier technique, comportant documents descriptifs et plans, est annexé à la présente convention. Un état des lieux, dressé contradictoirement, sera effectué à la signature de la présente convention.

Un état des lieux d'entrée sera dressé contradictoirement à la signature de la présente convention, lors de la prise en charge du terrain par l'association. Il donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal dont un exemplaire sera remis à chacune des parties. Un état des lieux annuel et de sortie sera établi entre les parties selon les mêmes modalités, à l'échéance de la présente convention. Si au cours de son exécution, ou à son échéance, des non-conformités à la présente convention étaient relevées, l'Association s'engage à y remédier sans délai.

La Ville peut procéder à tout moment à une visite de site pour s'assurer du respect des termes de la convention par l'Association, notamment s'agissant de la destination des lieux.

Article 5 : Conditions d'utilisation et entretien

A / Accès aux jardins familiaux

Les jardins familiaux sont inclus dans un espace public.

L'accès aux parcelles reste exclusivement réservé aux jardiniers utilisateurs et à leurs invités.

L'accès de l'ensemble du site, objet de la présente convention, est strictement interdit aux animaux.

Les jardiniers titulaires d'une parcelle, mais aussi les membres de leurs familles, ou leurs invités, ainsi que tous les visiteurs, devront respecter la tranquillité des lieux. Cela implique notamment une interdiction d'utilisation abusive d'appareils sonores (appareils de diffusion musicale etc …). A ce même titre, l'usage éventuel d'engins à moteur par les jardiniers devra se faire dans le strict respect des arrêtés municipaux en vigueur (jours, horaires…)

B/ Maintenance à la charge de l'Association

L'Association est responsable du bon usage de cet espace dont elle a l'usufruit.

Au niveau des équipements

Au niveau des équipements collectifs (toilettes, tables, robinet d'eau potable, pompes à eau, …), leur entretien courant est à la charge de l'Association.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-160-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Au niveau des équipements mobiliers individuels (coffres, claustras, composteurs) leur entretien courant revient aux jardiniers utilisateurs et aucune modification ne pourra y être apportée.

Aucune construction ni extension n'est autorisée en dehors des équipements existants qui doivent conserver leur état initial. Les parties défectueuses des équipements mobiliers, qui ne découleraient pas d'un défaut d'entretien, devront faire l'objet d'un rapport détaillé que l'Association devra remettre à la Ville dans les meilleurs délais.

L'Association devra s'assurer que tous les jardiniers titulaires d'une parcelle prennent toutes les précautions utiles pour éviter tous les dommages aux matériels et équipements mis à leur disposition, qui résulteraient d'aléas climatiques ou hydrologiques, tels que tempêtes, crues etc …

Au niveau environnemental :

L'Association assurera la gestion et l'entretien régulier des haies, pelouses, plantations, mare, et plus généralement de tout espace qui ne ferait pas partie des parcelles attribuées spécifiquement aux jardiniers.

L'Association aura la charge de l'évacuation des déchets non organiques. Les déchets organiques seront, eux, revalorisés sur place en compost ou en litière protectrice des sols.

L'entretien des haies végétales entourant, le cas échéant, chacune des parcelles de jardins familiaux est à la charge des jardiniers eux-mêmes et s'effectue sous leur responsabilité. Dans ce cas, une hauteur d'environ 0,30 à 0,50 mètre maximum doit être maintenue en permanence. La visibilité depuis l'extérieur du jardin en périphérie doit être effective.

Conformément aux engagements de la Ville et à la nouvelle législation en vigueur au 1° janvier 2017, les produits phytosanitaires chimiques (herbicides, fongicides, insecticides, rodenticides, molluscicides…) sont interdits à l'exclusion des produits figurant sur la liste des produits de biocontrôle et ceux utilisables en Agriculture Biologique (portant la mention UAB).

D'une façon générale, toutes démarches en faveur de la préservation de la biodiversité ordinaire du site seront encouragées : accueil des prédateurs naturels, diversité des variétés légumières, amendements naturels, fleurissement varié, taille douce, fauches tardives, installation de nichoirs à oiseaux et insectes, inventaires naturalistes…

La Ville encourage les jardiniers à cultiver toute l'année et sur la totalité du terrain. Lorsqu'il n'y a momentanément plus de cultures (en particulier l'hiver), les jardins doivent être tenus en bon état. Cela ne signifie pas qu'il est nécessaire de bêcher la totalité de son terrain mais plutôt que la terre soit protégée des intempéries et de la prolifération des plantes sauvages. Pour cela, la Ville recommande la mise en place d'une litière végétale (feuilles mortes, restes de tontes, copeaux de bois, fumier…) ou d'un engrais vert (phacélie, vesce, moutarde…).

Les arbustes à petits fruits (cassis, groseilles, framboises…) et les arbres en fuseau, gobelet, cordon ou espalier, de moins de 2 mètres de hauteur, sont autorisés en quantité raisonnable, à condition d'être plantés à une distance minimum de 0,5 mètre de toute

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-160-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

limite. Le règlement intérieur de l'Association précisera la surface admise à ce titre, comme celle qui pourra être consacrée aux fleurs ou à du gazon.

La plantation d'arbres, y compris les fruitiers en haute et demi tige, est interdite.

En cas de départ, le jardinier ne pourra exercer de droit de suite auprès de son successeur (revente des arbres et arbustes interdite).

Eau :

Un point d'eau fournissant de l'eau de ville est mis à disposition au sein du site. Pour l'eau d'arrosage, d'autres bornes munies de pompes à main sont également mises à disposition. L'Association assure le maintien de la fonctionnalité de ces bornes, et informe la ville en cas de panne constatée. L'Association est tenue de veiller à ce que l'eau de ville fournie ne soit utilisée que pour l'eau de boisson, et en aucun cas pour l'arrosage.

Actions de pédagogie et de sensibilisation :

Du fait qu'il est envisagé qu'une parcelle soit affectée à des instances municipales d'enfants ou des écoles, l'Association pourra contribuer bénévolement à des actions pédagogiques et de sensibilisation auprès des structures d'accueil scolaires et périscolaires de la ville.

C/ Maintenance à la charge de la Ville :

La Ville prend en charge l'entretien régulier de l'espace public hors parcelles de jardins et hors espace commun réservé aux jardiniers (allées, clôtures périphériques, portail d'entrée, parking).

Article 6 : Conditions d'attribution des parcelles

Les personnes souhaitant obtenir une parcelle sur le terrain faisant l'objet de la présente convention doivent obligatoirement être des habitants de la ville du Mée-sur-Seine. Il appartient à l'Association de s'assurer du respect de cette condition fondamentale d'attribution d'un jardin. Chaque année, il devra être remis à la Ville un état détaillant toutes les sorties et entrées de jardiniers avec le lieu de résidence des jardiniers adhérents en activité. Lorsque la condition de provenance n'est pas ou plus remplie, l'Association devra mettre fin à la mise à disposition du jardin à la personne concernée.

Les personnes candidates doivent aussi :

- résider en habitat collectif ou, s'ils résident en habitat individuel, ne pas disposer d'un jardin dont la partie cultivable est supérieure à 50 m2,

- ne pas être déjà attributaire d'un autre jardin familial (sauf en cas d'engagement d'abandon de celui-ci).

Article 7 : Informations relatives à la gestion de l'association

L'Association devra adopter un règlement intérieur pour assurer le bon fonctionnement du site, en accord avec les directives de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux mentionnant notamment l'interdiction d'exploitation commerciale des cultures.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-160-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Ce règlement, nécessairement conforme aux présentes dispositions, devra être communiqué à la Ville, de même que toute modification apportée, ultérieurement, à celui-ci.

En cas de dégradation liée aux activités de l'Association, une remise en état des lieux à l'équivalent est exigée.

Chaque nouvelle année civile l'Association transmettra à la Ville son bilan d'activité et financier. Les changements des personnes responsables, dont les membres du Bureau, devront être précisés.

Article 8 : Responsabilités

L'Association assure la surveillance des jardins familiaux. Toutefois, le personnel de la Ville demeure habilité à faire respecter le règlement intérieur visé à l'article 7 ci-dessus pour tout incident ou accident ayant un rapport, direct ou indirect, avec l'activité des jardiniers utilisateurs des parcelles.

La responsabilité de la Ville ne saurait être engagée en cas de vols, de dégradations, ou d'autres troubles de jouissance dont l'Association serait victime, fut-ce indirectement au travers de ses membres, de leurs familles ou de leurs invités.

De même, l'Association est seule responsable de tous dommages aux personnes pouvant résulter de l'activité de ses membres, de leurs familles ou de leurs invités.

Article 9 : Assurances

L'Association s'engage à souscrire une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans le cadre de l'utilisation du terrain et des matériels et équipements mis à sa disposition. Dans ce cadre, l'Association fournira chaque année à la Ville une copie des attestations d'assurances correspondantes.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de trois ans à compter du 1° mai 2018 Elle est renouvelable ensuite d'année en année, par tacite reconduction, dans la limite de dix ans à compter de son entrée en vigueur. A cette échéance, une nouvelle convention pourra être établie entre les parties.

Dans tous les cas, aucune indemnité de fin de bail ne sera versée.

Article 11 : Résiliation

En cas de manquement grave de l'Association aux dispositions de la présente convention, que ce soit de son fait ou de celui d'un ou plusieurs de ses membres, la Ville pourra résilier de plein droit la présente convention, en conformité avec les termes des articles L. 471-1 à 7 du Code rural et de la pêche maritime. La résiliation de plein droit pour non-respect des dispositions contractuelles devra respecter un préavis d'une durée de trois mois et prendra la forme d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-160-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Par ailleurs, la présente convention pourra être dénoncée à tout moment par les parties pour cas de force majeure ou pour motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public ou à l'ordre public, ou tout autre motif, par lettre recommandée avec accusé de réception, six mois à l'avance.

En cas de litige, ou de difficulté d'interprétation des termes de la présente convention, les parties auront la faculté de saisir les juridictions nationales compétentes.

Fait à Le Mée-sur-Seine, le …… 2018

Le Maire,

M. / Mme.

Président(e) de l'Association des Jardins du Mée-sur-Seine

Franck VERNIN

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-160-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-160-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/03//2018

Date de transmission de la convocation : 22 mars 2018 - Date d'affichage : 22 mars 2018
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 25 - Excusés représentés : 5 - Absents : 2 - Votants : 30
Excusé(s) non représenté(s) : 3
VOTE : A l'unanimité - Pour : 30 - Contre : - Abstention :

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Jocelyne VERNON, première adjointe au Maire, remplaçant le Maire empêché.

Etaient présents : Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, Mme DIOP (arrivée au point n° 10 à 20h33), M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme BOINET, Mme RIGAULT, Mme MORIN, M. BATON, M. FOSSE, M. SAMYN, Mme MBERI NSANA (arrivée au point n° 6 à 19h49), M. GUERIN (départ au point n° 18 à 21h43), Mme DAUVERGNE-JOVIN, M. AYINA, Mme CADET, Mme YAZICI
Etaient excusés représentés : M. VERNIN avait donné pouvoir à Mme VERNON, Mme ANTIGNAC à M. QUILLAY, M. SCHRUB à M. GENET, M. BENTEJ à Mme MEUNIER, M. TOUNKARA à M. BATON, M. GUERIN à Mme DAUVERGNE-JOVIN (à partir du point n° 18)
Etaient excusées non représentées : Mme PRONO, Mme GUIDY, Mme CAMPS
Etaient absents : Mme NDIAYE, M. POIREL

A été nommé (e) secrétaire de séance : Mme Michelle BOINET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du : 05 AVR. 2018

N° : 2018DCM-03-170
OBJET : PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIETE ESPACE : CONVENTION OPERATIONNELLE

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1111.1, L. 2121-29 alinéa 1er
- Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment en son article L. 615-1 et suivants
- Vu la Délibération n° 2015.8.16.137 du Conseil Communautaire en date du 26 octobre 2015 adoptant le troisième Programme Local de l'Habitat 2016 – 2021
- Vu la Délibération n° 2016.3.15.38 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2016 adoptant la convention de délégation des aides à la pierre à la Communauté d'Agglomération pour la période 2016 – 2021
- Vu la Délibération n° 2017.5.8.108 du Conseil Communautaire en date du 22 mai 2017 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat
- Vu la Délibération de la Commission permanente du Conseil Régional Île-de-France du 9 avril 2015 attribuant un label « Copropriété en Difficulté Soutenue par la Région » en faveur de l'opération de requalification de la copropriété Espace, ouvrant droit aux aides régionales pour une durée de 5 ans
- Vu le projet de convention de Plan de Sauvegarde de la copropriété « Résidence Espace » ci-annexée
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, transports et technique du 22 mars 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

APPROUVE le projet de convention de Plan de Sauvegarde pour la Copropriété « Résidence Espace » ci-annexée, sa programmation et la participation financière de la Ville d'un montant maximum de 394 707 € au total sur les cinq ans du dispositif, l'enveloppe communale se décomposant de la manière suivante :

- 200 100 € pour les travaux proprement dits au bénéfice du syndicat des copropriétaires ou son mandataire ;
- 102 834 € pour le coût de l'assurance dommages ouvrages au bénéfice du syndicat des copropriétaires ou son mandataire ;
- 91 773 € pour le préfinancement au bénéfice de la Caisse d'Epargne d'Île-de-France dans le cadre des prêts-relais destinés à financer les travaux objet des présentes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Première Adjointe au Maire :

Jocelyne VERNON

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

PLAN DE SAUVEGARDE

Copropriété « Résidence ESPACE »
Le Mée-sur-seine

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Convention mise en œuvre entre

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, maître d'ouvrage de l'opération programmée, représentée par son Président, Louis Vogel, Maire de Melun et dénommée ci-après « la CAMVS »

L'Etat, représentée par Mme la Préfète du département de Seine-et-Marne, Béatrice Abollivier,

L'Agence nationale de l'habitat, établissement public à caractère administratif, sis 8, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS, représenté en application de la convention de délégation de compétence par M. Louis Vogel, Président de la CAMVS et dénommée ci-après « Anah »,

La Ville du Mée-sur-Seine, représentée par son Maire, Franck Vernin, et dénommée ci-après, « la Ville »,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment son article L.615-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Anah,

Vu le Programme Local de l'Habitat de la CAMVS, adopté le 26 octobre 2015,

Vu la convention de délégation de compétence signée le 24 juin 2016 conclue entre la CAMVS et l'Etat, en application de l'article L.305-5-1,

Vu la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé du 24 juin 2016 conclue entre le délégataire et l'Anah,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine annexés à l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BLI/93 du 27 novembre 2017,

Vu la délibération n° 2015.8.16.137 du Conseil Communautaire en date du 26 octobre 2015 adoptant le troisième Programme Local de l'Habitat 2016 – 2021,

Vu la délibération n° 2016.3.15.38 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2016 adoptant la convention de délégation des aides à la pierre à la Communauté d'Agglomération pour la période 2016 – 2021,

Vu la délibération n° 2017.5.8.108 du Conseil Communautaire en date du 22 mai 2017 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° du Conseil Communautaire en date du 26 mars 2018 approuvant le projet de convention de Plan de Sauvegarde (PDS), sa programmation, la participation financière communautaire et autorisant le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à signer ladite convention et tout document s'y rapportant,

Vu la délibération n° du Conseil Municipal de la ville du Mée sur Seine en date du 28

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

mars 2018 approuvant le projet de convention de Plan de Sauvegarde (PDS), sa programmation, la participation financière de la ville et autorisant le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant,
Vu les avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH)

Considérant les besoins et la nécessité d'établir un nouveau programme d'action sur la copropriété Espace à Le Mée-sur-Seine afin d'enrayer sa dégradation,

Considérant l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération de parachever la rénovation urbaine du quartier méen des Courtilleraies par la requalification de cette copropriété,

Considérant l'accord donné par l'ensemble des partenaires pour soutenir cette opération

Il a été exposé ce qui suit :

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

PREAMBULE **6**

La ville dans l'agglomeration melunaise 6
Structuration de la ville 6
Principales caracteristiques de la commune du Mee-sur-Seine 6
Renovation urbaine du quartier : les acquis du PRU (2008 – 2015) 6

CHAPITRE I – OBJET DE LA CONVENTION ET PERIMETRE D'APPLICATION **8**

Article 1 – Denomination, perimetre, champs d'application territoriaux et nature de la copropriete 8
1.1. Dénomination de l'opération *8*
1.2. Périmètre et champs d'intervention *8*
1.3. Nature, état et instance de la ou des copropriété(s) *8*

CHAPITRE II – ENJEUX DE L'OPERATION **9**

Article 2 – Enjeux 9

CHAPITRE III – DESCRIPTION DU DISPOSITIF ET OBJECTIFS DE L'OPERATION **10**

Article 3 – Volets d'action 10
3.1. Volet juridique et foncier *10*
3.2. Volet animation et appui aux instances de gestion et aux copropriétaires *10*
3.3. Volet social *14*
3.4. Volet technique *18*
3.5. Volet lutte contre l'habitat indigne et l'habitat très dégradé *22*
3.6. Volet urbain et immobilier *22*
Article 4 – Objectifs quantitatifs de rehabilitation 24
4.1 Objectifs quantitatifs globaux de la convention *24*

CHAPITRE IV – FINANCEMENTS DE L'OPERATION ET ENGAGEMENTS COMPLEMENTAIRES **25**

Article 5 – Financements des partenaires de l'operation 25
5.1. Financements de l'Anah *25*
5.2. Financements au titre du programme « Habiter Mieux » *25*
5.3. Financements de la collectivité maître d'ouvrage *26*
5.4. Financements de la Ville du Mée-sur-seine *26*
5.5. Financements de l'Etat au titre de l'ANRU ..... ***Erreur ! Signet non défini.***
5-6 – Financements de la Région Ile-de-France *27*
5.7. Financements au titre des Fonds Européens *27*
Article 6 – Engagements des autres partenaires du Plan de sauvegarde 28
6.1. Engagements du syndicat des copropriétaires *28*
6.2. Engagements de l'administrateur judiciaire *28*
6.2. Engagements de la Ville du Mée-sur-seine *29*

CHAPITRE V – PILOTAGE, ANIMATION ET EVALUATION. **30**

Article 7 – Conduite de l'operation 30
7.1. Pilotage de l'opération *30*
7.2. Suivi-animation de l'opération *30*
7.3. Évaluation et suivi des actions engagées *31*

CHAPITRE VI – COMMUNICATION. **33**

Article 8 – Communication 33

CHAPITRE VII – PRISE D'EFFET DU PLAN DE SAUVEGARDE, DUREE, REVISION, RESILIATION ET PROROGATION. **35**

Article 9 - Duree 35
Article 10 – Revision et/ou resiliation 35
Article 11 – Transmission du Plan de sauvegarde 35

ANNEXES **36**

Annexe 1. Perimetre de l'operation et / ou liste des immeubles adresses 36
Annexe 2. Arrete de Plan de sauvegarde 36
Annexe 3. Recapitulatif des aides apportees ..... **Erreur ! Signet non defini.**
Annexe 4. Plan de financement previsionnel du programme de rehabilitation ; 36

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

PROJET

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Préambule

La ville dans l'agglomération melunaise

Ayant connu un très fort développement avec la création de la ville nouvelle de Sénart dans le courant des années 1970, qui a fait passer la population communale de 4 500 habitants en 1968 à 20 766 habitants en 2017, le Mée-sur-Seine est la troisième commune de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), regroupant 20 communes pour 131 722 habitants. Avec Melun et Dammarie-les-Lys, Le Mée-sur-Seine forme le centre urbanisé du territoire communautaire.

Ces trois communes se distinguent de celles du reste de l'agglomération par une prédominance de l'habitat collectif mais aussi du parc locatif et particulièrement du parc locatif social.

Ces trois communes représentent en termes de parcours résidentiel une entrée sur le territoire à destination de jeunes ménages sans enfants, de ménages décohabitants mais aussi de ménages aux faibles ressources en recherche de logements locatifs accessibles ; à elles trois, les communes du centre urbain représentent près de 90 % du parc social du territoire.

Structuration de la ville

La ville du Mée-sur-Seine est formée de quatre quartiers correspondant aux trois ensembles morphologiques entrecoupés par les infrastructures.

Les quartiers de la Montagne et du Village sur les coteaux de la Seine et le long de la vallée de la Lyve, centres historiques de la commune ;

Sur le plateau, les quartiers de la Croix Blanche et de Plein Ciel se sont urbanisés dans la continuité des quartiers Nord de Melun durant les années 1960 et 1970. La D 606 en rocade a coupé la Croix Blanche des quartiers Nord de Melun et le tripode Plein Ciel du reste du territoire méen ;

La ZAC des Courtilleraies qui a conclu l'aménagement urbain de la commune, développée à un rythme très soutenu autour de la gare ferroviaire durant les années 1980, avec une mixité recherchée dans la typologie entre parc public et privé mais avec des problématiques d'équipement dues à la rapidité d'achèvement du quartier.

Principales caractéristiques de la commune du Mée-sur-Seine

La ville du Mée-sur-Seine se distingue par les caractéristiques suivantes :

- Un développement extrêmement rapide, par vastes extensions urbaines consécutives à la croissance melunaise et à la création de la ville nouvelle de Sénart ;
- Une forte densité de logements sociaux (46.7% du total des résidences principales en 2014)
- Une population très jeune (39 % de la population a moins de 25 ans) ;
- Une ville totalement urbanisée, avec des problématiques liées à l'absence de centralité entre les différents quartiers. Cette problématique a été au cœur des travaux du Projet de Renouvellement urbain (PRU) conduit par la Ville entre 2008 et 2016.

Rénovation urbaine du quartier : les acquis du PRU (2008 – 2015)

- Le projet de rénovation et l'intervention sur le parc privé

Une des particularités du Projet de Renouvellement urbain du Mée-sur-Seine a porté sur l'intervention sur le parc privé du périmètre du projet. En effet le quartier des Courtilleraies est marqué par une imbrication des copropriétés privées et des ensembles de logements sociaux dans le tissu bâti. Sur les

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

3 615 logements que comptait le quartier en 2008, 1 288 étaient privés ; parmi ce parc, 689 étaient en copropriété, parfois dans des ensembles mixtes comportant des lots de bailleurs sociaux et des locaux commerciaux.

En effet, dès les travaux de préfiguration de la convention avec l'ANRU, une attention a été portée par la Ville comme par l'Etat et la Région Île-de-France sur la trajectoire que prenaient ces copropriétés. Les difficultés rencontrées par ces ensembles privés ont été répertoriées, fragilité des ménages, faiblesse du niveau des mutations, difficultés et endettement des structures de gestion.

Ainsi dès 2007, un audit conduit par la Région portait l'attention de la puissance publique sur les problématiques de déqualification du parc privé du quartier des Courtilleraies. Conjointement, le repérage des copropriétés potentiellement en difficultés, conduit par la ville sur son territoire, a permis l'identification de 13 copropriétés fragiles. Ce travail pré-opérationnel a conclu sur la nécessité de la mise en place d'outils dédiés et a abouti à la mise en œuvre dès 2009 de deux Opérations Programmées d'amélioration de l'habitat – copropriétés dégradées sur la ville :

- Une OPAH dite OPAH « Courtilleraies-Circé », portant sur huit copropriétés du quartier, lancée en 2009 et achevée en 2015 ;

- Une OPAH dite OPAH « Espace », portant sur la seule résidence Espace, conventionnée le 4 juillet 2011 et achevée en 2016.

Les suivi-animations de ces deux dispositifs ont été intégrés dans la convention ANRU. Il en va de même des actions relatives à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité. L'ANRU n'a pas retenue la demande de la ville d'actions de portage sur la résidence Espace.

La conception urbaine de la dalle piétonne de l'allée de la Gare a été modifiée par le Programme de Rénovation Urbaine. La résidentialisation des immeubles d'habitat social entourant la copropriété Espace, la dé-densification de son linéaire, la création de voie de désenclavement, l'ouverture à l'automobile et la diversification de la mixité fonctionnelle ont été réalisées. Ainsi, pour parfaire les travaux menés sur le quartier dans le cadre de son Programme de Rénovation Urbaine, la ville a également mis en œuvre la résidentialisation de la copropriété Espace, seul immeuble du quartier n'ayant pas fait l'objet de travaux. Ces derniers seront réalisés au premier semestre 2018.

- Bilan de la rénovation urbaine

Concernant le bilan du PRU, on peut noter les éléments suivants :

• 1 628 logements sociaux réhabilités dans le périmètre, auxquels s'ajoutent les 400 logements réhabilités de la copropriété mixte du Circé, dont la gestion est passée sous le giron d'un bailleur social et les 233 logements privés de l'OPAH Courtilleraies - Circé ;

• 1 472 logements résidentialisés ;

• Le renforcement de la centralité communale que forme le parc de Meckenheim, lien entre les quartiers du Mée-sur-Seine ;

• La redynamisation du pôle de la gare et l'ouverture à la circulation des voies attenantes ;

• La diversification des fonctions urbaines du quartier des Courtilleraies (vocation commerciale, espace emploi et implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire universitaire de plus de 1500m^2).

On a pu observer un effet levier immédiat du PRU qui a permis la réouverture du supermarché, qui était fermé depuis près d'un an, recalibré sur 800 m^2, ainsi que la construction de 93 logements privés.

Les éléments de bilan du PRU notaient la nécessité de poursuivre les efforts sur la remise à niveau du parc privé, d'autant plus au voisinage d'un parc social rénové, le risque d'un décrochage étant avéré.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application

Article 1 – Dénomination, périmètre, champs d'application territoriaux et nature de la copropriété

1.1. Dénomination de l'opération

La CAMVS, l'État et l'Anah mettent en œuvre le Plan de Sauvegarde de la Résidence Espace.

Ce dispositif fait suite à la précédente OPAH tenue entre 2011 et 2016.

1.2. Périmètre et champs d'intervention

Le périmètre d'intervention concerne la copropriété dite « Résidence Espace », immeuble situé au 35-87 square Sully Prudhomme, cadastré BI 43, au Mée-sur-seine.

1.3. Nature, état et instance de la ou des copropriété(s)

La copropriété « Résidence Espace » est un immeuble formé de 5 bâtiments desservis par 5 cages d'escalier et comprenant 106 lots dont 98 logements.

Le syndicat des copropriétaires regroupe 98 copropriétaires dont :

- 65 propriétaires qui occupent leur logement
- 33 bailleurs
- 8 commerces en rez-de-chaussée

Le stationnement se fait dans un garage en sous-sol.

La gestion est assurée par un administrateur judiciaire depuis le 24 Juillet 2013, dont la mission est depuis régulièrement renouvelée.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Chapitre II – Enjeux de l'opération

Article 2 – Enjeux

Les enjeux de ce plan de sauvegarde visent principalement :

- **Le redressement financier** de la copropriété et son **retour au droit commun**
- La poursuite du **programme de travaux** engagé pendant l'OPAH avec **rénovation thermique, réfection de l'étanchéité des garages et des parties communes intérieures ainsi que la sécurisation des accès en pied d'immeuble**
- **La reprise de la valeur immobilière** des logements
- **Le soutien et l'accompagnement des copropriétaires les plus modestes**

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de l'opération

Article 3 – Volets d'action

3.1. Volet juridique et foncier

3.1.1 Descriptif du dispositif

La résidence Espace est située allée de la Gare, à proximité de la gare RER D du Mée-sur-Seine.

Cette allée, placée au cœur du quartier des Courtilleraies, accueille un ensemble de commerces et de services autour de la gare RER. Cette présence est un des atouts du quartier, malheureusement ces activités rencontrent des difficultés grandissantes. Les concepteurs du programme de rénovation urbaine ont défini comme priorité de conforter et de renforcer ce potentiel. Pour cela, ils ont notamment prévu de regrouper un maximum de commerces et de services autour de la gare RER pour en garantir la pérennité

La Résidence Espace bénéficie d'une localisation intéressante au sein du quartier des Courtilleraies puisqu'elle est située en face de la gare du Mée-sur-Seine, sur la ligne D du RER, qui la relie à Paris-Gare de Lyon en 50 minutes. Elle était également dans le périmètre de la zone ANRU de la Ville du Mée-sur-Seine dont le parc de logements est récent (1975-1989).

A l'origine, la Résidence Espace faisait partie d'un ensemble de bâtiments plus vaste réunissant également un immeuble des Foyers de Seine et Marne (FSM). Ce bâtiment de 91 logements était accolé à la Résidence Espace. A partir de 2007 ce bâtiment est voué à la démolition. Le relogement des habitants a démarré en 2009 et la démolition a eu lieu en 2010. La démolition a causé différents désordres, liés à des fissures, pour les habitants du bâtiment E de la Résidence Espace.

En 2015, pendant la précédente OPAH, il a été proposé aux copropriétaires, qui l'ont accepté, une cession d'une partie de leur parcelle pour l'installation du parking de la maison médicalisée construite sur la parcelle mitoyenne. Ladite cession a été conclue en contrepartie des travaux de résidentialisation qui doivent être réalisés courant du premier semestre 2018.

3.1.2 Objectifs

Concernant l'aspect foncier, le Plan de sauvegarde doit permettre la résidentialisation des accès à la copropriété, un projet porté par la Ville du Mée sur seine.

3.2. Volet animation et appui aux instances de gestion et aux copropriétaires

3.2.1 Descriptif du dispositif

A. La résorption et la stabilisation des impayés des charges

La précédente OPAH a permis de formaliser le partenariat avec l'administrateur judiciaire visant à actualiser régulièrement les données liées aux impayés de charges.

En mai 2013, sous la gestion de l'ancien syndic, les impayés annoncés représentaient près de 228 000 €, soit 77 % du budget de la copropriété. Il aura fallu un an à l'administrateur pour récupérer et analyser les comptes de la copropriété à cause d'erreurs d'imputation de l'ancien syndic ou de la non-imputation des dépenses et ressources.

En Mars 2017, après la reprise complète de la comptabilité par l'administrateur, les impayés réels de la copropriété sont de 353 000 €, soit 110% du budget. Néanmoins, la situation de ce côté a commencé à être stabilisée, avec une légère baisse de 2% de ce montant entre la fin de l'année 2016 et mars 2017.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

L**a résorption et la normalisation du niveau d'impayés représentent un axe primordial d'intervention du Plan de Sauvegarde**. Le dispositif prendra donc appui sur le travail initié par les instances de gestion, en l'encourageant et le facilitant.

En constituant un trait d'union entre l'administrateur judiciaire et le conseil syndical, l'opérateur améliore en effet la transmission d'informations indispensables au lancement, le plus en amont possible, des lettres de relance et des contentieux. La mise en place de plans de remboursement individuels tenant compte du budget des ménages et des nécessités de recouvrement de la copropriété apparaît aussi largement facilitée, les ménages en difficultés de paiement ne souhaitant pas toujours porter à la connaissance des membres du conseil syndical ce type de problème.

Pour ce faire, deux instances d'impayés seront sollicitées. La première, sous pilotage de l'opérateur, pour identifier et suivre les impayés en préalable de chaque nouvel appel de charges (voir paragraphes 3.2.2 et 3.3), la seconde, sous pilotage du CCAS de la ville de Le Mée sur Seine, sur sollicitation de l'opérateur, pour l'orientation spécifique des familles et la mobilisation des aides de type FSL (Fonds Solidarité Logement) (voir paragraphe 3.3).

De plus, l'accent devra être mis sur la problématique des impayés détenus par les propriétaires bailleur et le débiteur « historique », copropriétaire occupant, de la copropriété.

B. La normalisation du recouvrement et des actions coercitives

La stratégie mise en place par l'administrateur judiciaire, accompagné par l'opérateur, vise à concentrer les procédures contentieuses sur les propriétaires bailleurs indélicats. Les procédures engagées à l'encontre des gros débiteurs (dettes supérieures à 10 000€) sont complexes et n'ont pour le moment pas encore abouti. Un débiteur unique représentait notamment 22% de la dette de charges courantes (66 345€) en juin 2016.

L'administrateur judiciaire démarre de nouvelles procédures de recouvrement forcées dès que le montant des impayés dépasse deux échéances de charges.

Etat des procédures au 01/03/2017

Surendettement	Protocoles de recouvrement	Commandement de payer	Assignations	Exécutions forcées	Plan de redressement	Saisie sur loyer
2	**13**	**5**	**12**	**5**	**1**	**1**

Pour la mise en œuvre du redressement financier de la copropriété, il s'agira de s'assurer du bon fonctionnement du recouvrement et de l'application des procédures afin d'anticiper la fin de l'intervention publique sur la copropriété. Il faudra veiller à ce que chaque procédure initiée par l'administrateur fasse l'objet d'une **demande d'aide juridictionnelle**, par ce dernier, en amont.

En parallèle, pour les ménages qui ne sont pas concernés par une action de portage et qui ne sont pas en capacité à rester propriétaire, l'opérateur accompagnera les copropriétaires dans la vente de leur logement avec l'appui des partenaires, favorisant ainsi une résolution amiable aux impayés..

C. La maîtrise des charges

Le budget est de l'ordre de 3 300 €/lot/an. Les analyses successives effectuées sur les postes de dépenses font prévaloir la prépondérance de deux postes, les charges d'eau et les charges de chauffage, reflétant le vieillissement des bâtiments et des usages en matière de consommation d'eau Les charges de chauffage, quant à elle, dénotent les déperditions constatées lors du diagnostic thermique.

Si le poids des dépenses est désormais appréhendé, le Plan de sauvegarde doit permettre une diminution de certaines d'entre elles. **Les contrats arrivant à échéance devront permettre une mise en concurrence des prestataires.** Les prestations apportant satisfaction seront au contraire

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

maintenues à la condition qu'elles ne grèvent pas complètement le budget de la copropriété.

L'impact le plus important en matière de réduction de charges proviendra cependant de la mise en œuvre du programme de travaux préconisé par le Plan de sauvegarde.

D. Le soutien à l'administrateur judiciaire

Nommé administrateur provisoire par le Tribunal de Grande Instance de Melun en juillet 2013 le cabinet Contant-Cardon assure la gestion courante du syndicat de copropriété.

Si cette gestion apparaît bénéfique pour les copropriétaires, l'action du Plan de Sauvegarde doit s'attacher à développer la communication entre l'administrateur provisoire et les copropriétaires d'une part et d'autre part entre le syndicat le Conseil syndical. Cette communication doit assurer la légitimité des décisions du gestionnaire et stabiliser les instances de gestion afin de pérenniser le travail engagé et à poursuivre avant le retour de la copropriété dans le droit commun.

E. Le soutien d'une dynamique du syndicat des copropriétaires

La nomination du cabinet Contant a redynamisé le Conseil syndical, partiellement renouvelé et investi dans la gestion quotidienne de la résidence. Celui-ci est devenu un véritable relais auprès de l'ensemble des copropriétaires. L'assemblée générale du 27 mai 2015 illustre ce nouvel investissement des copropriétaires puisque 82% des copropriétaires étaient présents ou représentés.

Une action de formation est à prévoir en direction des membres du Conseil syndical. Une session de formation a été organisée le 4 avril 2016 à laquelle 8 membres volontaires ont participé activement.

Dans ce contexte, le Plan de Sauvegarde s'attachera à encourager cette implication et à structurer le fonctionnement du conseil syndical autour des thématiques intéressant la gestion de la résidence Espace : suivi des impayés, suivi de la gestion courante, suivi du programme de travaux, mise en œuvre de la communication auprès des copropriétaires, secrétariat, etc.

3.2.2 Objectifs

A. La résorption et la stabilisation des impayés des charges

- **L'opérateur s'attachera à soutenir l'action de l'administrateur judiciaire** tout en privilégiant **le recouvrement à l'amiable dans des délais raisonnables** par le biais d'échéanciers et sous forme de protocoles.
- **L'opérateur rencontrera les copropriétaires actuellement en impayés** afin de faire le point sur leur capacité à rembourser leur dette et à se maintenir dans la copropriété, notamment dans la perspective du programme de travaux à réaliser.
- **L'opérateur veillera**, pendant toute la durée du dispositif, **à entretenir avec l'administrateur judiciaire un partenariat actif** en poursuivant les actions mises en place lors de l'année d'élaboration, notamment : le suivi des ménages rencontrés dans un lieu à définir, le suivi trimestriel des impayés (transmission des données par le syndic)
- **L'opérateur constituera** également **une commission de suivi des impayés.** Cette commission sera composée de l'administrateur judiciaire, du conseil syndical, de la CAMVS et de l'équipe opérationnelle et pourra se réunir en préalable de chaque nouvel appel de charges, soit trimestriellement. Elle permettra aux partenaires d'élaborer une stratégie d'intervention conjointe sur les procédures en cours.
- **L'opérateur accompagnera les copropriétaires ne pouvant se maintenir dans les lieux et qui ne sont pas concernés par une action de portage, dans la vente de leur logement, avec l'appui des partenaires**
- **L'opérateur et les partenaires s'engagent à agir en amont afin de prévenir l'apparition de nouvelles situations d'impayés**. Il s'agit ainsi de mettre en valeur la communication initiée par l'administrateur avec l'appui de l'opérateur. Il s'agit également de la relayer par la

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

PROJET

production de nouvelles formes de communication, vers les futurs acheteurs, notamment par le suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner transmises par la Ville).

- **Le CCAS de la ville de Le Mée sur Seine constituera une commission sociale élargie aux partenaires sociaux, qui se réunira sur sollicitation de l'opérateur.**

B. La normalisation du recouvrement et des actions coercitives

- L'opérateur et les partenaires s'engagent à soutenir fermement le positionnement de l'administrateur judiciaire à l'encontre des propriétaires indélicats.
- L'administrateur judiciaire et l'opérateur s'engagent à privilégier le recouvrement à l'amiable auprès des copropriétaires de bonne foi et/ou pour les petites dettes (règlement amiable par le biais d'échéancier sous forme de protocole), afin d'éviter l'engagement de poursuites judiciaires toujours longues et onéreuses pour la copropriété.
- Lorsqu'elles sont nécessaires, l'administrateur judiciaire engagera les procédures judiciaires tout en veillant à l'état financier du syndicat. A cette fin, il recherchera activement le soutien juridictionnel prévu à l'article 22 de la loi n°2003-170 du 01/08/2003, ouvert de droit aux copropriétés en Plans de Sauvegarde.
- La CAMVS et la ville s'engagent à finaliser la convention de portage immobilier temporaire à mettre en œuvre avec l'appui de l'organisme SCIC HLM COPRO-COOP. L'opérateur collaborera aux actions de portage initiées par ladite structure.
- L'administrateur judiciaire, l'opérateur et les partenaires de l'opération, au premier chef desquels la CAMVS, s'engagent à activer le portage provisoire de lots de copropriété à l'amiable ou à la barre via la SCIC HLM COPRO-COOP.
- Les partenaires de l'opération, s'engagent à rechercher des solutions de relogement pour les familles ne pouvant se maintenir dans les lieux, y compris celles concernées par une vente à l'amiable accompagnées par l'opérateur.
- L'administrateur judiciaire, l'opérateur et les partenaires de l'opération s'engagent à solvabiliser les ménages en difficulté au regard de leurs charges logement. Cela peut se traduire par la mise au point individuelle de plans d'apurement, de l'aide à la renégociation de prêts bancaires.

C. La maîtrise des charges

- Engager les travaux contribuant à une réduction des charges de chauffage. Le programme de travaux prévoit à cet égard l'isolation globale du bâtiment (pose de menuiseries isolantes, ravalement thermique ...).
- Etudier tous les moyens de maîtrise des charges d'eau (individualisation des contrats d'eau, formation éco-gestes en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie …)
- Encourager une pratique systématique de renégociation et de mise en concurrence des contrats, y compris pour les contrats qui en auraient déjà fait l'objet. La méthodologie déployée dans le cadre du dispositif sera transmise au conseil syndical pour une application ultérieure.
- Veiller à ce qu'une diminution du coût des prestations n'engendre pas de conséquences sur la qualité des prestations.
- Sensibiliser les copropriétaires à la nécessité de créer et abonder un fonds de travaux dès la première année du plan de sauvegarde, même si les appels de fonds sont peu importants.

D. Le soutien à l'administrateur judiciaire

- Mener toutes les actions visant à réduire le budget de la copropriété (cf. axe « maîtrise des charges » plus haut).

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

PROJET

- Porter à la connaissance des copropriétaires les efforts engagés par l'administrateur judiciaire ou les blocages rencontrés et accompagner l'administrateur judiciaire dans la gestion.
- L'aide à la gestion proposée par le Conseil Régional d'Ile-de-France, dans le cadre d'une labellisation Copropriété en Difficulté Soutenue par la Région, constitue un moyen intéressant de compenser le temps et le coût supplémentaires inhérents à la gestion d'une copropriété en difficulté. Mobilisée depuis deux ans, cette aide a été subordonnée à la signature d'une convention entre l'administrateur et la Région Ile-de-France, ratifiée en Assemblée générale, et au respect des engagements de l'administrateur dans le cadre du présent Plan de Sauvegarde.
- De même l'aide à la gestion proposée par l'Anah mobilisée depuis deux ans doit se poursuivre.

E. La création d'une dynamique du syndicat des copropriétaires

- Proposer des formations aux copropriétaires afin qu'ils puissent mieux appréhender la gestion de leur résidence, dans la lignée de la formation au contrôle des comptes qui a été prodiguée pendant l'opération programmée précédente.
- Mobiliser de manière plus accrue les copropriétaires autour de thèmes fédérateurs : l'engagement de travaux, la recherche d'économies de charges, le suivi de l'action de l'administrateur. L'acte premier de la dynamique consistera à communiquer sur le contenu du Plan de Sauvegarde. Cette communication sera mise en place par l'opérateur et pourra se matérialiser par la conception de plaquettes et l'initiative d'une éventuelle journée d'information sur le thème des copropriétés.
- Acter le principe d'une réunion du conseil syndical avec l'opérateur tous les trimestres (fréquence qui pourra être revue à la hausse au moment de la définition du programme de travaux).
- Lever les difficultés liées à l'échelle de la copropriété et à la barrière de la langue chez certains ménages. L'objectif n'est pas tant de mobiliser tous les copropriétaires que de conforter un noyau dur de sept à dix personnes pouvant accompagner et légitimer davantage le travail de l'équipe opérationnelle. Un appui sur les associations locales pourra permettre de lever certains blocages.
- Soutenir la participation aux AG, en participant au contrôle des comptes, en assistant l'administrateur dans la rédaction des convocations sur tous les éléments relevant du Plan de sauvegarde et en mettant en place des réunions de copropriétaires en amont de toute assemblée générale.

3.3. Volet social

3.3.1 Descriptif du dispositif

Dans le cadre de la commission de suivi des impayés mise en place par l'opérateur (voir paragraphe 3.2.2), seront identifiées les familles pour lesquelles un suivi social particulier doit être mis en œuvre pour accompagner les familles dans la résorption de leurs dettes, ou préventivement, pour faire face au paiement de leurs charges.

Dans ce cadre, le CCAS de la ville de Le Mée sur Seine, avec l'appui de l'opérateur, mettra en place une commission sociale spécifique permettant à l'administrateur judiciaire, au conseil syndical et à l'opérateur d'échanger des informations et d'orienter au mieux les familles au regard des problèmes rencontrés. Une charte sociale sera proposée aux participants. Cette commission sera élargie aux partenaires sociaux de l'opération. A ce sujet, l'opérateur pourra mobiliser un travailleur social qui sera notamment en charge de la collecte des pièces pour la constitution des dossiers de FSL en direction des familles non suivies par la circonscription d'action sociale du Département.

Cette commission sera mobilisée de manière trimestrielle la première année, puis deux fois par an afin de faire état des avancées ou des résultats obtenus en matière de stabilisation des situations économiques et sociales des familles. En cas de blocage ou de difficultés rencontrées dans ce travail, la

Accusé de réception en préfecture
077-217700251-20180329-DELIB20180170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

PROJET

commission sera réunie exceptionnellement.

Cette commission, sous pilotage du CCAS de la ville de Le Mée sur Seine avec l'appui de l'opérateur, est notamment composée de :

- du Chargé de missions en charge du suivi de l'opération, voire, au besoin du travailleur social de l'APIC
- des services sociaux municipaux et départementaux,
- des partenaires associatifs du quartier (Info-Dettes …),
- de la CAF

Sa composition et son fonctionnement feront l'objet d'une charte ad-hoc à venir, respectueuse de la déontologie des travailleurs sociaux.

A. L'assistance au paiement régulier des charges

En mars 2017, 67 copropriétaires étaient en situation d'impayés de charges. 44 copropriétaires ont moins de 3 000 € d'impayés et pouvaient encore s'engager dans un échéancier de paiement de leur dette auprès de l'administrateur. En revanche, 23 copropriétaires avaient une dette supérieure à 3 000 € et sont en procédure contentieuse. Ces dossiers devront faire l'objet d'une attention particulière afin d'éviter les créances irrécouvrables.

Un certain nombre de copropriétaires devront faire l'objet d'un relogement. Un portage de leur lot pourra être mis en place par une structure dédiée, dans le cadre des actions entreprises par le label CDSR de la Région Ile-de-France.

La structure actuelle des impayés révèle la nécessité d'une action soutenue quant à ce volet. Les premiers échéanciers mis en place lors de l'opération programmée précédente ont permis une reprise en main de cette dette ; le programme de travaux prescrit devra cependant ne pas peser de manière trop lourde sur les ménages les plus fragiles.

Le FSL étant ouvert de droit aux copropriétés en Plan de Sauvegarde, chaque copropriétaire occupant débiteur devra tester son éligibilité à cette aide par une rencontre avec l'équipe d'animation.

Par ailleurs la sortie ou l'entrée de copropriétaires devra être suivie avec attention.

B. Le réaménagement des prêts

60 % des copropriétaires occupants sont modestes ou très modestes.

L'action en direction des accédants s'adressera en priorité aux ménages endettés sur une période plus longue que celle du dispositif. Le réaménagement des prêts viendra donc en secours aux quelques cas rencontrés de personnes surendettées. Il viendra par ailleurs en prévention du financement des travaux pour réduire au maximum les taux d'effort. Cette action devra donc s'appuyer sur une communication assez large permettant de sensibiliser l'ensemble des ménages accédants, en particulier ceux ayant déclaré des difficultés potentielles.

C. La mise en place d'une action préventive vis-à-vis des nouveaux occupants

La résidence Espace se caractérise par un faible taux de rotation, quasiment nul ces 2 dernières années. Une vente est en cours fin décembre 2017 et l'acquéreur est informé des projets de travaux. Ce très faible taux de rotation favorise une relative stabilité dans l'occupation et un renforcement de la connaissance du syndicat.

Cependant, le contexte du Plan de Sauvegarde pourrait éventuellement venir contrarier cette évolution.

Le principe d'une prise de contact semble indispensable pour maintenir une connaissance correcte du contenu social de la copropriété. Cette mise en relation pourra s'effectuer sur les renseignements du copropriétaire vendeur, de l'administrateur judiciaire, du notaire ou bien de l'équipe opérationnelle

PROJET

Licence de l'écriture préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

sur la base des fichiers DIA remis par la Ville. Cet axe de travail sera facilité si la rotation reste à son niveau actuel, sachant que le maintien des copropriétaires constitue un objectif du dispositif. Un livret d'accueil à destination des nouveaux copropriétaires pourra être réalisé. Il sera accompagné d'une note explicative du plan de sauvegarde en cours.

D. Barrage des flux d'entrée d'investisseurs douteux

Profitant du mauvais état général de l'immeuble, l'action à destination de propriétaires « marchands de sommeil » ou « bailleurs indignes » constituera un axe de veille de ce plan de sauvegarde.

En effet beaucoup de temps et d'énergie peuvent être nécessaires pour chasser de tels propriétaires et toute action à cet effet serait inutile sans une action sur les flux d'entrée.

Là aussi la veille des DIA, l'éventualité d'unepréemption par la Ville des logements susceptibles d'être acquis à de mauvaises intentions ou à des prix anormalement bas avec le développement d'une politique de portage via la SCIC HLM COPROCOOP, l'engagement des travaux de réhabilitation contribueront à stopper ces flux d'entrée.

F. La mise en place de conventions de loyers maîtrisés

Une aide pourra être apportée aux propriétaires bailleurs s'inscrivant dans une démarche d'amélioration de leur logement et de maîtrise des loyers. Le dispositif de conventionnement sans travaux permet aussi de mobiliser des aides financières. Ce conventionnement sera soumis aux règles habituelles liées au niveau de loyer pratiqué.

La perspective d'un engagement de travaux important et d'un système d'aides privilégiant la solvabilisation des occupants justifiera un rapprochement auprès des bailleurs afin de dévoiler les aides complémentaires mobilisables en contrepartie d'une maîtrise des loyers.

A cet effet, une grille de dégradation des parties communes pourra être réalisée.

L'opérateur APIC prendra attache auprès des propriétaires bailleurs afin d'évaluer le montant des loyers pratiqués, les ressources des locataires et pourra ainsi déterminer l'éligibilité des ménages intéressés.

Cet axe de travail ne sera valable qu'en cas d'existence d'un contrat de location en bonne et due forme. Dans ce cas de figure, la communication sur le conventionnement passera par la nécessaire mise en place d'un contrat de location.

3.3.2 Objectifs

A. L'assistance au paiement régulier des charges

- Les partenaires de l'opération s'engagent à informer et apporter une assistance personnalisée aux copropriétaires afin d'assurer la compréhension et le règlement dans des conditions acceptables par toutes les parties des charges appelées par l'administrateur judiciaire
- Les partenaires de l'opération s'engagent à mettre en place des échéanciers mensuels pour les copropriétaires qui le souhaitent.
- Les partenaires de l'opération s'engagent à anticiper tout manquement dans le règlement des charges par la rencontre systématique par l'opérateur de tout copropriétaire cumulant plus de 900 € d'impayés.
- Les partenaires de l'opération s'engagent à déterminer dès le démarrage du Plan de Sauvegarde le potentiel d'éligibilité des propriétaires occupants aux aides proposées par le FSL.
- Les partenaires de l'opération s'engagent à aider les copropriétaires à se ménager une marge de manœuvre financière par le réaménagement de leurs prêts, objet de l'axe de travail suivant,

Accusé de réception en préfecture
077-210702851-20180329-20180329-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

et par la diminution des charges.

B. Le réaménagement des prêts

- Les partenaires de l'opération s'engagent à rencontrer prioritairement les accédants présentant un taux d'endettement supérieur à 30%.
- S'appuyer sur les aides proposées par les collecteurs du 1% logement qui proposent des services utiles aux copropriétaires rencontrant des difficultés, complémentaires de ceux mobilisables dans le cadre d'un Plan de Sauvegarde.
  - La renégociation du prêt immobilier à 1% (inférieur à 40 000€).
  - Le regroupement et/ou rachat de crédits trop onéreux.
- Ne pas écarter les copropriétaires non accédants dont la marge de manœuvre financière apparaît faible sinon nulle pour le financement des travaux, afin de diminuer des taux d'endettement rendus élevés par la contractualisation de prêts à la consommation. Cela pourra se traduire par une orientation vers la commission sociale (info dettes, …) ou, en dernier recours, par l'accompagnement de la famille par l'opérateur dans la vente à l'amiable de leur bien, avec l'appui des partenaires.

C. L'aide à la décohabitation

- Déterminer les souhaits des occupants, leurs capacités et les solutions qui s'offrent à eux,
- Si la volonté des ménages est avérée, déposer une demande de logement auprès de la Ville, sachant que l'ancienneté est un critère prioritaire pour l'attribution.
- Au cas par cas, solliciter les différents acteurs susceptibles de reloger les ménages dans le parc social (Ville, Préfecture, bailleurs sociaux présents sur la commune, 1%...). Des engagements seront formalisés dans une charte de relogement, restant à être définie entre l'ensemble des réservataires, pour les relogements à réaliser, plus globalement, dans le cadre de cette opération.

D. L'appui sur les structures locales

- Les partenaires de l'opération s'engagent à entretenir le partenariat noué avec les structures présentes sur le quartier.
- Les partenaires de l'opération s'engagent à orienter les ménages vers les services compétents lorsque l'intervention n'est plus du ressort de l'équipe opérationnelle.

E. La mise en place d'une action préventive vis-à-vis des nouveaux occupants

- Les partenaires de l'opération s'engagent à tenir à jour un fichier des DIA, en lien avec la Ville et la CAMVS.
- Les partenaires de l'opération s'engagent à prendre contact avec les nouveaux arrivants afin d'apporter une information sur les droits et devoirs dans la copropriété.
- Les partenaires de l'opération s'appuieront sur la documentation existante élaborée entre autres par la Confédération Nationale des Administrateurs de Biens (CNAB), les Chambres de notaires et l'ADIL.
- Les partenaires de l'opération pourront créer un livret d'accueil propre à la copropriété, document pouvant être décliné par la suite sur d'autres résidences méennes.

E. L'assistance et le conseil aux locataires

- L'opération devra prévenir les impayés de loyers pouvant résulter de difficultés financières passagères ou plus longues et susceptibles d'impacter la trésorerie des bailleurs, et de fait de la copropriété. En cas d'impayés durables, la recherche d'un accord amiable avec le bailleur sera

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

privilégiée, cet accord pouvant porter sur le report ou l'échelonnement du paiement des arriérés de loyers voire sur une remise de dettes.

- Lorsque nécessaire, les partenaires pourront mobiliser les aides du FSL en direction des locataires, afin de faciliter l'apurement des loyers impayés.
- Il conviendra d'examiner avec la Commission les voies et moyens permettant aux locataires de mieux connaître d'une part leurs obligations, par exemple en matière de pratiques d'occupation, et d'autre part leurs droits, notamment en matière de réglementation sur les normes sanitaires et de décence.

F. La mise en place de conventions de loyers maîtrisés

- Les partenaires devront assurer l'information et la sensibilisation des copropriétaires bailleurs aux avantages financiers et fiscaux offerts par le conventionnement, avec ou sans travaux, des loyers.
- Les partenaires pourront apporter une aide au montage des conventions de loyers.

3.4. Volet technique

3.4.1 Descriptif du dispositif

Les parties communes de la copropriété ont fait l'objet de plusieurs diagnostics techniques exhaustifs comprenant :

- un diagnostic technique et un audit thermique réalisés lors de l'opération précédente en 2012, dessinant des scenarii travaux possibles ;
- En 2014, ces diagnostics ont été mis à jour et ont permis de déterminer un programme de travaux urgents (étanchéité des terrasses, réfection du réseau de chauffage, …)
- En 2017, pendant la phase transitoire OPAH / Plan de Sauvegarde, ces diagnostics ont été complétés par une étude préalable technique par deux bureaux d'études pour le compte de l'administrateur judiciaire qui a permis de déterminer le programme de travaux du Plan de sauvegarde.

Concernant les parties privatives, une vingtaine de logements nécessitent une aux normes électrique et une reprise de la plomberie ainsi que des sanitaires. Parallèlement des travaux d'adaptation au handicap ou au vieillissement semblent nécessaires pour une dizaine de logements.

Ces logements, identifiés dans la précédente OPAH, feront l'objet d'une visite de la part de l'opérateur, afin de confirmer les besoins, le nombre et les coûts de réhabilitation. Il sera donc nécessaire de réserver une enveloppe budgétaire auprès des financeurs du Plan de Sauvegarde, même limitée, en cas de désordre constatés dans les logements.

En parallèle, si le réseau de chauffage a été réhabilité en 2016, il sera sans doute nécessaire de revoir l'équilibrage au niveau des logements. De même, les travaux thermiques prévus doivent permettre une diminution des besoins en puissance de chauffage.

3.4.2 Objectifs

A. Programme de travaux déjà réalisé

Les travaux d'étanchéité et de chauffage ont eu lieu en 2016. Les bureaux d'étude Armoni et ECIC ont été missionnés pour le suivi des travaux d'étanchéité des toitures-terrasse inaccessibles et des balcons. Des travaux de chauffage ont également été réalisés : le balisage, le désembumage, la mise en

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

PROJET

conformité de la sous-station de chauffage, la création d'un réseau de chauffage, la création d'un réseau ECS, l'assainissement des pompes de relevage, la mise en place d'échangeurs chauffage et ECS. L'ensemble de la première phase de travaux a coûté 573 000 €.

Les travaux et les financements ont été présentés aux copropriétaires lors de l'Assemblée Générale du 27 mai 2015. La copropriété a bénéficié de l'accord des partenaires financiers pour un montant de 533 000 € de subventions au syndicat, soit environ 92% du montant total des travaux. La quote-part moyenne avant subventions s'est élevée à environ 5 400 € et le reste à payer moyen était de 370 € environ.

Les travaux ont débuté à la fin du mois d'octobre 2015 et se sont terminés au tout début de l'année 2016. Malgré les restes-à-charge très faibles, les appels de fonds pour ces travaux ont fait augmenter les impayés de manière très sensible au second trimestre de l'année 2015

B. Programme de travaux thermiques (première phase 2020 – 2021) :

Au vu du niveau de charges, il apparait impératif que la copropriété engage les travaux permettant des économies substantielles. L'audit thermique a montré que le potentiel d'économies d'énergie susceptible d'être généré pourrait s'élever à plus de 40% en cas de réalisation du bouquet de travaux préconisé.

Si la hauteur de l'investissement peut apparaître inabordable à l'heure actuelle, l'économie générée doit permettre à l'issue de l'opération :
- de réduire les charges courantes,
- de réduire le niveau d'endettement des copropriétaires ;
- de rétablir le fonctionnement de la copropriété.

Cette première phase, qui doit être achevée en 2021, prévoit les postes de travaux suivants

Postes de travaux de la première phase (2020-2021)

TVA à 10% ou 5,5%

Type de dépense	Taux	Montant HT	Montant TTC
Echafaudage	10%	223 804.00€	246 184, 40 €
Couverture et zinguerie	10%	209 482.98€	230 431,28 €
Changement des compteurs d'eau	10%	59 298.94€	65 528,83 €
Changement des menuiseries	5.5%/10%	432075€	462 488,47 €
Isolation thermique par façades	5.5%/10%	889 727.84€	978 267,94 €
Isolation des combles	5,5%	43 944.69€	46 361,65 €
Ventilation	5.5%	74 930 €	79 051,15 €
Equilibrage des réseaux	5.5%	15 895,00 €	16 769,23 €
Maîtrise d'œuvre	4.48%	88888.99	97 777.89
Coordination SPS	0.87%	17250.00	20 700 €
Bureau de contrôle et certification	2%	39672.67	63 562,72 €
Coût d'objectif		**2 094 970.11**	**2 554 529€**
Base subventionnable Anah		**1 668 809.45**	

** Non subventionnable*

Le programme de cette première phase de travaux s'élève à **2 554 529 euros TTC, honoraires inclus.** Soit 26 066 € / logement en moyenne.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

PROJET

Le gain énergétique escompté après travaux est le suivant :

Etat existant

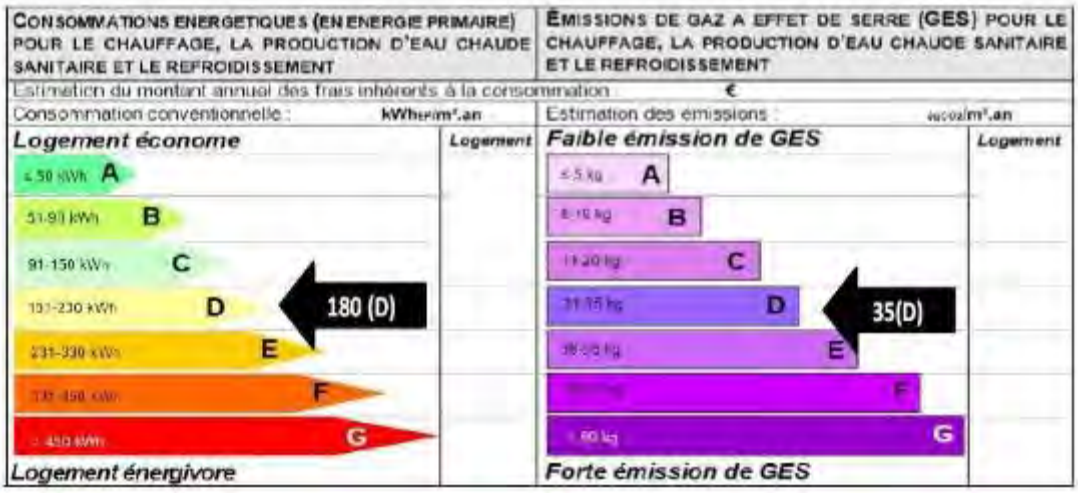

Etat projeté suivant le programme de travaux listé au 3.4.2.2 (Scenario 3)

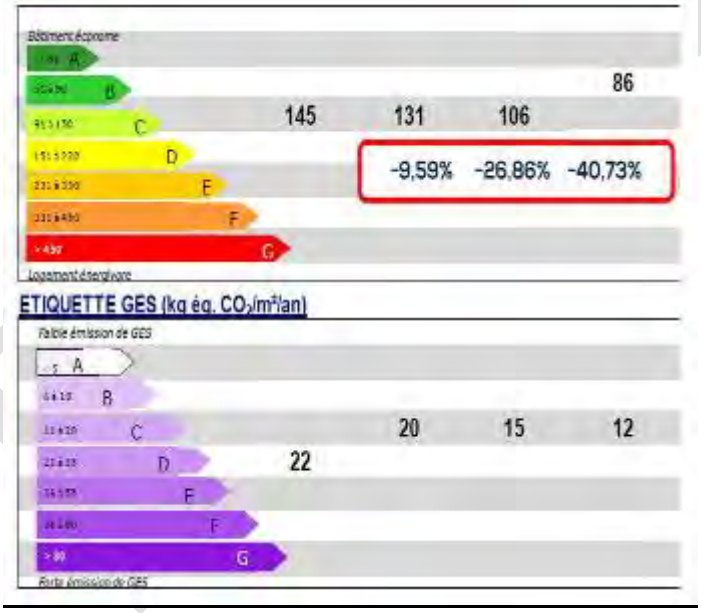

NB : Le présent volet « énergie et précarité énergétique » vaut protocole territorial permettant d'engager des crédits du programme Habiter Mieux dans le cadre du Plan de sauvegarde, en complément d'autres aides publiques.
Ce protocole constitue une déclinaison locale du contrat local d'engagement contre la précarité énergétique.

Les conditions d'accès et les modalités de mise en œuvre des aides du programme Habiter Mieux sont celles définies dans la convention Etat / Anah du 14 Juillet 2010 dans sa rédaction suivant l'avenant n° 1 du 26 Juin 2013 et le décret du 10 Juillet 2013 relatif au règlement des aides du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements privés (FART).

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Les aides ouvertes à la copropriété du fait de son rattachement à la procédure de Plan de sauvegarde sont décrites comme suit :

Règles de financement en vigueur à la date de signature du Plan de Sauvegarde

	Anah
Aide au syndicat	50 %
Aides individuelles aux bailleurs	
Réhabilitation d'un logement dégradé	*25 %*

C. Programme de travaux d'étanchéité des garages et d'embellissement des parties communes (2021 – 2023)

En plus des travaux permettant un gain énergétique et une maîtrise des charges, la copropriété Espace nécessite des travaux d'étanchéité des garages placés en sous-sol et de réfection des parties communes intérieures (cages d'escalier et paliers du sous-sol au dernier étage).

Etanchéité des garages

Type de dépense	Taux	Montant HT	Montant TTC
Etanchéité des garages	10%	421 937.44€	464 131.18 €
Maîtrise d'œuvre	4.48%	18 907.52€	20 798.28€
Coordination SPS	0.87%	3 684.45€	4 403.08€
Bureau de contrôle	2%	3 684.45€	10 126.50€
Coût d'objectif		**448 213.86€**	**499 459,04€**
Base subventionnable Anah			

** Non subventionnable*

Le programme de cette première phase de travaux s'élève à **499 459,04 euros TTC, honoraires inclus.** Soit 4582,20 € / logement en moyenne.

Réfection des parties communes intérieures

Type de dépense	Taux	Montant HT	Montant TTC
Embellissement des parties communes (paliers et sous-sols)	10%	98 350.87€	108 185,97 €
Eclairement des parties communes	10%	17 063.00€	18 769,30 €
Coût d'objectif		**129 823.08€**	**149 298 €**
Base subventionnable Anah			

** Non subventionnable*

Le programme de cette première phase de travaux s'élève à **149 298 euros TTC, honoraires inclus soit 1369,70** € / logement en moyenne.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

3.5. Volet lutte contre l'habitat indigne et l'habitat très dégradé

3.5.1. Descriptif du dispositif

Concernant les parties privatives, il peut être envisagé une subvention des rénovations menée par les copropriétaires dans le cadre du Plan de Sauvegarde.

Une visite technique sur un panel d'appartements a été réalisée parallèlement à la définition du programme sur les parties communes. Elle n'a pas révélé de pathologies majeures à traiter impérativement durant le Plan de sauvegarde, les intérieurs étant généralement mieux entretenus que les parties communes. Les améliorations à apporter aux intérieurs concernent la réfection du circuit électrique, de la plomberie, et de l'adaptation au handicap ou au vieillissement. Les travaux d'isolation extérieure, de remplacement des menuiseries et de réfection de la VMC et des bouches d'aération permettront également de régler les problèmes d'humidité constatés dans certains logements.

Les travaux en parties privatives à prévoir sont :

- la mise aux normes électriques, plomberie et sanitaires (10 logements) : 10 000 € HT / logement ;
- l'adaptation au handicap et au vieillissement (5 logements) : 15 000 € HT / logement ;
- la dégradation de logements locatifs (5 logements) : 15 000 € HT / logement

3.5.2 Objectifs

Les aides ouvertes aux copropriétaires occupants pour le financement de leurs travaux privatifs sont les suivantes, selon les règles en vigueur à la date de signature du Plan de Sauvegarde :

Règles de financement en vigueur à la date de signature du Plan de Sauvegarde

Aides individuelles Petite LHI	**Anah**
PO modestes et très modestes	50 %
Aides individuelles Autonomie	**Anah**
PO modestes	35 %
PO Très modestes	50 %

3.6. Volet urbain et immobilier

La Résidence Espace jouit d'une bonne situation géographique. La copropriété est située sur l'allée de la Gare, à proximité de la gare de RER D du Mée-sur-Seine. Cette allée est située au cœur du quartier des Courtilleraies ; elle accueille un ensemble de commerces et de services centrés sur la gare.

Malgré cette position relativement avantageuse, les problématiques de la résidence Espace ont progressivement dérégulé le fonctionnement urbain et immobilier.

Ces informations avaient été confirmées lors de la précédente OPAH. Très peu de copropriétaires sont des nouveaux arrivants, les appartements de la Résidence Espace ayant beaucoup de mal à se vendre. Entre 2011 et 2014, seuls 4 appartements ont été vendus et les nouveaux propriétaires étaient tous des bailleurs.

Ainsi, et en complément des interventions menées sur le volet juridique/foncier décrits au volet 3.1 et prévoyant notamment la résidentialisation de la copropriété, la réinscription de la copropriété dans le marché immobilier local passera par :

- la réhabilitation qualitative du bâtiment ;
- la confortation du syndicat des copropriétaires et notamment de l'administrateur judiciaire ;
- Si des cas d'insalubrité dans les logements étaient détectés par l'opérateur, la Ville mobilisera

Accusé de réception en préfecture
077-267700551-20180329-20180329-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

en priorité son service SHRU pour remédier aux désordres constatés.

- l'utilisation éventuelle du droit de préemption de la Ville dans le cadre d'acquéreur « indélicat » ou de prix anormalement bas avec le développement d'une politique de portage via la SCIC HLM COPROCOOP visant à « filtrer » les accessions ;
- Une action sociale soutenue à destination des ménages ne pouvant se maintenir dans les lieux.
- la recherche, en fin de Plan de sauvegarde, d'un syndic professionnel afin d'amorcer le retour au droit commun de cette copropriété.

Ces actions seront rendues possibles par la mobilisation au sein de l'équipe d'animation du Plan de personnels disposant de compétences ad hoc.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Article 4 – Objectifs quantitatifs de réhabilitation

Le plan de sauvegarde vise à atteindre les objectifs globaux suivants :

4.1 Objectifs quantitatifs globaux de la convention

- La réhabilitation des parties communes de la copropriété.
- Le suivi de la résidentialisation des accès engagée pendant la précédente OPAH

- La réhabilitation des parties privatives de 20 logements, répartis comme suit :
  - 25 logements occupés par leur propriétaire
  - 5 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés

Nombre de logements aidés	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Parties communes traitées dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires	98					98
Primes FART PO mobilisées dans le cadre des travaux en parties communes	38					38
Logements traités dans le cadre d'aides individuelles				20		20
Dont logements PO Petite LHI Dont logements PO autonomie de la personne				10 5		15
Dont logements PB dégradés Dont logements PB procédure RSD ou contrôle de décence				5		5
Répartition des niveaux de loyers conventionnés						
Dont loyer intermédiaire				4		4
Dont loyer conventionné social				1		1
Dont loyer conventionné très social						

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires

Article 5 – Financements des partenaires de l'opération

Il est rappelé que l'opérateur assure le dépôt des demandes de subvention au SDC auprès des financeurs dans le respect des règlements d'attribution de chacun. Il élabore et assure le suivi des dossiers de demande de subvention depuis la demande jusqu'au paiement ainsi que les éventuelles avances à solliciter auprès des financeurs.
Pour ce qui est du préfinancement des subventions, le prestataire assurera le montage, le suivi et la clôture du dossier avec le paiement des intérêts.
Concernant les financements européens, l'opérateur assistera l'AP dans son rôle de porteur de projet vis-à-vis de l'autorité de la demande jusqu'au versement. Il veille par ailleurs à assurer la liaison entre l'AP, l'équipe de maîtrise d'œuvre et la mission « Fonds européens » de la CAMVS, notamment en ce qui concerne la transmission des pièces justificatives.
Enfin, l'assistance aux copropriétaires doit permettre dans le même temps le dépôt et le suivi des demandes de subventions individuelles pour les copropriétaires éligibles. L'opérateur suit l'avancée de ces demandes, du montage du dossier jusqu'au paiement.

5.1. Financements de l'Anah

5.1.1. Règles d'application

Les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération découlent de la réglementation de l'Anah, c'est à dire du code de la construction et de l'habitation, du règlement général de l'agence, des délibérations du conseil d'administration, des instructions du directeur général, des dispositions inscrites dans le programme d'actions de la CAMVS, délégataire des aides de l'Anah sur son territoire et de la convention de gestion passées entre l'Anah et le délégataire de compétence.

Les conditions relatives aux aides de l'Anah et les taux maximaux de subvention sont susceptibles de modifications, en fonction des évolutions de la réglementation de l'Anah et des priorités du programme d'actions de la CAMVS.

La réhabilitation des parties communes étant prioritaire, toute demande de subvention pour parties privatives ne sera recevable, sauf cas d'urgence motivée par l'opérateur, qu'après justification du paiement du reste à charge, ou de mise en place d'un échéancier, du programme de travaux sur les parties communes.

5.1.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de **670 000 € d'aide au Syndicat des Copropriétaires** pour les travaux en parties communes, et **100 000 € pour les travaux privatifs suivant le tableau prévisionnel au 4.1.**

5.2. Financements au titre du programme « Habiter Mieux »

5.2.1 Règles d'application

Les crédits du fond d'aide à la rénovation thermique des logements privés (FART) sont gérés par l'Agence nationale de l'habitat pour le compte de l'État dans le cadre du programme Habiter Mieux (Investissements d'avenir).

Les règles d'octroi et d'emploi de ces crédits sont celles fixées du décret du 10 Juillet 2013 relatif au règlement des aides du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique de logements privés.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

5.2.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement pour cette opération sont de **196 000 € d'aide au Syndicat des Copropriétaires.**

Cette aide est subordonnée à la participation de la Région Île-de-France et de la Ville.

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement pour cette opération sont par ailleurs de **70 000 €** d'aide aux copropriétaires individuels, correspondant à un objectif de 38 logements, selon l'échéancier figurant en annexe 3.

5.3. Financements de la CAMVS, maître d'ouvrage de l'opération

La CAMVS s'engage à réserver une enveloppe globale d'un montant maximum de **200 100 €** pour le financement des travaux d'étanchéité des garages et de réfection des parties communes.

Suivant les règles en vigueur de l'ANAH selon les mêmes modalités, le versement d'une avance ou d'un acompte de ces subventions, afin notamment de disposer d'une partie de la subvention avant l'achèvement des travaux et ainsi préfinancer son projet, pourra être consenti dans la limite de 50% pour l'avance et 70% pour l'acompte.

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine finance par ailleurs le suivi-animation de l'opération, pour un montant de **298 428 €.**

5.4. Financements de la Ville du Mée-sur-seine

La Ville du Mée-sur-Seine s'engage à réserver une enveloppe globale d'un montant maximum de **394 707 €** pour le financement des travaux d'étanchéité des garages, de réfection des parties communes, des intérêts de préfinancements pour les prêts-relais destinés à financer les travaux avant le versement des autres financeurs et pour l'assurance dommages-ouvrage.

Cette enveloppe se décompose de la manière suivante :
- 200 100 pour les travaux proprement dits au bénéfice du syndicat des copropriétaires ou son mandataire;
- 102 834 € pour le coût de l'assurance dommages ouvrages au bénéfice du syndicat des copropriétaires ou son mandataire;
- 91 773 € pour le préfinancement au bénéfice de la Caisse d'Epargne d'Ile de France dans le cadre des prêts-relais destinés à financer les travaux objet des présentes.

De même que l'agglomération, suivant les règles en vigueur de l'ANAH selon les mêmes modalités, le versement d'une avance ou d'un acompte de ces subventions, afin notamment de disposer d'une partie des subventions avant l'achèvement des travaux et ainsi préfinancer son projet, pourra être consenti dans la limite de 50% pour l'avance et 70% pour l'acompte.

Concernant spécifiquement le préfinancement, des versements pourront être échelonnés sur présentation de justificatifs de l'organisme bancaire précisant l'objet du prêt-relais, dans la limite du montant global indiqué ci-dessus.

<u>Par ailleurs, la Ville s'engage à :</u>

- favoriser le relogement des familles en difficultés ne pouvant se maintenir dans leur logement, notamment, en mettant en place une charte de relogement en partenariat avec la CAMVS, en charge de la politique de demande de logement social et du peuplement, et tous les réservataires de logements sociaux.
- mettre en place un dispositif de suivi des Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) et en informer l'opérateur.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

PROJET

5-5 – Financements de la Région Ile-de-France

La Région Île-de-France, consciente que le montant du reste à charge conditionnera la décision d'engager des travaux de rénovation thermique, participe financièrement au programme Habiter Mieux selon les modalités suivantes, conformément au Contrat Régional d'Engagement contre la précarité énergétique et à la convention qu'elle a signée le 21 mars 2013 avec l'État et l'Anah :

- une aide forfaitaire de 500 € par ménage bénéficiaire du programme, occupant un territoire de la Région Île-de-France couvert par un Contrat Local d'Engagement (CLE) ou un protocole territorial ;
- une aide complémentaire attribuée selon les conditions suivantes :
  - 500 € pour tout ménage situé dans une collectivité qui délivre une aide financière strictement inférieure à 500 € dans le cadre d'un CLE ou d'un protocole territorial en tenant lieu,
  - 300 € pour tout ménage situé dans une collectivité qui délivre une aide financière supérieure ou égale à 500 € dans le cadre d'un CLE ou d'un protocole territorial en tenant lieu ».

Ainsi, le CRIF complète les primes versées dans le cadre du FART pour un montant de :

- **XXXXXX €** au titre de l'ASE pour les copropriétaires occupants éligibles (X XXX €/logement éligible)

Par ailleurs, concernant l'ingénierie, dans l'hypothèse où un avenant au marché de suivi-animation préciserait le coût unitaire par logement bénéficiant du programme HABITER MIEUX, une subvention, calculée conformément au règlement d'attribution des aides du fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés (FART), pourrait être attribuée, sur sa demande, à la CAMVS, maître d'ouvrage.

De plus, dans la cadre de la délibération du 10 Février 2011 relative à l'action régionale en faveur du logement, **la copropriété bénéficie d'une labellisation Copropriété en Difficulté Soutenue par la Région** lors de la Commission Permanente du 09/04/2015.

Cette labellisation apporte le bénéfice d'une subvention du programme de travaux à hauteur de 261 468 €. A cette subvention s'ajoute une subvention au titre de la performance énergétique (PES) de 383 724 €.

Ces subventions seront mobilisées à la fois pour les procédures et le recouvrement d'impayés, les aides aux travaux sur les parties communes et privatives, les aides au fonctionnement des instances de la copropriété, l'accompagnement social et aux financements annexes, conformément au label obtenu.

5.7. Financements au titre des Fonds Européens

A travers la démarche d'Investissements Territoriaux Intégrés portée par la Région Île-De-France, autorité de gestion des fonds européens, la CAMVS est délégataire de ces fonds sur son territoire. Au titre du Programme Opérationnel Régional courant sur la période 2014 – 2020 et plus particulièrement de l'objectif spécifique n°13 de ce programme, « Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel », la Région et la CAMVS ont réservé une enveloppe spécifiquement dévolue aux travaux thermiques du programme de rénovation de la résidence Espace.

A cet égard, une enveloppe de **1 000 000 €** est réservée pour les travaux thermiques. Cette enveloppe est conditionnée au cofinancement de l'ensemble des partenaires financiers de l'opération.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Article 6 – Engagements des autres partenaires du Plan de sauvegarde

6.1. Engagements du syndicat des copropriétaires

Le Syndicat des Copropriétaires s'engage à :

- Lancer les procédures nécessaires contre les copropriétaires débiteurs
- Autoriser l'administrateur judiciaire à transmettre à l'équipe de suivi animation toutes les pièces qui lui seront nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Plan de Sauvegarde (bilan de trésorerie, liste des copropriétaires débiteurs actualisée, feuille de présence avec adresse et tantièmes de copropriété….)
- Relayer les actions mises en œuvre auprès des copropriétaires
- Communiquer toute information utile à l'opérateur
- Constituer un fond de prévoyance en prévision des travaux à venir
- Ouvrir un compte travaux séparé sur lequel seront versés les appels de fonds et les subventions

6.2. Engagements de l'administrateur judiciaire

L'administrateur judiciaire (puis le prochain syndic professionnel) s'engage à :

- Présenter la convention de Plan de sauvegarde à la première Assemblée Générale qui suit l'arrêté préfectoral
- Même s'il en est exempté du fait de l'obtention de tous les pouvoirs de l'assemblée générale des copropriétaires à l'exception de ceux prévus au a) et b) de l'article 26 de la loi du 10 juillet 1965, programmer les Assemblées Générales présentant au vote des travaux susceptibles d'être subventionnés
- Réunir le Conseil Syndical au moins une fois par trimestre en présence de l'équipe de suivi-animation, une de ces réunions devant servir à préparer l'Assemblée Générale Ordinaire et les points relatifs au Plan de Sauvegarde qui devront y être inscrits
- Prévenir l'équipe de suivi-animation et la CAMVS, maître d'ouvrage de l'opération de tout nouveau copropriétaire débiteur de plus d'un trimestre et de tout projet de vente dont il aurait connaissance
- Faire souscrire des contrats individuels de comptage et de facturation aux occupants en cas de travaux d'individualisation des contrats d'eau
- Diffuser des informations claires sur la situation de la copropriété vers les notaires au moment des questionnaires de vente (Plan de Sauvegarde en cours, état d'avancement du redressement financier, travaux votés et projetés, livret d'accueil, coordonnées de l'équipe de suivi animation…)
- Modifier la présentation des appels de charges pour les rendre plus clairs et mentionner à part tous les frais liés au plan de sauvegarde (travaux, frais de gestion pris en charge par le Conseil Régional…)
- Transmettre tous les documents comptables ou contentieux nécessaires au travail de la commission d'impayés et travailler de concert avec l'opérateur sur les situations nécessitant un portage immobilier
- Communiquer sur les charges et mettre en place des échéanciers lorsque cela est possible
- Se conformer aux conditions requises par les partenaires pour pouvoir bénéficier des aides et du système de préfinancement
- Ouvrir un compte travaux séparé et faire apparaître clairement les règlements des copropriétaires dans un sous compte ainsi que sur leurs appels de charges
- Ne pas utiliser des sommes versées par les copropriétaires pour les travaux à d'autres destinations.
- Répondre sous 8 jours aux demandes de l'équipe opérationnelle de la CAMVS et / ou du coordinateur du Plan de Sauvegarde.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

- Se coordonner avec l'opérateur et EDF, référent départemental des énergéticiens, dans le cadre du programme HABITER MIEUX.

6.2. Engagements de la Ville du Mée-sur-seine

- Mettre en place la commission sociale dans le cadre de son CCAS avec l'appui de l'opérateur.
- Mettre gracieusement à disposition de l'opérateur, du conseil syndical et de l'administrateur judiciaire, dans la mesure des disponibilités, une salle municipale, en privilégiant la proximité de la copropriété, pour toute réunion nécessaire au suivi du Plan de Sauvegarde.
- Participer aux réunions (suivi, COTECH, COPIL) où sa présence serait nécessaire notamment dans le cadre des relogements liés au portage immobilier, les commissions sociales, financement spécifique cités plus haut.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Chapitre V – Pilotage, animation et évaluation.

Article 7 – Conduite de l'opération

7.1. Pilotage de l'opération

7.1.1. Mission du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage sera chargé de piloter l'opération, de veiller au respect de la convention du Plan de Sauvegarde et à la bonne coordination des différents partenaires. Il s'assurera par ailleurs de la bonne exécution par le prestataire du suivi-animation.

7.1.2. Instances de pilotage

Les comités de pilotage ont pour objectif la coordination et l'animation des partenariats.

Le pilotage est assuré par la CAMVS, maître d'ouvrage de l'opération, dans le cadre des comités techniques ou spécifiques.

Le comité de pilotage stratégique sera chargé, dans le cadre de la commission de suivi du Plan de sauvegarde, de définir les orientations de l'opération et de permettre la rencontre de l'ensemble des partenaires concernés. Il se réunira au moins une fois par an. L'arrêté préfectoral d'approbation du Plan en précisera la composition.

Le comité de pilotage technique sera en charge de la conduite opérationnelle. Il se réunira au moins une fois par semestre.

Des comités techniques spécifiques seront également mis en place (insalubrité, relogement, accompagnement social ...).

Une **commission de suivi du plan de sauvegarde,** présidée par le Préfet ou son représentant, est instituée pour une durée de 5 ans, par arrêté préfectoral.

Cette commission se réunit au moins une fois par an, afin de définir les orientations de l'opération, de permettre la rencontre de l'ensemble des acteurs concernés et d'évaluer l'état d'avancement du plan de sauvegarde. A la demande du Président ou tout autre membre, la commission peut être amenée à statuer sur une réactualisation des objectifs et des actions à mettre en œuvre prenant la forme d'avenant au présent plan.

Cette commission fait office de comité de pilotage et assure la coordination et le suivi du déroulement de l'animation.

7.2. Suivi-animation de l'opération

7.2.1. Équipe de suivi-animation

L'équipe de suivi-animation retenue par la CAMVS, suite à appel d'offres, est l'association APIC dont le siège se situe au 33 rue de la Roquette à Paris, représentée par son président, Serge SOKOLSKY.

7.2.2. Contenu des missions de suivi-animation

L'opérateur se rapprochera de la délégation locale de l'Anah pour fixer leurs relations dans le cadre de l'instruction des dossiers.

Les missions porteront notamment sur :

- La mise en place d'actions de conseil et de suivi du syndicat et des résidents et propriétaires en vue de favoriser l'assainissement et le redressement financiers et

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

PROJET

l'amélioration de la gestion, maîtriser les charges de copropriété, participer à la résolution des difficultés sociales et de logement des copropriétaires et locataires ;

- Le suivi social des ménages et la coordination des actions à mener avec les partenaires sociaux ;
- Le suivi de la mise en œuvre du programme de travaux en lien avec le syndicat et l'administrateur judiciaire : aide à l'élaboration du cahier des charges de consultation des entreprises, conseil dans le choix des devis, suivi de la réalisation des travaux (fin de chantier) ;
- Le montage, la transmission et le suivi des demandes de subventions et prêts jusqu'au solde ; le conseil personnalisé aux copropriétaires ;
- Les missions de suivi-animation de l'opération programmée incluent les missions d'accompagnement définies dans l'arrêté du 10 Juillet 2013 modifié relatif au règlement des aides du fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés (FART).
- La mobilisation du préfinancement des subventions publiques auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France ou de toute autre organisme bancaire ;
- L'organisation du portage foncier de lots avec la SA HLM COPRO-COOP si nécessaire ;
- Les actions de communication et conseil en direction du syndicat et de ses instances représentatives ;
- Les actions d'information et de formation auprès des copropriétaires et des partenaires publics ;
- Le pilotage de la mise en œuvre partenariale, le suivi permanent de l'avancement du Plan sous l'autorité des coordonnateurs ;
- La production de bilans selon les modalités du cahier des charges de sa mission : tableau de bord synthétique, bilan annuel, bilan de clôture des dispositifs.

7.2.3. Modalités de coordination opérationnelle

L'opérateur retenu par la commune, maître d'ouvrage, pour assurer la mission de suivi-animation, s'attachera à coordonner son action avec l'ensemble des partenaires, notamment avec :

- le conseil syndical, l'administrateur judiciaire et le maître d'œuvre de la copropriété,
- les services compétents des collectivités,
- les services instructeurs des demandes de subventions,
- les services en charge des procédures coercitives,
- les acteurs du secteur social,
- le cas échéant, d'autres structures intervenant sur des thématiques spécifiques (ADIL, ADEME).

7.3. Évaluation et suivi des actions engagées

7.3.1. Indicateurs de suivi des objectifs

La présente convention doit permettre d'atteindre les objectifs généraux définis aux articles 3 et 4. Les objectifs seront suivis grâce aux indicateurs de résultats, notamment sociologiques et financiers, qui seront définis pour chaque volet.

Ils porteront au moins sur l'évolution des impayés, des créances et des procédures et sur l'évolution des charges, en particulier sur la consommation des fluides.

Ces indicateurs figureront dans les rapports d'avancement, les bilans annuels et le rapport final.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

PROJET

7.3.2. Bilans et évaluation finale

Un bilan au moins annuel et un bilan final de l'opération seront réalisés et présentés sous la responsabilité du maître d'ouvrage en comité de pilotage stratégique. Ils seront adressés aux différents partenaires de l'opération.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Chapitre VI – Communication.

Article 8 – Communication

Le maître d'ouvrage du programme, les signataires et l'opérateur s'engagent à mettre en œuvre les actions d'information et de communication présentées ci-dessous. Il est ainsi impératif de porter le nom et le logo de l'Agence nationale de l'habitat sur l'ensemble des documents et ce dans le respect de sa charte graphique. Ceci implique les supports d'information de type : dépliants, plaquettes, vitrophanies, site internet ou communication presse portant sur le Plan de Sauvegarde.

Le logo de l'Anah en quadrichromie, la mention de son numéro indigo (0 820 15 15 15) et de son site internet anah.fr devront apparaître sur l'ensemble des supports écrits et « on line » dédiés à informer sur le programme au même niveau que les autres financeurs : articles presse municipale, ou presse quotidienne régionale, affichage, site internet, exposition, filmographie, vitrophanie dans le cadre du bureau d'accueil de l'opération notamment.

L'opérateur assurant les missions de suivi-animation indiquera dans tous les supports de communication qu'il élaborera, quels qu'ils soient, l'origine des subventions allouées par l'Anah.
Il reproduira dans ces supports à la fois le logo type, la mention du numéro indigo et du site internet de l'Agence dans le respect de la charte graphique ;
Dans le cadre du Plan de Sauvegarde, pour les opérations importantes de travaux, les éventuels supports d'information de chantier (autocollants, bâches, panneaux ...) comporteront la mention « travaux réalisés avec l'aide de l'Anah ».

Le logo du ministère en charge du logement devra également figurer sur tout support de communication diffusé dans le cadre de l'opération de même que celui d'Action Logement.

Lors des réunions d'information destinées à présenter les financements, l'organisme d'animation devra travailler en étroite collaboration avec la délégation locale et le délégataire des aides à la pierre et remettre un dossier qui aura été élaboré avec celle-ci ou celui-ci.

D'une manière générale, les documents de communication devront avoir été réalisés avec la DDT (ou le cas échéant le délégataire des aides à la pierre), qui fournira toutes les indications nécessaires à la rédaction des textes dans le cadre de la politique menée localement : priorités, thématique, enjeux locaux, etc. et validera les informations portées sur l'Anah.
Les documents d'information générale ou technique conçus par l'Agence à destination du public devront être largement diffusés. Il appartient au maître d'ouvrage du programme et à l'opérateur de prendre attache auprès de la direction de la communication de l'Anah afin de disposer en permanence des supports existants : guides pratiques, liste des travaux recevables, dépliants sur les aides, etc.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information et de communication, l'Anah peut être amenée à solliciter l'opérateur en vue de réaliser des reportages journalistiques, photographiques ou filmographiques destinés à nourrir ses publications et sites internet. L'opérateur apportera son concours à ces réalisations pour la mise en valeur du programme. En complément, si les signataires de la convention réalisent eux-mêmes des supports de communication relatifs au Plan de Sauvegarde, ils s'engagent à les faire connaître à la direction de la communication de l'Anah et les mettre à sa disposition, libres de droits.

Enfin, le maître d'ouvrage et l'opérateur assurant les missions de suivi-animation dans le secteur programmé s'engagent à informer la direction de la communication de l'Anah de toute manifestation spécifique consacrée à l'opération afin qu'elle relaie cette information.

Afin de faciliter les échanges, l'ensemble des outils de communications (logos et règles d'usage) sont à

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

disposition sur l'extranet de l'Agence.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Chapitre VII – Prise d'effet du plan de sauvegarde, durée, révision, résiliation et prorogation.

Article 9 - Durée

Le présent Plan de sauvegarde est approuvé par arrêté préfectoral, pour une période de 5 ans.

Il portera ses effets pour les demandes auprès des services instructeurs des aides de l'Anah à partir de sa date d'effet fixée par l'arrêté préfectoral d'approbation du Plan de sauvegarde.

Article 10 – Révision et/ou résiliation

Si l'évolution du contexte budgétaire, de la politique en matière d'habitat, et/ou de l'opération (analyse des indicateurs de résultat et des consommations de crédits) le nécessite, des ajustements pourront être réalisés annuellement, par voie d'avenant.

Toute modification des conditions et des modalités d'exécution du présent Plan de sauvegarde fera l'objet d'un avenant.

Le présent Plan de sauvegarde pourra être résilié par arrêté préfectoral, sur demande du maître d'ouvrage ou de l'Anah, à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties.
La lettre détaillera les motifs de cette demande de résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 11 – Transmission du Plan de sauvegarde

L'arrêté préfectoral d'approbation et le Plan de sauvegarde annexé sont transmis aux différents partenaires, ainsi qu'au délégué de l'agence dans la région et à l'Anah centrale en version PDF.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Annexes

Annexe 1. Périmètre de l'opération et / ou liste des immeubles adressés
Annexe 2. Arrêté de Plan de sauvegarde
Annexe 3. Plan de financement prévisionnel du programme de réhabilitation ;

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Annexe 1 : Périmètre de l'opération

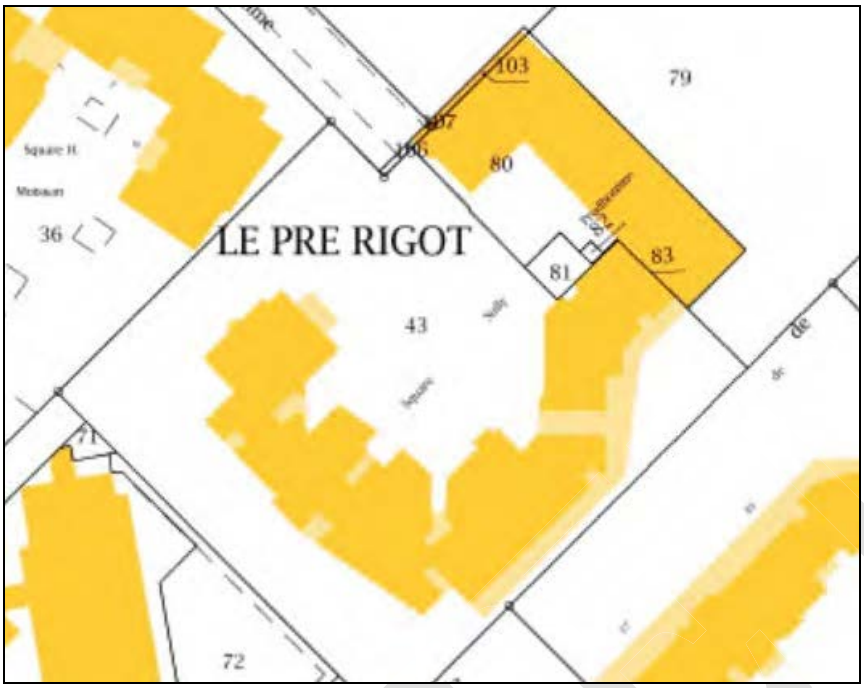

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Annexe 3 : plan de financement prévisionnel du programme de réhabilitation

Le financement de cette opération se décompose de la manière suivante :

Etat (par l'Agence Nationale de l'Habitat) y compris FART sans aides individuelles	908 101 €
Conseil Régional d'Île-de-France	645 192 €
Ville du Mée/Seine	394 707 €
CAMVS	200 100 €
Fonds européens (FEDER)	1 000 000 €
Total des financements publics	**3 148 100 €**

PROJET

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-170-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/03//2018

Date de transmission de la convocation : 22 mars 2018 - Date d'affichage : 22 mars 2018
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 24 - Excusés représentés : 6 - Absents : 2 - Votants : 30
Excusé(s) non représenté(s) : 3
VOTE : A l'unanimité - Pour : 30 - Contre : - Abstention :

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Jocelyne VERNON, première adjointe au Maire, remplaçant le Maire empêché.

Etaient présents : Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, Mme DIOP (arrivée au point n° 10 à 20h33), M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme BOINET, Mme RIGAULT, Mme MORIN, M. BATON, M. FOSSE, M. SAMYN, Mme MBERI NSANA (arrivée au point n° 6 à 19h49), M. GUERIN (départ au point n° 18 à 21h43), Mme DAUVERGNE-JOVIN, M. AYINA, Mme CADET, Mme YAZICI
Etaient excusés représentés : M. VERNIN avait donné pouvoir à Mme VERNON, Mme ANTIGNAC à M. QUILLAY, M. SCHRUB à M. GENET, M. BENTEJ à Mme MEUNIER, M. TOUNKARA à M. BATON, M. GUERIN à Mme DAUVERGNE-JOVIN (à partir du point n° 18)
Etaient excusées non représentées : Mme PRONO, Mme GUIDY, Mme CAMPS
Etaient absents : Mme NDIAYE, M. POIREL

A été nommé (e) secrétaire de séance : Mme Michelle BOINET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du : 05 AVR. 2018

N° : 2018DCM-03-180
OBJET : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU PROJET SOCIAL POUR LA PERIODE 2018-2020

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Circulaire n°2012-013 « Animation de la Vie Sociale » de la Caisse Nationale des Allocations Familiales du 20 juin 2012, qui définit les missions et les finalités d'un centre social
- Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2003 approuvant la reprise de la gestion du Centre Social en tant que service municipal à compter du 1er janvier 2004
- Vu la Délibération n°15-04-150 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2015 approuvant le Projet Social du Centre Social Municipal Yves Agostini et sa transmission à la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne en vue de l'obtention de l'agrément
- Vu l'avis de la Commission vie sociale, handicap et séniors du 8 mars 2018
- Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du Projet Social du Centre Social dont la période de validité expire en juillet 2018, et que cet espace de proximité répond à un réel besoin pour les familles

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Projet Social 2018-2020 ci-annexé, en vue d'une demande de renouvellement de l'agrément « Centre Social » auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

SOLLICITE les prestations Animation Globale et Collectif Familles de la Caisse d'Allocations Familiales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financements découlant de l'attribution des prestations susvisées, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Première Adjointe au Maire :

Jocelyne VERNON

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Projet social

2018 - 2020

Centre social Yves Agostini

60, avenue de la Gare, 77350 Le Mée-sur-Seine

Réalisée par les habitants lors de l'inauguration du Centre Social en septembre 2016.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Table des matières

Introduction....5
I/Présentation du Centre Social....6
A/ Fiche synthétique....6
B/ Son fonctionnement....7
1/Les horaires d'ouverture....7
2/Les instances de gouvernance....7
C/ Son budget....8
1/Les dépenses....8
2/Les recettes....8
II/ Evaluation du Projet Social actuel....9
A/ Démarche élaborée....9
B/ Une évaluation au service du Projet....10
III/ Diagnostic de Territoire....11
A/ Méthodologie de travail....11
1/ Une vision partagée du territoire....11
2/ Recueil d'informations – Données quantitatives....11
B/ Une commune jeune, dynamique et active....11
1/ Une population jeune....12
2/ Une offre éducative adaptée au territoire....13
3/ Des activités de loisirs, péri et extra-scolaires développées....15
4/ Des animations festives tout au long de l'année....16

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

B/ Le territoire : Une image positive à construire 16
1/ Une classification en géographie prioritaire 16
B/ Une identité marquée par lieux de vie 17
3/ Un sentiment d'insécurité 18
D/ Une population hétérogène, investie mais fragile 18
1/ Une Richesse culturelle 18
2/ Une population impliquée et solidaire 19
3/ Un cumul de difficultés 19
E/ Une structure de proximité identifiée et repérée 21
1/ Un public hétérogène 21
2/ Un lieu ouvert à tous 22
3/ Un réseau partenarial riche 25
4/Des marges de manœuvres identifiées 27
IV/ Un nouveau Projet Social en construction 28
A/ Stratégie de pilotage 28
1-Par le directeur 28
2-Avec l'équipe 29
3-Avec les habitants 29
B/ Les éléments de synthèse 30
C/ Les Axes d'orientation 2018 2020 31
D/ La Programmation des actions 33
E/ Le Plan financier 35

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

F/ Le plan de communication 41
Conclusion 41
ANNEXES 42
ANNEXE 1 : LES LOCAUX 43
ANNEXE 2 : L'EQUIPE 45
ANNEXE 3 : EVALUATIONS DU PROJET SOCIAL PAR AXE ORIENTATION 49
ANNEXE4 : FICHES ACTIONS DU PROJET SOCIAL 2018 2020 61

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Introduction

Le projet social se définit comme la ligne de conduite d'un Centre Social. Mais ce n'est pas sa seule définition. C'est aussi :

→Une **Projection** sur des objectifs à mettre en œuvre, des actions à réaliser

→Une **Construction Collective**, qui permet de rassembler des acteurs, des professionnels, des bénévoles, des habitants autour d'un projet commun

→ Un **Moyen** de se rappeler pourquoi la structure existe, quelles sont nos missions, nos valeurs

→ C'est enfin, un **Engagement de tous** pour répondre aux besoins et attentes des habitants, en lien ou non, avec les problématiques de territoire. Il est important de ne pas uniquement considérer notre commune comme un espace avec des difficultés, c'est aussi et avant tout, un lieu de richesses et de potentialités. Les habitants ont des ressources et ce sont les premiers acteurs du Projet Social.

« Prévoir consiste à projeter dans l'avenir ce qu'on a perçu dans le passé. »

Citation de Henri Bergson

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

I/Présentation du Centre Social[1]

A/ Fiche synthétique

Nom de l'équipement : **Centre Social Municipal Yves AGOSTINI**

Adresse de la structure : **60 Avenue de la gare**
77 350 LE MÉE SUR SEINE

Localisation de la structure : **Quartier des Courtilleraies**
Ville du Mée sur Seine

Coordonnées téléphonique/Fax : **01.64.14.26.26 / 01.64.09.78.03**

Année de création : **1983, Association Mosaïque – 2003, Association Générale de Développement Social Urbain – 2004, Municipalisation**
1er Agrément : **1983**

Identité du gestionnaire : **Ville du Mée sur Seine**
555, route de Boissise
77350 LE MÉE SUR SEINE
01.64.87.55.00

Identité des responsables : **Monsieur Franck VERNIN (Le Maire)**
Elu : **Madame Ouda BERRADIA (Adjoint au Maire chargé de la Vie Sociale et de la Solidarité)**
Directeur Général Adjoint des Services : **Françoise PELTEREAU-GANDARD**

Directeur : **Madame Aurélie CHASSEIGNE**
Coordonnés téléphonique du directeur : **01. 64. 14. 26. 25**
Adresse internet du directeur de l'équipement : **achasseigne@lemeesurseine.fr**

[1] En Annexe : Plan des locaux, organigramme de la structure

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

B/ Son fonctionnement

1/Les horaires d'ouverture

Le Centre Social est ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00. Le mercredi et pendant les vacances scolaires, la structure ferme à 18h00.
En fonction des projets, des modifications d'horaires peuvent être apportées comme une extension en soirée, une ouverture continue sur le temps du midi, ou des actions le samedi.

2/Les instances de gouvernance

Le Centre Social dépend de la Direction Générale Adjointe des services à la population. En tant que structure municipale, les décisions, en fonction de leur importance, sont soumises à la validation de plusieurs instances :

Décisions administratives

- Direction Générale Adjointe des services à la population : directement par le supérieur hiérarchique
- Direction Générale : Directeur Général des Services (DGS) et les directeurs adjoints (DGA), le chef de service communication

Décisions politiques

- Réunion service : présence de la DGA, de l'élu en charge des solidarités et de la vie sociale, du directeur du Centre Social
- Bureau municipal : Direction Générale, Directions adjointes, Cabinet du Maire, Elus
- Commission Vie Sociale, Handicap et Séniors : Vice-Présidente (élu en charge des solidarités et de la vie sociale), 11 élus, DGA, directeur Centre Social.
- Conseil Municipal : Direction Générale, Cabinet du Maire, Directions adjointes, Elus

Certaines décisions peuvent être prises directement au niveau local, par l'équipe de la structure en lien avec le directeur et/ou par le comité d'animation (composé d'habitants volontaires), et sont ensuite transmises pour information à la direction.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

C/ Son budget

1/Les dépenses

Pour fonctionner la structure dispose d'un budget annuel total de 89 537,00 € réparti par secteur, permettant les achats de matériels et de fournitures. Les différents fluides ainsi que les salaires et les formations sont directement gérés par le service comptabilité et le service des ressources humaines.

Pilotage	Enfance	Familles/Adultes	Vie Locale (projets habitants et évènements festifs)
42 727€ (47%)	20 400€ (23%)	15 550€ (18%)	10 860€ (12%)

Le budget global de la structure (PLA) pour l'année 2016, est de 551 367,68 €, soit une évolution de 4 % entre 2013 et aujourd'hui. L'évolution du budget résulte notamment des achats réalisés suite à l'achat de mobilier et à l'inauguration de la structure. La masse salariale représente 64 % de celui-ci. Les autres dépenses sont en lien avec les activités proposées et les frais de fonctionnement.

2/Les recettes

La commune couvre 69 % des dépenses. Les recettes sont ensuite réparties ainsi :

- CAF : 21%
- Etat, via ACSE (Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances) : 7%
- Département : 4%
- Région Ile de France : 1%
- Familles : 0.5%

  Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal chaque année. Pour tenir compte des difficultés financières des familles, seule une partie des activités est payante comme les sorties familles, l'aide aux devoirs ou l'accueil de loisirs. Les tarifs sont différenciés en fonction de la taille de la fratrie.

  Ex : Aide aux devoirs : Famille 1 enfant : 12,31 €, 2 enfants 9,21 euros par enfant, 3 enfants 6,10 euros par enfant pour l'année scolaire.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

II/ Evaluation du Projet Social actuel

A/ Démarche élaborée

La construction du Nouveau Projet Social repose tout d'abord sur l'évaluation du Projet Social actuel. L'analyse de ce dernier a été évaluée en trois temps :

- Une phase de travail sur les actions

Une synthèse évaluative a été proposée selon un modèle identique afin de permettre une meilleure visibilité et lisibilité des informations. La grille d'analyse était constituée de trois parties :

- Une description de l'action et de ses objectifs
- Les résultats obtenus (à l'aide des indicateurs quantitatifs et qualitatifs) ainsi que les difficultés rencontrées
- L'analyse des axes transversaux, que sont la communication, le lien entre les actions du CS et le bénévolat

- Une phase de travail sur les orientations

Ne souhaitant pas seulement évaluer les actions en elles même, mais aussi le sens du projet et leur contribution à l'atteinte des orientations préalablement définies, le travail a été poursuivi par une étude de chaque orientation.
Pour ce faire, des groupes techniques ont été constitués sur les 4 grandes orientations du Projet Social.

- Implication et analyse du Projet Social par les habitants

Pour cela, deux outils :

- Un questionnaire à destination des habitants pour mesurer leurs connaissances du Centre Social, des actions proposées, connaitre leur avis sur l'existant et leurs propositions
- Une réunion dynamique avec le comité d'animation, représentant les habitants de la structure

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

B/ Une évaluation au service du Projet

→ Poursuivre les actions parentalité : structure relais sur le territoire, lien confiance avec les familles et orientations régulières des partenaires
→ Veiller à rappeler les objectifs poursuivis par et pour les familles : outil pour continuer à les impliquer
→ Développer l'information aux familles : Parentalité : parfois clef d'entrée pour leur faire découvrir le Centre Social, son projet, ses actions
→ Action parentalité : réel besoin par rapport aux familles et au territoire, attente de la part des parents

→ Le Centre Social est un espace permettant aux familles de sortir de leurs préoccupations quotidiennes
→Rôle d'ouverture, de découverte
→ Espace de valorisation
→ Profiter des actions existantes pour développer la mobilité des familles
→ Les informations circulent difficilement
→ Forte capacité du centre à travailler et à s'entourer de partenaires
→ Une attention particulière doit être portée à l'intégration de nouvelles

→ Le Centre Social est une « ruche » : activités, projets, habitants…
→ Liberté de parole, écoute, partage, rencontre
→ Volonté de progression de la structure
→ Espace ressources
→ Manque de communication
→ Nécessité d'un règlement intérieur construit avec les familles, connu et partagé
→ Structure Laïque : à rappeler
→ Temps d'échanges formalisés avec les habitants : à prévoir plus régulièrement et comité d'animation à repenser
→ Poursuivre l'effort de mixité et d'ouverture
→ Repenser l'accueil : espace, informations et d'échanges
→ Réfléchir à de nouveaux créneaux d'activités
→ Manque d'information sur les activités proposées par le Centre Social, sur l'ensemble des secteurs et sur le projet en lui-même, tant en Interne qu'en Externe
→ Rôle de l'accueil primordial : retravailler le cadre et la sécurisation des publics
→ Nécessité d'avoir des règles claires, identiques pour et par tous
→ Diversité de public
→ Structure essentielle pour la population
→Lieu de plaisir et de convivialité
→ Large panel d'activités
→ Personnel agréable et accueillant
→ Bénévoles chaleureux

Un Projet Social au service des habitants

→ Beaucoup de sollicitations de la structure sur des projets villes et partenaires
→ Importance de travailler la mixité et la rencontre des publics
→ Valorisation des différentes cultures présentes sur le territoire
→ Les habitants ont trouvé leur place dans le comité d'animation : osent s'exprimer, donner leur avis, proposer des actions.
→ Donner un nouvel essor au comité : poursuivre l'intégration de nouveaux membres, développer des « projets collectifs »
→ Mixité : axe transversal. Le travailler au quotidien et non des actions spécifiques

→ Accès aux droits : volet à poursuivre notamment avec les permanences et les projets collectifs
→ Travail sur les droits et les devoirs de chacun, lien fait avec la citoyenneté
→ Permet une ouverture de la structure et une mixité des publics
→ Le Centre Social est identifié par les Familles et les partenaires.
→ Prise en charge globale des familles avec développement de l'autonomie

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

III/ Diagnostic de Territoire

A/ Méthodologie de travail

1/ Une vision partagée du territoire

Afin de pouvoir élaborer un diagnostic partagé de territoire, il nous est apparu nécessaire, d'échanger et de travailler avec les partenaires locaux, les bénévoles et les familles. Pour cela, une réunion a été organisée, sous forme de tables rondes, le 5 Octobre 2017.

Après une rapide présentation de la synthèse évaluative du Projet Social actuel, les participants se sont répartis en groupes de travail. Ils avaient pour objectifs d'échanger sur les faiblesses et richesses de 4 thèmes définis en amont : Territoire, Population, Quartier et Structure. Chaque table travaillait sur un thème différent et celui-ci changeait toutes les 20mn.

Ce temps d'échanges a rassemblé plus de 30 participants (Education Nationale, Associations, CAMVS, CAF, Département, Habitants, Conseil Citoyen, Bénévoles, CCAS, services municipaux, équipe du Centre Social). Le regard croisé des professionnels, des structures et des habitants nous a permis de construire une vision partagée du territoire.

2/ Recueil d'informations – Données quantitatives

Pour compléter les échanges, l'équipe a utilisé les ressources statistiques dont elle disposait :
→l'Analyse des Besoins Sociaux (N-2)
→le Diagnostic du Contrat de Ville
→les chiffres de l'INSEE, des partenaires et des Services Administratifs de la commune

B/ Une commune jeune, dynamique et active

Le Mée sur Seine est une ville française, située dans le Département de la Seine et Marne, en région Ile de France. Ses habitants sont appelés les Méens et les Méennes. La commune s'étend sur 5,3 Km2 et compte 20969 habitants depuis le dernier recensement de la population (Données INSEE 2015). Cette dernière connait une légère augmentation depuis 2011.

L'une des principales caractéristiques de la ville est de s'inclure tout à la fois dans l'agglomération francilienne, de façon relativement lointaine (40Km au Sud de Paris) et en périphérie immédiate de la ville nouvelle de Sénart.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

1/ Une population jeune

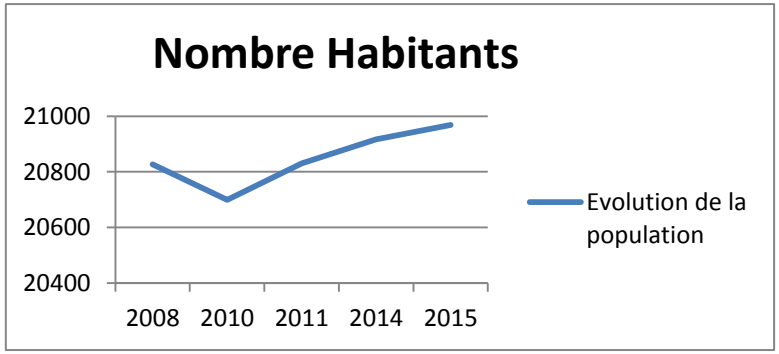

20 969 habitants en 2015, Augmentation de la population depuis 2011.

Une population jeune : 45% de la population du Mée a moins de 30 ans. Pour comparaison, le Département, en recense 40 %.

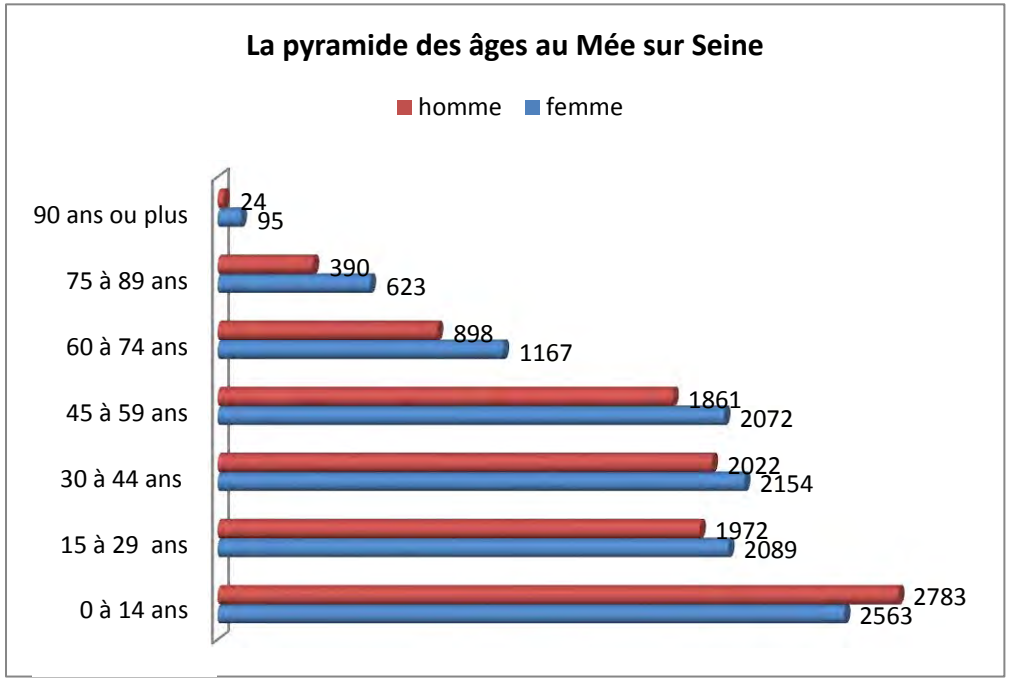

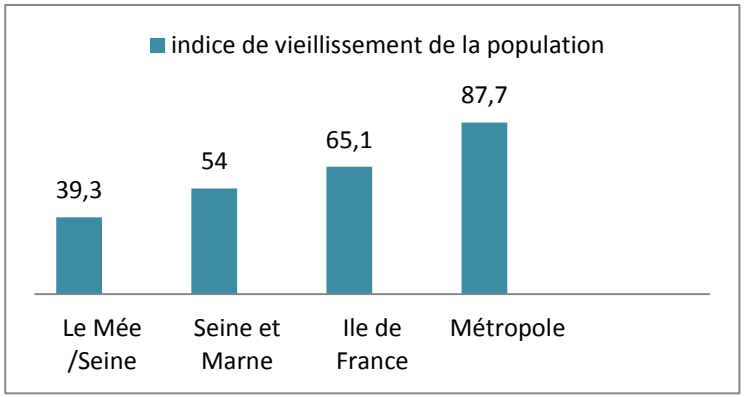

Source : Insee - 2007
Rapport de la population âgée de 60 ans et plus à celle de moins de 20 ans

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

2/ Une offre éducative adaptée au territoire

Petite Enfance : De 0 à 3 ans

CAF

1031 enfants d'allocataire de moins de 3 ans en 2015.

737 familles en couple et 195 familles monoparentales sur 932 familles allocataires.

MSA

17 enfants d'allocataires de moins de 10 ans en 2015.

ASSISTANTES MATERNELLES
Nombre d'assistantes maternelles agréées : - 105 (dont 25 sans activité) Nombre d'assistantes maternelles nouvellement agréées : 13 Nombre enfants accueillis (données PMI) : environ 300. 1 Relais d'assistantes maternelles (animations d'ateliers, accueil et information des familles et des assistantes maternelles…)

Etablissement Accueil du Jeune Enfant :

Nombre de places agréées par PMI : 246 dont 63% collectif, 37 % familial.

4 crèches collectives, 1 crèche familiale, 1 multi accueil, assistantes maternelles

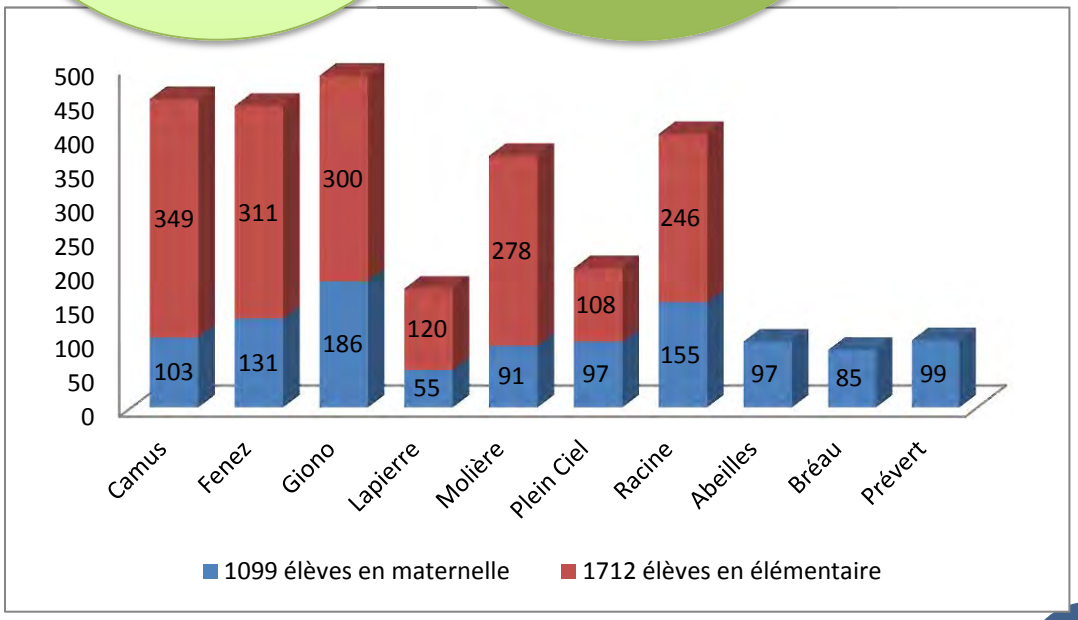

Enfance : De 3 à 10 ans

La commune compte 17 établissements scolaires pour les enfants de 3 à 10 ans : 10 écoles maternelles, 7 écoles élémentaires. **2811 enfants scolarisés en 2015/2016**

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Jeunesse : De 11 à 25 ans

La commune compte 2 collèges et 1 lycée.

Seul 43 % des jeunes poursuivent une scolarité après leur majorité.

36% des jeunes de plus de 15 ans quittent l'école sans diplôme

Collège Jean de la Fontaine
393 élèves
Collège Elsa Triolet
617 élèves
Lycée

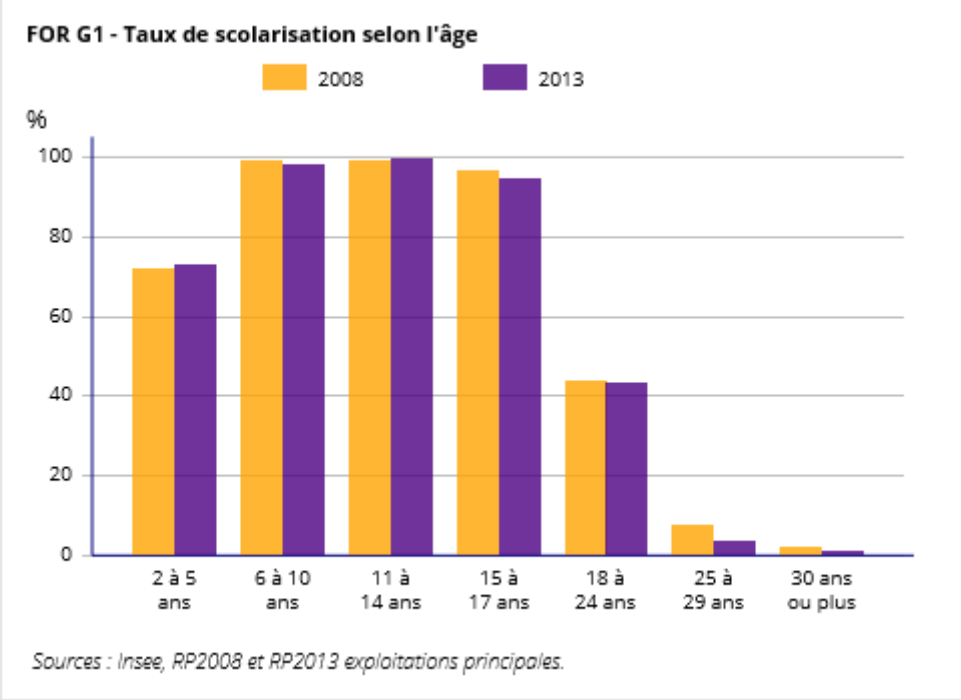

Collège Jean de la Fontaine

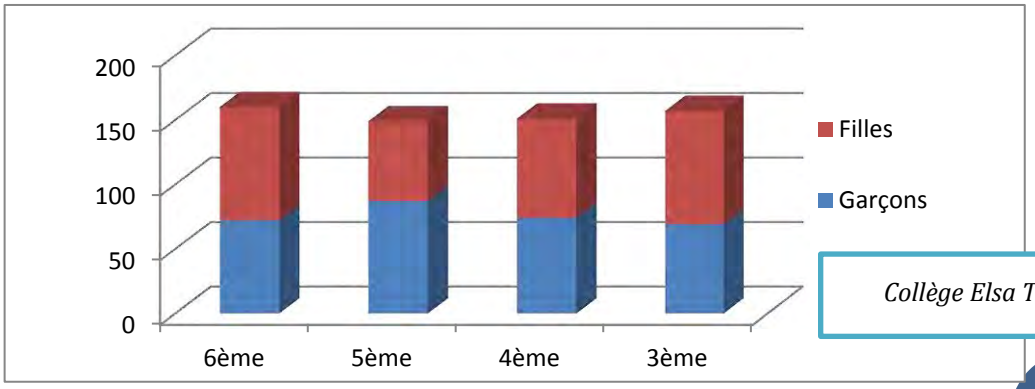

Collège Elsa Triolet

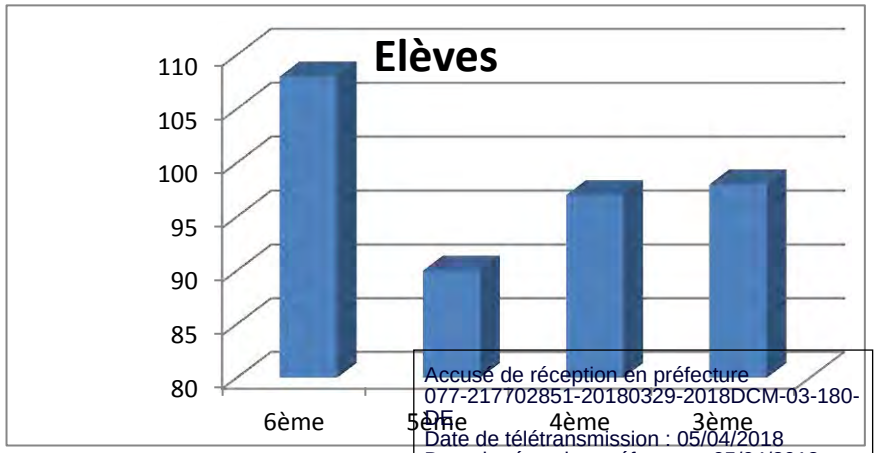

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

3/ Des activités de loisirs, péri et extra-scolaires développées

MJC-Espace Cordier
739 adhérents dont 478 Méens
10 associations
31 activités en ateliers
5800 usagers
76 manifestations
1 salle de concert, 3 studios

Ecole de Musique et de danse

353 élèves inscrits dont 275 Méens.

Cours individuels : Batterie, percussions, violon, violoncelle, tuba…
Cours Collectifs : formation musicale, danse et chœur, chorale…

Piscine Municipale
La piscine a enregistré 6383 passages d'enfants, 6106 passages d'adultes et 818 séniors.

Espace Jeunesse
Accueil et animation du public jeune (de 11 à 25 ans) à la salle René André (Pôle Fenez) et dans un local à Pozoblanco (Courtilleraies).
13 909 passages de jeunes

Le Mée sport : regroupe 19 disciplines
2942 licenciés dont 65% Méens

Médiathèque La Méridienne
2550 Lecteurs
Accueils réguliers de groupes =Ecoles, crèches, accueils de loisirs, structures.
Implication dans de nombreux projets de la ville : PCP (Projet Citoyen Partagé), Forum santé…

Espace multimédia
1171 personnes inscrites, pour 6122 heures de consultation.

BIJ (Bureau Information Jeunesse)
Accueil du public jeune, accompagnement dans les démarches de formations, d'orientation, d'emploi, selon les règles définies par la Charte Information Jeunesse, coordination des actions de prévention et d'insertion.
2738 Visiteurs

Ecole multisports

A proposé 12 semaines de stage
762 participants
Moyenne de 54 stagiaires

PERISCOLAIRE

Accueil périscolaire avant et après l'école, sur 6 sites. Il est réservé aux familles dont les 2 parents travaillent, et aux enfants scolarisés de la Petite Section au CP. Matins : 114 enfants/jour, Soirs : 157 enfants/jour.

Pause méridienne : Les enfants ont la possibilité de déjeuner à la restauration scolaire, organisée par la Cuisine Centrale en liaison chaude.
1560 Couverts servis chaque jour.

Accueils de loisirs : ouverts les mercredis et durant les vacances scolaires : Perrault (3-6 ans) et Fenez (6-14 ans). Mercredis : Maternelle : 85 enfants/jour, Elémentaire : 88 enfants/jour,

Animation de quartier proposée au sein du Centre Social, les mercredis et durant les vacances scolaires pour les 6-12 ans. 60 enfants en moyenne le mercredi et 75 pendant les vacances.

Contrat Educatif Local : initiation à des activités sportives et culturelles proposées après l'école, un soir par semaine. 460 enfants

Etude surveillée : elle a lieu dans chaque école, encadrée par des enseignants volontaires ou des intervenants extérieurs. 132 élèves d'élémentaires y participent chaque jour

CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité) : aide aux devoirs proposée du CP à la 3ème au centre social municipal Yves Agostini.
118 enfants inscrits (Baisse activité liée au transfert des activités au Centre de Gestion)

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

4/ Des animations festives tout au long de l'année

En complément des activités proposées par la ville et ses partenaires, de nombreux temps fort sont organisés toute l'année :

- Forums : jeunesse, séniors, santé, communautés…
- Salons : gastronomie, Lives (art), livres…
- Animations festives : Anim'Eté, Mée Plage, PCP (Projet Citoyen Partagé), Mée en fête…
- Journées thématiques : sécurité routière, zappe la violence…

La ville est réactive et sans cesse en innovation. De nombreux projets sont développés chaque année.

B/ Le territoire : Une image positive à construire

1/ Une classification en géographie prioritaire

Il y a encore quelques années, seul le quartier des Courtilleraies était vu comme un secteur difficile, un espace à éviter sur le territoire. Il était essentiellement perçu au travers des éléments visibles comme les tags, l'occupation abusive de certains espaces comme les halls et les entrées d'immeubles, le parvis de la gare ainsi que la présence de dealers aux abords de certaines habitations et/ou commerces.

Les pouvoirs publics l'avaient alors classé en Zone Urbaine Sensible. Depuis, la politique de la ville a évolué et de nombreux critères de classification ont été adoptés. On parle désormais de Géographie prioritaire, avec les quartiers des Courtilleraies (élargi aux Circés, à Montdauphin et aux Sorbiers) et Plein Ciel.

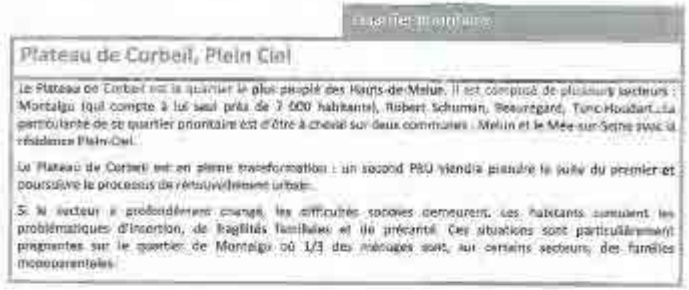
Plateau de Corbeil, Plein Ciel

Le Plateau de Corbeil est le quartier le plus peuplé des Hauts-de-Melun. Il est composé de plusieurs secteurs : Montalgu (qui compte à lui seul près de 7 600 habitants), Robert Schuman, Beaurepaire, Tunc-Houdart. La particularité de ce quartier prioritaire est d'être à cheval sur deux communes : Melun et le Mée-sur-Seine avec la résidence Plein-Ciel.

Le Plateau de Corbeil est en pleine transformation : un second PRU viendra prendre le relais du premier et poursuivre le processus de renouvellement urbain.

Si le secteur a profondément changé, les difficultés sociales demeurent. Les habitants cumulent les problématiques d'insertion, de fragilités familiales et de précarité. Ces situations sont particulièrement prégnantes sur le quartier de Montalgu où 1/3 des ménages sont, sur certains secteurs, des familles monoparentales.

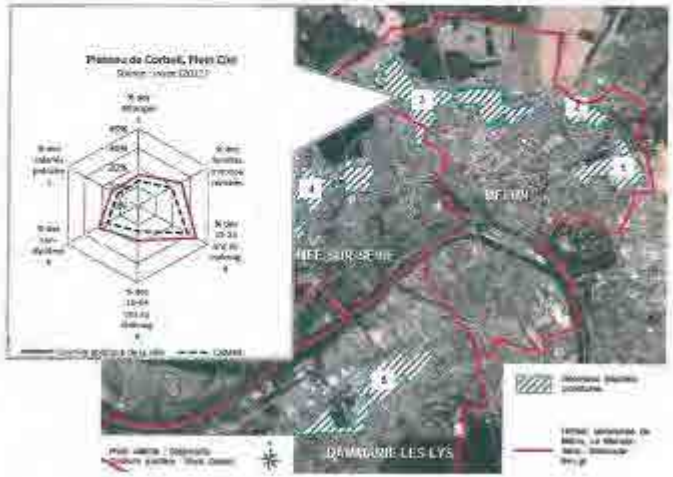

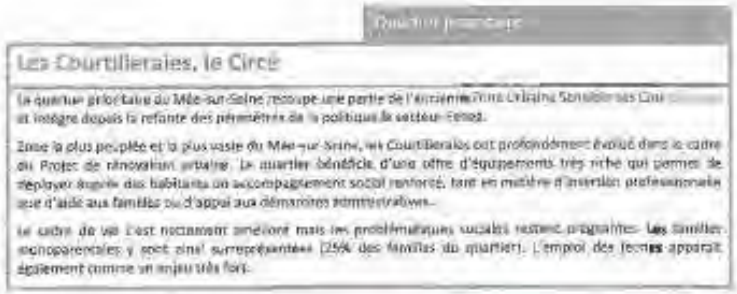
Les Courtilleraies, le Circé

Le quartier prioritaire du Mée-sur-Seine recouvre une partie de l'ancienne Zone Urbaine Sensible des Circés et intègre depuis la refonte des périmètres de la politique la secteur Circé.

Zone la plus peuplée et la plus vaste du Mée-sur-Seine, les Courtilleraies ont profondément évolué dans le cadre du Projet de rénovation urbaine. Le quartier bénéficie d'une offre d'équipements très riche qui permet de déployer auprès des habitants un accompagnement social renforcé, tant en matière d'insertion professionnelle que d'aide aux familles ou d'appui aux démarches administratives.

Le cadre de vie s'est nettement amélioré mais les problématiques sociales restent prégnantes. Les familles monoparentales y sont ainsi surreprésentées (25% des familles du quartier). L'emploi des femmes apparaît également comme un enjeu très fort.

Libellé de l'IRIS	% étrangers	% des familles monoparentales 2011	% 15-24 ans au chômage	% 15-64 ans au chômage	% des non diplômés	% des salariés précaires
Courtilleraies Ouest	6%	23%	17%	11%	18,7%	11%
Courtilleraies Centre	23%	25%	17%	20%	28,0%	14%
Courtilleraies Est Sud	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	27,8%	[illegible]
Croix Blanche-Plein Ciel Nord-Ouest	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Croix Blanche-Plein Ciel Sud-Ouest	[illegible]	24%	17%	13%	15,9%	12%
Les Courtilleraies, le Circé	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	12%

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

B/ Une identité marquée par lieux de vie

La commune du Mée sur Seine ne dispose pas de véritable centre-ville. Elle souhaitait au travers du PRU, créer un cœur de ville au sein du pôle Fenez dans le quartier de la Croix Blanche en modifiant notamment les voies de circulation, en créant des voies douces, en agrandissant le Parc de Meckenheim. Ce projet est abouti mais n'est pas ressenti comme tel par la population.

Lorsque l'on étudie la cartographie de la commune, on s'aperçoit qu'il existe des ruptures urbaines dues aux grands axes de circulation, comme l'Avenue de l'Europe et la ligne de chemin de fer qui coupent et isolent certains quartiers comme par exemple Plein Ciel. Cependant, aucun quartier n'est complètement isolé dans le sens où plusieurs entrées et sorties sont possibles de part et d'autre de la ville. On peut circuler à pied comme en véhicule d'un espace à un autre. La ville comprend 5 axes routiers, 5 lignes de bus locales et plus de 120 km de voies cyclables (dont certaines sont en projet). Une navette municipale permet également depuis 2011, de rejoindre l'ensemble des zones commerciales de la commune.

Au-delà de la circulation intramuros, c'est aussi la question de l'appropriation du territoire qui reste soulevée. La territorialisation se réalise dans la relation entre appropriation et identité. Chaque individu, dans son expérience vécue, possède une relation intime avec ses lieux de vie, lieux qu'il s'approprie, et qui contribuent à façonner son identité individuelle ou collective. Les professionnels raisonnent en termes de quartiers, de territoires prescrits, c'est-à-dire les territoires institutionnels marqués par une multiplicité de découpages politiques et administratifs. La population s'exprime en bassin de vie, en unité résidentielle, en territoire de vie.

Cette cohésion territoriale se construit sur la base d'un sentiment d'appartenance à un espace commun. Un sentiment qui repose notamment sur le fait de pouvoir se déplacer aisément sur l'ensemble du territoire, d'avoir de véritables motifs pour le faire. Au Mée sur Seine, la juxtaposition de quartiers formellement et socialement différents, sont des éléments qui viennent quelque peu brouiller ce sentiment d'appartenance. Le quartier des Courtilleraies comme celui de la Croix Blanche ne constituent pas des ensembles homogènes : assemblage de petits quartiers composites, de sorte qu'ils se définissent plus par leurs frontières (Avenue Europe, gare…) que par leur structure urbaine. Les habitants vont donc s'identifier aux Circés, à la Gare…soit le nom de leur résidence, soit le nom de la rue. Ce sont leur appropriation du territoire. Rester dans son territoire de vie, c'est être en sécurité. On a ses repères, ses points ancrage : les écoles, les commerces, les équipements. Tout est à proximité. Sortir peut être synonyme de danger. On ne va pas dans un espace que l'on ne connait pas ou alors, il faut une bonne raison pour le faire.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

3/ Un sentiment d'insécurité

Les professionnels et les familles parlent, de plus en plus, de leur sentiment d'insécurité. Ils ont l'impression que, le quartier des Courtilleraies, se dégrade. Ce sentiment se veut le reflet d'une part, d'un trafic de drogue important sur la commune. Auparavant, celui-ci existait mais était caché. Or, aujourd'hui, les dealers sont présents aux points stratégiques de la ville et se veulent visibles. Ils accostent facilement la population et donnent une image aux plus jeunes, peu adaptée.

D'autre part, la commune a mis en place des containers enterrés devant permettre un traitement plus adapté des ordures ménagères. Les incivilités sont nombreuses et également plus visibles. Malgré le travail des forces publiques et des services de la ville, il n'est pas rare de voir, près de certains bâtiments, un amoncellement d'ordures ménagères à côté des containers.

Et si, on ajoute à cela, une concentration importante de population (50 %), avec des difficultés économiques et sociales, des communautés marquées, on obtient vite une image dégradée du quartier.

D/ Une population hétérogène, investie mais fragile

1/ Une Richesse culturelle

Les populations arrivant sur le territoire, viennent de nombreux pays : Espagne, Portugal, Pologne, Turquie, Maroc, Algérie, Pakistan, Cote Ivoire, Mali…La commune est devenue un lieu de vie multiculturel. Cette richesse essaye d'être exploitée au travers par exemple de la mise en place d'un forum des communautés (tous les 2 ans), d'expositions ponctuelles via des associations communautaires…

Population étrangère selon le sexe et l'âge en 2012 : Île-de-France par département

	Nombre d'étrangers	Part des hommes (%)			Part des femmes (%)		
		de moins de 25 ans	de 25 à 54 ans	de 55 ans ou plus	de moins de 25 ans	de 25 à 54 ans	de 55 ans ou plus
Île-de-France	1 533 306	12,8	25,7	11,6	13,3	26,6	10,0
Paris	332 426	11,6	25,2	11,0	13,1	29,3	9,9
Seine-et-Marne	110 199	12,8	25,8	11,6	13,3	25,8	10,7
Yvelines	126 826	11,5	24,4	13,6	12,0	26,6	11,9
Essonne	126 597	15,0	26,1	10,8	14,5	24,8	8,7
Hauts-de-Seine	185 547	11,6	24,4	12,4	12,2	28,7	10,7
Seine-Saint-Denis	334 050	14,2	27,0	11,4	14,1	24,3	9,0
Val-de-Marne	180 741	12,6	26,0	11,8	13,1	26,2	10,2
Val-d'Oise	136 920	13,5	25,8	11,5	13,8	25,4	10,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Données sur l'immigration par âge - INSEE 2012

	Moins 15 ans	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou plus	Ensemble
Immigrés	274	473	2 625	860	4 232
Non immigrés	4 802	2 561	5 759	3 338	16 461
Ensemble	5 076	3 034	8 384	4 198	20 693

Si cette richesse n'est jamais remise en question, on s'aperçoit que les familles se comprennent de moins en moins. Elles émettent des jugements de valeurs, attachent de l'importance à des codes culturels différents. On parle aussi de repli communautaire et de rejet de l'autre. Les professionnels doivent prêter une attention particulière à ces signes pour que la richesse culturelle actuelle de la commune ne devienne pas une difficulté.

2/ Une population impliquée et solidaire

Les habitants sont très impliqués dans la vie de leur commune. Ils sont présents lors des manifestations, n'hésitent pas à s'impliquer sur des projets ou sur des actions. Beaucoup d'entre eux, fréquentant le Centre Social se sont positionnés sur les Conseils citoyens du quartier des Courtilleraies, preuve de leur investissement sur le territoire. D'autres sont membres ou bénévoles d'une association.

Ils sont aussi capables de développer une vitalité et une énergie face à des difficultés et/ou des accidents de la vie. Ils se mobilisent, font preuve d'entraide et de solidarité. Ils donnent même si, ils n'ont que peu à offrir.

3/ Un cumul de difficultés

La crise économique n'a pas épargnée les familles Méennes, on assiste à une paupérisation de plus en plus marquée de la population, qui cumule les difficultés :

- Economique : peu ou pas de ressources. Des revenus issus principalement des prestations sociales.
- Pas de travail
- Barrière de la langue
- Hébergement précaire : sous location, hébergement chez un tiers, hôtel social…
- Isolement

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

- Foyer monoparental
- Accès aux droits : pas titre de séjour, carte de résident périmée, pas de mutuelle….

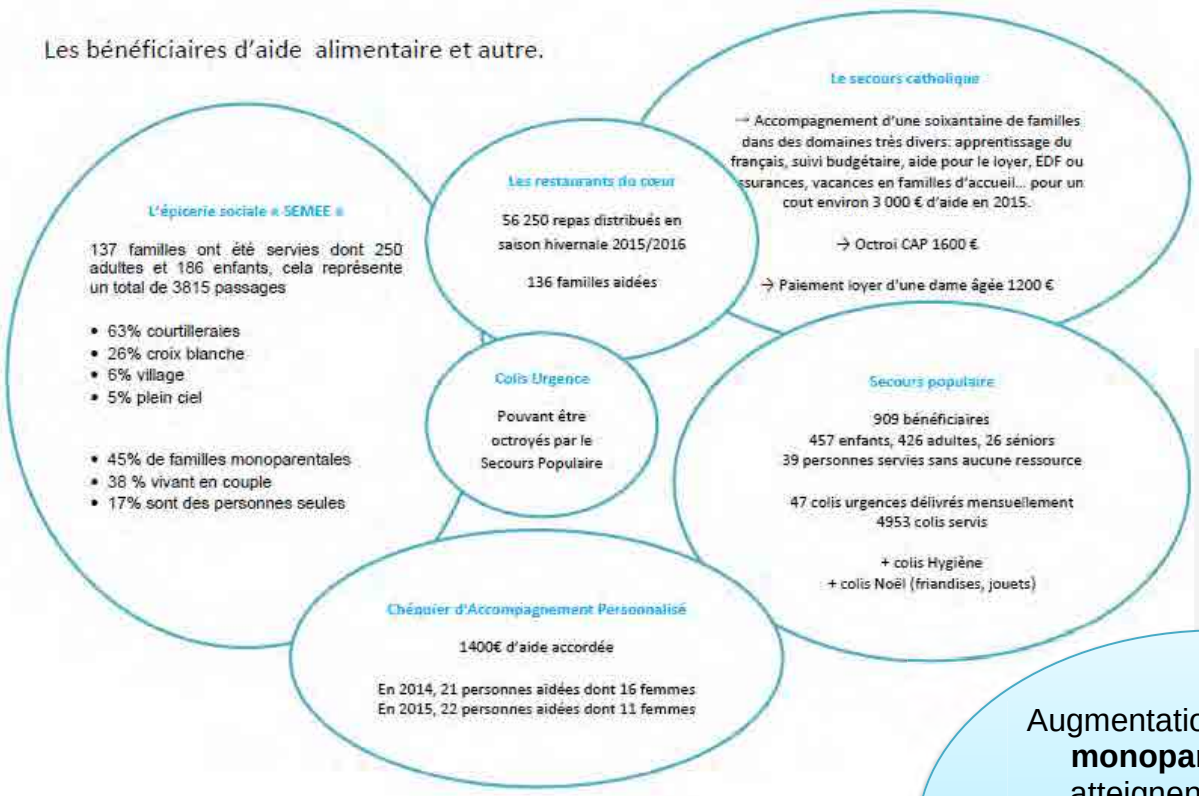

Ressources de la Population :

Sur 3751 allocataires CAF

→ 1738 sont considérés comme à bas revenu, soit 46 % d'entre eux

→ 700 sont considérés comme fragiles, soit 18% d'entre eux

FAM T3 - Composition des familles

	2013	%	2008	%
Ensemble	**5 464**	**100**	**5 569**	**100**
Couples avec enfant(s)	*2 670*	*48,9*	*2 738*	*49,2*
Familles monoparentales	*1 347*	*24,6*	*1 256*	*22,6*
hommes seuls avec enfant(s)	*202*	*3,7*	*207*	*3,7*
femmes seules avec enfant(s)	*1 145*	*21*	*1 049*	*18,8*
Couples sans enfant	*1 448*	*26,5*	*1 575*	*28,3*

3 exploitations complémentaires.

Augmentation des **familles monoparentales** qui atteignent 24,6% des ménages, 21% sont des femmes seules avec enfants

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2013	2008
Nombre de chômeurs	**1 812**	**1 392**
Taux de chômage en %	18,5	13,6
Taux de chômage des hommes en %	17	11,7
Taux de chômage des femmes en %	20	15,6
Part des femmes parmi les chômeurs en %	53,8	56,2

En 2015 : 1051 bénéficiaires du RSA

Montant du RSA : 513,88 euros

Montant varie en fonction du nombre de personnes à charge ainsi que de l'âge des enfants. Il est majoré pour les personnes isolées assumant seules la charge des enfants.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

E/ Une structure de proximité identifiée et repérée

1/ Un public hétérogène

La structure ne dispose pas de logiciel ni de fichiers adhérents, les inscriptions sont réalisées par secteur et plus spécifiquement par activité. Toutefois, afin de mesurer l'activité réelle de la structure, un listing a été mis en place depuis Janvier 2013. Il regroupe toutes les personnes ayant participé au moins une fois aux actions de la structure.

Au 31 décembre 2016, celui-ci nous a fourni les éléments suivants :
→ Nous avons recensé 677 enfants et 658 adultes, soit 1342 personnes. Ce chiffre reste à affiner car certaines actions sont anonymes comme le LAEP, les permanences UFC Que Choisir ? Ou les animations festives ouvertes à l'ensemble de la population. Progression de 23% par rapport à 2015.
→ Estimation sur le LAEP de la fréquentation : 77 adultes et 113 enfants ne fréquentent que ce lieu et aucune autre activité de la structure.
→ Le Centre Social, lieu d'accueil et d'écoute, entend répondre aux besoins de ces habitants. Il existe différents profils :

- Certains habitants ne viennent que pour les permanences proposées ou une activité spécifique.
- D'autres viennent uniquement pour les animations festives avec repas partagé.
- Une partie des familles fréquente toutes les activités possibles, aussi bien celles concernant les enfants, que celles dédiées aux adultes et en sont parfois même à l'origine grâce aux Projets Habitants.
- Le Secteur Enfance est très prisé avec 423 inscrits. Les enfants participent à l'aide aux devoirs et à l'animation de quartier (30% les deux activités). Par contre, pour une part importante d'entre eux, on ne voit que peu leurs familles.

Les familles accueillies, sont issues de nombreuses communautés étrangères : Turque, Kurde, Afrique Centrale et Afrique de l'Est, Pays du Maghreb, Europe. Ce sont les femmes qui fréquentent en majorité la structure. Mais depuis trois ans, la part des hommes augmente progressivement (28 % toutes activités confondues). Ils sont de plus en plus présents aux animations festives et lors des sorties familiales. Aussi, un atelier de français en soirée créé pour les personnes qui travaillent, n'est fréquenté que par des hommes.

La part des séniors est faible (moins 50 personnes identifiées). Ils participent aux animations festives et principalement à l'action Point Rencontre et aux permanences d'accès aux droits.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

2/ Un lieu ouvert à tous

Le Centre Social Municipal Yves Agostini est implanté au Cœur du quartier des Courtilleraies. Même si, il se veut ouvert à tous, son implantation a des incidences sur sa fréquentation et donc sur sa zone d'influence. Pour mesurer réellement celle-ci, l'équipe a souhaité évaluer précisément la fréquentation en se basant sur les actions et orientations du Projet Social.

Orientation 1

	2015	%	2016	%	2017	%
Courtilleraies	308	96%	458	95%	538	88%
Croix Blanche	7	2%	17	3%	64	10%
Plein Ciel	0	0%	1	1%	0	0%
Village	1	1%	2	1%	5	2%
Extérieur	2	1%	0	0%	0	0%
	318	100%	478	100%	607	100%

Rappel actions mesurables

AEE, CLAS, ANIMATION ENFANCE
CAFE DEBAT

Il semblerait que les actions parentalité soient de plus en plus reconnues et plébiscitées par les familles. En 3 ans, progression de 90 % des effectifs.
Il s'agit principalement des actions en direction des enfants, aussi bien des tout-petits avec l'ajout d'un créneau supplémentaire du LAEP répondant à une demande des parents, de l'ouverture d'une 4ème TPS sur le territoire ou bien encore, de l'offre supplémentaire proposée sur l'enfance (CLAS et animation de quartier).

Orientation 2

	2015	%	2016	%	2017	%
Courtilleraies	606	73%	719	74%	325	66%
Croix Blanche	149	18%	157	16%	103	21%
Plein Ciel	33	4%	34	4%	26	6%
Village	10	1%	22	2%	6	1%
Extérieur	30	4%	42	5%	28	6%
	828	100%	974	100%	488	100%

Rappel actions mesurables

ASL, ATELIERS PEDAGOGIQUES
ECRIVAIN PUBLIC, CIDFF
PIMMS, PERMANENCE INFORMATIQUE
ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Cet axe est celui qui nous apporte le plus de mixité. Tous les quartiers sont représentés. Beaucoup d'orientations sont réalisées par les partenaires. C'est la clef d'entrée que l'équipe va devoir utiliser pour poursuivre la promotion de la structure. Les actions proposées semblent répondre à un besoin du territoire. Les familles ont identifié et repéré le Centre Social comme un espace où elles peuvent trouver toutes les informations dont elles ont besoin. Elles n'hésitent plus à franchir la porte de la structure.

Orientation 3

	2015	%	2016	%	2017	%
Courtilleraies	152	73%	127	73%	107	68%
Croix Blanche	40	18%	17	16%	29	19%
Plein Ciel	1	4%	0	4%	2	6%
Village	0	1%	2	2%	7	1%
Extérieur	0	4%	2	5%	3	6%
	193	100%	148	100%	148	100%

Rappel actions mesurables

REPAS MALIN, ATELIER CREATIF,
SORTIES FAMILLES, CULTURE DU CŒUR
ATELIERS HABITANTS

Cet axe propose essentiellement des activités par petits groupes. La baisse entre 2015 et 2016 est surtout liée à la modification d'organisation des sorties familles davantage concentrées sur l'été. Les nouveaux projets ont eu plus de difficultés à se mettre en œuvre. Un travail est à approfondir sur les ateliers habitants. On voit cependant que les familles des autres quartiers s'intéressent également aux « activités de rencontre » proposées par le centre.

Orientation 4

	2015	%	2016	%	2017	%
Courtilleraies	23	64%	31	68%	33	72%
Croix Blanche	11	30%	11	25%	10	22%
Plein Ciel	0	0%	0	0%	1	2%
Village	2	6%	3	7%	2	4%
Extérieur	0	0%	0	0%	4	0%
	36	100%	45	100%	46	100%

Rappel actions mesurables

COMITE ANIMATION
CUISINE DU MONDE

Peu d'actions mesurables sur cet axe. Il ne met pas totalement en exergue le travail réalisé sur l'ouverture et la rencontre des publics. Il est difficile de mesurer lors des animations festives le public touché.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Synthèse						
	2015		2016		Aout 2017	
Courtilleraies	1089	79%	1335	81%	1003	73%
Croix Blanche	207	15%	202	12%	206	15%
Plein Ciel	34	3%	35	2%	29	2%
Village	13	1%	29	2%	49	4%
Extérieur	32	2%	44	3%	84	6%
	1375	100%	1645	100%	1371	100%

Deux données sont à prendre en compte :

- Fin 2015, l'équipe a réintégré les locaux sur l'Avenue de la Gare. Pendant, le temps du transfert, une partie de la population ne nous a pas suivis. Certains par éloignement, d'autres par manque d'informations. Dès le retour dans nos nouveaux locaux, notre fréquentation a fortement progressé. Nous avons retrouvé les familles absentes une année, de nouvelles nous ont rejoints intriguées par ce bâtiment « moderne ».
- Les statistiques 2017 ne montrent pas une activité complète. Les données sont mesurées, certaines sur 7 mois, d'autres sont absentes (informations non transmises par les partenaires).

Néanmoins, on peut noter :

→ Une progression constante des effectifs.

→ Une participation de l'ensemble des quartiers à nos activités, avec une répartition différente selon les quartiers et notamment sur les Courtilleraies, secteur d'implantation. Sur les 3 dernières années, l'équipe a travaillé pour que la structure soit connue des habitants des différents quartiers de la commune. Il semblerait au regard des chiffres ci-dessous que le travail ait porté ses fruits.

→ Une progression des personnes extérieures à la commune, notamment sur les permanences d'accès aux droits et sur certaines activités. Cela peut s'expliquer par le lien que les personnes avait autrefois sur la commune (déménagement souvent lié au PRU) et à la reconnaissance de notre travail sur le volet d'accès aux droits. La structure devra surveiller avec attention ce chiffre sur les années à venir et, peut-être à travailler davantage le lien avec les Centres Sociaux situés sur l'agglomération (orientation des familles).

Fréquentation par quartier	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Courtilleraies	90%	90%	89%	88%	79%	81%	77%
Croix Blanche	8%7%	7%	8%	15%	12%	12%	16%

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Plein Ciel	1%	1%	2%	2%	3%	2%	2%
Village	1%	1%	1%	1%	1%	2%	2%
Extérieur	0%	1%	1%	1%	2%	3%	3%

3/ Un réseau partenarial riche

Le réseau de partenaires s'accroit d'année en année, en fonction des projets, des rencontres et de nos objectifs de travail. Le Centre Social est identifié et reconnu comme une structure de proximité.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Cible des partenaires du Centre Social du Mée sur Seine

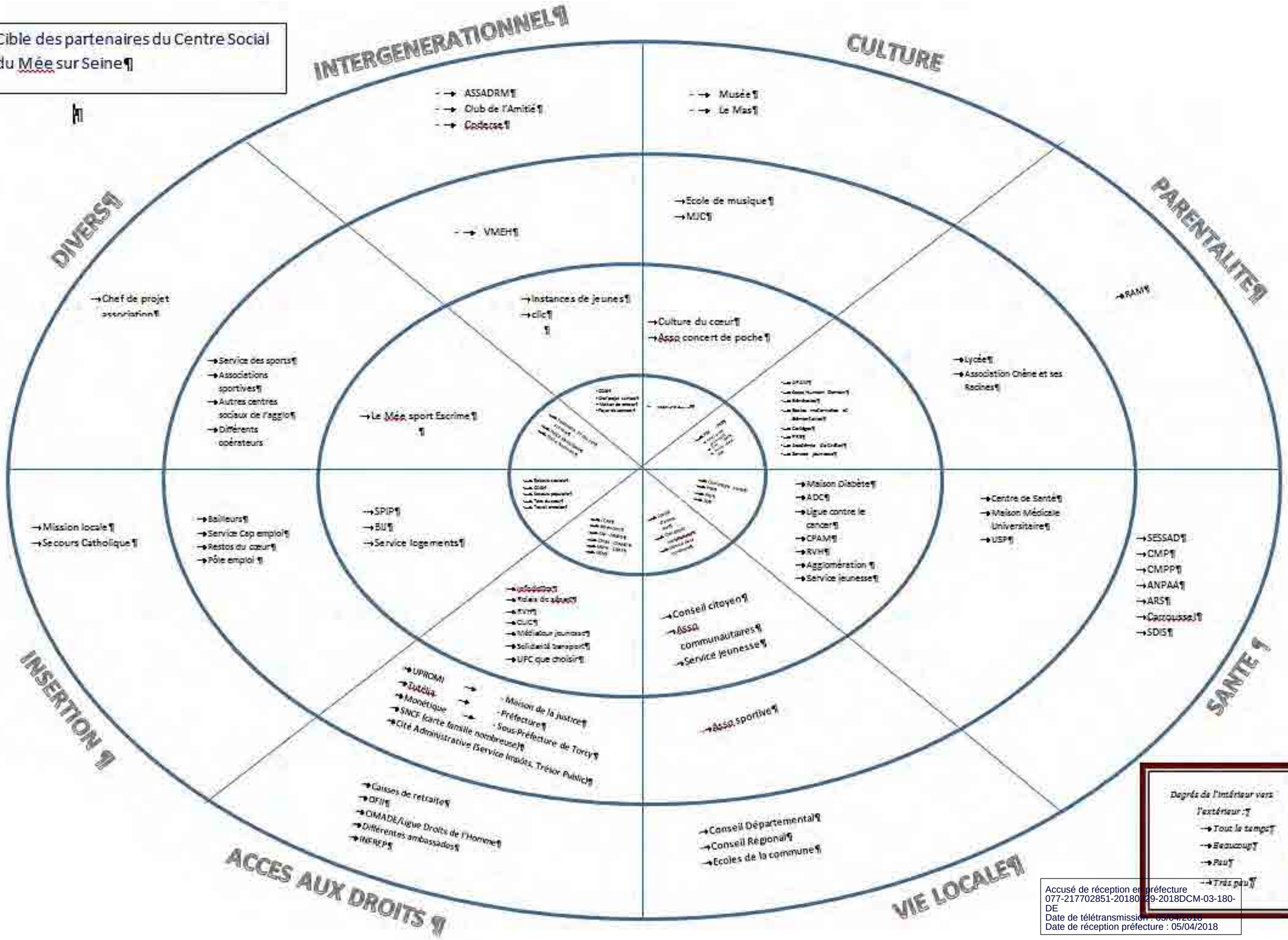

Degrés de l'intérieur vers l'extérieur :

- → *Tout le temps*
- → *Beaucoup*
- → *Peu*
- → *Très peu*

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

4/Des marges de manœuvres identifiées

En sus de l'évaluation, certains éléments ont été mis en lumière par le diagnostic :

→ Un manque de lisibilité des actions et des projets menés

→ Une structure neuve, adaptée à son usage mais pas suffisamment accueillante et chaleureuse : aménagement de l'accueil à repenser

→ Des habitants investis mais à cadrer, pour éviter les « projets en vase clos » et ouvrir à de nouvelles populations

→ Des choix à poser pour éviter une dispersion dans les projets

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

IV/ Un nouveau Projet Social en construction

A/ Stratégie de pilotage

1-Par le directeur

La construction du Projet Social ne peut être réalisée par un seul individu. Même si le directeur planifie, organise, rédige le Projet ; il se doit de travailler en équipe et de s'entourer des partenaires pour le faire. Pour cela, différentes réunions ont été organisées tout au long du projet :

→ Un Comité de Pilotage

Le comité de Pilotage a été activé dès le mois de Juin 2017. Il est composé de l'élu en charge de la Vie Sociale et de la Solidarité, de la Directrice Générale Adjointe des Services à la Population, de la directrice du Centre Social, du délégué de la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Seine et Marne, de la directrice de la Maison Départementale des Solidarités, du Délégué du Préfet, du coordinateur de l'animation de la vie sociale CAF. Il s'est réuni à plusieurs reprises pour valider les différentes étapes du Projet.

Date	15 Juin 2017	21 Septembre 2017	7 Décembre 2017	1er Février 2018
Ordre du Jour	Installation des Membres Présentation de la démarche Projet Rétro-planning (Juin 2017 à Février 2018) Proposition méthodologie phase évaluative	Présentation de l'évaluation du Projet Social 2015-2018, de la typologie du public, de la zone influence, de la page de garde du Projet. Proposition méthodologie élaboration du diagnostic partagé	Présentation du diagnostic de territoire, de la page de garde modifiée, de la carte identité de la structure. Proposition du sommaire et de la méthodologie utilisée pour la déclinaison des orientations 2018-2020.	Présentation de la déclinaison des orientations. Présentation du Projet Social finalisé.

En complément de ces réunions, la directrice a échangé régulièrement avec le coordinateur de l'animation de la vie sociale et le délégué fédéral.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

→ Une commission Vie Sociale, Handicap et Séniors

Cette commission est composée des élus de la collectivité (dont l'élu en charge de la Vie Sociale et de la Solidarité), de la Directrice Générale Adjointe des Services et de la Directrice du Centre Social. Les réunions ont suivies le même rythme et les mêmes ordres du jour que le comité de pilotage :

26 Septembre 2017 – 15 Décembre 2017 – 9 Février 2018

→ Bureau Municipal : Présentation du Projet social à la direction générale, aux adjoints au Maire et à Monsieur le Maire : 14 Février 2018.

→ Conseil Municipal : Présentation et validation du Projet Social avec délibération : 29 Mars 2018.

2-Avec l'équipe

L'équipe s'est impliquée au quotidien dans la mise en œuvre du Projet Social. Chaque année, nous élaborons, sur les conseils de la Fédération des Centres Sociaux, un bilan intermédiaire du Projet. Cela nous permet d'être au plus près des besoins des habitants et des attentes des professionnels, et donc de réajuster si besoin, notre plan d'actions. Ce travail nous a permis d'être efficace lors de la phase évaluative et de nous concentrer principalement sur les échanges avec les professionnels et les habitants.

L'équipe a participé aux différents groupes techniques et a été à l'origine de nombreuses réflexions, le pilote restant néanmoins la directrice de la structure.

Pour le suivi du Projet 2018-2020, outre l'évaluation annuelle du Projet qui est reconduite, les responsables de secteur auront pour mission de suivre l'évolution des objectifs généraux. Un objectif par référent : La référente familles : Parentalité, Référente adultes : Accès aux droits, Référent enfance : la communication, Directrice : Vivre ensemble.

3-Avec les habitants

Les habitants ont été associés à chaque étape du projet, soit via des réunions spécifiques, soit dans les groupes techniques organisés.

Des outils ont été spécifiquement créés comme le photo-langage ou le questionnaire ouvert à la population.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

B/ Les éléments de synthèse

	PARENTALITE	ACCES AUX DROITS	VIVRE ENSEMBLE/CITOYENNETE	COMMUNICATION
Principaux éléments issus de l'évaluation:	- Lien confiance avec les familles - Structure relais sur le territoire, tant pour les familles que pour les partenaires - Familles en attente d'espaces d'écoute et de ressources - Besoin de rencontres et d'échanges entre pairs	- Volonté des publics à rechercher de l'aide - Nécessité à « Accompagner » - Centre Social considéré comme un espace ressources par les habitants et les partenaires.	- Les habitants du comité d'animation, osent s'exprimer, donner leur avis. A étendre à l'ensemble des habitants. - Mixité : à travailler au travers de l'ensemble des actions - « Débordement » du public - Besoin d'accompagner l'émergence de projets collectifs	- Activités peu connues - Manque de promotion des actions - Passerelles entre service - Relais possible par les partenaires - Revalorisation espace d'accueil - Informations circulant difficilement
Principaux éléments issus du diagnostic:	- Monoparentalité - Augmentation délinquance - Délinquance visible - Travail nécessaire sur la prévention dès le plus jeune âge	- Fragilité et paupérisation de la population - Multiplication des difficultés : barrière de la langue, économique… - Turn over de la population - Pas d'autres espaces ressources sur le territoire	- Sentiment de regroupement communautaire - Isolement de certains publics - Un public chassant un autre public (genre, quartiers, cultures…) - Manque d'ouverture sur l'autre - Veille sociale réalisée par le Centre social : réactivité face à l'actualité ou aux évènements du quartier	- Large panels d'activités - Accueil : rôle primordial dans la relation avec le public, sur le développement de projets, sur l'information diffusée (Projet Social, actions…)
Orientations à poursuivre :	**SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR MISSION D'EDUCATION**	**FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES ET L'ACCES AUX DROITS**	**ENCOURAGER LE VIVRE ENSEMBLE ET L'EXPRESSION DE LA CITOYENNETE**	**DEVELOPPER LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET ET DES ACTIONS DE LA STRUCTURE**

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

C/ Les Axes d'orientation 2018 2020

DECLINAISON DU PROJET SOCIAL 2018-2020				
FINALITES	ORIENTATIONS	OBJECTIFS GENERAUX	ACTIONS	
Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire	Soutenir et accompagner les parents dans leur mission d'éducation	Favoriser les relations parents enfants	Ateliers créatifs parents-enfants	
			Soirées jeux en famille	
			Sorties familles	
		Etre un lieu de ressources pour les parents	LAEP	
			Café débats	ACF
			Apprenons l'Ecole Ensemble	
			Apprenons le Collège Ensemble	Animation
			Projets et soirées thématiques	Globale
		Permettre aux enfants de s'épanouir dans un cadre sécure	**Accompagnement à la scolarité**	
			Actions prévention	
			Animation Enfance	
La prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité	Favoriser l'égalité des chances et l'accès aux droits des personnes	Proposer un accompagnement personnalisé aux habitants	**Permanences des partenaires (CIDFF, Infodettes, UFC Que Choisir, PIJE, Planning familial…)**	
			Ecrivain Public	
			Médiation individuelle	
			Classeur partenaires	
			Permanences informatiques	
		Permettre aux habitants de comprendre et de s'intégrer dans la société française	**Ateliers de français et vie pratique**	ACF
			Ateliers pédagogiques	
			Ateliers informatiques	Animation
		Organiser des temps d'échanges entre les partenaires et avec les institutions	**Petits déjeuners partenariaux**	Globale
			Analyse de pratique	

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Inclusion sociale et la socialisation des personnes	Encourager le vivre ensemble et l'expression de la citoyenneté	Développer et formaliser des espaces de paroles pour les habitants	Comité d'animation	
			Débats partagés	
			Création d'outils d'évaluation	
			Temps formations/informations sur des thématiques ciblées	ACF
		Favoriser la rencontre des publics	Ateliers habitants	
			Contributions collectives	Animation
			Soirées festives	Globale
		Créer un cadre structurant et sécurisant pour tous	Règlement intérieur	
			Journée d'échanges professionnels	
	Développer la communication autour du projet et des actions de la structure	Créer des outils de communication	Plaquettes présentation du Centre Social pour les habitants et pour les partenaires	
			Supports d'identification de la structure pour actions extérieures	ACF
			Projection espace accueil	
			Flash infos partenaires	Animation
		Aménager et repenser l'accueil des habitants	Espaces affichage et Panneau d'accueil	Globale
			Aménagement des espaces	
			Charte d'accueil	
			Rendez-vous habitants	
			Espace ressources	

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

D/ La Programmation des actions

Certaines actions sont déjà engagées, d'autres peuvent être mises en place rapidement. Plusieurs d'entre elles nécessitent toutefois une réflexion en amont avec l'équipe et les partenaires. Des groupes de travail seront mis en place pour déterminer les modalités de fonctionnement.

ORIENTATIONS	ACTIONS	Actions existantes	2018	2019	2020
Soutenir et accompagner les parents dans leur mission d'éducation	Ateliers créatifs parents-enfants		X		
	Soirées jeux en famille	X			
	Sorties familles	X			
	LAEP	X			
	Café débats	X			
	Apprenons l'Ecole Ensemble	X			
	Apprenons le Collège Ensemble		X		
	Projets et soirées thématiques			X	
	Accompagnement à la scolarité	X			
	Actions prévention	X			
	Animation Enfance	X			
Favoriser l'égalité des chances et l'accès aux droits des personnes	Permanences des partenaires (CIDFF, Infodettes, UFC Que Choisir, PIJE, Planning familial…)	X			
	Ecrivain Public	X			
	Médiation individuelle	X			
	Classeur partenaires		X		
	Permanences informatiques	X			
	Ateliers de français et vie pratique	X			
	Ateliers pédagogiques	X			
	Ateliers informatiques	X			
	Petits déjeuners partenariaux	X			
	Analyse de pratique			X	

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Encourager le vivre ensemble et l'expression de la citoyenneté	Comité d'animation	X			
	Débats partagés			X	
	Création d'outils d'évaluation		X		
	Temps formations/informations sur des thématiques ciblées		X		
	Ateliers habitants	X			
	Contributions collectives			X	
	Soirées festives				X
	Règlement intérieur		X		
	Journée d'échanges professionnels		X		
Développer la communication autour du projet et des actions de la structure	Plaquettes présentation du Centre Social pour les habitants et pour les partenaires.		X		
	Supports d'identification de la structure pour actions extérieures			X	
	Projection espace accueil		X		
	Flash infos partenaires		X		
	Espaces affichage et Panneau d'accueil		X		
	Aménagement des espaces		X		
	Charte d'accueil			X	
	Rendez-vous habitants				X
	Espace ressources		X		

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

BUDGET PREVISIONNEL 2018 - CHARGES

	AFFECTATION DES CHARGES	TOTAL	PILOTAGE	LOGISTIQUE	ACTIVITES	COORDINATION ACF (1)
60	**ACHATS**	**54 256,50**		**52 420,04**	**480,83**	**1 355,63**
6061	FOURNITURES NON STOCKEES (EDF - EAU - ENERGIE)	23 833,41		23 833,41		
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	18 169,46		18 084,56		84,90
6064	FOURNITURES DE BUREAU	1 358,23		877,40	480,83	
6068	FOURNITURES D'ACTIVITES DONT ALIMENTATION ET BOISSONS	10 447,79		9 177,06		1 270,73
6098	AUTRES	447,61		447,61		
61	**SERVICES EXTERIEURS**	**62 766,83**	**43 337,24**	**19 177,39**	**252,20**	**0,00**
611	SOUS TRAITANCE	41 765,96	41 513,76		252,20	
612	REDEVANCE CREDIT BAIL	0,00				
613	LOCATIONS DE MATERIEL	0,00				
614	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	13 939,72		13 939,72		
6152	ENTRETIEN ET REPARATIONS	0,00				
6156	MAINTENANCE	960,00		960,00		
616	PRIMES D'ASSURANCES	4 277,67		4 277,67		
617	ETUDES ET RECHERCHES	0,00				
6181	DOCUMENTATION	413,00	413,00			
6185	FRAIS COLLOQUES ET SEMINAIRES	0,00				
6186	FORMATION DES BENEVOLES	600,00	600,00			
619	AUTRES	810,48	810,48			
62	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**	**34 875,56**	**13 423,46**	**1 749,10**	**5 474,60**	**14 228,40**
621	PERSONNEL MIS A DISPOSITION	0,00				
622	HONORAIRES ET REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES	15 048,98	5 531,98			9 517,00
6231	PUBLICITE PUBLICATIONS	427,18	427,18			
6238	DIVERS (DONS, ETRENNES, POURBOIRES)	0,00				
624	TRANSPORTS DIVERS (HORS ACTIVITES)	0,00				
6251	DEPLACEMENTS DU PERSONNEL	312,05	312,05			
6257	MISSIONS RECEPTIONS	0,00				
626	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS	1 749,10		1 749,10		
627	SERVICES BANCAIRES	0,00				
628	AUTRES SERVICES - TRAVAUX EFFECTUES A L'EXTERIEUR	2 134,50				2 134,50
6281	COTISATIONS FEDERALES - AFFILIATIONS	2 517,75	2 517,75			
62821	TRANSPORTS DES ACTIVITES	3 053,80			476,90	2 576,90
6283	FRAIS DE FORMATION DES SALARIES	4 634,50	4 634,50			
6284	FRAIS DE RECRUTEMENT	0,00				
6285	FONCTIONNEMENT DES INSTANCES REPRESENTATIVES	0,00				
629	AUTRES	4 997,70			4 997,70	
63	**IMPOTS, TAXES ET ASSIMILEES**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
631	IMPOTS ET TAXES SUR REMUNERATION (TAXES SUR SALAIRES)	0,00				
633	IMPOTS ET TAXES SUR REMUNERATION (TRANSPORT, EFFORT CONSTRUCT)	0,00				
635	AUTRES IMPOTS ET TAXES (CONTRIBUTIONS FONCIERES ET TAXES)	0,00				
6370	AUTRES IMPOTS ET TAXES (AUTRES ADMINISTRATIONS : TV)	0,00				
6371	URSSAF BENEVOLES	0,00				
639	AUTRES	0,00				
64	**CHARGES DE PERSONNEL**	**399 468,79**	**142 421,43**	**0,00**	**223 371,05**	**33 676,31**
641	SALAIRES BRUTS (Y COMPRIS CONGES PAYES)	281 003,35	99 675,02		157 036,45	24 291,88
64111	AUTRES	118 465,44	42 746,41		66 334,60	9 384,43
645	CHARGES SOCIALES	0,00				
647/648	AUTRES CHARGES SOCIALES	0,00				
649	AUTRES	0,00				
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6516	REDEVANCE, CONCESSIONS, BREVETS (SACEM)	0,00				
6517	LICENCES, ADHESIONS	0,00				
659	AUTRES	0,00				
66	**CHARGES FINANCIERES**	**0,00**		**0,00**		
6611	INTERETS D'EMPRUNTS ET DETTES	0,00				
6616	INTERETS BANCAIRES	0,00				
669	AUTRES	0,00				
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
671	CHARGES EXCEPT. SUR OPERATIONS DE GESTION (CREANCES IRRECOUVRA)	0,00				
675	VALEURS COMPTABLES DES BIENS CEDES	0,00				
679	AUTRES	0,00				
68	**DOTATIONS**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
681	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00				
687	DOTATION AUX PROVISIONS	0,00				
689	AUTRES	0,00				
86	**MISE A DISPOSITION GRATUITE**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
860	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL NON BENEVOLE	0,00				
861	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, MATERIEL, VEHICULES	0,00				
862	PRESTATIONS TECHNIQUES	0,00				
	SOUS TOTAL	**551 367,68**	199 182,13	73 346,53	229 578,68	49 260,34
	EXCEDENT DE L'EXERCICE	0,00				
	TOTAL DES CHARGES	**551 367,68**				
	TOTAL APRES REPARTITION DES CHARGES LOGISTIQUES	**551 367,68**	229 744,20		321 623,48	
	BASE DE CALCUL PS ANIMATION GLOBALE	229 744,20				
	BASE DE CALCUL PS ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES	49 260,34				

€

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

BUDGET PREVISIONNEL 2018 - PRODUITS

AFFECTATION DES PRODUITS		TOTAL	ANIMATION GLOBALE	COORDINATION ACF (1)
70	**PRODUITS DE PRESTATIONS**	**158 739,91**	134 858,99	23 880,92
70623-aut	PS REÇUES D'AUTRES EQUIPEMEMENT	0,00		
70623 - cl	PS REÇUES DES CLSH	0,00		
70623-clas	PS REÇUES DES CLAS	38 326,44	38 326,44	
70623-cs	PS REÇUES DES CS	109 254,10	86 332,10	22 922,00
70623-eaje	PS REÇUES de l'Acc Col & HG	0,00		
70623-laep	PS REÇUES DES LAEP	6 517,16	6 517,16	
70623-ram	PS REÇUES DES RAM	0,00		
70641	PARTICIPATION DES FAMILLES ET DES USAGERS	3 664,59	2 705,67	958,92
70642	AIDES PERSONNALISEES (BONS CAF, ASE, AUTRES)	977,62	977,62	
708	AUTRES	0,00		
74	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	**392 627,77**	**368 735,35**	**23 892,42**
741	SUBV & PS VERSEES PAR L'ETAT	54 000,00	54 000,00	
742	SUB & PS REGIONALES	7 000,00	7 000,00	
743	SUB & PS DEPARTEMENTALES	2 447,00	2 447,00	
744	COMMUNE	323 280,77	302 388,35	20 892,42
7451	SUBV & PS ORGANISME NATIONALE Dt PS MSA	0,00		
7452	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION CAF	5 900,00	2 900,00	3 000,00
746	SUBV & PS EPCI (INTERCO)	0,00		
747	SUBV & PS ENTREPRISE	0,00		
748	SUBV & PS PAR AUTRE ENTITE PUBLIQUE	0,00		
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**0,00**	0,00	0,00
756	COTISATIONS ET DONS	0,00		
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00		
759	AUTRES	0,00		
76	**PRODUITS FINANCIERS**	**0,00**	0,00	0,00
762	INTERETS	0,00		
769	AUTRES	0,00		
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**0,00**	0,00	0,00
771	PRODUITS EXCEPT. SUR OPERATIONS COURANTES	0,00		
775	PRIX DE VENTE DE BIENS CEDES	0,00		
777	QUOTE PART DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0,00		
779	AUTRES	0,00		
78	**REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**	**0,00**	0,00	0,00
781	REPRISE SUR PROVISIONS	0,00		
789	AUTRES	0,00		
87	**CONTRIBUTIONS EN NATURE**	**0,00**	0,00	0,00
871	PRESTATIONS EN NATURE DE LA COMMUNE	0,00		
872	PRESTATIONS EN NATURE DU DEPARTEMENT	0,00		
879	AUTRES	0,00		
	SOUS TOTAL	551 367,68	503 594,34	47 773,34
	DEFICIT DE L'EXERCICE	0,00		
	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	551 367,68		

€

BUDGET PREVISIONNEL 2019 - CHARGES

	AFFECTATION DES CHARGES	TOTAL	PILOTAGE	LOGISTIQUE	ACTIVITES	COORDINATION ACF (1)
60	**ACHATS**	**54 799,00**		**52 944,20**	**485,63**	**1 369,17**
6061	FOURNITURES NON STOCKEES (EDF - EAU - ENERGIE)	24 071,74		24 071,74		
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	18 351,15		18 265,41		85,74
6064	FOURNITURES DE BUREAU	1 371,80		886,17	485,63	
6068	FOURNITURES D'ACTIVITES DONT ALIMENTATION ET BOISSONS	10 552,23		9 268,80		1 283,43
6098	AUTRES	452,08		452,08		
61	**SERVICES EXTERIEURS**	**63 394,47**	**43 770,60**	**18 399,55**	**254,72**	**969,60**
611	SOUS TRAITANCE	42 183,61	41 928,89		254,72	
612	REDEVANCE CREDIT BAIL	0,00				
613	LOCATIONS DE MATERIEL	0,00				
614	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	14 079,11		14 079,11		
6152	ENTRETIEN ET REPARATIONS	0,00				
6156	MAINTENANCE	969,60				969,60
616	PRIMES D'ASSURANCES	4 320,44		4 320,44		
617	ETUDES ET RECHERCHES	0,00				
6181	DOCUMENTATION	417,13	417,13			
6185	FRAIS COLLOQUES ET SEMINAIRES	0,00				
6186	FORMATION DES BENEVOLES	606,00	606,00			
619	AUTRES	818,58	818,58			
62	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**	**35 224,27**	**13 557,68**	**1 766,59**	**5 529,33**	**14 370,67**
621	PERSONNEL MIS A DISPOSITION	0,00				
622	HONORAIRES ET REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES	15 199,47	5 587,30			9 612,17
6231	PUBLICITE PUBLICATIONS	431,45	431,45			
6238	DIVERS (DONS, ETRENNES, POURBOIRES)	0,00				
624	TRANSPORTS DIVERS (HORS ACTIVITES)	0,00				
6251	DEPLACEMENTS DU PERSONNEL	315,17	315,17			
6257	MISSIONS RECEPTIONS	0,00				
626	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS	1 766,59		1 766,59		
627	SERVICES BANCAIRES	0,00				
628	AUTRES SERVICES - TRAVAUX EFFECTUES A L'EXTERIEUR	2 155,84				2 155,84
6281	COTISATIONS FEDERALES - AFFILIATIONS	2 542,92	2 542,92			
62821	TRANSPORTS DES ACTIVITES	3 084,32			481,66	2 602,66
6283	FRAIS DE FORMATION DES SALARIES	4 680,84	4 680,84			
6284	FRAIS DE RECRUTEMENT	0,00				
6285	FONCTIONNEMENT DES INSTANCES REPRESENTATIVES	0,00				
629	AUTRES	5 047,67			5 047,67	
63	**IMPOTS, TAXES ET ASSIMILEES**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
631	IMPOTS ET TAXES SUR REMUNERATION (TAXES SUR SALAIRES)	0,00				
633	IMPOTS ET TAXES SUR REMUNERATION (TRANSPORT, EFFORT CONSTRUCT)	0,00				
635	AUTRES IMPOTS ET TAXES (CONTRIBUTIONS FONCIERES ET TAXES)	0,00				
6370	AUTRES IMPOTS ET TAXES (AUTRES ADMINISTRATIONS : TV)	0,00				
6371	URSSAF BENEVOLES	0,00				
639	AUTRES	0,00				
64	**CHARGES DE PERSONNEL**	**403 463,45**	**143 845,64**	**0,00**	**225 604,75**	**34 013,06**
641	SALAIRES BRUTS (Y COMPRIS CONGES PAYES)	283 813,37	100 671,77		158 606,81	24 534,79
64111	AUTRES	119 650,08	43 173,87		66 997,94	9 478,27
645	CHARGES SOCIALES	0,00				
647/648	AUTRES CHARGES SOCIALES	0,00				
649	AUTRES	0,00				
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6516	REDEVANCE, CONCESSIONS, BREVETS (SACEM)	0,00				
6517	LICENCES, ADHESIONS	0,00				
659	AUTRES	0,00				
66	**CHARGES FINANCIERES**	**0,00**		**0,00**		
6611	INTERETS D'EMPRUNTS ET DETTES	0,00				
6616	INTERETS BANCAIRES	0,00				
669	AUTRES	0,00				
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
671	CHARGES EXCEPT. SUR OPERATIONS DE GESTION (CREANCES IRRECOUVRA)	0,00				
675	VALEURS COMPTABLES DES BIENS CEDES	0,00				
679	AUTRES	0,00				
68	**DOTATIONS**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
681	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00				
687	DOTATION AUX PROVISIONS	0,00				
689	AUTRES	0,00				
86	**MISE A DISPOSITION GRATUITE**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
860	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL NON BENEVOLE	0,00				
861	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, MATERIEL, VEHICULES	0,00				
862	PRESTATIONS TECHNIQUES	0,00				
	SOUS TOTAL	**556 881,19**	201 173,92	73 110,34	231 874,43	50 722,50

EXCEDENT DE L'EXERCICE	0,00
TOTAL DES CHARGES	**556 881,19**

€

TOTAL APRES REPARTITION DES CHARGES LOGISTIQUES	**556 881,19**	231 576,52		325 304,67

BASE DE CALCUL PS ANIMATION GLOBALE	231 576,52
BASE DE CALCUL PS ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES	50 722,50

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

BUDGET PREVISIONNEL 2019 - PRODUITS

AFFECTATION DES PRODUITS		TOTAL	ANIMATION GLOBALE	COORDINATION ACF (1)
70	**PRODUITS DE PRESTATIONS**	**158 739,91**	134 858,99	23 880,92
70623-aut	PS REÇUES D'AUTRES EQUIPEMEMENT	0,00		
70623 - cl	PS REÇUES DES CLSH	0,00		
70623-clas	PS REÇUES DES CLAS	38 326,44	38 326,44	
70623-cs	PS REÇUES DES CS	109 254,10	86 332,10	22 922,00
70623-eaje	PS REÇUES de l'Acc Col & HG	0,00		
70623-laep	PS REÇUES DES LAEP	6 517,16	6 517,16	
70623-ram	PS REÇUES DES RAM	0,00		
70641	PARTICIPATION DES FAMILLES ET DES USAGERS	3 664,59	2 705,67	958,92
70642	AIDES PERSONNALISEES (BONS CAF, ASE, AUTRES)	977,62	977,62	
708	AUTRES	0,00		
74	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	**398 141,28**	**373 746,66**	**24 394,62**
741	SUBV & PS VERSEES PAR L'ETAT	54 000,00	54 000,00	
742	SUB & PS REGIONALES	7 000,00	7 000,00	
743	SUB & PS DEPARTEMENTALES	2 447,00	2 447,00	
744	COMMUNE	328 794,28	307 399,66	21 394,62
7451	SUBV & PS ORGANISME NATIONALE Dt PS MSA	0,00		
7452	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION CAF	5 900,00	2 900,00	3 000,00
746	SUBV & PS EPCI (INTERCO)	0,00		
747	SUBV & PS ENTREPRISE	0,00		
748	SUBV & PS PAR AUTRE ENTITE PUBLIQUE	0,00		
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**0,00**	0,00	0,00
756	COTISATIONS ET DONS	0,00		
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00		
759	AUTRES	0,00		
76	**PRODUITS FINANCIERS**	**0,00**	0,00	0,00
762	INTERETS	0,00		
769	AUTRES	0,00		
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**0,00**	0,00	0,00
771	PRODUITS EXCEPT. SUR OPERATIONS COURANTES	0,00		
775	PRIX DE VENTE DE BIENS CEDES	0,00		
777	QUOTE PART DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0,00		
779	AUTRES	0,00		
78	**REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**	**0,00**	0,00	0,00
781	REPRISE SUR PROVISIONS	0,00		
789	AUTRES	0,00		
87	**CONTRIBUTIONS EN NATURE**	**0,00**	0,00	0,00
871	PRESTATIONS EN NATURE DE LA COMMUNE	0,00		
872	PRESTATIONS EN NATURE DU DEPARTEMENT	0,00		
879	AUTRES	0,00		
	SOUS TOTAL	556 881,19	508 605,65	48 275,54
	DEFICIT DE L'EXERCICE	0,00		
	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	556 881,19		

€

BUDGET PREVISIONNEL 2020 - CHARGES

	AFFECTATION DES CHARGES	TOTAL	PILOTAGE	LOGISTIQUE	ACTIVITES	COORDINATION
60	**ACHATS**	**55 347,02**		**53 473,66**	**490,49**	**1 382,87**
6061	FOURNITURES NON STOCKEES (EDF - EAU - ENERGIE)	24 312,46		24 312,46		
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	18 534,66		18 448,06		86,60
6064	FOURNITURES DE BUREAU	1 385,52		895,03	490,49	
6068	FOURNITURES D'ACTIVITES DONT ALIMENTATION ET BOISSONS	10 657,78		9 361,51		1 296,27
6098	AUTRES	456,60		456,60		
61	**SERVICES EXTERIEURS**	**64 028,35**	**44 208,25**	**4 363,65**	**14 477,16**	**979,29**
611	SOUS TRAITANCE	42 605,44	42 348,18		257,26	
612	REDEVANCE CREDIT BAIL	0,00				
613	LOCATIONS DE MATERIEL	0,00				
614	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	14 219,90			14 219,90	
6152	ENTRETIEN ET REPARATIONS	0,00				
6156	MAINTENANCE	979,29				979,29
616	PRIMES D'ASSURANCES	4 363,65		4 363,65		
617	ETUDES ET RECHERCHES	0,00				
6181	DOCUMENTATION	421,30	421,30			
6185	FRAIS COLLOQUES ET SEMINAIRES	0,00				
6186	FORMATION DES BENEVOLES	612,00	612,00			
619	AUTRES	826,77	826,77			
62	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**	**33 008,16**	**14 240,07**	**1 784,25**	**5 098,15**	**11 885,69**
621	PERSONNEL MIS A DISPOSITION	0,00				
622	HONORAIRES ET REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES	15 351,46	5 643,17			9 708,29
6231	PUBLICITE PUBLICATIONS	435,76	435,76			
6238	DIVERS (DONS, ETRENNES, POURBOIRES)	0,00				
624	TRANSPORTS DIVERS (HORS ACTIVITES)	0,00				
6251	DEPLACEMENTS DU PERSONNEL	318,32	318,32			
6257	MISSIONS RECEPTIONS	0,00				
626	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS	1 784,25		1 784,25		
627	SERVICES BANCAIRES	0,00				
628	AUTRES SERVICES - TRAVAUX EFFECTUES A L'EXTERIEUR	2 177,40				2 177,40
6281	COTISATIONS FEDERALES - AFFILIATIONS	3 115,17	3 115,17			
62821	TRANSPORTS DES ACTIVITES	0,00				
6283	FRAIS DE FORMATION DES SALARIES	4 727,65	4 727,65			
6284	FRAIS DE RECRUTEMENT	0,00				
6285	FONCTIONNEMENT DES INSTANCES REPRESENTATIVES	0,00				
629	AUTRES	5 098,15			5 098,15	
63	**IMPOTS, TAXES ET ASSIMILEES**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
631	IMPOTS ET TAXES SUR REMUNERATION (TAXES SUR SALAIRES)	0,00				
633	IMPOTS ET TAXES SUR REMUNERATION (TRANSPORT, EFFORT CONSTRUCT)	0,00				
635	AUTRES IMPOTS ET TAXES (CONTRIBUTIONS FONCIERES ET TAXES)	0,00				
6370	AUTRES IMPOTS ET TAXES (AUTRES ADMINISTRATIONS : TV)	0,00				
6371	URSSAF BENEVOLES	0,00				
639	AUTRES	0,00				
64	**CHARGES DE PERSONNEL**	**407 498,08**	**145 284,09**	**0,00**	**227 860,80**	**34 353,19**
641	SALAIRES BRUTS (Y COMPRIS CONGES PAYES)	286 651,50	101 678,48		160 192,88	24 780,14
64111	AUTRES	120 846,58	43 605,61		67 667,92	9 573,05
645	CHARGES SOCIALES	0,00				
647/648	AUTRES CHARGES SOCIALES	0,00				
649	AUTRES	0,00				
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6516	REDEVANCE, CONCESSIONS, BREVETS (SACEM)	0,00				
6517	LICENCES, ADHESIONS	0,00				
659	AUTRES	0,00				
66	**CHARGES FINANCIERES**	**0,00**		**0,00**		
6611	INTERETS D'EMPRUNTS ET DETTES	0,00				
6616	INTERETS BANCAIRES	0,00				
669	AUTRES	0,00				
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
671	CHARGES EXCEPT. SUR OPERATIONS DE GESTION (CREANCES IRRECOUVRA)	0,00				
675	VALEURS COMPTABLES DES BIENS CEDES	0,00				
679	AUTRES	0,00				
68	**DOTATIONS**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
681	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00				
687	DOTATION AUX PROVISIONS	0,00				
689	AUTRES	0,00				
86	**MISE A DISPOSITION GRATUITE**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
860	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL NON BENEVOLE	0,00				
861	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, MATERIEL, VEHICULES	0,00				
862	PRESTATIONS TECHNIQUES	0,00				
	SOUS TOTAL	**559 881,61**	203 732,41	59 621,56	247 926,60	48 601,04
	EXCEDENT DE L'EXERCICE	0,00				
	TOTAL DES CHARGES	**559 881,61**				
	TOTAL APRES REPARTITION DES CHARGES LOGISTIQUES	**559 881,61**	228 013,47		331 868,14	
	BASE DE CALCUL PS ANIMATION GLOBALE	228 013,47				
	BASE DE CALCUL PS ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES	48 601,04				

€

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

BUDGET PREVISIONNEL 2020 - PRODUITS

AFFECTATION DES PRODUITS		TOTAL	ANIMATION GLOBALE	COORDINATION ACF (1)
70	**PRODUITS DE PRESTATIONS**	**158 739,91**	134 858,99	23 880,92
70623-aut	PS REÇUES D'AUTRES EQUIPEMEMENT	0,00		
70623 - cl	PS REÇUES DES CLSH	0,00		
70623-clas	PS REÇUES DES CLAS	38 326,44	38 326,44	
70623-cs	PS REÇUES DES CS	109 254,10	86 332,10	22 922,00
70623-eaje	PS REÇUES de l'Acc Col & HG	0,00		
70623-laep	PS REÇUES DES LAEP	6 517,16	6 517,16	
70623-ram	PS REÇUES DES RAM	0,00		
70641	PARTICIPATION DES FAMILLES ET DES USAGERS	3 664,59	2 705,67	958,92
70642	AIDES PERSONNALISEES (BONS CAF, ASE, AUTRES)	977,62	977,62	
708	AUTRES	0,00		
74	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	**401 141,70**	**376 239,90**	**24 901,80**
741	SUBV & PS VERSEES PAR L'ETAT	54 000,00	54 000,00	
742	SUB & PS REGIONALES	7 000,00	7 000,00	
743	SUB & PS DEPARTEMENTALES	2 447,00	2 447,00	
744	COMMUNE	331 794,70	309 892,90	21 901,80
7451	SUBV & PS ORGANISME NATIONALE Dt PS MSA	0,00		
7452	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION CAF	5 900,00	2 900,00	3 000,00
746	SUBV & PS EPCI (INTERCO)	0,00		
747	SUBV & PS ENTREPRISE	0,00		
748	SUBV & PS PAR AUTRE ENTITE PUBLIQUE	0,00		
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**0,00**	0,00	0,00
756	COTISATIONS ET DONS	0,00		
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00		
759	AUTRES	0,00		
76	**PRODUITS FINANCIERS**	**0,00**	0,00	0,00
762	INTERETS	0,00		
769	AUTRES	0,00		
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**0,00**	0,00	0,00
771	PRODUITS EXCEPT. SUR OPERATIONS COURANTES	0,00		
775	PRIX DE VENTE DE BIENS CEDES	0,00		
777	QUOTE PART DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0,00		
779	AUTRES	0,00		
78	**REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**	**0,00**	0,00	0,00
781	REPRISE SUR PROVISIONS	0,00		
789	AUTRES	0,00		
87	**CONTRIBUTIONS EN NATURE**	**0,00**	0,00	0,00
871	PRESTATIONS EN NATURE DE LA COMMUNE	0,00		
872	PRESTATIONS EN NATURE DU DEPARTEMENT	0,00		
879	AUTRES	0,00		
	SOUS TOTAL	559 881,61	511 098,89	48 782,72
	DEFICIT DE L'EXERCICE	0,00		
	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	559 881,61		

€

F/ Le plan de communication

Le projet social sera transmis après agrément, à chaque partenaire de la structure. Cependant, pour faciliter son appropriation et sa lecture, un document de synthèse sera créé avec le service communication de la ville, sous la forme d'une plaquette, rappelant à la fois les missions générales d'un Centre Social et nos orientations.

La communication sera un axe dédié du projet afin que le Centre Social ne soit pas réservé à une partie de la population. Mais bien, que celui-ci soit connu de tous, et que chaque habitant, s'il en ressent le besoin, puisse un jour, pousser les portes de la structure.

Conclusion

Ce projet Social résulte d'une année de bilans, de rencontres et d'échanges. Il n'est pas l'aboutissement d'un travail mais bien le début d'une nouvelle aventure. Beaucoup de réflexions restent encore à construire.

C'est un projet riche, avec de nombreuses actions à mener, dans un calendrier à la fois cohérent et restreint (période pré-électorale à respecter). L'équipe est consciente des enjeux, et veut se donner les moyens d'y parvenir, pour faire en sorte que le Centre Social soit connu et reconnu par l'ensemble de la population, qu'il devienne un lien de référence pour les habitants, et pas seulement pour ceux du quartier des Courtilleraies.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

ANNEXES

1- Plan locaux
2- Organigramme et missions de l'équipe
3- Fiche bilans du Projet Social 2015 2018
4- Fiches actions du Projet Social 2018 2020

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

ANNEXE 1 : LES LOCAUX

Le Centre Social a pu bénéficier du Programme de Rénovation Urbaine. La structure a été entièrement réhabilitée avec une partie importante de démolition et de reconstruction.

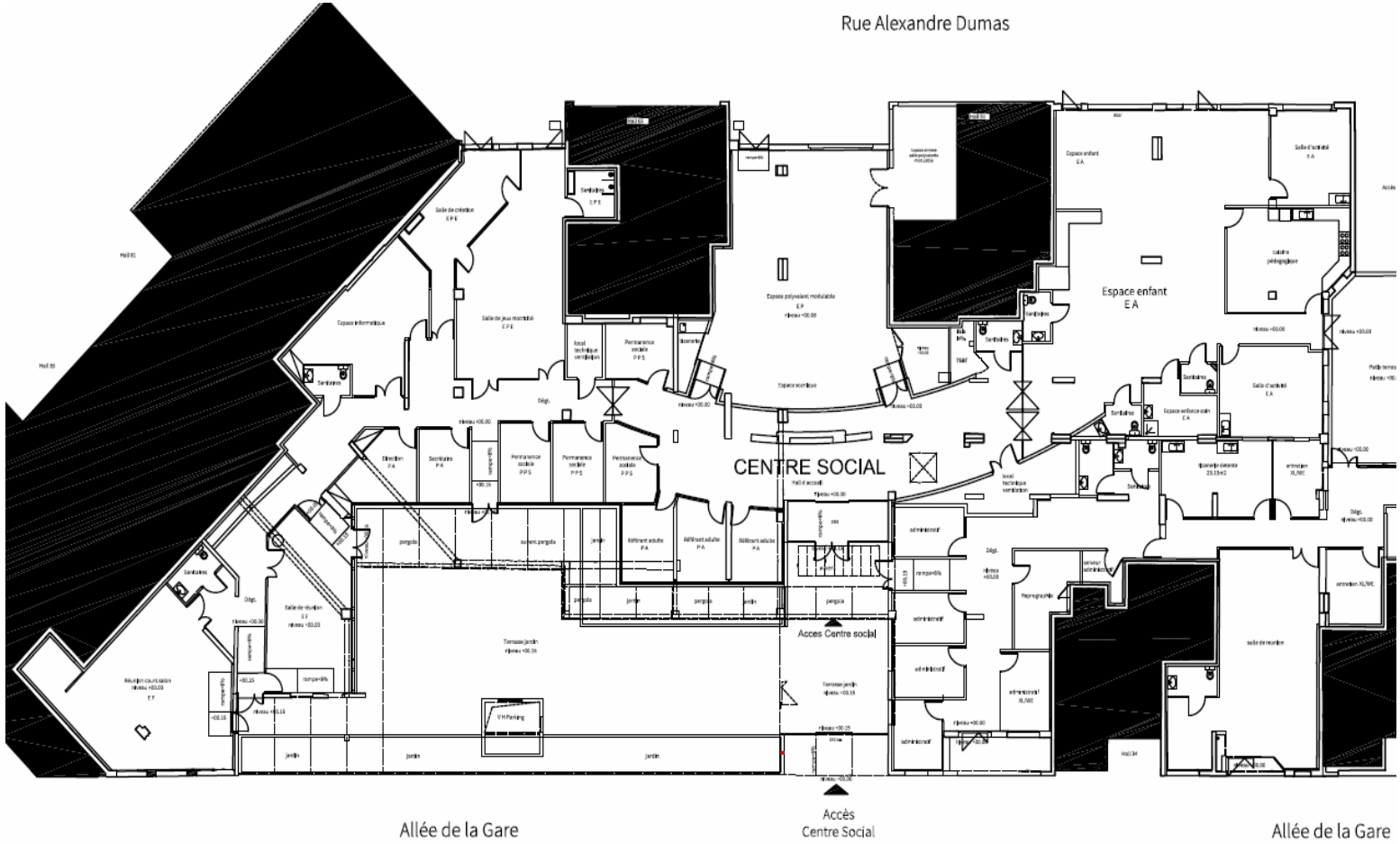

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Le Centre Social bénéficie d'une surface de plus de 1205 mètres carrés comprenant :

- un espace extérieur aménagé pour pouvoir organiser des gouters avec les familles, des jeux avec les enfants. Des ateliers jardinage sont réalisés via des jardinières implantées devant les bureaux et près des barrières (240m2)
- Un accueil avec une zone affichage et d'informations ainsi qu'un espace attente (105m2)
- Une cuisine pédagogique (33m2)

Chaque secteur est dissocié : Enfants/ Adultes/ Petite enfance/ Familles

- Secteur Enfance : Un espace polyvalent, 3 salles d'activités, une infirmerie (221 m2)
- Secteur Adultes : 4 bureaux de permanence (44m2)
- Secteur Petite enfance : une salle création et une salle de motricité avec jeux de faire semblant (87m2)
- Secteur familles : deux salles de réunion, une salle informatique, une salle polyvalente (279 m2)

Les bureaux de l'équipe sont installés le long du jardin afin d'être proche de l'accueil mais aussi de pouvoir bénéficier d'une lumière naturelle.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

ANNEXE 2 : L'EQUIPE

1- Organigramme

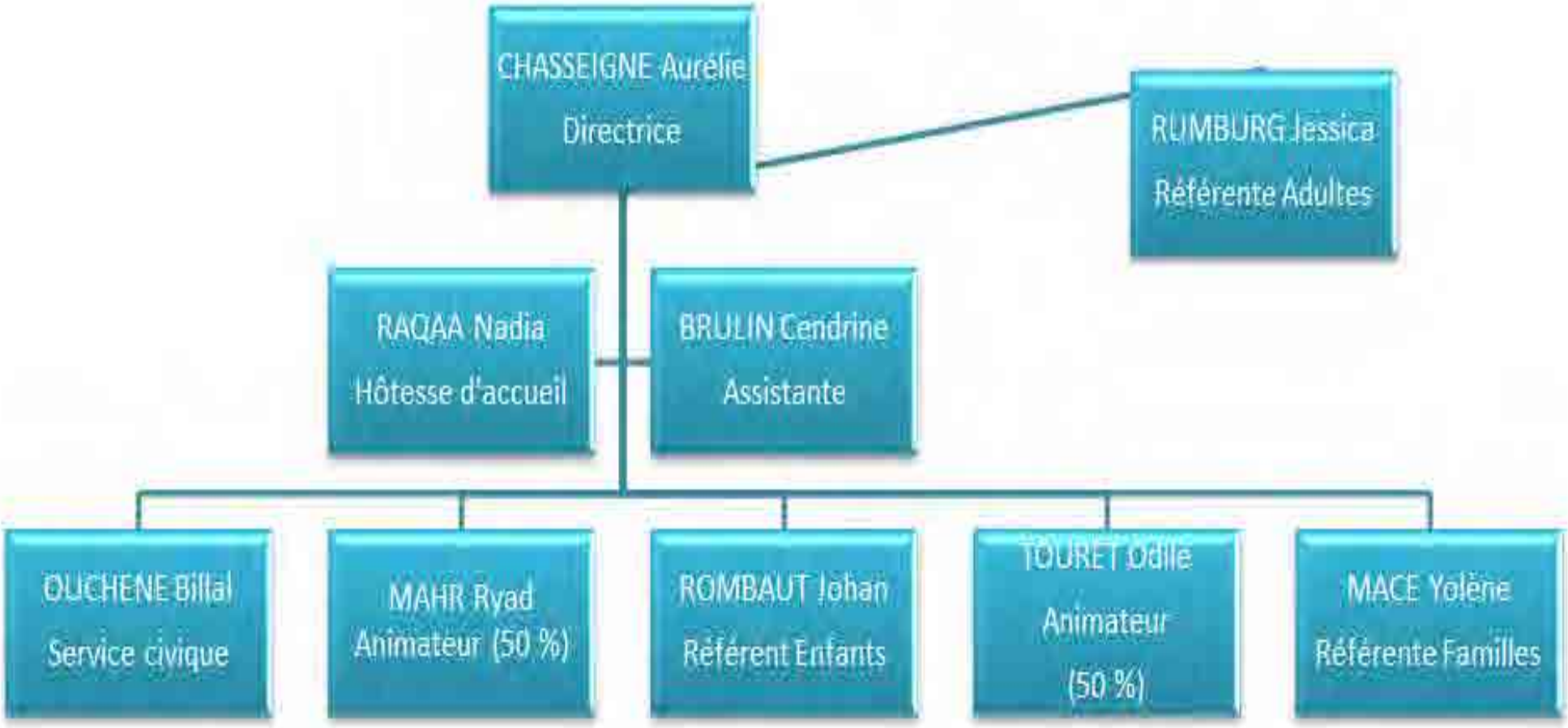

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

2- Répartition des missions

Nadia Raqaa	Cendrine Brulin	Odile Touret	Yolene Macé	Ryad Mahr	Jessica Rumburg	Johan Rombaut	Billal Ouchêne	Aurélie Chasseigne
Agent d'accueil Titulaire 1 ETP En poste depuis 2002.	**Assistante** Titulaire 1 ETP En poste depuis 2010.	**Animatrice** Titulaire 0,5 ETP (Mi-temps thérapeutique) Reclassement professionnel en janvier 2018.	**Référente familles** Titulaire 1 ETP En poste depuis aout 2017.	**Animateur** Vacataire 0,5 ETP (en soutien poste Mme Touret) En poste en janvier 2018.	**Référente Adultes** Vacataire 1 ETP Remplacement congé maternité En poste depuis janvier 2018.	**Référent Enfance** Titulaire 1 ETP En poste depuis 2012.	**Animateur** Service Civique 0,6 ETP En poste depuis janvier 2018	**Directrice** Titulaire 1 ETP En poste depuis 2009.
Baccalauréat général.	Baccalauréat professionnel, niveau BTS.	Brevet des collèges. CAP sténodactylo. Diplôme état auxiliaire puériculture.	BPJEPS LTP. Baccalauréat professionnel. Niveau BTS. Actuellement en VAE DEJEPS.	Baccalauréat professionnel.	Baccalauréat général Licence de psychologie Master 1 psychologie clinique parcours psychothérapies.	BPJEPS LTP.	Brevet des collèges.	DEJEPS- DESJEPS Licence sociologie, licence professionnelle directeur de structure et de projets. Niveau maitrise sociologie.
Accueil Physique et téléphonique Information, orientation et prise de rendez-vous pour le public	Gestion du secrétariat (courriers, compte-rendu, tableaux bords…) Gestion des	Animation et encadrement des activités petite enfance Animation et encadrement d'ateliers	Coordination et proposition d'actions relatives au soutien à la fonction parentale	Création, gestion et animation d'ateliers pédagogiques en lien avec des problématiques	Interventions de médiation entre les usagers et les différents organismes concernés Conduite	Coordination des projets d'animation de l'accueil de loisirs Coordination des projets transversaux	Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs devoirs, dans le suivi méthodologique et dans	Veille sociale. Elaboration, conduite et suivi du Projet Social Facilite l'émergence de projets à partir de

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Gestion du planning des salles et des bureaux Gestion de la régie de recette et d'avance Gestion des inscriptions aux différentes activités de la structure Gestion de l'intendance	congés et absences Gestion du matériel et des fournitures administratives Gestion du budget : bons de commande, suivi, factures Gestion des recettes : convention, imputations Accueillante LAEP	Habitants En binôme avec agent d'accueil, Accueil physique et téléphonique Participation à la réflexion et à la réalisation de projets collectifs	Mise en place d'actions d'insertion sociale Planification et organisation des sorties familiales Participation à l'organisation et à la mise en place d'animation collectives familles Intervention de médiation entre les usagers et les différents organismes concernés	repérées sur le territoire Diffusion de l'information pour assurer la promotion des ateliers, de la structure et des actions des partenaires locaux Participation à la réalisation de projets collectifs, tels que les ateliers habitants (créatif, sport, cuisine…)	d'entretiens individuels Conception et la réalisation de projets collectifs Organisation des permanences et ateliers Informatiques Coordination des partenaires autour de l'égalité des chances (Ecrivain Public, UFC Que Choisir, PIMMS,…) Mise en place et gestion des actions d'apprentissage de la langue Française	enfance jeunesse Encadrement des équipes de l'accueil de loisirs et de l'accompagnement scolaire Suivi du dispositif VVV Coordination et organisation du dispositif CLAS Coordination et organisation du mini camp Coordination et organisation des animations festives	l'organisation de leur révision Faire la promotion des activités Participer aux projets collectifs Créer du lien avec les familles en suivant l'implication et la présence des jeunes, en formalisant des temps de rencontre	l'expression des habitants et des partenaires Evaluation des actions, Recherche et rédaction des dossiers de subventions Encadrement de l'équipe de professionnels et de bénévoles Suivi budgétaire et financier de la structure Gestion de l'équipement Relations avec les partenaires, la collectivité et les élus.

3- Les vacataires

Afin de compléter l'équipe de professionnels, le Centre Social fait régulièrement appel à des intervenants extérieurs pour des missions spécifiques telles que l'aide aux devoirs, l'encadrement de l'accueil de loisirs ou pour des projets ponctuels. Il s'agit de contractuels employés par la mairie.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

4- Les bénévoles

Il est difficile de définir ce qu'est un bénévole. Est-ce un habitant impliqué, qui encadre un groupe, qui propose des actions… Peut-on et doit-on considérer que, c'est un but à atteindre, dans la participation des habitants à notre projet ?

Chaque habitant qui le souhaite, peut proposer de s'impliquer dans la vie de la structure. Il peut prendre part au comité d'animation : donner son point de vue, partager ses idées…, il peut aussi transmettre et valoriser son savoir ou ses connaissances au travers d'une action ou d'un projet, accompagner des publics dans l'apprentissage… Il n'existe pas un profil type ni une réponse prédéterminée.

En fonction de la demande, la personne est reçue par un membre de l'équipe ou par la directrice, et est accompagnée dans son projet, même si celui-ci n'est pas directement lié au Centre Social. Par exemple, devenir bénévole au sein d'une association caritative.

L'équipe de bénévoles d'activités du Centre Social est composée à ce jour de 13 personnes, impliquées dans les différents secteurs enfance, familles, adultes. Ils interviennent régulièrement auprès du public.

- M. GUEANT → Ecrivain Public, retraité
- M. PAZERA → Formateur Atelier de Français et Vie Pratique, Directeur d'école retraité
- M. BERNEDE → Accompagnateur Scolaire, Licence de Philosophie
- Mme GUEANT → Formatrice Atelier de Français et Vie Pratique, Psychologue retraitée
- M. PHELIPON → Formateur Atelier de Français et Vie Pratique et accompagnateur scolaire, retraité
- Mme ROY → Formatrice Atelier socio linguistique et Accompagnatrice Scolaire, Retraitée
- M. CARLES → Formateur Atelier socio linguistique, cadre retraité
- M. BILLECOCQ → Formateur Atelier socio linguistique, Ingénieur retraité
- Mme MOULIN → Accompagnatrice scolaire, animatrice retraitée
- Mme BORGNE → Formatrice Atelier de Français et Vie Pratique, formatrice retraitée
- Mme CHENOUFI → Formatrice Atelier de Français et Vie Pratique, retraitée
- Mme DOUABOU → Formatrice Atelier de Français et Vie Pratique, en activité
- Mme MARTIN → Formatrice Atelier de Français et Vie Pratique et accompagnatrice scolaire, en activité

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

ANNEXE 3 : EVALUATIONS DU PROJET SOCIAL PAR AXE ORIENTATION

ANALYSE DE L'AXE 1 DU PROJET SOCIAL

RAPPEL ORIENTATION : Soutenir et accompagner les parents dans leurs missions d'éducation
Rappel des ACTIONS : Accompagnement à la fonction parentale, CLAS, Animation Enfance

COHERENCE :

- **L'orientation est-elle en cohérence avec les missions des Centres Sociaux définies dans la circulaire de la CNAF ?**

Le Centre Social centralise les actions parentalité du territoire : vision globale. Il est légitime dans ce domaine, et c'est en cohérence avec les orientations de la circulaires CNAF. Cependant, il ne peut pas être seul. Il a besoin d'un travail en transversalité. Il est donc nécessaire de réactiver l'instance de coordination et de lui donner un nouvel essor, peut être avec des sous-groupes par tranches d'âge.
La structure est bien positionnée sur ce champ : elle permet d'agir sans autres contraintes. Elle n'est pas fléchée sociale ou protection de l'enfance. Les familles peuvent donc s'y rendre sans peur de « représailles ».

- **L'orientation est-elle en cohérence par rapport au territoire et par rapport au public cible ?**

C'est en cohérence avec la fragilité des publics : Les parents sont souvent désemparés. Ils ne mesurent pas les conséquences de ce qui peut se passer en dehors des structures = Action à développer.
Les actions évoluent chaque année pour être au plus près du territoire et des besoins repérés des familles.

- **Les actions sont-elles cohérentes au regard de l'orientation proposée ?**

Il est important de rappeler cet objectif afin que les actions ne glissent pas sur d'autres orientations, comme pour le CLAS ou l'animation enfance. Il faut poursuivre en ce sens. Le travail mené porte ses fruits. Il faut être en invention constante pour impliquer les familles.
Il est nécessaire de développer des actions en direction des parents de collégiens.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

EFFICACITE :

- Les actions ont-elles répondu à l'orientation définie dans le projet social ?

Certaines actions existent depuis plusieurs années. Il existe un lien de confiance avec les familles et avec les partenaires. Chacune d'entre elle a sa place dans le travail mené autour de la parentalité.

- Les résultats obtenus sont-ils efficients ?

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les résultats sont positifs.
Animation de quartier = les équipes connaissent le territoire, le public, le quartier. Elles ont une capacité à rebondir, à s'adapter au changement.
Le travail autour de la socialisation, notamment pour les tout-petits est très important.
Le triangle Parents-Enfants-Institution est important. Les institutions, notamment le Centre Social, sont des relais d'informations. Le Centre social est un espace de paroles neutre. Les familles ne se sentent ni juger, ni pénaliser. Elles osent dire et parler.
Les actions proposées permettent un développement des enfants : ils sortent du cadre familial, participent à des loisirs éducatifs.

- Les objectifs sont-ils atteints et l'orientation doit-elle être pérennisée ?

Les partenaires se servent des actions du Centre Social comme des outils de prévention (LAEP, Animation Enfance…). D'où, un nombre d'orientations important.
Les actions sont parfois des prétextes pour travailler d'autres champs, comme l'enfance, où les animateurs participent à la prévention (pas uniquement délinquance). Nous véhiculons des messages (Ecrans, Internet…).
Même si les objectifs sont atteints, le travail doit se poursuivre pour toucher de nouvelles familles. Les résultats s'obtiennent sur le long terme.

IMPACT :

- L'orientation a-t-elle contribué à développer la mixité au sein de la structure ?

En fonction des actions, nous ne touchons pas le même public. Certaines familles par exemple, ne viennent que pour le LAEP. Elles n'osent pas toujours venir sur d'autres actions, même si elles semblent intéressées. Parfois, c'est aussi parce qu'elles n'ont pas connaissances des autres actions.
AEE : levier pour faire venir de nouveaux publics.

- A-t-elle permis de développer des partenariats ?

Le Centre Social est repéré par les partenaires. Il est identifié comme interlocuteur privilégié sur le champ de la parentalité.
Il faut poursuivre le travail avec les associations du territoire.
Besoins de développer les transmissions d'informations, les passerelles entre structures.
Présence d'autres intervenants sur les actions : complémentarité.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

- **A-t-elle permis de répondre aux besoins des habitants ?**

Les familles peuvent, même si elles ont des difficultés financières, inscrire leurs enfants dans les activités proposées par le centre. La quasi gratuité des actions est un plus pour mobiliser les parents. D'autant plus, que les loisirs, mêmes éducatifs ne sont pas une priorité. Les familles sont dans un registre de survie.
La création de lien social, est une première porte d'entrée.
Est-ce un besoin repéré ou est-ce un besoin que l'on a créé ? Dans tous les cas, les familles en ressentent le besoin, l'expriment et participent aux actions.

- **A-t-elle permis de répondre aux attentes des habitants ?**

Beaucoup de questionnements. Les familles sont en demande, même si parfois, elles ne viennent pas dans les actions.
Les effectifs de l'animation montrent une augmentation de la précarité. Auparavant, certaines familles inscrivaient sur les vacances, leurs enfants à l'école multisports par exemple. Aujourd'hui, elles ne peuvent plus. Leur seule possibilité : c'est le Centre Social.
Les familles en veulent toujours plus. Parfois, nous ne pouvons répondre à toutes les demandes : engendre de la frustration.

HYPOTHESES D'ORIENTATION :

Poursuivre l'axe parentalité.
Relancer une instance de coordination, avec une nouvelle organisation.
Développer des actions autour du public collège et des familles, en lien avec le service jeunesse.
Problématique de délinquance, sur le temps hors structure : développer des actions partenariales.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

ANALYSE DE L'AXE 2 DU PROJET SOCIAL

RAPPEL ORIENTATION : Favoriser l'égalité des chances et l'accès aux droits, en particulier en direction des personnes les plus fragiles

Rappel des ACTIONS : Ateliers de Français et vie pratique, permanences accès aux droits (CIDFF, Ecrivain Public, surendettement, PIMMS, Médiation sociale, UFC Que Choisir ?), ateliers pédagogiques, petits déjeuners partenariaux

COHERENCE :

- **L'orientation est-elle en cohérence avec les missions des Centres Sociaux définies dans la circulaire de la CNAF ?**

Cette orientation est en adéquation avec les missions d'un Centre Social. Les familles sont à l'aise, elles peuvent venir facilement dans la structure. Son lieu d'implantation, au cœur du quartier des Courtilleraies, est un plus pour la population en difficulté.
Une des missions des CS est d'orienter la population. Sur cet axe, c'est une priorité.

- **L'orientation est-elle en cohérence par rapport au territoire et par rapport au public cible ?**

Le Centre social est repéré par les habitants et les partenaires. De nombreux partenaires gravitent autour du Centre Social. Cela permet une prise en charge globale des familles. Des liens se sont créés entre les professionnels, cela permet un relais d'informations.
Le Centre Social est accessible à la population. Il est identifié sur ce champ d'intervention. Il accompagne les familles dans l'autonomie.

- **Les actions sont-elles cohérentes au regard de l'orientation proposée ?**

Les actions répondent à la fois à du collectif et à de l'individuel. C'est un espace d'informations, de ressources. Les partenaires n'hésitent pas à orienter vers les permanences ou les actions collectives comme les ASL ou les ateliers pédagogiques.
Les ateliers collectifs : permettent aux familles une liberté d'agir, de choisir, de se gérer. Ils sont donc complémentaires.

EFFICACITE :

- Les actions ont-elles répondu à l'orientation définie dans le projet social ?

Les actions ont répondu à l'orientation définie. Toutes ces actions permettent aux familles d'accéder à leurs droits. Le Centre Social est une structure qui écoute, oriente et répond aux besoins des habitants. Elle fournit des informations aux familles et met en relation les partenaires. Elle est sans cesse en recherche d'actions en direction de la population.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

- Les résultats obtenus sont-ils efficients ?
Manque de communication sur les actions collectives notamment.
Les résultats sont positifs, les différentes permanences fonctionnent bien.
Les effectifs sont parfois fluctuants : les familles s'inscrivent et/ou prennent des rendez-vous et ne viennent pas. Notion d'urgence : les délais de réponse sont parfois différents entre ceux souhaités par les familles et ceux possibles par les partenaires.
Le coût de ces permanences est faible : souvent encadrées par des bénévoles.

- Les objectifs sont-ils atteints et l'orientation doit-elle être pérennisée ?
Les objectifs sont atteints. Toutefois, il est important pour les familles de maintenir cet axe.
Les permanences individuelles sont à maintenir, voire à diversifier en fonction des besoins qui seront identifiés lors du diagnostic partagé.
Pour les actions collectives, travail important de remise à plat des ateliers sociolinguistiques en 2017. Poursuivre cela.
Ateliers pédagogiques : développer de nouveaux projets.

IMPACT :
- L'orientation a-t-elle contribué à développer la mixité au sein de la structure ?
Etant donné que seul le Centre Social propose ces permanences, les familles viennent dans la structure. Parfois, les travailleurs sociaux doivent les accompagner pour les rassurer.
Par cette thématique, le Centre Social touche les différents quartiers de la commune, les différents milieux sociaux, communautés…
Le Centre Social doit se saisir de la venue d'un nouveau public pour faire la promotion de ses actions : ce n'est pas fait aujourd'hui.

- A-t-elle permis de développer des partenariats ?
Oui, par la diversité des permanences, par le lien que le Centre Social créait entre les différents interlocuteurs. Des liens sont notamment créés via le petit déjeuner partenaire.

- A-t-elle permis de répondre aux besoins des habitants ?
Ces actions permettent aux familles d'être plus autonomes, d'accéder à leurs droits et de comprendre l'organisation de la société française.
En fonction des besoins identifiés, le Centre Social s'adapte et propose des ateliers ciblés comme les ateliers informatiques/

- A-t-elle permis de répondre aux attentes des habitants ?
Les habitants expriment la nécessité d'avoir accès à des permanences d'informations aux droits. Ce qui est compliqué : trouvé le bon jour et le bon horaire. Il existe toujours un décalage entre l'attente de la famille et la réalité possible.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

HYPOTHESES D'ORIENTATION :
Maintenir les permanences et les ateliers collectifs.
Axe Droits/devoirs ?
Axe citoyenneté : pouvant englober des thématiques comme les incivilités, la prévention, le multiculturel, la connaissance des valeurs de la République ?
Actions interculturelles en direction des familles : Favoriser le vivre ensemble ?
Permanence DALLO ?

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

ANALYSE DE L'AXE 3 DU PROJET SOCIAL

RAPPEL ORIENTATION : Lutter contre l'isolement des personnes et renforcer les liens sociaux

Rappel des ACTIONS : Point rencontre (repas malin, atelier créatif, actions intergénérationnelles), ateliers habitants, loisirs pour tous (sorties familles, permanence culture du cœur, aide aux départs en vacances), plateforme du bénévolat, projet mobilité

COHERENCE :

- **L'orientation est-elle en cohérence avec les missions des Centres Sociaux définies dans la circulaire de la CNAF ?**

L'orientation est en cohérence avec les missions d'un Centre Social. Il développe les relations entre les habitants. Il fait le lien entre eux et avec les partenaires. Il accueille, informe et oriente. Il écoute et propose des actions de rencontre.

- **L'orientation est-elle en cohérence par rapport au territoire et par rapport au public cible ?**

Le Centre Social est un espace permettant aux familles de sortir de leurs préoccupations quotidiennes.
Les actions permettent aux enfants et aux familles d'aller mieux. Les répercussions sont positives.
La structure a un rôle d'ouverture. C'est une autre relation avec les familles : à la différence de certains métiers ou structures, la famille existe en tant que telle, elle n'est ni usagère, ni bénéficiaire.
Le Centre Social valorise les familles : par les actions comme les sorties, les familles se sentent comme les autres. Elles font elles aussi des activités.
Les actions permettent de réduire les inégalités.

- **Les actions sont-elles cohérentes au regard de l'orientation proposée ?**

Les actions sont en cohérence avec les autres projets de la structure. Elles sont très en lien avec le travail mené autour de la parentalité et de l'accès aux droits. Il existe des interrelations entre les actions, les secteurs du centre.
Les rencontres avec les séniors des autres structures (maison de retraite, foyer résidence) : véritable demande à la fois des enfants et des familles. Chacun y trouvent un intérêt. Le projet transmission a également été très plébiscité par notre public et les séniors isolés du CCAS.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

EFFICACITE :

- Les actions ont-elles répondu à l'orientation définie dans le projet social ?

Les actions menées ont répondu à l'orientation initiale.
Echanges éphémères avec les séniors et construits entre les familles.
Permanence culture du cœur : pas assez développé. Action plus individuelle, ce qui freine le public. Voir comment on peut résoudre cette difficulté par le collectif.

- Les résultats obtenus sont-ils efficients ?

Oui, même si plusieurs actions n'ont pas abouties. L'équipe du Centre Social a eu beaucoup d'ambitions sur ce projet. Or, avec l'intégration dans les locaux, la mise en place de fonctionnement… certaines actions n'ont pas pu être développées mais restent tout de même une préoccupation de l'équipe, comme l'aide aux départs autonomes.
Concernant la mobilité, c'est un axe transversal. Il serait peut être intéressant de développer des « actions pratiques », plus qu'une action spécifique, ce qui fut le cas avec le défi agglo par exemple.
Certaines actions ont un faible coût, elles mobilisent essentiellement des moyens humains.

- Les objectifs sont-ils atteints et l'orientation doit-elle être pérennisée ?

Les objectifs sont atteints mais certains en sont à leurs prémices. Pour que les actions se développent, nécessite un investissement de tous, un travail avec l'ensemble des partenaires. Certaines choses sont aussi à améliorer.
Toutes les actions ont leur place, ont du sens par rapport au territoire et aux difficultés des familles.
Les actions autour de la mobilité seraient peut-être plus opportunes dans l'accès aux droits. Ensuite, il faut profiter des actions existantes pour développer la mobilité, via culture du cœur, appartement pédagogique…

IMPACT :

- L'orientation a-t-elle contribué à développer la mixité au sein de la structure ?

Les actions y ont contribuées même si les passerelles sont à développer entre les secteurs et entre les publics. Certains groupes semblent fermés : parfois, difficiles pour une personne extérieure d'y rentrer.
Problème de communication : l'information ne circule pas partout et à tout le monde.

- A-t-elle permis de développer des partenariats ?

Beaucoup d'orientations de partenaires.
C'est ce qui fait la plus-value du centre social : sa capacité à travailler et à s'entourer de partenaires pour agir.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

- **A-t-elle permis de répondre aux besoins des habitants ?**

Oui, même si les familles ne le perçoivent pas suffisamment.

- **A-t-elle permis de répondre aux attentes des habitants ?**

Les familles aimeraient plus de projets autour des vacances : plus de sorties, plus d'actions collectives.
Même si en parallèle, les loisirs ne sont pas une priorité.

HYPOTHESES D'ORIENTATION :

Développer des temps d'informations collectives comme les bons plans de l'été, voir avec la CAF pour projet vacances familles.
Développer la communication autour des différents services de mobilité existants.
Mobilité : Axe transversal.
Culture du cœur : Accès aux droits.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

ANALYSE DE L'AXE 4 DU PROJET SOCIAL

RAPPEL ORIENTATION : Développer la mixité et la rencontre des publics

Rappel des ACTIONS : Comité d'animation, participation à la vie des quartiers, actions de mobilisation de nouveaux publics, Interculturalité et discrimination (formation, débat et actions avec les communautés)

COHERENCE :

- **L'orientation est-elle en cohérence avec les missions des Centres Sociaux définies dans la circulaire de la CNAF ?**

Le Centre Social est ouvert à l'ensemble de la population même si celui-ci est implanté au cœur du quartier des Courtilleraies.
Il doit agir en direction de tous les publics, comme préconisé dans la charte.

- **L'orientation est-elle en cohérence par rapport au territoire et par rapport au public cible ?**

Sur la commune, il existe des divisions par quartiers, par âge et par population. Les familles ont des difficultés à sortir de leur quartier. Cependant, quand elles y trouvent un intérêt et quand elles se sentent en sécurité, elles le font.
Présence de différentes communautés sur le territoire : nécessité de les mettre en avant, de valoriser chacune d'elle dans sa spécificité.

- **Les actions sont-elles cohérentes au regard de l'orientation proposée ?**

Les actions sont cohérentes cependant cet axe aurait dû être une ligne de conduite et non un axe spécifique avec des actions ciblées.
Le Centre a travaillé sa mixité en essayant d'aller à la rencontre des publics (lors des manifestations villes ou partenaires), de présenter sa plaquette et son projet. C'est aujourd'hui en progression. Cela demande beaucoup d'énergie et de mobilisation des équipes.

EFFICACITE :

- Les actions ont-elles répondu à l'orientation définie dans le projet social ?

La notion d'ouverture doit être une priorité.
Le comité d'animation est une instance importante. Les habitants ont trouvé leur place : osent s'exprimer, demander, proposer. Il faut toutefois, revoir le rôle et les missions de cette instance pour la faire évoluer, pour que l'on passe de l'action au projet, sur une échelle plus globale. Faire aussi attention pour que chacun y trouve sa place.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

- Les résultats obtenus sont-ils efficients ?
Les résultats ne sont pas positifs. Peu d'actions menées par rapport à ce qui avait été proposées. Le Centre Social est extrêmement sollicité par la commune, les partenaires : participation à de nombreux projets, actions sur le territoire. Certains sont une vraie réussite comme concert de poche ou encore « Mots, musiques et danses ».

- Les objectifs sont-ils atteints et l'orientation doit-elle être pérennisée ?
L'orientation doit être pérennisée mais comme ligne de conduite ou axe transversal. Chaque secteur référent, acteur du centre aura pour objectif de développer la mixité et la rencontre des publics.
C'est aussi un axe d'ouverture, qui représente ce que le Centre Social veut être.
Certaines actions comme l'interculturel, sont à poursuivre. Elles permettent de valoriser les familles.
Les formations sont une nécessité pour la compréhension des publics.
La ville devait organisée un forum des communautés (2016) : le Centre Social est impliqué dans ce projet, et n'a donc pas souhaité développer des actions parallèles. Finalement, le forum a été reporté à 2018.

IMPACT :
- L'orientation a-t-elle contribué à développer la mixité au sein de la structure ?
Oui, mais au travers de l'ensemble des actions.
On constate une appropriation de la structure par les familles : vigilance par rapport à l'inclusion de nouveaux publics.

- A-t-elle permis de développer des partenariats ?
Problème de communication entre les services et avec l'Education Nationale : important d'organiser à la rentrée une information aux nouveaux enseignants pour qu'ils connaissent davantage les actions du Centre Social. (Pas uniquement le CLAS)
Important de poursuivre les liens avec l'espace jeunesse et les collèges : pas de fracture dans la prise en charge des publics. Voir pour développer des projets ensemble, à l'échelle des 2 structures et pas uniquement ville. Permettrait aussi une ouverture sur la Croix Blanche.

- A-t-elle permis de répondre aux besoins des habitants ?
Proposer autre chose pour réaliser cette ouverture : aussi bien sur la connaissance des autres, des pays. Créer une culture commune qui s'enrichit des uns des autres. Notion de vivre ensemble.

- A-t-elle permis de répondre aux attentes des habitants ?
Pas d'attentes spécifiques sur ce thème.
Ont envie d'échanger, de développer des activités… Attention, parfois au respect des règles.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Véritable entraide, amitié qui se créait entre les familles.
Notions de projets à développer.

HYPOTHESES D'ORIENTATION :

Intégration de cet axe dans des actions existantes. Ligne de conduite.
Comité d'animation : à faire évoluer. La question du référent est importante. La responsable doit le conserver.
Travailler sur le vivre ensemble, la tolérance.
Créer un cadre, une charte, un règlement intérieur de la structure pour les habitants, les équipes, les bénévoles.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

ANNEXE4 : FICHES ACTIONS DU PROJET SOCIAL 2018 2020

	ATELIERS CREATIFS PARENTS-ENFANTS
AXE ORIENTATION	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR MISSION D'EDUCATION
OBJECTIF GENERAL	FAVORISER LES RELATIONS PARENTS ENFANTS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Développer les échanges parents/enfants autour d'une activité prétexte Permettre aux familles de pratiquer des activités de loisirs avec leurs enfants Rompre l'isolement des familles Favoriser l'implication des familles dans la vie du centre social
DESCRIPTION ACTION	Cette action est proposée une fois par mois le mercredi après-midi de 14h à 16h. 8 familles maximum sont invitées par les services de la Maison Départementales des Solidarités. Cet atelier est dédié à la création/réalisation d'un objet/oeuvre en famille, le parent aide l'enfant et vice versa si besoin.
PUBLIC CIBLE	Enfants à partir de 8 ans, accompagnés d'un de ses parents.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Encadrés par une Assistante Sociale, une CESF de la MDS et la référente familles. En amont de l'activité, l'équipe définit la thématique, prévoit le matériel nécessaire. Afin que les familles puissent réaliser cette activité chez elles, l'utilisation de matériel recyclé ou à moindre cout est privilégié.
PARTENAIRES	MDS
PLACE HABITANTS	Acteur de l'activité: construction, réalisation mais aussi dans le choix des activités à réaliser.
PROGRESSION ENVISAGEE	Implication des familles dans la définition des objectifs, du fonctionnement et de la plannification des ateliers.
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs: Le nombre de personnes présentes à l'atelier, taux assiduité Qualitatifs: Le retour des familles, L'entraide dans la famille sur la réalisation d'un objet, Motivation et implication des familles, qualité des échanges parents-enfants.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	SOIREES JEUX EN FAMILLE
AXE ORIENTATION	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR MISSION D'EDUCATION
OBJECTIF GENERAL	FAVORISER LES RELATIONS PARENTS ENFANTS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Permettre aux parents et aux enfants de partager un temps convivial ensemble Créer des temps d'échanges formalisés où l'on incite les parents à jouer avec leurs enfants Découvrir ou faire découvrir des jeux d'antan, à moindres coûts et rapide à organiser Montrer les bienfaits du jeu dans la relation duelle
DESCRIPTION ACTION	Il s'agit de mettre en place deux fois dans l'année, des soirées jeux à destination des enfants et de leurs parents. Un repas participatif est organisé en amont où chaque apporte un plat et le partage avec les autres familles présentes. Les salles du centre sont ensuite aménagées en espaces de jeux (jeux d'antan, jeux de bois, jeux société, jeux musicaux). Les familles sont incitées à "affronter" ou à "aider" leurs enfants.
PUBLIC CIBLE	Soirées ouvertes à l'ensemble de la population.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Repas festif de 19h00 à 20H30: 100 personnes maximum. Animations jusqu'à 22H30: ouverture aux personnes non inscrites au repas. Encadrement par l'équipe permanente, les bénévoles et les vacataires. Intervenants extérieurs pour la menée de jeux spécifiques.
PARTENAIRES	Diffusion de la communication via nos partenaires. Possibilité de partenariat avec les services municipaux: espace jeunesse, instance de jeunes…
PLACE HABITANTS	Impliqués via le comité d'animations. Participation active au projet.
PROGRESSION ENVISAGEE	Impliquer les familles dans la gestion du repas et dans l'encadrement de certains ateliers. Créer des thèmes pour dynamiser les soirées (casino…)
MODALITES EVALUATION	Qualitatifs: Retour des familles, des enfants. Mobilisation des partenaires. Impact sur la relation parents/enfants. Sollicitations des parents pour jouer avec leurs enfants. Quantitatifs: Nombre de personnes présentes au repas, aux animations. Typologie des personnes présentes. Nombre de partenaires impliqués.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	SORTIES FAMILLES
AXE ORIENTATION	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR MISSION D'EDUCATION
OBJECTIF GENERAL	FAVORISER LES RELATIONS PARENTS ENFANTS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Proposer aux familles,notamment les plus démunis, un temps de détente, de loisirs et de découverte du patrimoine local avec leurs enfants, Favoriser les relation parents/enfants et renforcer ainsi le rôle éducatif des adultes Reconstruire du lien social par l'intermédiaire d'un temps d'échange entre les familles Etablir des contacts avec les familles pour les mobiliser sur d'autres actions venant en prolongement Accompagner les familles dans la construction de leurs loisirs et de leur projet vacances Développer le volet culturel et l'accompagnement des familles dans l'accès à la culture
DESCRIPTION ACTION	Différentes actions sont proposées: Des sorties en grand groupe, organisées en Ile de France en été : départ à la journée avec repas participatif pris en commun Des sorties en petit groupe autour de la découverte culturelle comme le spectacle, le théâtre, les concerts Une aide aux départs en vacances (court ou long): accompagner les familles dans l'organisation du départ et sur place ainsi que dans la recherche de financement pour des départs autonomes
PUBLIC CIBLE	Habitants de la commune.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Les sorties familles sont organisées sur le temps des vacances scolaires ou sur le week-end. La référente famille organise des temps d'échanges avec les familles pour définir en amont le programme, ainsi que des temps d'informations sur les aides possibles pour les vacances. Elle accompagne ensuite individuellement celles qui souhaitent mettre en oeuvre leur projet.
PARTENAIRES	La Maison Départementale des Solidarités,la CAF, la Fédération des Centres Sociaux, les partenaires locaux (Théâtre du Damier, CAMVS…).
PLACE HABITANTS	Un groupe de travail composé d'habitants se réunit pour réfléchir et proposer des sorties adaptées aux familles
PROGRESSION ENVISAGEE	Développer davantage les départs en vacances autonomes. Travailler sur la mobilité des familles.
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs: Nombre de familles, nombre de désistements, Typologie du public et composition familiale, nombre de contacts établis entre l'équipe du centre social et les partenaires, nombre d'orientations par les partenaires, nombre de passerelles établis avec d'autres actions du centre social Qualitatifs: Mobilisation et implication des familles sur les actions. Motifs désistements. Retours des familles, des partenaires et de l'équipe. Qualité des échanges parents/enfants, capacité des familles à renouveler la sortie seule, choix des sorties.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	LAEP- CAFE DEBAT- AEE- ACE
AXE ORIENTATION	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR MISSION D'EDUCATION
OBJECTIF GENERAL	ETRE UN LIEU DE RESSOURCES POUR LES PARENTS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Initier régulièrement des actions collectives en associant les familles dans l'élaboration de celles-ci afin de proposer un programme d'actions sur toute l'année Créer des opportunités d'échanges entre les familles sur les questions relatives à l'éducation Réfléchir ensemble à des problématiques éducatives auxquelles les familles sont confrontées au quotidien et mettre en œuvre des actions cohérentes répondant aux besoins repérés Valoriser prioritairement le rôle et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères ; et favoriser ainsi les occasions de mutualisation des savoirs et des savoir-faire des parents. Favoriser la solidarité et la communication entre parents et conforter leurs ressources éducatives Préparer l'entrée à l'école maternelle pour les enfants de deux ans et impliquer les parents dans la vie scolaire de leur enfant Préparer l'entrée au collège pour les enfants et les parents issus de l'école primaire. Améliorer la communication avec l'équipe enseignante
DESCRIPTION ACTION	Cette action comprend : - Apprenons l'Ecole Ensemble (AEE), est une action visant à faciliter l'entrée en classe de toute petite section de maternelle pour les enfants résidant sur le quartier prioritaire. - Apprenons le Collège Ensemble (ACE), est une action visant à faciliter l'entrée au collège des enfants issus de l'école primaire et permettre aux parents de comprendre le système du collège ainsi que les activités annexes. - Un Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP), lieu de découverte et d'échanges où parents et enfants peuvent partager un moment en semble autours du jeu. - Des cafés débats : temps d'échanges entre parents autour des thématiques définies en amont par le groupe, encadrés par des professionnels
PUBLIC CIBLE	LAEP : enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte référent, 15 enfants par séance. AEE : enfants de 2 ans entrant à l'école maternelle, 15 enfants suivis. Café débat : 15 personnes par séance pour le groupe 1 et 10 personnes par séance pour le groupe 2. ACE : Les élèves scolarisés en CM2.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Apprenons l'Ecole Ensemble se déroule dans un premier temps de mars à juin avec des réunions pour présenter l'action au sein des établissements scolaires, suivis d'ateliers au sein du Centre Social les mardis matin de 8h30 à 10h30, puis de temps d'adaptations dans les écoles. De septembre à octobre un deuxième temps de rencontre est proposé aux parents afin de faire un retour sur le dispositif et notamment sur la rentrée à l'école des enfants. Le Lieu d'Accueil Parents Enfants est ouvert deux fois par semaine : les mercredis de 9h15 à 11h15 et les vendredis de 9h00 à 11h00 en période scolaire uniquement. Le café débat est proposé une fois par mois: pour le 1er groupe le vendredi soir encadré par une psychothérapeute, pour le 2ème groupe, le vendredi matin de 9h00 à 11h00, encadré par l'équipe du Centre Social et du Service jeunesse. Apprenons le Collège Ensemble: est en cours de construction avec les équipes des établissements scolaires.
PARTENAIRES	La CAF, l'Education Nationale, la coordination de la Petite Enfance, le service Education Loisirs, le service jeunesse, la PMI, la médiathèque.
PLACE HABITANTS	Impliqués dans la mise en œuvre des différentes ations.
PROGRESSION ENVISAGEE	Développer le travail en transversalité avec le secteur Enfance et pas seulement lors de l'inscription des enfants par les parents au centre mais aussi sur les différents projets (projets collectifs, soirées festives, sorties…), Etre un relais d'informations entre les différents protagonistes autour du soutien à la parentalité, Continuer l'ACE pour aider à développer les relations parents-professeurs
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs Le nombre de familles touchées pour chaque dispositif, Le nombre d'enfants concernés, Le nombre de parents participants aux actions, Le taux d'assiduité, Le nombre de réunions de travail et de coordination des actions. Qualitatifs Le retour qualitatif des familles suivies, Le retour des partenaires, L'évolution des actions, l'Impact des actions sur le public, enfants et adultes

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	PROJETS ET SOIREES THEMATIQUES
AXE ORIENTATION	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR MISSION D'EDUCATION
OBJECTIF GENERAL	ETRE UN LIEU DE RESSOURCES POUR LES PARENTS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Permettre aux familles d'échanger sur des thèmes spécifiques en lien avec la parentalité Apporter un éclairage différent par l'intervention de professionnels dédiés Conforter les parents dans leur rôle éducatif
DESCRIPTION ACTION	Afin de compléter les actions proposées dans cet axe, nous souhaitons organiser des projets et soirées thématiques. Il s'agit de méler à la fois les temps d'échanges, de questionnements sur des sujets avec une expérimentation de ce dernier. Nous prévoyons par exemple d'aborder le thème des accidents domestiques. Les salles de la structure seront aménagées comme un appartement géant. Au fur et à mesure des déambulations, les familles pourront identifiés les risques et poser des questions.
PUBLIC CIBLE	Parents de la commune. Ouverts à tous, ainsi qu'aux participants des cafés débats.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Deux soirées par an seront organisées pour et avec les familles sur des sujets déterminés en amont. Les interventions seront proposées de façon ludique et interactive. Horaires 20h00-22h00 pour permettre aux familles qui travaillent, de prendre part à l'action.
PARTENAIRES	Service jeunesse, BIJ, chef de projet santé et petite enfance, PMI, MDS, prestataire spécialisé comme Olympio.
PLACE HABITANTS	Participation active aux soirées.
PROGRESSION ENVISAGEE	Aborder des thèmes de plus en plus complexes
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs Le nombre de participants, leur typologie, le nombre de partenaires mobilisés Qualitatifs Retours des participants et des animateurs, qualité des échanges, implication des familles

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE
AXE ORIENTATION	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR MISSION D'EDUCATION
OBJECTIF GENERAL	PERMETTRE AUX ENFANTS DE S'EPANOUIR DANS UN CADRE SECURE
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Proposer des actions au côté de l'école pour assurer un appui aux enfants et un suivi, tout en contribuant à leur réussite scolaire. Etre un lien entre les parents, les enfants et les établissements scolaires et responsabiliser les parents par rapport à la scolarité de leurs enfants. Articuler l'action d'accompagnement à la scolarité avec les différents dispositifs existants (Programme réussite Educative, Projet Educatif Local, Accompagnement éducatif…).
DESCRIPTION ACTION	Cette action s'inscrit dans le cadre de la Charte de l'Accompagnement à la Scolarité. Elle est destinée aux élèves du primaire, du collège et du Lycée qui éprouvent des difficultés pour les apprentissages scolaires. Les enfants et jeunes sont accueillis et bénéficient d'une aide à l'apprentissage des leçons et un accompagnement méthodologique. Des ateliers éducatifs sont ensuite mis en place pour renforcer les apprentissages autour d'activités culturelles et ludiques (jeux de société, théâtre, informatique, scientifique…). Les enfants sont repérés par les enseignants, qui en fonction des difficultés les orientent vers le dispositif le plus adapté. Une fiche de liaison nous est alors transmise et permet d'inscrire l'enfant. Cette inscription n'est validée que lorsque nous avons rencontré les familles et l'enfant et que le contrat d'engagement tripartite est signé (enfant, familles, équipe du Centre Social). Il s'agit d'un contrat d'engagement moral demandant à l'enfant d'être présent régulièrement, à la famille de participer aux rencontres trimestrielles et à l'équipe de transmettre les éléments importants sur l'enfant.
PUBLIC CIBLE	Enfants scolarisés en primaires, jeunes scolarisés au collège et au lycée.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Les ateliers sont encadrés par des intervenants, recrutés spécifiquement pour cette mission, ayant un bagage scolaire supérieur à BAC + 2. Des bénévoles et des jeunes en service civique, sont également présents pour permettre de créer des groupes en petits effectifs. Mise à disposition de 4 salles au Centre Social Municipal Yves Agostini dont une salle informatique (connectée à internet avec imprimante), une salle municipale proche de l'école Camus, une salle à lé médiathèque pour le public du secondaire. Des outils pédagogiques et des fournitures scolaires sont mis à disposition des enfant, des jeunes et de l'équipe (manuels, dictionnaires, Bescherelles, feuilles, stylos…). Le tarif de cette action est fixé par délibération du Conseil Municipal et tient compte des prérogatives de la Charte d'Accompagnement à la scolarité. Il est dégressif en fonction de nombre d'enfants de la famille. Il représente 12,31 euros pour l'année pour 1 enfant, 9,21 euros par enfant pour une famille ayant deux enfants inscrits, et pour une famille de 3 enfants, 6,10 euros par enfant.
PARTENAIRES	Education Nationale : Enseignants, directeurs d'écoles et d'établissement scolaires, principaux des collèges, coordinatrice du Réseau Réussite Scolaire, Médiathèque, Service Jeunesse, Service Education, CAMVS (PRE), MDS
PLACE HABITANTS	Implication nécessaire des enfants, des jeunes e de leurs familles. Création d'outils d'évaluation par le public pour mesurer leur progression au sein du dispositif.
PROGRESSION ENVISAGEE	Développement des temps d'échanges avec les familles (Guide de survie)et les établissements scolaires. Organisation du dispositif évoluant chaque année, en lien avec les nouvelles directives de l'Education Nationale et des financeurs.
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs : Nombre d'enfants et de jeunes inscrits, Taux d'assiduité et d'absentéisme, Taux de participation des familles aux réunions et entretiens organisés par les intervenants et le responsable du CLAS, Rapport encadrement : enfants / adultes Qualitatifs : Mobilisation des enseignants et des professeurs (listes d'enfants ciblés en début d'année, rencontre avec les intervenants du CLAS, envoi des bulletins), Mobilisation des enfants et des intervenants, Retours des partenaires.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	ATELIERS PREVENTION
AXE ORIENTATION	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR MISSION D'EDUCATION
OBJECTIF GENERAL	PERMETTRE AUX ENFANTS DE S'EPANOUIR DANS UN CADRE SECURE
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Développer la prévention dès le plus jeune âge Organiser des rencontres avec les acteurs locaux de prévention Permettre aux enfants d'identifier et de connaitre les missions des acteurs du territoire Développer des valeurs de citoyenneté et de respect Diffuser des informations pratiques aux enfants
DESCRIPTION ACTION	Il s'agit de mettre en place des actions des préventions à destination des enfants fréquentant régulièrement la structure.
PUBLIC CIBLE	Enfants de 6 à 12 ans
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Ateliers de prévention menés principalement sur les vacances scolaires. 1 à 2 Projets par an, déterminés en équipe, en fonction de problématiques identifiées sur le territoire ou de sujets d'actualité.
PARTENAIRES	Police Municipale, Police Nationale, SDIS, APAM, Coeurel…
PLACE HABITANTS	Enfants acteurs de leurs loisirs: participation volontaire aux activités et aux projets.
PROGRESSION ENVISAGEE	Travailler progressivement avec les différents acteurs du territoire.
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs : Nombre d'enfants inscrits, nombre de participants aux projets, nombre de partenaires mobilisés, nombre d'acteurs concernés. Taux d'assiduité. Qualitatifs : Mobilisation des équipes, des professionnels. Retours des participants. Qualité des échanges. Implication du public. Impact sur la vie de la structure et sur la commune.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	ANIMATION ENFANCE
AXE ORIENTATION	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR MISSION D'EDUCATION
OBJECTIF GENERAL	PERMETTRE AUX ENFANTS DE S'EPANOUIR DANS UN CADRE SECURE
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Proposer des actions d'animation dans un cadre de prévention et de sensibilisation autour de thématiques spécifiques (hygiène de vie, conduites à risque…) Favoriser les échanges entre les publics dans le but d'une meilleure mixité sociale et de territoire. Pallier l'oisiveté des plus jeunes dans les différents quartiers de la ville. Impliquer les familles sur les temps de loisirs de leurs enfants dans un souci d'accompagnement à la parentalité et de cohérence éducative avec les professionnels. Proposer des loisirs innovants, adaptés à la tranche d'âge en valorisant les compétences et le savoir des enfants.
DESCRIPTION ACTION	Le Centre Social Municipal Yves Agostini met en place dans ses locaux un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) en tant qu'accueil collectif de mineur. Il dispose d'une habilitation pour 96 enfants les mercredis et 120 enfants pour les vacances scolaires. En fonction des périodes, nous proposons des actions délocalisées dans les différents quartiers de la commune, comme l'été, où nous participons à l'action Le Mée Plage ou encore un mini séjour à l'extérieur de la commune sur le mois d'août.
PUBLIC CIBLE	Enfants de 6 à 12 ans. 250 enfants différents.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Ouvert les mercredis et les vacances scolaires en demi-journée sans repas, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. En fonction des projets et des sorties, les horaires d'accueils sont modifiés (Journée à thème avec repas, sorties toute la journée…). Inscription obligatoire en présence des parents, avec une cotisation annuelle. Aucune préinscription n'est demandée. Les familles accompagnent leurs enfants en fonction des projets et des activités proposées. Seuls les sorties sur inscriptions ont un coût supplémentaire entre 1,19 € et 2,48 €. Equipe dédiée: un directeur et des animateurs vacataires.
PARTENAIRES	Services municipaux (Instances de jeunes, BIJ, Espace jeunesse, Médiathèque, ALSH,...), Associations communautaires, culturelles, humanitaires et sportives, la Police Municipale, Pompiers, CCAS, MDS, Agglomération…
PLACE HABITANTS	Enfants acteurs de leurs loisirs: propositions d'activités, temps de paroles et d'échanges.
PROGRESSION ENVISAGEE	Relancer l'animation auprès des 10-12 ans, tranche d'âge peu touchée par l'action lors de l'accueil classique. Développer la passerelle entre Secteur Enfance et Service Jeunesse pour les enfants ayant atteint leurs 12 ans, qui ne fréquentent pas spontanément les structures. Développer le travail en transversalité avec le Secteur Famille et continuer d'impliquer les parents dans les actions proposées par l'accueil de loisirs, pas seulement lors de l'inscription mais aussi sur les différents projets (projets collectifs, soirées festives, sorties…).
MODALITES EVALUATION	Qualitatifs : Retours des partenaires sur les différents projets, des familles et la qualité des échanges entre animateurs et parents, Comportements des enfants, Retours des enfants sur les activités et les projets, Nature des projets mis en place, Qualité des supports de transmission créés avec les enfants Quantitatifs : Le nombre d'enfants différents fréquentant l'accueil de loisirs, Les effectifs par période et par tranche d'âge, par projet et par action, le nombre de familles présentes dans les actions collectives

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	PERMANENCES D'ACCES AUX DROITS- ECRIVAIN PUBIC -MEDIATION INDIVIDUELLE- PERMANENCE INFORMATIQUE
AXE ORIENTATION	FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES ET L'ACCES AUX DROITS DES PERSONNES
OBJECTIF GENERAL	PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE AUX HABITANTS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Aider les personnes à devenir autonomes face à la complexité du système administratif, Permettre aux habitants du Mée, quelle que soit leur origine socio professionnelle ou culturelle, de connaître leurs droits et leurs devoirs, Créer des passerelles entre les différentes permanences pour garantir une prise en charge globale des familles.
DESCRIPTION ACTION	Plusieurs permanences sont proposées : →Permanence CIDFF : Deux fois par semaine, une juriste est présente pour répondre aux interrogations des familles sur les droits de la famille, du travail, du logement. → Ecrivain Public : Une fois par semaine, l'écrivain public reçoit les habitants pour les aider à comprendre leurs courriers, établir en lien avec la personne reçue la réponse la plus adaptée possible (courriers, formulaires…). → Médiation sociale et individuelle : La référente adultes reçoit les familles tous les jours sur rendez-vous pour les aider dans leurs démarches administratives. En fonction des besoins, elle peut également accompagner physiquement les personnes. Elle fait aussi le lien avec les partenaires de la structure (bailleurs, MDS, CRAMIF, services municipaux…). → UFC Que Choisir : Permanence sur les droits des consommateurs, organisée une fois par mois. →Infodettes : Permanence sur le surendettement, organisée deux fois par mois. Aide à la constitution du dossier de surendettement. → Permanences informatiques : une fois par semaine, les habitants ont la possibilité d'utiliser la salle informatique de la structure pour réaliser leurs démarches administratives en ligne. Un membre de l'équipe est présent pour accompagner les familles sur l'utilisation des différents sites (Sécurité sociale, logement, CAF, gouvernement…). Les autres jours, la salle est en accès libre sans accompagnement. → PIMM'S : une fois par semaine, l'association de médiation tient une permanence en lien avec les économies d'énergie. Ils aident les familles à constituer un plan épurement avec les fournisseurs d'énergie.
PUBLIC CIBLE	Les permanences sont ouvertes à l'ensemble des habitants méens sans distinctions.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	<Juriste : entretiens réalisés sur rendez-vous les vendredis de 9h00 à 12h00 et les lundis de 14h00 à 18h00 (soit 7h00 par semaine). L'entretien dure 30 minutes, 1h00 s'il s'agit d'un cas de violence conjugale. <UFC « Que Choisir ? » : permanence en accès libre, les 1er vendredis de chaque mois de 14h00 à 16h00 (soit 2h00 par mois). La durée des rendez-vous varie selon la complexité du dossier. <Info Dette : permanence en accès libre, les 3e jeudis de chaque mois de 9h30 à 12h00 (soit 2h30 par mois). La durée de l'entretien varie selon la complexité du dossier. <Ecrivain Public : accompagnements réalisés sur rendez-vous d'une heure, les lundis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. <Médiation Sociale : Accompagnements réalisés les lundis et vendredis de 14h00 à 18h00 et les mardis, mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Les temps de rendez-vous varient de 20 minutes à 1 heure. <PIMM'S : permanence en accès libre, tous les vendredis matins (hors vacances scolaires) <Informatique : accompagnements réalisés, une fois par semaine, soit le lundi de 14hà 16h soit le vendredi de 9h30 à 11h30, sans rendez-vous.
PARTENAIRES	Professionnels du Droit, Associations Spécialisées (ADIL, aide aux victimes, de consommateurs…), Conciliateurs de Justice, le Délégué du Médiateur de la République, la MDS, la CAF, la CRAMIF … Pour le public féminin, s'ajoute le Bureau d'aides aux femmes victimes de violences et de discriminations (service du CIDFF) et le Relais Sénart.
PLACE HABITANTS	Chaque permanence propose un accompagnement personnalisé: les habitants sont au cœur du projet. L'objectif principal: leur permettre de devenir autonome et de réaliser seul les démarches.
PROGRESSION ENVISAGEE	Poursuivre les permanences sur le schéma actuel semblant correspondre à la demande des familles. Ouvrir sur de nouvelles permanences: Planning familial, PIJE.
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs : Le nombre de sollicitations par familles, le nombre de familles rencontrées, le nombre de passerelles établies entre les différents partenaires. Typologie du public (répartition hommes/femmes, par âge et par quartier). Qualitatifs : Degré de satisfaction des familles, retours qualitatifs des intervenants et des partenaires, évolution de l'accompagnement,le degré d'autonomie acquis.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	CLASSEUR PARTENAIRES
AXE ORIENTATION	FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES ET L'ACCES AUX DROITS DES PERSONNES
OBJECTIF GENERAL	PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE AUX HABITANTS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Créer un outil permettant une orientation rapide des personnes Identifier les acteurs locaux: missions, activités, coordonnées… Permettre à l'ensemble de l'équipe de donner une information précise et fiable
DESCRIPTION ACTION	Création d'un classeur à l'accueil avec des intercalaires par thématiques et des fiches par acteurs locaux. Une trame avec les informations importantes est en cours de construction. Elle sera ensuite complétée par l'agent d'accueil qui prendra contact avec la structure désignée pour compléter les informations. Dès lors qu'une personne se présentera à l'accueil, l'agent pourra répondre aux questions et donner une information adaptée à la problématique énoncée. Ce classeur pourra être utilisé par l'ensemble des équipes mais également par les partenaires, qui seront au préalable informés de la constitution de cet outil.
PUBLIC CIBLE	Tous les habitants de la commune, sans distinction.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Création de la trame type en janvier 2018. Rédaction des fiches avec appel des partenaires, entre janvier et juin 2018. Ajout de fiches tout au long de l'année en fonction des informations obtenues sur de potentiels acteurs. Vérification de la base de données chaque année en janvier.
PARTENAIRES	Services municipaux, acteurs locaux (institutions et associations) de la Communauté d'Agglomération.
PLACE HABITANTS	Outil devant permettre une autonomie progressive des familles.
PROGRESSION ENVISAGEE	Bilan annuel de l'utilisation du classeur avec l'agent d'accueil et l'équipe.
MODALITES EVALUATION	Qualitatifs: Qualité des informations transmises et obtenues par les partenaires, création de liens, réponses apportées aux familles, retour de l'équipe sur la mise en place de l'outil dans la gestion du quotidien et de l'accueil des personnes. Quantitatifs: Nombre de partenaires ciblés, nombre d'informations transmises issues du classeur, nombre de partenaires l'utilisant, nombre de réponses insatisfaites.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	ATELIERS DE FRANCAIS ET VIE PRATIQUE
AXE ORIENTATION	FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES ET L'ACCES AUX DROITS DES PERSONNES
OBJECTIF GENERAL	PERMETTRE AUX HABITANTS DE COMPRENDRE ET DE S'INTEGRER DANS LA SOCIETE FRANCAISE
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Répondre aux besoins d'insertion sociale des habitants migrants tout particulièrement en communication orale. Développer des compétences sociales favorisant l'accès à des parcours de formation et/ou de participation à la vie sociale, culturelle et citoyenne : * maîtrise de la langue française (apprentissage de la langue française adapté aux besoins et à la demande de chaque participant) * découverte de la société française (spécifique au quartier et à la ville) et de ses valeurs * intégration à un parcours linguistique (stage intensif) dans un objectif d'insertion professionnelle
DESCRIPTION ACTION	Il s'agit d'ateliers pratiques encadrés par des bénévoles. Les personnes souhaitant prendre part au dispositif, après avoir effectué une pré-inscription auprès de l'accueil de la structure, sont convoquées pour un test de positionnement visant à définir le niveau de chacun. Par la suite, ils sont reçus par la référente adultes dans le cadre d'un entretien pour évaluer la capacité à s'exprimer (écrit et oral) en français et connaitre leurs besoins et attentes (travail, faciliter le quotidien, la scolarité des enfants…). Des groupes niveaux sont ensuite constitués en tenant compte de tous ces éléments. Actuellement il existe des groupes de débutants,intermédiaires, avancés, groupe lecture, groupe écriture, groupe théâtre, groupe préparation aux examens (DELF, DILF...). Chaque module est orienté autours des modalités et démarches administratives en lien avec les institutions françaises et avec la vie quotidienne. Les ateliers ont lieu en journée ou en soirée, avec des créneaux de 1h30. Chaque participant bénéficie d'au moins deux cours par semaine.
PUBLIC CIBLE	Personnes primo arrivantes ne sachant pas ou peu parler le français, les personnes d'origines étrangères.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Les ateliers durent 1h30, à raison de deux fois par semaine par groupe du mois de septembre à décembre et de janvier à juin.
PARTENAIRES	Le multi accueil de la Maison de la Petite Enfance (place pour les enfants), les services municipaux, UPROMI, INFREP, DDCS…
PLACE HABITANTS	En fonction du projet de la personne, nous l'accompagnons dans une autonomie progressive. Nous allons essayer de diffuser toutes les informations de la structure et de la ville aux bénéficiaires, afin qu'ils puissent s'intégrer facilement dans la commune.
PROGRESSION ENVISAGEE	Développer le partenariat avec les centres de formation préparant au DILF et aux stages intensifs pour une meilleure orientation des familles. Poursuivre les passerelles avec la petite enfance pour répondre aux besoins de garde des familles. Continuer à proposer des interventions de professionnels dans les groupes adaptés aux besoins identifiés.
MODALITES EVALUATION	Indicateurs quantitatifs : Le nombre de participants aux ateliers,Taux d'assiduité des personnes, Nombre de personnes intégrant un stage intensif,Nombre de désistements en cours d'année,Nombre de groupe, Nombre de personnes capables d'entreprendre des démarches seules, Le total horaire de présence par personne Indicateurs qualitatifs : Retour des bénévoles sur les groupes et personnes, Retour des participants sur les progrès, Partenaires impliqués, Mobilisation des personnes, Situation administrative des personnes

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	ATELIERS PEDAGOGIQUES
AXE ORIENTATION	FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES ET L'ACCES AUX DROITS DES PERSONNES
OBJECTIF GENERAL	PERMETTRE AUX HABITANTS DE COMPRENDRE ET DE S'INTEGRER DANS LA SOCIETE FRANCAISE
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Favoriser l'accès et le maintien des habitants dans leur commune, leur immeuble, et leur logement et renforcer leur autonomie. Informer, conseiller, orienter et former sur toutes les questions relatives à l'habitat. Responsabiliser, sensibiliser et impliquer les familles dans une meilleure appropriation de leur logement et de leur cadre de vie Inciter au dialogue et à la rencontre entre habitants, bailleurs et partenaires sociaux institutionnels et associatifs.
DESCRIPTION ACTION	Ateliers proposés aux habitants, sous forme de temps d'échanges de savoirs et de pratiques, visant le bien vivre ensemble, le lien social, la citoyenneté et la participation à la vie publique. Il s'agit d'ateliers d'information et d'apprentissage de la vie collective. Ils ont lieu tous les vendredis matins, de 9h30 à 11h. Un thème différent est abordé à chaque séance.
PUBLIC CIBLE	Habitants de la commune, principalement du Parc social.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Une personne en charge de l'animation, de l'organisation des ateliers, accompagnée en fonction des besoins d'autres membres de l'équipe pour la prise en charge des enfants ou lors des animations pied immeuble et du défi. L'action se déroule dans les locaux du Centre Social. En fonction des ateliers, du matériel est acheté si besoin. Le CCAS est le porteur du projet. Il prend en charge la rémunération de l'animatrice ainsi que les frais liés aux activités.
PARTENAIRES	En fonction des thématiques, l'équipe fait appel à des partenaires associatifs ou institutionnels du territoire comme la MDS, la Police Nationale, la CAF, PMI, PIMMS…
PLACE HABITANTS	Les habitants proposent les thèmes des ateliers,ou du défi, évaluent l'action et sa mise en œuvre.
PROGRESSION ENVISAGEE	Régularité des ateliers : 1 fois par semaine Organisation d'une ou deux animations pied immeuble par an, en fonction des sollicitations des bailleurs. Mise en œuvre d'un atelier en soirée permettant une mixité des publics et d'informer plus largement la population. Animation d'un défi annuel (énergie, déchets...)
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs : Nombre d'ateliers, Nombre de personnes touchées : répartition par sexe, par quartier, par âge, Nombre moyen de participants par atelier, Nombre de partenaires ciblés Qualitatifs : Mesure de l'impact des actions menées à travers les retours, des bailleurs sociaux : entretien des logements, de la vie au sein des résidences etc., des travailleurs sociaux (MDS, CCAS, associations) : évolution des impayés de loyers et des situations sociales des personnes orientées vers le dispositif, des intervenants : réceptivité du public lors des interventions, retour des participants, évolution des situations, des habitants grâce à des temps de bilans.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	ATELIERS INFORMATIQUES
AXE ORIENTATION	FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES ET L'ACCES AUX DROITS DES PERSONNES
OBJECTIF GENERAL	PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE AUX HABITANTS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Permettre aux familles de connaitre, de comprendre et d'utiliser l'outil numérique Organiser des temps de formation adaptés au niveau des personnes et à leurs besoins Proposer des interventions thématiques sur des sites indispensables au quotidien des familles (CAF, Pôle Emploi, Améli...) Aborder les différents supports multimédias existants (ordinateur, portable, tablette...)
DESCRIPTION ACTION	Formations: 3 formations par an pour des groupes de 5 personnes, identifiées par l'équipe du Centre Social (permanents et bénévoles) et par les travailleurs sociaux (CAF, MDS). Cycle de 4 ateliers de 2 heures: découverte et utilisation de l'ordinateur et de ses périphériques, création et utilisation de la boite mail, panorama des différents sites internet (enregistrement, création mot passe...). Un atelier par trimestre sur un site ou un support dédié. Promotion de la permanence informatique en accès libre et en accompagnement.
PUBLIC CIBLE	Tous les habitants ne maitrisant pas l'outil et ayant besoin de s'en servir.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Organisation par le Centre Social, en lien avec le PIMMS (convention de partenariat et de financement). Liste de bénéficiaires identifiés, incription confirmée par les partenaires et les personnes, feuilles de présence. Bilan avec les bénéficiaires et les partenaires. Remise d'une clef USB et d'une carte code à chaque participant. Création d'un lutin et d'affiches dans la salle informatique, permettant aux personnes d'être autonomes. Intervention de partenaires sur des sites spécifiques comme celui de la commune pour les réservations et les facturations d'activités (cantine, activité multisports...).
PARTENAIRES	PIMMS, MDS, CAF, CRAMIF, CCAS, Services municipaux, travail entraide…
PLACE HABITANTS	Acteur de la formation. Autonomie progressive avec utilisation seule de l'outil.
PROGRESSION ENVISAGEE	Formations tablettes et ordinateurs portables. A définir avec le PIMMS.
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs : Le nombre de personnes participant aux formations et aux ateliers, assiduité, nombre de personnes utilisant la permanence informatique, le nombre d'orientations réalisées, le nombre de partenaires impliqués. Qualitatifs : Degré de satisfaction des familles, retours qualitatifs des familles et des partenaires, évolution de l'accompagnement,le degré d'autonomie acquis.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	PETITS DEJEUNERS PARTENARIAUX
AXE ORIENTATION	FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES ET L'ACCES AUX DROITS DES PERSONNES
OBJECTIF GENERAL	ORGANISER DES TEMPS D'ECHANGES ENTRE LES PARTENAIRES ET AVEC LES INSTITUTIONS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	- Créer un réseau de partenaires identifiés et identifiables par tous - Développer les relations entre les partenaires pour un meilleur service rendu à la population - Organiser un temps convivial de rencontres entre professionnels - Favoriser les passerelles entre les structures
DESCRIPTION ACTION	Temps convivial sous la forme d'un petit déjeuner. La référente adultes ou la directrice du Centre Social présente les différents partenaires. Chacun explique ses fonctions et ses missions. Les coordonnées des professionnels sont échangées, ainsi que des plaquettes de présentation.
PUBLIC CIBLE	10 à 15 personnes par petit déjeuner, hors équipe Centre Social, uniquement des professionnels ou des bénévoles.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Une fois par trimestre, dans les locaux du Centre Social, de 9h00 à 10h00.
PARTENAIRES	Le choix des partenaires sera lié à de nombreux facteurs : ex : arrivée d'un professionnel sur le territoire, le développement du partenariat existant, la promotion d'une action nouvelle, la non identification des partenaires par certains professionnels.
PLACE HABITANTS	Même si les habitants ne sont pas associés à l'action, des effets seront ressentis sur les situations et sur les liens entre acteurs.
PROGRESSION ENVISAGEE	Définir des thèmes sur les rencontres. Organiser ces échanges une fois par mois.
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs : Nombre de petits déjeuners organisés, nombre de partenaires invités et présents, nombre de structures associés, Typologie des professionnels et des thématiques ciblées. Qualitatifs : Retours des professionnels sur l'action, Mobilisation et implication de chacun, Evolution des relations.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	ANALYSE DE PRATIQUES
AXE ORIENTATION	FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES ET L'ACCES AUX DROITS DES PERSONNES
OBJECTIF GENERAL	ORGANISER DES TEMPS D'ECHANGES ENTRE LES PARTENAIRES ET AVEC LES INSTITUTIONS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	- Créer des temps d'échanges formalisés entre acteurs, professionnels et bénévoles - Développer les relations entre les partenaires pour un meilleur service rendu à la population - informer sur les structures, les dispositifs et actions du territoire - Echanger sur des situations particulières dites problématiques et de trouver ensemble des solutions à proposer aux familles - Créer des outils de liaisons entre les acteurs
DESCRIPTION ACTION	Il s'agit d'organiser une fois par trimestre des temps de rencontres et d'échanges entre professionnels et bénévoles sur des thématiques du quotidien. Un cadre précis sera à définir lors de la première réunion.
PUBLIC CIBLE	Groupe de 10 acteurs locaux (professionnels ou bénévoles), coordonné par la directrice ou la référente adultes.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Objectifs, thèmes et calendrier prévisionnel de rencontres définis en amont. Invitations transmises par mail.
PARTENAIRES	Ecrivain public, travailleurs sociaux MDS, CAF, CRAMIF, CCAS, bénévoles infodettes, UFC Que Choisir, bénévoles, associations locales, services municipaux…
PLACE HABITANTS	Même si les habitants ne sont pas associés à l'action, des effets seront ressentis sur les situations et sur les liens entre acteurs.
PROGRESSION ENVISAGEE	Cadrage à prévoir lors de la première réunion. En fonction de celui-ci, une évolution progressive sera à prévoir.
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs : Nombre de partenaires mobilisés, nombre de partenaires présents, nombre de situations présentées, nombre de structures identifiées, nombre de réunions prévues. Qualitatifs : Qualité des échanges, mobilisation des acteurs, impact sur les relations entre structures, sur les situations des familles, retours des acteurs.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	COMITE D'ANIMATION
AXE ORIENTATION	ENCOURAGER LE VIVRE ENSEMBLE ET L'EXPRESSION DE LA CITOYENNETE
OBJECTIF GENERAL	DEVELOPPER ET FORMALISER DES ESPACES DE PAROLES POUR LES HABITANTS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	- Développer la participation des habitants à la vie du centre - Mettre en forme les initiatives individuelles au service du collectif - Impliquer les habitants de la commune dans la vie du centre et celle de la commune
DESCRIPTION ACTION	Poursuite de l'organisation d'un Comité d'habitants dans lequel les membres de comités de quartier ainsi que les habitants seraient représentés. Il s'agit d'un Comité de suivi, qui aura pour mission d'échanger autour des actions du centre, de rapporter la parole des habitants et de réfléchir à des actions collectives à mettre en place.
PUBLIC CIBLE	Le projet concerne l'ensemble des habitants Méens de la commune.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Le Comité Animation se réunit une fois par trimestre. Les actions du Centre sont portées à sa connaissance. Les habitants s'expriment sur les actions mises en place, celles à faire évoluer, font des propositions de projets…Des intervenants peuvent être présents en fonction des demandes et des besoins du Comité.
PARTENAIRES	Les Conseils de Quartier, les différents services municipaux, les élus (Intervention de ces derniers en fonction des demandes du Comité d'animation), Fédération des Centres Sociaux.
PLACE HABITANTS	Appropriation des missions de la structure et une implication dans la mise en œuvre de projets.
PROGRESSION ENVISAGEE	Une mixité au sein du comité : intégrer des hommes, des représentants des différentes communautés… Travailler davantage en mode projet, et plus uniquements sur des ateliers ou des actions ponctuelles.
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs : Nombre de demandes individuelles et collectives recensées, Nombre de personnes impliquées dans le Comité d'Habitants,Nombre de rencontres organisées pour le Comité d'Habitants, Nombre de réunions de travail pour formaliser les projets, Nombre de projets où le Centre est représenté pour valoriser son rôle et ses missions. Qualitatifs : Qualité des échanges engagés entre les membres du Comité d'habitants,Mobilisation de nouveaux habitants pour représenter la structure, Retours des partenaires et des habitants sur les nouvelles actions mises en place, Degré de participation des habitants aux actions qu'ils ont proposé, Implication dans la vie de la structure, Evolution de la prise de parole et d'initiatives des habitants.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	DEBATS PARTAGES
AXE ORIENTATION	ENCOURAGER LE VIVRE ENSEMBLE ET L'EXPRESSION DE LA CITOYENNETE
OBJECTIF GENERAL	DEVELOPPER ET FORMALISER DES ESPACES DE PAROLES POUR LES HABITANTS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Permettre aux habitants de s'exprimer sur des sujets du quotidien Favoriser la construction d'argumentaires pour s'exprimer Libérer la parole Prendre confiance en soi
DESCRIPTION ACTION	Il s'agit d'organiser deux fois par an, des débats avec les habitants de la commune sur des thématiques ciblées. Une partie de l'équipe a déjà été formée par une professionnelle de l'Université de Créteil sur les différentes formes de débats, sur leur menée et leur organisation.
PUBLIC CIBLE	Le projet concerne l'ensemble des habitants Méens de la commune: enfants, jeunes, adultes.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Organisés une à deux fois par an, en partenariat avec le service Jeunesse. Sur une soirée, de 19h00 à 21h00. Présence de jeunes, d'enfants et d'adultes. Thème, modalité et organisation définis en amont par les équipes. Menée prévue avec une intervenante professionnelle, permettant aux équipes d'agir sur le débat.
PARTENAIRES	Service Jeunesse, BIJ, Université Creteil
PLACE HABITANTS	Mobilisation du public pour prendre part au débat et s'exprimer.
PROGRESSION ENVISAGEE	Préparation des débats en amont dans différents groupes pour favoriser la prise de parole lors du débat intergénérationnel. Progression sur les modes de débat: débat mouvant, word café…
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs : Nombre de participants, typologie, nombre de partenaires impliqués. Qualitatifs : Qualité des échanges, progression individuelle et collective dans la prise de parole, implication des équipes, des bénévoles et des habitants.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	CREATION D'OUTILS D'EVALUATION
AXE ORIENTATION	ENCOURAGER LE VIVRE ENSEMBLE ET L'EXPRESSION DE LA CITOYENNETE
OBJECTIF GENERAL	DEVELOPPER ET FORMALISER DES ESPACES DE PAROLES POUR LES HABITANTS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Développer des outils pour permettre aux habitants de porter un regard critique et constructif sur les actions et le projet de la structure Permettre à l'équipe d'échanger et de construire ensemble des outils adaptés à chaque typologie de public (enfants, adultes, non francophones...) Apporter une pluvalue aux évaluations par un regard croisé habitants-professionnels-bénévoles
DESCRIPTION ACTION	Il s'agit de construire des outils d'évaluation pluriformes, participatifs pour les différentes actions du centre.
PUBLIC CIBLE	Ces outils seront à destination des habitants fréquentant les actions de la structure.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Réflexion menée par action, avec l'ensemble des équipes. Construction d'une Boite à outils disponible pour les professionnels. Expérimentation progressive sur l'ensemble des ateliers.
PARTENAIRES	Fédération des Centres Sociaux, service Jeunesse, service communication, MDS
PLACE HABITANTS	La création de ces outils permettra aux habitants de s'exprimer sur les actions menées.
PROGRESSION ENVISAGEE	Evaluation systématique des ateliers par les habitants, complémentaire au regard du comité d'animation et permettant une évaluation croisée du Projet.
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs: Nombre d'outils créés, nombre d'outils différents expérimentés, nombre de partenaires impliqués Qualitatifs: Impact des outils sur l'expression des habitants, sur l'évaluation concrète des actions. Retours des équipes sur leur mise en oeuvre.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	TEMPS DE FORMATIONS ET D'INFORMATIONS SUR DES THEMATIQUES CIBLEES
AXE ORIENTATION	ENCOURAGER LE VIVRE ENSEMBLE ET L'EXPRESSION DE LA CITOYENNETE
OBJECTIF GENERAL	DEVELOPPER ET FORMALISER DES ESPACES DE PAROLES POUR LES HABITANTS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Lutter contre les discriminations, les stéréotypes et les préjugés par des actions de formations organisées pour et avec les habitants, Développer des actions de sensibilisation sur des thématiques spécifiques comme le handicap, la laïcité Organiser des rencontres avec les acteurs de prévention du territoire (Police, Pompiers, Gendarmerie etc.) pour faire connaitre leurs missions et assurer une sérénité du territoire, Permettre aux familles de s'informer, de poser des questions et d'échanger sur des thèmes précis.
DESCRIPTION ACTION	- 4 demi-journées de formation : faire émerger les préjugés (aider à mettre des mots sur des actes posés, prise de conscience) ; signifier par des mots / concepts que la discrimination est inscrite dans des comportements quotidiens « les poser » ; temps décalé dans lequel chacun trouve des réponses / ressources aux questions trouvées ; réalisation commune et repas participatif. - Organisation de journées de sensibilisation sur des thématiques déterminées en fonction de problématiques repérées ou d'actualité, comme le handicap (parcours fauteuils roulant / de chien guide etc.) - Organisation de temps de rencontre avec des professionnels représentant les institutions de proximité ; leur faire connaître les missions et assurer une sérénité du territoire.
PUBLIC CIBLE	Le projet concerne l'ensemble des habitants Méens de la commune.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	1 cycle de formation par an, groupe de 15 personnes 1 journée de Sensibilisation sur une thématique 1 temps de rencontre par semestre
PARTENAIRES	Université de Créteil, Police Nationale, Police Municipale, SDIS, associations …
PLACE HABITANTS	Participation active aux animations. Implication dans le choix des thématiques visées.
PROGRESSION ENVISAGEE	Thème construit avec les habitants, pour aboutir à des contributions collectives.
MODALITES EVALUATION	Quantitatif : Nombre de journées de formations, d'actions de sensibilisation réalisées, Nombre de participants et typologie, Nombre de partenaires impliqués Qualitatif : Satisfaction du public, Retours des professionnels et des partenaires sur les actions menées, Qualité des échanges, Capacité des familles à se remettre en question, à analyser les informations transmises

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	ATELIERS HABITANTS
AXE ORIENTATION	ENCOURAGER LE VIVRE ENSEMBLE ET L'EXPRESSION DE LA CITOYENNETE
OBJECTIF GENERAL	FAVORISER LA RENCONTRE DES PUBLICS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Permettre aux habitants de participer à des activités de loisirs Rendre les habitants acteurs de leur projet Accompagner les habitants dans la mise en place d'ateliers Développer des passerelles avec les structures de proximité Favoriser les échanges au travers d'activités prétextes Donner confiance et valoriser chacun dans ses compétences
DESCRIPTION ACTION	En fonction des demandes et des attentes formulées par les habitants, des ateliers collectifs seront mis en place soit pendant le temps scolaire, sur une durée annuelle, soit pendant les vacances scolaires sur des temps ponctuels. En 2018, plusieurs ateliers sont mis en place: sport, cuisine, bien être, créatif, bistrot des mamans. Des projets sont en cours: couture, cuisine du monde.
PUBLIC CIBLE	Le projet concerne l'ensemble des habitants Méens de la commune.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Pour qu'un atelier soit mis en place, l'effectif de participants doit être égal ou supérieur à 5. Les ateliers proposés ne doivent pas être en concurrence avec des activités existantes sur le territoire. Les jours et horaires sont déterminés avec les habitants et l'équipe. La structure a mis en place un budget spécifique.
PARTENAIRES	MJC, associations culturelles et sportives du territoire, médiathèque…
PLACE HABITANTS	Programmation établie avec et par les habitants, en lien avec la référente familles et l'animateur de la structure. En fonction des ateliers et des souhaits émis, certains habitants pourront en assumer la gestion et la menée.
PROGRESSION ENVISAGEE	Mise en place d'ateliers autonomes.
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs: Nombre d'ateliers mis en place, nombre de participants par ateliers, nombre de projets, typologie des groupes Qualitatifs: Qualité des échanges, mobilisation des familles, ouverture à d'autres publics, degré d'autonomie des groupes, mixité.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	CONTRIBUTIONS COLLECTIVES
AXE ORIENTATION	ENCOURAGER LE VIVRE ENSEMBLE ET L'EXPRESSION DE LA CITOYENNETE
OBJECTIF GENERAL	FAVORISER LA RENCONTRE DES PUBLICS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Permettre aux habitants de s'exprimer sur des sujets autour du vivre ensemble Associer des individualités pour réaliser une oeuvre collective Aborder des sujets problématiques sous un angle différent, vus et créés par des habitants pour des habitants
DESCRIPTION ACTION	Il s'agira d'accompagner les habitants sur la réalisation de constructions collectives sur des thématiques du vivre ensemble, définies en amont. Plusieurs idées ont été émises lors de la construction du nouveau projet comme la laicité, les valeurs morales universelles...
PUBLIC CIBLE	Le projet concerne l'ensemble des habitants Méens de la commune.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Projet qui débutera en 2019, et qui fera suite aux temps d'informations/formations sur des thématiques ciblées. Intervention de professionnels pour encadrer la construction collective (artiste, animateur, historien…) Fonctionnement en mode projet avec les habitants: définition du cadre, des objectifs, du calendrier mise en oeuvre, des moyens...
PARTENAIRES	Ceux-ci seront définis en fonction du thème du projet.
PLACE HABITANTS	Acteurs du projet.
PROGRESSION ENVISAGEE	Evolution de la forme des contributions: expositions, fresques, saynètes… Groupe mixte et hétérogène.
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs: Nombre d'ateliers mis en place, nombre de participants au projet, typologie du public Qualitatifs: Qualité des échanges, mobilisation des familles, atteinte des objectifs, aboutissement de la réalisation, impact du mode de projet sur la construction des ateliers habitants.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	SOIREES FESTIVES
AXE ORIENTATION	ENCOURAGER LE VIVRE ENSEMBLE ET L'EXPRESSION DE LA CITOYENNETE
OBJECTIF GENERAL	FAVORISER LA RENCONTRE DES PUBLICS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Faire découvrir aux familles des cultures différentes Promouvoir les différentes cultures présentes sur le territoire Valoriser les compétences et savoirs-faires des familles
DESCRIPTION ACTION	Il s'agit d'organiser pendant les vacances scolaires des soirées à destination des habitants, valorisant les communautés du territoire. Une culture représentée par un décor et une ambiance musicale associée, par des plats typiques à partager. Après le partage d'un repas convivial, des activités découvertes sont proposées dans les différentes salles de la structure.
PUBLIC CIBLE	Le projet concerne l'ensemble des habitants Méens de la commune. Effectif repas déterminé en amont avec les associations et en fonction du budget. Ouverture à tous pour les animations.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Repas partagé: de 19h00 à 20h30. Animations jusqu'à 22h30.
PARTENAIRES	Associations communautaires de la commune. Possibilité de faire intervenir des associations de l'agglomération ainsi que des prestataires spécialisés dans les jeux du monde par exemple.
PLACE HABITANTS	Nous ferons appel aux habitants volontaires de la structure pour nous aider à organiser, mettre en place ces soirées.
PROGRESSION ENVISAGEE	Ateliers culinaires pour créer les plats typiques proposées lors du repas découverte. Possibilité d'organiser des ateliers spécifiques pour décorer la salle polyvalente.
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs: Nombre de participants aux soirées, nombre d'habitants mobilisés dans l'organisation, la préparation de la soirée, nombre de partenaires associés. Qualitatifs: Qualité des échanges, découverte des plats, mobilisation et implication des familles. Retours des participants.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	REGLEMENT INTERIEUR
AXE ORIENTATION	ENCOURAGER LE VIVRE ENSEMBLE ET L'EXPRESSION DE LA CITOYENNETE
OBJECTIF GENERAL	CRÉER UN CADRE STRUTURANT ET SECURISANT POUR TOUS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Définir les règles de fonctionnement de la structure Rappeler les missions d'un centre social, son statut et son organisation. Formaliser les règles morales du bien vivre ensemble
DESCRIPTION ACTION	Création d'un règlement intérieur, créé et validé par tous.
PUBLIC CIBLE	Equipe permanente, bénévoles, vacataires, partenaires, habitants.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Travaillé par étape, avec des allers retours entre les groupes. Validation à prévoir par la commune (équipement et structure municipale).
PARTENAIRES	Groupe de travail ouvert à l'ensemble des partenaires, notamment ceux proposant des actions ou des permanences au sein de la structure.
PLACE HABITANTS	Les habitants seront associés au groupe de travail sur l'élaboration du règlement intérieur. Demande émise par les familles lors de l'évaluation du précédent projet social.
PROGRESSION ENVISAGEE	Groupe de travail : échanges réalisés en 2018 pour une mise en place dès janvier 2019.
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs : nombre d'habitants impliqués dans le groupe de travail, nombre de partenaires mobilisés. Qualitatifs : qualité des échanges, atteinte des objectifs, implication de l'équipe et des habitants. Respect du calendrier de travail. Impact sur le fonctionnement de la structure.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	JOURNEE D'ECHANGES PROFESSIONNELS
AXE ORIENTATION	ENCOURAGER LE VIVRE ENSEMBLE ET L'EXPRESSION DE LA CITOYENNETE
OBJECTIF GENERAL	CRÉER UN CADRE STRUTURANT ET SECURISANT POUR TOUS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Renforcer le lien entre les équipes, les bénévoles et les vacataires Permettre d'avoir une vision partagée des missions du centre social et de son projet Réfléchir ensemble sur des sujets importants pour un meilleur accueil du public Informer et communiquer sur le projet social
DESCRIPTION ACTION	Organisation d'une journée d'échanges entre les différents acteurs du centre social. La structure sera fermée au public pour permettre à tous d'être disponible. Journée décomposée en deux temps: un temps de vie de la structure (information, échanges sur des projets, des actions), un temps sur le projet social. Temsp convivial sur le midi: repas collectif. La fédération sera sollicitée au début de sa mise en place pour créer des ateliers dynamiques autour des valeurs des centres sociaux, sur le rappel des missions, les explications sur le projet social. Prévue une fois par an.
PUBLIC CIBLE	Equipe permanente, bénévoles, vacataires
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Une journée en période scolaire, soit en juin soit en septembre. De 9h00 à 17h00. Intervention de partenaires en fonction du thème choisi.
PARTENAIRES	Fédération des Centres Sociaux, CAF
PLACE HABITANTS	Action en direction des professionnels, permettant une meilleure organisation de la structure et donc un accompagnement adapté des publics.
PROGRESSION ENVISAGEE	En fonction des retours, l'action pourra être envisagée deux fois par an. Les sujets seront prévus en amont avec la sollicitation de tous.
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs : nombre de personnes présentes, nombre de partenaires mobilisés. Qualitatifs : qualité des échanges, atteinte des objectifs, impact sur le travail quotidien et sur l'accueil des familles, implication de l'équipe, des vacataires et des bénévoles.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	OUTILS DE COMMUNICATION
AXE ORIENTATION	DEVELOPPER LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET ET DES ACTIONS DE LA STRUCTURE
OBJECTIF GENERAL	CRÉER DES OUTILS DE COMMUNICATION
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Permettre aux habitants et aux partenaires d'identifier et de connaitre la structure, ses missions, son projet et ses actions Développer une communication régulière avec les partenaires Informer les habitants sur le quotidien de la structure Valoriser les actions, les projets mis en place avec et pour les habitants
DESCRIPTION ACTION	Plusieurs outils de communication seront mis en place: - Modernisation et remise à jour de la plaquette de la structure à destination des habitants - Création d'une plaquette à destination des partenaires, rappelant les missions d'un Centre Social et présentant le projet social - Création d'une newsletter à destination des professionnels et des partenaires, informant sur la vie du centre et sur les informations des partenaires utiles aux habitants - Mise en place d'un écran à l'accueil de la structure avec projection des informations importantes sur la structure et sur la ville - Création de supports d'identification de la structure pour les actions extérieures
PUBLIC CIBLE	Habitants de la commune, partenaires institutionnels et associatifs.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Plaquette du centre: réactualisée, en lien avec les nouvelles orientations du projet social et créée avec les habitants. Mise en place avant l'été. Newsletter ou Flash Info: une fois par mois. Projection Ecran: informations actualisée tous les 15 jours. Trame élaborée par la commune. Plaquette partenaires: à créer sur le second semestre 2018. Création d'outils d'identification: tenue pour le personnel, calicot et/ou kakémono, réfléchie en équipe et avec le responsable de la communication.
PARTENAIRES	Service communication de la commune,
PLACE HABITANTS	Les habitants seront associés notamment à la création de la plaquette de la structure: mise en place d'un comité éditorial.
PROGRESSION ENVISAGEE	Définir un référent communication au sein de la structure. Faire évoluer les outils chaque année et en fonction des projets de la structure.
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs: Nombre de plaquettes créées et distribuées aux familles et aux partenaires, nombre de partenaires recevant la newsletter, nombre de familles participant aux actions suite aux outils de com créés Qualitatifs: Retour des équipes, des familles et des partenaires sur les outils de communication mis en place, impact des outils sur la vie de la structure et sur les actions, impact des outils de visualisation sur la connaissance de la structure, du projet social et des actions.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	AMENAGEMENTS DES ESPACES - AFFICHAGE - ESPACES RESSOURCES
AXE ORIENTATION	DEVELOPPER LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET ET DES ACTIONS DE LA STRUCTURE
OBJECTIF GENERAL	AMENAGER ET REPENSER L'ACCUEIL DES HABITANTS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Créer un espace d'accueil et d'attente, convivial, agréable et fluide Permettre aux familles de trouver l'information rapidement et sans aide de l'équipe Matérialiser des espaces accessibles et organisés: espace affichage, panneau d'information, espace ressources, espace d'attente
DESCRIPTION ACTION	Il s'agit de réorganiser l'espace d'accueil de la structure afin de le rendre plus accueillant et de permettre aux familles de trouver l'information qu'elle cherche rapidement.
PUBLIC CIBLE	Habitants.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Fabrication par le Centre Technique Municipal de panneaux d'affichages, achat de matériel. Echanges et réflexion en équipe, en lien avec le service communication, les familles et les partenaires.
PARTENAIRES	Services municipaux: communication, centre technique municipal, BIJ. Partenaires ayant une action ou une permanence au sein de la structure.
PLACE HABITANTS	Les habitants seront associés à la démarche. Des échanges ont débuté en juin, avec le travail d'un animateur stagiaire BPJEPS.
PROGRESSION ENVISAGEE	Mise en place fin d'année 2018.
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs : nombre d'habitants, partenaires impliqués dans la réflexion, nombre de plaquettes/ affiches/ flyers mis à disposition Qualitatifs : Retours des familles, des partenaires, de l'équipe et des bénévoles sur le projet et sur sa mise en œuvre. Impact des espaces sur la structure (information, mobilisation, présence sur les projets)

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	CHARTE D'ACCUEIL
AXE ORIENTATION	DEVELOPPER LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET ET DES ACTIONS DE LA STRUCTURE
OBJECTIF GENERAL	AMENAGER ET REPENSER L'ACCUEIL DES HABITANTS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Définir le fonctionnement de l'accueil, les missions de l'agent Rappeler les valeurs des Centres Sociaux, les engagements pris dans le Projet social 2018 2020 Formaliser les conditions d'un "bon accueil" Permettre à l'équipe d'adopter un comportement identique sur l'accueil des personnes
DESCRIPTION ACTION	En complément du règlement intérieur, précisant le fonctionnement de la structures et ses règles d'usage, une charte d'accueil sera mise en place pour rappeler le rôle essentiel de ce poste et définir les modalités d'accueil des personnes. Il s'agit ici de rappeler les engagements pris par la structure et d'apporter un regard nouveau sur ce qu'est l'accueil.
PUBLIC CIBLE	Habitants.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Travaillé par étape, avec des allers retours entre les groupes. Validation à prévoir par la commune (équipement et structure municipale).
PARTENAIRES	Groupe de travail ouvert à l'ensemble des partenaires, notamment ceux proposant des actions ou des permanences au sein de la structure. Demande d'appui par la fédération des Centres Sociaux et par le coordinateur CAF.
PLACE HABITANTS	Les habitants seront associés au groupe de travail.
PROGRESSION ENVISAGEE	Groupe de travail à compter de janvier 2019, après la finalisation du règlement intérieur.
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs : nombre d'habitants impliqués dans le groupe de travail, nombre de partenaires mobilisés. Qualitatifs : qualité des échanges, atteinte des objectifs, implication de l'équipe et des habitants. Respect du calendrier de travail. Impact sur le fonctionnement de la structure.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

	RENDEZ VOUS DES HABITANTS
AXE ORIENTATION	DEVELOPPER LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET ET DES ACTIONS DE LA STRUCTURE
OBJECTIF GENERAL	AMENAGER ET REPENSER L'ACCUEIL DES HABITANTS
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Proposer un temps aux habitants de la commune pour échanger sur ce qu'est le Centre Social Permettre aux familles impliquées de faire découvrir leur espace de vie à leurs proches Valoriser la structure et développer son appropriation par les habitants Promouvoir le projet et les actions existantes Favoriser la rencontre des publics
DESCRIPTION ACTION	Permettre aux habitants de se rencontrer, d'échanger sur la vie de la structure, ses projets, ses actions autour d'un café.
PUBLIC CIBLE	Habitants.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Une fois par trimestre, organisation de l'action au sein de l'accueil, de 9h00 à 10h30. Chaque habitant invite une personne pour lui présenter la structure: visite, rencontre avec l'équipe, échanges autour du Projet et des activités existantes.
PARTENAIRES	Action qui sera relayée par l'ensemble des partenaires. Possibilité également pour les partenaires d'etre présent et d'accompagner une nouvelle famille dans son intégration au sein de la structure.
PLACE HABITANTS	Les habitants seront au cœur de la démarche.
PROGRESSION ENVISAGEE	Nous commencerons par les habitants "acteurs" de la structure et nous espérons que le groupe s'étoffera au fur et à mesure des rencontres.
MODALITES EVALUATION	Quantitatifs : nombre d'habitants, partenaires impliqués et de personnes présentes aux rencontres. Qualitatifs : Retours des familles, des partenaires, de l'équipe et des bénévoles sur cette action. Qualité des échanges. Impact sur la fréquentation de la structure et son identification par le public.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-180-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/03//2018

Date de transmission de la convocation : 22 mars 2018 - Date d'affichage : 22 mars 2018
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 24 - Excusés représentés : 6 - Absents : 2 - Votants : 30
Excusé(s) non représenté(s) : 3
VOTE : A l'unanimité - Pour : 30 - Contre : - Abstention :

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Jocelyne VERNON, première adjointe au Maire, remplaçant le Maire empêché.

Etaient présents : Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, Mme DIOP (arrivée au point n° 10 à 20h33), M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme BOINET, Mme RIGAULT, Mme MORIN, M. BATON, M. FOSSE, M. SAMYN, Mme MBERI NSANA (arrivée au point n° 6 à 19h49), M. GUERIN (départ au point n° 18 à 21h43), Mme DAUVERGNE-JOVIN, M. AYINA, Mme CADET, Mme YAZICI
Etaient excusés représentés : M. VERNIN avait donné pouvoir à Mme VERNON, Mme ANTIGNAC à M. QUILLAY, M. SCHRUB à M. GENET, M. BENTEJ à Mme MEUNIER, M. TOUNKARA à M. BATON, M. GUERIN à Mme DAUVERGNE-JOVIN (à partir du point n° 18)
Etaient excusées non représentées : Mme PRONO, Mme GUIDY, Mme CAMPS
Etaient absents : Mme NDIAYE, M. POIREL

A été nommé (e) secrétaire de séance : Mme Michelle BOINET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du : 05 AVR. 2018

N° : 2018DCM-03-190
OBJET : DISPOSITIF « SOUTIEN A LA FORMATION PROFESSIONNALISANTE »

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu l'avis de la Commission enfance, vie associative et jeunesse du13 février 2018
- Considérant que l'accès à la formation constitue un atout incontestable pour l'emploi et permet à bon nombre de s'insérer socialement et professionnellement

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le dispositif « soutien à la formation professionnalisante » et l'attribution des aides financières qui en découlent.

APPROUVE la convention type ci-annexée qui régira les relations entre les divers organismes professionnels éligibles au dispositif et la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention type susmentionnée, ainsi que tous documents afférents, avec les organismes de formation professionnelle suivants :

- AFTRAL
- APMSF
- Croix Rouge
- Ligue de l'Enseignement
- Le Rocheton
- Acte 1
- Pigier
- CNED

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-190-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

DIT que les dépenses seront inscrites au budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Première Adjointe au Maire :

Jocelyne VERNON

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-190-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

VILLE DE LE MEE SUR SEINE

« Soutien à la formation professionnalisante »

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ORGANISME ……..

L'accès à la formation constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi et permet à bon nombre de s'insérer socialement et professionnellement. Cependant, cela nécessite parfois des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous. C'est pourquoi il est mis en place le dispositif d'attribution de bourse « Soutien à la formation professionnalisante », en direction des jeunes âgés de 17 à 30 ans résidant sur le territoire de la commune de Le Mée sur Seine.

Dans cette perspective, la Commune et les organismes de formation s'engagent par le biais de la présente convention ;

Entre

La Ville de Le Mée sur Seine, représenté par son Maire, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal du …….

Ci-après dénommée, « Ville de Le Mée sur Seine » d'une part,

Et

L'organisme ……..

Représentée par Monsieur, Madame, ……..

Ci-après dénommé, « le prestataire » d'autre part,

Ceci exposé, il est ensuite convenu ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-190-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

ARTICLE 1er : Adhésion à l'opération

Les signataires de la présente convention reconnaissent que la bourse « Soutien à la formation professionnalisante » attribuée constitue un enjeu d'insertion sociale et professionnelle.

Par la présente convention, le prestataire……. Représenté par Monsieur / Madame…….…… déclare adhérer à l'opération « Soutien à la formation professionnalisante » mise en place par la Ville de Le Mée sur Seine.

ARTICLE 2 : Les engagements du prestataire

Le prestataire s'engage à assurer le nombre d'heures de formation du bénéficiaire à hauteur de la bourse délivrée.

Cette formation peut intégrer les prestations suivantes :

- Frais de dossier ;
- Cours théoriques;
- Cours pratiques;
- Fournitures pédagogiques ;
- Présentation à un ou des examens.

Le prestataire s'engage à accepter les conditions d'attribution de la bourse « Soutien à la formation professionnalisante» définies par la délibération du Conseil Municipal n° ……. du ……

ARTICLE 3 : Les engagements de la ville

La ville versera directement au prestataire la bourse d'un montant de 500 € maximum accordée au bénéficiaire.

La ville bénéficiera de tous les renseignements pertinents concernant le bénéficiaire de la dite bourse, afin de l'aider au mieux dans son parcours de formation.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-190-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

<u>ARTICLE 4</u> : Dispositions spécifiques

Le bénéficiaire de la bourse versera le solde restant à sa charge directement au prestataire en fonction des modalités existantes.

Le bénéficiaire ne pourra prétendre à une indemnité, ni demander à la ville ou au prestataire le remboursement de sa contribution en cas d'échec à un examen.

<u>ARTICLE 5</u> : Disposition d'ordre général

Les signataires s'engagent à veiller au respect de la présente convention.

Fait en …. Exemplaires,

A, Le Mée sur Seine,

Le, ……..

Le prestataire,

Le Maire de Le Mée sur Seine,

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-190-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

République Française – Département de Seine-et-Marne – Canton de Savigny-le-Temple –
Commune du Mée-sur-Seine

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/03//2018

Date de transmission de la convocation : 22 mars 2018 - Date d'affichage : 22 mars 2018
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 24 - Excusés représentés : 6 - Absents : 2 - Votants : 30
Excusé(s) non représenté(s) : 3
VOTE : A l'unanimité - Pour : 30 - Contre : - Abstention :

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Jocelyne VERNON, première adjointe au Maire, remplaçant le Maire empêché.

Etaient présents : Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, Mme DIOP (arrivée au point n° 10 à 20h33), M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme BOINET, Mme RIGAULT, Mme MORIN, M. BATON, M. FOSSE, M. SAMYN, Mme MBERI NSANA (arrivée au point n° 6 à 19h49), M. GUERIN (départ au point n° 18 à 21h43), Mme DAUVERGNE-JOVIN, M. AYINA, Mme CADET, Mme YAZICI
Etaient excusés représentés : M. VERNIN avait donné pouvoir à Mme VERNON, Mme ANTIGNAC à M. QUILLAY, M. SCHRUB à M. GENET, M. BENTEJ à Mme MEUNIER, M. TOUNKARA à M. BATON, M. GUERIN à Mme DAUVERGNE-JOVIN (à partir du point n° 18)
Etaient excusées non représentées : Mme PRONO, Mme GUIDY, Mme CAMPS
Etaient absents : Mme NDIAYE, M. POIREL

A été nommé (e) secrétaire de séance : Mme Michelle BOINET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du : 05 AVR. 2018

N° : 2018DCM-03-200
OBJET : CONTRAT CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018-2021 AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LE MEE-SPORTS

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 précisant les seuils financiers rendant obligatoire la formalisation d'une convention
- Vu la Délibération n°15.04.160 du Conseil Municipal du10 avril 2015 sur les contrats d'objectifs
- Vu le projet sur les contrats d'objectifs, en annexe
- Vu l'avis de la Commission sport du 29 janvier 2018
- Considérant la mise en place des nouvelles relations contractuelles dans le cadre de la politique sportive avec les associations sportives de Le Mée-Sports dans le but de développer le sport dans la commune

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat cadre d'objectifs et de moyens de l'exercice 2018 à l'exercice 2021, qui se substituera aux conventions existantes entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et l'association sportive portant sur l'attribution des subventions et les mises à disposition de locaux et d'équipements ainsi que de personnel.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-200-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats d'objectifs, et leurs avenants, avec les associations sportives de Le Mée-Sports.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Première Adjointe au Maire :

Jocelyne VERNON

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-200-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre les soussignés, la ville de Le Mée Sur Seine, représentée par son maire, Monsieur Franck VERNIN ou son représentant, dûment habilité par le Conseil Municipal, ci-après dénommée par les termes « la ville »,

Et

L'association …….. , représentée par son président, ci-après dénommée par les termes « l'association »,

d'autre part,

PREAMBULE :

Pour répondre aux besoins des habitants de la commune, le Conseil Municipal de Le Mée-sur-Seine encourage le développement d'actions à caractères social, culturel, sportif et éducatif auxquelles il associe les partenaires associatifs.

Il a été convenu d'instituer, par les dispositions du présent contrat, les modalités régissant les relations entre la **Ville de Le Mée-sur-Seine** et les Associations du **Mée-Sports.** Ce contrat a pour objet de définir les objectifs que s'engagent à respecter les Associations en cohérence avec la politique conduite par le Conseil Municipal dans les domaines de l'Education et du Sport. Il fixe par conséquent le cadre dans lequel les actions seront exécutées, et définit les moyens mis à la disposition des Associations en vue d'assurer leurs mises en œuvre.

La contractualisation avec les associations répond non seulement à la volonté de la commune de développer et de renforcer la vie associative, mais également au besoin d'être en conformité avec la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, art. 10 :

« (…) L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée (…) ».

Ce contrat remplace toutes les conventions entre la ville de Le Mée-sur-Seine et les Associations de Le Mée-Sports portant sur l'attribution des subventions et les mises à dispositions de locaux et d'équipements sportifs.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-200-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Article 1 : Objet :

Le présent contrat a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre la ville et les Associations. Ce partenariat se concrétise par :

- La détermination d'objectifs communs, d'actions à réaliser et de moyens alloués.
- La mise en place d'une évaluation réalisée dans ce cadre.

Article 2 : Objectifs communs poursuivis

La politique sportive locale

Elle présente cinq grandes orientations :

- ***Favoriser l'accès à la pratique sportive au plus grand nombre de jeunes,***
- ***Soutenir les associations sportives existantes sur la commune,***
- ***Proposer un patrimoine sportif de qualité, entretenu et adapté à la pratique sportive de compétition et de loisirs,***
- ***Favoriser l'organisation de manifestations sportives,***
- ***Développer les actions de prévention sur les terrains de sport de proximité.***

Article 3 : Engagement de l'association

L'association s'engage à poursuivre les objectifs et actions suivantes :

- ***Offrir aux jeunes une formation éducative et sportive de qualité tout au long de l'année dans le respect des règles d'éthique du sport,***
- ***Contribuer à l'animation locale en participant notamment aux manifestations ponctuelles organisées par la Ville,***
- ***Favoriser l'intégration sociale des publics éloignés du sport (jeunes des quartiers prioritaires),***

  Favoriser l'adhésion des habitants de la ville,
- ***Permettre à chaque individu d'atteindre son meilleur niveau de pratique,***
- ***Encourager la formation des dirigeants et des cadres de l'association,***
- ***Demander son agrément auprès de la direction Départementale de la Cohésion Sociale dans le but d'accepter les coupons sport qui viennent en déduction du montant de l'adhésion,***
- ***Trouver des partenaires financiers (publics et privés) permettant de réduire le coût des cotisations et de ne pas faire supporter le coût de la pratique par adhérent uniquement sur les cotisations.***
- ***Inciter les pratiquants à suivre une visite médicale contrôlée par un médecin du sport.***

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-200-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard [significatif] des conditions d'exécution de la présente convention par l'association sans l'accord écrit de la commune, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir entendu ses représentants.

La commune informe l'association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie extrajudiciaire

Article 4 : Engagement de la Ville

4 -1 : Engagement financier

Montant de la subvention

En contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse que toutes les clauses (articles 6,7,8) soient remplies, chaque année, la Ville s'engage à verser une subvention à l'Association.

Pour ce faire, seront examinés :

- les documents comptables (budget prévisionnel des actions envisagées) et sportifs fournis à l'appui de la demande
- Les résultats obtenus

Le montant de l'aide de la Ville sera conditionné par le niveau d'exécution des objectifs propres de l'association, et éventuellement réajusté en cas de non-respect des dispositions contractuelles.

Il est à noter que l'utilisation de la subvention à d'autres fins que celles définies par la présente convention entraînera de la part de la Ville une demande de remboursement des sommes versées.

Pour la saison 2016 – 2017, le montant de la subvention s'élève à : 321.956,04 € et comprend :

- Les contrats d'objectifs
- Les subventions exceptionnelles (frais de déplacements, manifestations sportives)
- Les subventions spécifiques (niveau de compétition)

Conformément au calendrier budgétaire de la Ville dont la périodicité respecte l'année civile, les subventions allouées aux associations, votées chaque année par le Conseil Municipal sont versées comme suit :

- 50% de l'année précédente seront mandatés au plus tard le 31 décembre
- La somme restante sera versée après le vote du budget.
- Pour les subventions ne dépassant pas 1000 €, la subvention sera versée en une seule fois après le vote du budget.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-200-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Pour les années suivantes, les aides définies par la Ville seront accordées en fonction du respect des dispositions des articles 6, 7 et 8 du présent contrat, et leur montant sera inscrit au budget de chaque exercice.

Déficit

Lorsqu'il apparaît au bilan un déficit, le bénéficiaire s'engage à faire connaître à la Ville, par écrit, les mesures qu'il a prises pour résorber celui-ci.

Limites de l'engagement de la Ville

La Ville entend limiter ses engagements à ceux qui découlent de la présente convention. Elle ne participera pas au financement d'un déficit qui proviendrait d'actions engagées par le bénéficiaire.

4. 2 : Engagement de mise à disposition des installations

4.2.1: La Ville met à disposition de l'association les installations sportives indiquées en annexe n°1, afin d'y pratiquer les activités sportives relevant de son objet associatif, et compatibles avec la nature et la destination de chaque équipement ou installation considérés et ce, dans le strict respect du règlement intérieur en vigueur dans ces lieux
La mise à disposition de ces installations auprès des associations est évaluée à **468.580€** comprenant le salaire des personnels, les travaux de maintenance, les charges (eau gaz, électricité).
Les activités pratiquées ne devront pas entraîner de gêne pour le voisinage et les riverains autres que celles admissibles pour de telles pratiques sportives.

4.2.2 : Les jours et horaires d'utilisation considérés seront fixés chaque année, en début de saison sportive, en fonction des plannings d'activités des différents utilisateurs (scolaires, associations sportives, manifestations particulières).

4.2.3: En l'absence de demande d'utilisation l'association ne pourra jouir de son droit d'usage et l'équipement pourra être mis à disposition d'un autre utilisateur.

4.2.4 : L'association s'engage à informer préalablement la Ville de la non-utilisation des équipements en précisant, le cas échéant, la période concernée.
Si la Ville constatait que les équipements mis à disposition de l'association ne sont pas utilisés par un effectif suffisant ou qu'ils ne sont pas occupés de manière régulière, elle se réserve le droit après une mise en demeure notifiée par écrit à l'association, soit de suspendre l'activité, soit de faire partager l'utilisation de l'équipement avec un autre utilisateur.

4.2.5 : En cas de fermeture ou de suppression de l'utilisation pour quelque raison que ce soit, l'association ne pourra réclamer aucune indemnité à la ville. Il en sera de même pour l'annulation de l'utilisation pour permettre l'organisation de manifestations exceptionnelles.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-200-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

4.2.6 : Toute modification de la liste des installations mises à disposition donnera lieu à un simple échange de courrier ou courriel qui restera annexé au contrat, et vaudra de droit mise à jour de l'annexe n°1 ci-jointe.

4.2.7 : L'aide aux associations sportives étant partie intégrante de la politique sportive municipale, aucun loyer ni charge d'occupation ou de fonctionnement ne sera perçu par la Ville, pour l'utilisation des installations désignées à l'annexe n° 1.

4.2.8 : Les lieux mis à disposition sont destinés exclusivement à la pratique sportive associative. Toute utilisation autre devra faire l'objet d'une autorisation municipale spécifique.

4.2.9 : L'association ne pourra ni prêter ni louer, en tout ou partie, les installations objet du présent contrat. Elle ne pourra non plus y faire aucune transformation sans autorisation préalable de la Ville.

4.2.10 : L'association devra être assurée en responsabilité civile pour les préjudices (dommages aux personnes ou aux installations) qui lui seraient imputables.
Elle sera seule garante de l'assurance individuelle de ses adhérents au regard des activités pratiquées, ainsi que des matériels éventuellement entreposés avec l'autorisation de la Ville et dont la liste devra être communiquée à la Direction des Sports à la signature du présent contrat, ainsi qu'à chaque modification.

4.2.11 : L'association pourra, avec autorisation de la Direction des Sports entreposer dans les locaux mis à disposition, du matériel dans la mesure où il ne présentera aucun danger au plan de la circulation. La responsabilité de la Ville ne pourra en aucune manière être recherchée en cas de vol ou de détérioration.
L'association aura pris connaissance avant la première utilisation des installations des consignes de sécurité propres à l'équipement et aux installations notamment pour l'appel des secours et l'évacuation en cas d'urgence et de manière plus générale sur les consignes à observer en cas d'accident ou de sinistre. L'association ne devra pas obstruer les issues de secours pendant son activité.
L'association s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant la sécurité des usagers relevant de sa responsabilité et devra veiller au respect de toutes les règles de sécurité applicables aux établissements recevant du public.

4.2.12 : Nonobstant ce qui précède, la Ville se réserve le droit de disposer des installations prêtées, ou d'en prévoir la fermeture en tout ou partie dans le cadre d'activités ou manifestations particulières ou pour l'exécution de travaux d'entretien ou de rénovation qui le justifieraient.
Elle s'attachera, sauf en cas de travaux présentant un caractère d'urgence, à prévenir l'association dans des délais compatibles avec le planning prévisionnel de ses activités.

4.2.13 : Vente de produits consommables et boissons lors de manifestations sportives.
A l'occasion de manifestations sportives, la vente de produits consommables (sandwiches et boissons) dans l'enceinte de l'équipement sera autorisée sous la responsabilité de l'association et sous réserve toutefois d'une demande préalable formulée auprès de la Ville, dans un délai minimum d'un mois.
La vente de ces biens consommables et boissons devra respecter la législation en vigueur, et notamment :

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-200-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

- l'affichage des prix
- L'interdiction de vente ou d'entrepôts de boissons alcoolisées,
- L'interdiction de distribution de bouteilles en verre,
- L'obligation de mise à disposition de gobelets en plastique pour les consommateurs,
- La qualité sanitaire des produits vendus.

Il est rappelé que des contrôles du respect de ces prescriptions sont susceptibles d'être effectués par les services municipaux ou préfectoraux compétents. Les organisateurs veilleront à prendre toute mesure utile à la préservation de la propreté des lieux.

4.2.14 : Publicité à l'intérieur des enceintes sportives
A l'exclusion de l'information associative, l'affichage ou la publicité à caractère permanent pourra être effectué ou concédé à l'initiative des associations utilisatrices des installations sportives de la Ville qui, en tout état de cause, a seule autorité pour apprécier l'opportunité et définir les conditions matérielles et réglementaires de tels affichages ou publicités.
En revanche, la publicité ponctuelle de soutien aux activités sportives est tolérée lors de rencontres ou manifestations, sous réserve que sa nature, ses formes et ses modalités d'installation soient préalablement concertées avec la Ville.

4.3 : Engagement matériel et humain

4.3.1 : Les personnels communaux attachés aux installations sont à la disposition des utilisateurs, dans le cadre de leur service, de leurs horaires normaux de travail, du règlement intérieur des installations, sous l'autorité du service des sports municipal.

4.3.2 : Au plan matériel, les équipements mobiliers qui sont mis à disposition par la Ville dans les installations seront, sauf restrictions, sous la responsabilité du service des sports municipal, et librement utilisés par les pratiquants des différentes activités.
La mise à disposition ponctuelle de matériels supplémentaires nécessaires à l'organisation de manifestations particulières devra faire l'objet d'une demande spécifique auprès de la Direction des Sports et du service évènementiel et logistique, qui s'attachera à y répondre dans la mesure des possibilités de la Ville.

4.3.3 : Chaque équipement dispose d'un téléphone, sous la responsabilité de l'agent municipal affecté à l'installation, accessible aux responsables des activités uniquement en cas d'urgence. L'association prend à sa charge les facturations relatives aux postes supplémentaires installés par elle, après autorisation de la Ville.

4.3.4 : L'encadrement des activités organisées dans les équipements sportifs faisant l'objet de la présente convention devra être confié à des personnes dont les qualifications sont conformes aux dispositions légales.
Lors de la planification de l'utilisation ou au plus tard avant la première utilisation de l'équipement sportif, l'association devra communiquer par écrit au responsable de l'équipement la liste des personnes habilitées à assurer l'encadrement des activités. Les ajouts ou les suppressions d'habilitation devront être communiqués dans les mêmes formes.
L'association et/ou ses préposés devront être physiquement présents du début à la fin de l'activité et ce jusqu'au départ du dernier pratiquant ou du dernier usager accueilli par elle. La notion d'activité comprend au delà de l'activité pratiquée, la période de déshabillage et d'habillage des pratiquants dans les annexes de l'installation (vestiaires, douches, sanitaires).

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-200-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Article 5 : Communication

5.1 : L'association s'engage à faire mention de la participation de la Ville sur tout support de communication et dans tous ses rapports avec les médias. Elle veille à associer la Ville à travers leurs représentants à toute manifestation publique les concernant.
Le port du Logo et des couleurs (bleu et blanc) de la ville sur les tenues de sport seront privilégiés conformément à la charte graphique définie par la ville.

5.2 : L'association s'engage également à promouvoir une image positive et dynamique de la ville de Le Mée-sur-Seine par un comportement irréprochable des adhérents et des dirigeants sur la commune et à l'extérieur. Toute attitude et propos déplacés portant atteintes à l'image de la ville peut entraîner la résiliation du présent contrat. Les incivilités faites au cours de rencontres sportives seront étudiées lors d'une commission de discipline et pourront entrainer des pénalités.

Article 6 : Obligations comptables et administratives

L'association présentera chaque année une demande de subvention par écrit dans le respect des délais indiqués par la Direction des Sports de la Ville.

La demande devra comprendre :

- Un RIB
- Le dossier de demande de subvention fourni par la ville et dûment complété
- Le rapport moral de la dernière Assemblée Générale
- Le rapport d'activité de la dernière Assemblée Générale
- Le bilan financier approuvé par l'Assemblée Générale et par un commissaire aux comptes pour les associations percevant plus de 153 000 euros d'aide publique globale et ce, conformément à l'article 5 de l'ordonnance de 2005 relative au commissariat aux comptes.
- Le budget prévisionnel
- La photocopie des diplômes des encadrants

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 5 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

La commune informe l'association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception

Article 7 : Evaluation

L'association et la Ville se réunissent via la commission des sports au minimum une fois par an afin d'évaluer par le biais des critères mis en place dans le règlement d'attribution des subventions (voir annexe 2) les actions entreprises et les résultats atteints.
Le montant de la participation financière de la Ville peut être révisé en fonction de la réalisation des objectifs fixés dans le présent contrat.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-200-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la commune. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

La commune contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, la commune peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

Article 8 : Durée

Le présent contrat est conclu pour une période de 3 ans.

Article 9 : Résiliation

Le présent contrat peut être résilié à tout moment, avant son terme, si les deux parties sont d'accord. Cette résiliation amiable est signifiée par échange réciproque de lettres recommandées entre les parties.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse

Le présent contrat sera résilié de plein droit en cas de dissolution de l'association, liquidation judiciaire.

La commune informe l'association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception

Article 10 : Litiges

A défaut d'accord amiable entre les parties, tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent contrat relève de la compétence exclusive du tribunal administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-200-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Article 11 : Avenants()

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la commune et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Le Mée Sur Seine, le

Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire chargé des Sports
Serge DURAND

Le président de l'Association,

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-200-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

ANNEXE 1

EQUIPEMENTS ET LIEUX MIS A DISPOSITION DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Installations sportives :

Piscine Municipale
Dojo Jacques Bidard
Gymnase Caulaincourt
Gymnase Rousselle
Gymnase Benjamin Bernard (Salle de tennis de table) **Gymnase Benjamin Bernard (Salle de tennis)**
Gymnase Camus
Parc de Pozoblanco
Stade Pierre de Coubertin
Boulodrome
Tennis Club House

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-200-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

ANNEXE 2

Mode de calcul des subventions

L'association peut prétendre, en étroite corrélation avec les objectifs de la politique sportive, à **une subvention annuelle contrat d'objectifs** en fonction de plusieurs critères : licenciés, encadrement, niveau de pratique et projets.

→ Subvention contrat d'objectifs

Cette subvention contribue au fonctionnement général de l'association.

Les critères retenus permettent d'attribuer un nombre de points qui définit le montant de la subvention.
Les critères sont appliqués à toutes les associations sportives de Le Mée-Sports.

Le critère licencié

Ce critère est composé de 4 coefficients de façon à favoriser le sport chez les jeunes par rapport aux adultes ainsi que les habitants de Le Mée Sur Seine.

	Licenciés	
	Licenciés Méens	**Licenciés Agglomération**
- de 25 ans	**5**	**2**
+ de 25 ans	**3**	**1**

Les licenciés hors agglomération ne seront pas comptabilisés.

Le critère encadrement

Permet d'aider l'association sportive qui fait appel aux services d'un brevet d'Etat d'éducateur sportif, d'un brevet fédéral ou d'un bénévole non qualifié.

Les points attribués dépendent de la qualification ainsi que du nombre d'heures d'encadrement effectué sur l'année.

La grille de qualification de la convention collective du sport faisant référence, la répartition des points se fait de la manière suivante pour les personnes rémunérées par l'Association.

- Pour un cadre de niveau 3 Brevet d'Etat
- Pour un cadre de niveau 2 Brevet Fédéral
- Pour un cadre de niveau 1 Bénévole Non qualifié

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-200-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Encadrement						
	100 heures	101 à 400	401 à 700	701 à 1000	1001 à 1500	1501 à 2000
BEES	30	60	90	120	180	240
BF	15	30	45	60	90	120
NQ	5	10	15	20	30	40

	2001 à 2500	2501 à 3000	3001 à 3500	3501 à 4000	4001 à 4500
BEES	300	360	420	480	540
BF	150	180	210	240	270
NQ	60	70	80	90	100

→ Projets, subventions exceptionnelles

Elles se feront sous forme de projets et seront soumis à l'approbation de la commission des sports.

Une dimension sportive :

Le bénévolat est valorisé par le nombre d'heures consacrées à l'association.
La formation : toute formation qui permet d'encourager la formation des jeunes moniteurs et dirigeants est prise en compte dès l'instant où celle-ci est utile pour l'association.

Les formations diplômantes doivent faire l'objet d'un engagement à maintenir son activité dans l'association sous forme de convention entre l'Association et l'engagé.

Les manifestations sportives
Elles doivent être :
Soit de niveau régional minimum.
Soit ouvertes à tous.

Les frais de déplacements :
Ils doivent être pour des phases finales de niveau national et ne seront étudiés par la Commission des Sports qu'après avoir apporté la preuve qu'aucune aide de la Fédération, ou de tout autre organisme, n'est accordée.

Une dimension économique

Le projet comportera un budget prévisionnel ainsi qu'un plan de financement détaillé.

Une dimension sociale
L'implication dans la vie de la collectivité :
La participation aux manifestations organisées et proposées par la municipalité :

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-200-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

→ Subventions spécifiques

Le niveau de compétition :

L'Association doit veiller à une bonne adéquation entre les moyens du club et les objectifs sportifs.
Le plus haut niveau de compétition est comptabilisé une seule fois pour l'ensemble des pratiquants concernés.

Niveau Basketball :

National (N1, N2, N3)	28 204 euros
Ligue Régionale Excellence régionale, Promotion d'excellence régionale Honneur régional)	18 294 euros
Départemental	12 196 euros

Niveau Football :

Division Honneur	44 975 euros
Division Supérieure Régionale	29 730 euros
Division Honneur Régionale	19 820 euros
Promotion d'Honneur	9 910 euros

Niveau Handball :

Nationale	27 106 euros
Pré-nationale	17 196 euros
Excellence Régionale	6 098 euros
Honneur Régionale	5 000 euros

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-200-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

Niveau Tennis :

Nationale 1	6 098 euros
Nationale 2	6 098 euros
Nationale 3	6 098 euros
Nationale 4	6 098 euros

Un questionnaire contrat d'objectifs devra être dûment rempli et déposé avant le 30 novembre; si les dossiers renseignés ne sont pas déposés à la date prévue, la subvention sera versée en une seule fois après le vote du budget.

Méthode de répartition des subventions

La répartition des subventions se fera à partir de points pour chacun des critères ci-dessus. La méthode est la suivante :

1) Le Conseil Municipal arrête d'abord la masse globale des subventions.
2) Un nombre de points est obtenu par critère pour chaque association et un coefficient de pondération en fonction de son importance est appliqué.
3) La subvention de l'association dépend donc du nombre de points obtenus et des coefficients de pondération.

Classement des critères

Le classement des critères consiste à attribuer un pourcentage (coefficient de pondération) devant chaque critère en fonction de l'importance qu'on lui accorde (X1+X2+X3=100%).

Classement des critères	**Intitulé**	**Pourcentage**
Critère A	Licencié (X1)	65%
Critère B	Encadrement (X2)	15%
Critère C	Projets (X3)	20%

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20180329-2018DCM-03-200-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018